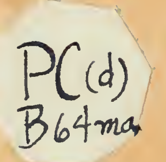



PC(d)
B64ma





# MALTE ANCIENNE

ET

# MODERNE.

Ce sommet héroïque, en hauts faits si fertile,
Qui voit fumer de loin le sommet de l'Etna,
Malte. . . . . . . . . . . . . .
Les lauriers seuls semblaient y croître sans culture.

DELILLE, *Homme des Champs, ch.* 2.

## TOME DEUXIÈME

*Prix des trois volumes brochés*, 15 *francs*.

SE TROUVE,

A Lyon, chez REYMANN.

A Avignon, chez SEGUIN.

A Marseille, chez CHARDON.

A Dresde, chez WALTHER.

## AVIS DE L'ÉDITEUR.

Dans l'Edition anglaise, le second volume finit à l'avénement du Grand-Maître Rohan, en 1775; je le termine avec le magistère de Cotoner, en 1680, pour égaliser à peu près les trois volumes.

# MALTE ANCIENNE
## ET MODERNE,

*Contenant la Description de cette île, son Histoire naturelle, celle de ses différens gouvernemens; la Description de ses Monumens antiques; un Traité complet des finances de l'Ordre; l'Histoire des Chevaliers de St.-Jean de Jérusalem depuis les tems les plus reculés jusqu'à l'an* 1800, *et la Relation des événemens qui ont accompagné l'entrée des Francais dans Malte, et sa conquête par les Anglais.*

Par Louis de BOISGELIN, Chevalier de Malte.

Édition française, publiée par M. de FORTIA (de Pilles), Membre de l'Académie de Marseille, etc.,

*Ornée d'une Carte nouvelle des îles de Malte et du Goze.*

---

De tous les Ordres qui prirent naissance à l'occasion des guerres de la Terre Sainte, celui de St.-Jean est le seul qui, *conservant l'esprit de sa première institution, a toujours continué depuis à défendre la Religion.*

HÉNAULT.

---

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

Chez { Madame HOCQUART, rue de l'Eperon, n°. 6; PETIT, au palais du Tribunat, galeries de bois.

M. DCCC. IX.

# INTRODUCTION.

Si dans tous les tems les peuples se sont montrés jaloux de conserver à la postérité jusqu'aux dernières paroles des héros étendus sur leur lit de mort ; ils ont aussi attaché le plus grand prix à nous transmettre le récit des actions mémorables qui leur ont mérité ce beau nom.

Un Ordre célèbre par ses vertus religieuses, par ses exploits militaires, par la sagesse de son gouvernement, un Ordre enfin, dont tous les malheurs avaient été des triomphes, disparaît aujourd'hui, et personne n'a encore songé à faire revivre sa mémoire.

Plusieurs écrivains ont décrit avec autant de soin que de précision, ses loix et ses statuts, et ont parlé avec autant de force que d'éloquence des vertus et des exploits de ses membres. Vertot surtout a jetté sur son histoire un lustre que le tems n'a pas affaibli. Nous avons à regretter que celui, qui avait célébré si dignement

les actions religieuses et militaires des Saints personnages et des guerriers fameux qui l'ont illustré depuis son origine jusqu'au commencement du XVIII^e. siècle, nous manque, pour publier les funestes évènemens, qui l'ont terminé ; lui seul, pour ainsi dire, aurait pu rendre à Malte les derniers honneurs et la couvrir, dans cet instant fatal, du crêpe funèbre qui menace de l'envelopper pour toujours.

Combien j'applaudirais à celui, qui ferait connaître au monde chrétien, que les Chevaliers de Malte n'ont jamais cessé d'être chers et recommandables à leurs voisins, et comme hospitaliers et comme militaires !

S'il s'agissait de parler de leurs vertus hospitalières, je pourrais en appeler à vous, habitans de la Calabre et de la Sicile, qui dans les désastres de 1783, avez reconnu pour premier pavillon de secours, l'étendard de la religion : ni la rigueur de la saison, ni les dangers, qu'offre à cette époque la navigation du phare de Messine, n'ont pu arrêter le zèle de la religion; ses galères absolument désarmées,

trente-six heures après la nouvelle de vos malheurs, voguaient déjà vers vos côtes, ayant à bord chirurgiens, caisses de médicamens, tentes, lits, en un mot tout ce qui devait suffire à l'établissement de plusieurs hôpitaux.

La bannière de S.-Jean n'a flotté sur vos rivages, que pour y montrer les Chevaliers de Malte, occupés à y distribuer eux-mêmes les secours les plus pressans. Sur les quais de Messine, des milliers de personnes ont reçu journellement de leurs mains, les alimens de première nécessité. Ne les avez vous pas vus accompagnant les chirurgiens de Malte, disputer, arracher à vos décombres des victimes, que leurs blessures avaient empéché d'en retirer. Ne les avez vous pas vus parcourir, fouiller les plus misérables de vos demeures éparses dans la campagne, chercher quelques malheureux à soulager, et apporter aux blessés, que j'ai trouvés moi-même n'avoir souvent pour reposer leur tête qu'une terre encore baignée de leur sang, des secours qu'ils réclamaient vainement de la pitié de leurs concitoyens?

Si l'on refusait d'accorder les vertus militaires de la religion, je citerais les époques mémorables et récentes, où, sur les mers d'Afrique, ses vaisseaux et ses galères ont combattu au poste d'honneur dans les flottes chrétiennes, ont menacé les côtes de Barbarie, et ont jetté l'épouvante dans les murs d'Alger; mais je laisse à d'autres ce vaste champ de gloire à parcourir, et je me borne à tracer dans cet ouvrage une légère esquisse de l'histoire des Chevaliers de St.-Jean de Jérusalem depuis leur établissement à Malte jusqu'à l'époque fatale où ils ont été forcés de la quitter.

Dans ce tableau rapide de vos exploits, que j'aurai souvent à regretter de ne pouvoir remettre sous les yeux de mon lecteur des noms, qui ont déjà reçu le sceau de l'immortalité, et dont le souvenir ne sortira point de la mémoire des hommes! Les Barbares qui ont souillé, mutilé, dévasté des monumens que la piété et la reconnaissance leur avaient élevés, n'ont fait, s'il est possible, que se couvrir d'une

nouvelle honte, et rendre la mémoire de ces héros encore plus chère, en apprenant à l'univers qu'il ne se trouve plus de tels guerriers pour l'en purger et les anéantir. Ces beaux sarcophages, ces riches tombes sépulchrales, qui décoraient l'église de St.-Jean où l'art et la magnificence semblaient s'être épuisés pour leur donner un double titre au respect et à la vénération des plus acharnés destructeurs, sont renversés, impitoyablement brisés, et ce qu'ils renfermaient, dispersé sans pudeur*. Peut-être trouvera-t-on un jour les restes précieux de *la Valette*, de *l'Isle-Adam*, etc. à la même place où avait été jettés ceux de *Turenne*, et peut-être aussi ne tardera-t-on pas à leur rendre les mêmes honneurs, qu'on s'em-

---

* J'apprends à l'instant que l'on s'est fait un scrupule de toucher à tout ce qui n'était pas or, argent ou pierres précieuses, et je m'empresse de rendre aux exécuteurs religieux des Ordres du Directoire la justice qu'ils méritent.

presse aujourd'hui à décerner à ceux de ce grand capitaine *.

Qu'il est cruel le reveil du conquérant ami de la vraie gloire et des beaux-arts, qui, dans l'ivresse de son triomphe, laisse croître ses lauriers au milieu des ruines et des décombres ! la sécheresse, dont il les voit subitement frappés, doit être pour lui une grande leçon. Les ruines de Persépolis flétrissent encore la mémoire de celui qui crut payer sa dette à l'univers pour la destruction de cette capitale, en jettant les fondemens d'Alexandrie, dont on a cherché infructueusement à retrouver les monumens, et dont on avait l'ambition de relever les murs. Les pertes des arts ne peuvent se redemander aux arts ; ceux d'un siècle ne sont pas ceux de l'autre.

---

* Personne n'ignore que le corps de Turenne exhumé à St.-Denis fut jetté, à cause de sa belle conservation, parmi les squelettes des animaux déposés au Cabinet d'Histoire naturelle, et que depuis, Bonaparte s'est fait un devoir de lui élever un monument.

Malheureusement dans le cours de cette histoire, je n'aurai pas moins à regretter de reproduire sur la scène, à côté des personnages les plus illustres, des noms en très-petit nombre à la vérité, qui devaient en être proscrits à jamais. L'histoire de leurs crimes sera un exemple éclatant de la faiblesse humaine, qui succombe, pour ainsi dire, sous les yeux de la vertu.

Je ne vous passerai pas sous silence, filles chétiennes, qui, à l'exemple des premiers hospitaliers de St.-Jean, vous êtes dévouées au soulagement des pauvres et des malades de votre sexe. On demandera peut-être, pourquoi vous qui êtes associées à ces Hospitaliers, qui les avez regardés comme vos supérieurs, qui les avez toujours accompagnés, pourquoi dis-je, n'avez-vous pas eu comme eux des historiens, qui se soient fait un devoir de publier les actions héroïques de bienfaisance, qui, partout où vous avez eu des établissemens, vous ont valu et l'admiration du riche et la bénédiction du pau-

vre. C'est hélas ! que vous n'aviez que les vertus paisibles et retirées de la religion et de la charité à offrir à un monde corrompu. Il veut qu'on ne l'entretienne que de faits éclatans, presque toujours ternis d'un sang, que plus d'une fois vos débiles mains ont servi à étancher en silence. Votre gloire, comme celle du Dieu dont vous suivez les exemples, n'est point de ce monde; si elle subsiste quelque part dans toute sa pureté, c'est dans le cœur de ceux qui pratiquent les mêmes vertus que vous, dans le cœur de ceux que vous avez rendus à la vie, qui vous bénissent sans cesse, et se préparent ainsi que vous, à être dédommagés dans un autre monde des infirmités passagères de celui-ci.

Si nous passons actuellement à l'origine des premiers hospices*, nous verrons que ces établissemens admirables, dans lesquels le pauvre et le moribond furent

---

* Voy. Encyclopédie méthodique, article *hopital*, dictionnaire d'antiquités.

si souvent soustraits aux horreurs de l'indigence et arrachés des bras de la mort, ne furent point l'ouvrage du paganisme, de ses législateurs ou de ses philosophes. L'idolatrie n'offrait en effet à ses adorateurs que des Dieux respirant les combats, excitant à la vengeance, et se livrant à tous les désordres des passions. Pour un simple autel élevé à la bienfaisance, cent temples magnifiques furent érigés en l'honneur de Vénus.

Rome, tandis que vous fûtes plongée dans les ténèbres de l'idolatrie, et vous Grèce, si renommée par la sagesse de vos lois, la sublimité de vos institutions, montrez-nous ce que vous avez fait pour soulager les maux de l'humanité. Religieux Numa, sage Solon, vertueux Lycurgue, vous oubliâtes dans vos institutions religieuses, celle qui est, sans contredit, la plus agréable à l'Être Suprême, le soin des infirmes et des malades.

Académies, lycées et portiques de la philosophie payenne, d'où sont sortis tant de personnages illustres, dignes de notre

admiration, je voudrais avoir à citer pour votre gloire le nom de quelques uns de vos disciples, qui, en sortant de vos écoles, ayent ordonné de briser les fers de leurs esclaves, ou leur ayent commandé de tendre une main secourable au malheureux abandonné, succombant devant eux sous le poids de la misère et des infirmités.

Deux sectes de philosophes partagèrent presqu'entièrement l'antiquité éclairée ; mais que pouvait-on attendre du stoïcisme qui exigeait une insensibilité pour ses propres maux, destructive de tout sentiment pour ceux d'autrui, ou de l'épicuréisme, qui plaçait le bonheur dans une jouissance successive de plaisir, qu'auraient offensée la moindre attention aux souffrances de son semblable?

Religion et gouvernement si vantés de la Chine et de l'Inde, quelles sont les demeures ouvertes par vous, pour y recueillir le maître ou l'esclave dans la misère et dans le malheur?

La métempsycose, il est vrai, consacra

des hospices pour recevoir les animaux; ceux même les plus immondes y eurent une retraite assurée dans leur détresse; l'homme seul fut oublié.

Il était réservé au christianisme de répandre ce nouveau bienfait sur le genre humain, et il fut donné à une femme, d'en être la première dispensatrice dans la capitale du monde.

Un Dieu expirant sur la croix pour le salut de tous, pardonnant à ses bourreaux; des disciples prêchant l'obligation d'aimer son prochain comme soi-même; un Évangile enseignant que tous les hommes sont indistinctement les mêmes devant le Créateur, devaient naturellement revivifier dans le cœur de l'homme cette sensibilité étouffée si long-tems par l'idolatrie de ses législateurs et de ses philosophes.

A peine Fabiola, Dame Romaine eut-elle entendu les cris et les gémissemens des blessés et des agonisans étendus et impitoyablement délaissés sur les places publiques, qu'elle se rappella aussi-tôt, que le riche ici bas doit venir au secours du

pauvre et lui donner un abri : aussi dès ce moment, elle consacra ses grands biens à la construction d'un édifice spacieux et salubre, destiné à recueillir les infirmes et les malades, et à leur y procurer tous les secours et les alimens qu'exigeait leur état.

En Orient, les Empereurs chrétiens établirent à l'envi des maisons sur le même modèle. Constantinople compta bientôt dans sa seule enceinte 35 établissemens de charité, où toute espèce de pauvre et d'infirme trouvait un abri, des soulagemens et des remèdes.

L'hospice de St.-Jean existait à Jerusalem dès le règne de Justinien. Il était principalement destiné à recevoir les étrangers, les nombreuses troupes des pélerins, qui se rendaient de toutes parts dans cette ville pour visiter les saints lieux : il devint dans la suite le berceau de celui des Chevaliers de Malte, et le tems qu'ils l'occupèrent peut être considéré comme l'âge d'or de leur histoire.

Je ne décrirai point ici l'histoire de ces premiers temps, ni celle des Chevaliers de St.-Jean,

St-Jean, devenus ensuite Chevaliers de Rhodes, je donnerai seulement un tableau * chronologique, historique et critique qui rappelera les principaux événemens, qui ont signalé les règnes de chaque Grand-Maître, depuis Gerard jusqu'à l'époque, où l'Isle Adam fut obligé d'abandonner Rhodes. J'y ai retabli les dates de plusieurs faits, qui se trouvent défectueuses dans la plûpart des anciens écrivains de l'Ordre, et j'ai corrigé plusieurs autres erreurs qui se rencontrent dans leurs ouvrages, lesquelles, faute d'avoir été relevées, ont entraîné les modernes dans les mêmes erreurs.

---

* Il est déstiné à faire partie d'une histoire complette de Malte, à laquelle je travaille depuis long-tems.

# TRAITÉ

## DES FINANCES DE L'ORDRE DE MALTE.

*Science des finances ; en quoi elle consiste ; ce que c'est que déficit ; origine des emprunts ; vénérable chambre du commun trésor ; sa composition ; ses fonctions ; perception et reddition des comptes ; recette générale : explication des articles qui la composent ; son produit par an et en dix ans ; contingent de chaque langue ; fondations particulières réunies au trésor ; leur valeur et leur destination ; dépense générale ; explication des articles qui la composent ; son produit par an et par dix ans ; état comparatif du passif et de l'actif du trésor au dérnier avril* 1779 *et* 1788 ; *tableau de la recette et de la dépense générale du trésor, articles par articles, dans l'espace de dix années.*

JAMAIS on ne porta aussi loin la science des Finances, que dans le dernier siècle. Toutes les puissances dépensant au delà de leur revenu, il fallut en conséquence chercher les moyens de remplir les vides qui se trouvaient dans les caisses des Souverains : ce vide s'appella *déficit.* Dès lors on regarda comme les Ministres les plus habiles et même les seuls à conserver, ceux qui eurent le secret de se procurer le plus d'argent, et c'est ce qui donna naissance à ce qu'on nomme proprement *science des Finances*, dont les résultats sont, ou d'élever les nations au faîte de la gloire, ou de les plonger dans un abyme de maux.

Les besoins multipliés d'argent nécessitèrent des emprunts, et forcèrent d'établir un crédit; de là l'obligation des comptes rendus et de là aussi l'évaluation de la puissance d'un gouvernement.

Si donc on ne peut apprécier aujourd'hui la solidité réelle d'un état, que par la connaissance de ses finances, j'espère qu'on me pardonnera les détails suivans sur celles de l'Ordre de Malte; ils parleront en faveur de la sagesse de son administration et de la bonté de son gouvernement.

La vénérable chambre du trésor pouvait être considérée comme le bureau général des finances de l'Ordre; c'était là que se traitaient toutes les affaires relatives à la recette et à la dépense. Les administrateurs en ont publié plusieurs fois le bilan, et on verra par le tableau des revenus qui le composaient et par l'emploi qu'on en fesait, qu'il offrait une complication d'affaires qui approche beaucoup de celle des plus vastes administrations.

La dispersion des biens de l'Ordre dans tous les états de l'Europe, rendit la perception de leurs revenus aussi difficile qu'embarrassante; elle exigea l'établissement de différentes caisses.

Chaque prieuré eut la sienne; les deniers qui y avaient été versés l'étaient ensuite dans celles établies dans 29 villes différentes qui, par leur position, pouvaient communiquer facilement avec Malte. Les administrateurs de ces caisses s'appellaient *Receveurs*, et l'argent qu'on y apportait *Recette.*

La nécessité où se trouvait le trésor de faire venir à Malte l'argent de ces différentes recettes, par la voie des changes, lui fesait exercer les fonctions d'un banquier général, dont les relations s'étendaient de Cadix à Varsovie, et depuis peu jusqu'à Pétersbourg.

La variation continuelle des changes causait de grands embarras pour avoir un état exact de la recette et de la dépense.

Les articles qui composaient les financee de Malte ayant conservé pour la plupart des dénominations anciennes et uniquement affectées à l'Ordre, j'ai eu soin de donner de chacun d'eux une explication, d'après laquelle on pourra s'en former une idée claire et précise; mais j'ai cru indispensable de faire connaître auparavant la composition et les fonctions des différentes chambres ou bureaux qui formaient l'administration générale du trésor de l'Ordre.

Ce qu'on appellait proprement la vénérable chambre du commun trésor, était composé d'un Président, de trois Procureurs ( dont un du Grand-Maître ), du Conservateur conventuel, de deux Auditeurs des comptes et d'un Secrétaire; quelquefois on y a adjoint une Commission de quatre Grands-Croix. Lorsqu'elle devenait chambre des comptes, outre les membres ci-dessus, elle recevait le Grand-Trésorier et un Auditeur des comptes de chaque langue. Cette chambre des comptes était aussi tribunal de justice, et alors elle admettait, pour le tems seul de sa plaidoirie, deux Avocats, l'un de la chambre, l'autre des parties.

Le Grand-Commandeur, ou en son absence son Lieutenant, était le Président né du commun trésor, ainsi que de toutes ses chambres ou commissions. Cette première dignité de l'Ordre réunissait, comme on l'a vu, de grandes prérogatives; mais la plus belle et la plus importante était celle qu'il avait, ainsi que son Lieutenant lorsqu'il le remplaçait, de rompre les séances auxquelles il présidait; s'il n'était pas content de ce qui se traitait dans les chambres du trésor, il suffisait qu'il se retirât pour faire cesser toute délibération.

Les deux Procureurs qui occupaient les deux places près du Président, étaient toujours Grands-Croix et de nations différentes; leur nomination dépendait du Grand-Maître et du Conseil; elle était seulement pour cinq ans; après ce tems, elle devait être confirmée de nouveau; mais on avait l'attention de ne changer qu'un des Procureurs à la fois, afin qu'il en restât toujours un instruit et au courant des affaires; après eux venait le Procureur du Grand-Maître, qui était aussi communément un Grand-Croix. Le Grand-Maître ayant fait son choix, il le présentait au Conseil, qui avait le droit de refus ou d'acceptation. Il avait son suffrage comme les autres, quoique sa principale fonction fut censée être celle de veiller pour le supérieur à l'emploi des revenus, qu'il avait en cette qualité le plus grand intérêt à connaître. Le Conservateur conventuel précédait le Procureur du Grand-Maître; il avait voix dans toutes les chambres; il était le chef de la conservatorie où étaient déposés les deniers et les effets les plus précieux du trésor. Sa place était triennale et roulait dans toutes les langues. C'était lui qui payait tous les mandats accordés par la chambre du trésor, qui ne pouvait délivrer aucune assignation au dessus de 500 écus maltais. Lorsqu'il s'agissait d'une somme plus considérable, il fallait avoir recours au Conseil, qui en fesait l'expédition en chancellerie.

Le Conservateur rendait ses comptes tous les trois mois au trésor; il y apportait son livre d'enregistrement, et les assignations d'après lesquelles il avait payé. Comme toutes avaient été expédiées par la chambre du trésor et qu'elles étaient toutes inscrites sur son livre, la vérification était facile à faire. A mesure que les assignations étaient confrontées et

trouvées justes, on les coupait par la moitié, ou les enfilait par ordre selon qu'elles avaient été passées, et elles restaient ainsi comme pièces justificatives.

Les deux Auditeurs des comptes étaient tirés au sort parmi ceux qui avaient été nommés par chaque langue, pour assister aux comptes du trésor; on exigeait qu'ils fussent de nations différentes. Ils avaient leur suffrage et on pouvait les regarder comme surveillans au nom de toutes les langues, de ce qui se passait dans la chambre.

Le Secrétaire du trésor qui, à proprement parler, n'en était que le premier écrivain, occupait cependant une charge fort importante et du plus grand détail. Un Maltais pouvait l'exercer. Sa nomination dépendait du Grand-Maître et du Conseil. On ne pouvait déplacer le Secrétaire sans lui faire son procès, ou lui donner un autre emploi, dont il avait l'option. Il n'avait que voix consultative dans les différentes chambres du trésor. Ses principales fonctions étaient d'arrêter et de finir les comptes en présence des deux Auditeurs, de donner et de faire payer toutes les lettres de change, en un mot de suivre toutes les affaires relatives à la manutention des finances.

Dans quelques circonstances, on adjoignait aux membres de la chambre une commission de quatre grands-croix, par exemple, lorsqu'il s'agissait d'économie ou de réforme dans la partie des finances. Il fallait qu'ils fussent de nations différentes, et ils n'étaient nommés que pour un tems limité par le Grand-Maître et le Conseil. Le Grand-Commandeur présidait toujours cette Commission.

Le Grand-Trésorier ou son Lieutenant avait le droit d'assister aux comptes qui se rendaient au commun trésor. Anciennement ce Trésorier était compris au

nombre des Baillis conventuels, et il avait en dépôt la caisse de la religion; mais cette fonction ayant été transportée au Conservateur conventuel, et le bailliage ayant été attaché à la langue d'Allemagne, la grande trésorerie était demeurée un bailliage attaché à la langue de France. Le Grand-Trésorier siégeait dans la chambre des comptes à sa place et à son rang de Grand-Croix, toutefois après le Grand-Commandeur.

Chaque langue choisissait son auditeur des comptes; après en avoir nommé un, elle lui donnait sur le champ un suppléant. Les langues devaient les présenter au Conseil qui avait le droit de les refuser, ce qui arrivait rarement. Si cependant il en était ainsi, la langue à qui appartenait l'auditeur exclus, était obligée de faire un nouveau choix. Du moment que les auditeurs avaient passé au scrutin du Conseil, et qu'il leur avait été favorable, ils prêtaient immédiatement leur serment entre les mains du Grand-Maître. Tous les ans, le plus ancien des auditeurs, c'est-à-dire, celui de la langue de Provence, assemblait tous ses collègues. Là ils tiraient au sort pour leurs fonctions particulières; deux, comme nous l'avons dit, étaient affectés à la chambre ordinaire. Les autres l'étaient aux magasins, à la revision des comptes etc. Dans chaque partie il ne pouvait y avoir deux Chevaliers de la même nation.

Tous les membres de l'Ordre chargés de quelque manutention particulière de deniers, n'importe laquelle, étaient soumis à la vénérable chambre du trésor, à laquelle ils étaient obligés de rendre leurs comptes.

Lorsqu'elle devenait tribunal de justice, elle admettait deux avocats: le sien et celui des parties intéressées. Ils discutaient les affaires en présence de ceux qui

la composaient. Ils répondaient aux questions que chacun d'eux pouvait leur faire; ensuite ils se retiraient et le tribunal délibérait ou prononçait. Il était permis d'appeller de ces sentences au Conseil ordinaire de l'Ordre, et ensuite au Conseil complet.

Dans chaque prieuré il y avait une recette et un Receveur nommé par le Grand-Maître et le Conseil. Il recevait directement ses ordres de la chambre du trésor, avec laquelle il correspondait au moins tous les mois. Il lui était aussi enjoint d'envoyer son état général de recette et de dépense de chaque mois. A la fin de l'année on fesait un compte général. Le Secrétaire du trésor, qui était chargé de sa rédaction, l'était aussi de sa présentation à la chambre des comptes. Quatre Commissaires en fesaient la vérification; après, elle était portée devant la chambre des comptes qui l'admettait ou la rejettait.

On ne sautait trop admirer avec quel soin on avait cherché à prévenir tous les abus qui se glissent ordinairement dans les administrations financières. Ici le supérieur n'a qu'un représentant; encore a-t-il besoin d'être approuvé par le Conseil. Chaque langue n'a que le sien; dans aucune commission particulière on n'admet qu'un membre de chaque nation. Personne ne peut en particulier disposer d'aucuns deniers. Les assignations de la chambre même du trésor sont limitées et ne peuvent passer la légère somme de 500 écus.

Les tableaux suivans de la recette et de la dépense de l'Ordre pendant un espace de dix ans, démontreront que l'administration de ses finances, si habile dans les moyens qu'elle employait pour éviter toute dilapidation de deniers, n'était pas moins éclairée dans la perception et dans la répartion qu'elle en fesait.

# FINANCES.

## RECETTE GÉNERALE.

ARTICLE PREMIER.

### *Responsions.*

Elles sont une imposition générale, répartie sur toutes les dignités et Commanderies. Elle parait avoir été mise vers le treizième siècle, et varia selon les circonstances. L'Ordre, dans un Chapitre général, peut obliger les Commandeurs à rapporter au commun Trésor, le quart ou la moitié de leurs revenus, selon qu'il le juge à propos. Lui seul a l'autorité de régler et d'imposer ces contributions.

Les dernières responsions payées dans le dernier Chapitre général, tenu en 1774, devaient s'élever à la somme de 500000 écus, mais sur la représentation de la langue d'Allemagne, on lui accorda une diminution qui borna la totalité des responsions à la somme de 467757. Produit de dix ans 4,752073 écus, 7 t., 3 g. Produit d'une année 475207 écus, 4 t., 6 g.

Cette imposition augmenta depuis par la restitution du prieuré de Pologne et par la création de celui de Bavière.

Ces responsions de Pologne furent perçues pour la première fois en 1782. Le produit était de 6000 écus par an; il pourra s'élever par la suite jusqu'à 7500.

Celles de Bavière qui, pendant la vie des premiers Commandeurs, ne devaient être perçues qu'à raison de 22 pour cent de chaque Commanderie, seront payées par leurs successeurs immédiats sur le pied de 10 pour cent, et produiront alors une somme de 15170 écus.

ARTICLE II.

*Mortuaire et Vacant.*

Le revenu de toutes les Commanderies qui vaquent appartient au trésor, depuis le jour du décès des Commandeurs jusqu'au premier mai suivant,* ce qui s'appelle *année de mortuaire*, et en outre de l'année entière qui suit, que l'on nomme *année du Vacant*; depuis quelques années on payait deux années de revenu. Ces droits furent établis vers le milieu du quatorzième siècle. Produit de dix années 2,147217 écus, 10 t., 12 g. Produit d'une année 214721 écus, 9 t., 9 g.

ARTICLE III.

*Passage.*

Le passage est un droit que doit payer au trésor quiconque veut être admis dans l'Ordre.

Il y en a de deux espèces : on appelle l'un passage de *Minorité*, et l'autre passage de *Majorité*. Le droit de Minorité se paye par ceux qui sont reçus dans l'Ordre dès le berceau. Il a commencé en 1631. Il

* L'année du trésor commence toujours au premier mai et finit par conséquent le 30 avril.

est actuellement fixé à 360 pistoles d'Espagne pour les Chevaliers, et à 288 pour les Chapelains conventuels et Servans d'armes. La pistole d'Espagne est évaluée à raison de 8 écus et 5 grains, monnaie de Malte, et ne varie jamais pour cet objet.

Il y a deux passages de Majorité dont les droits sont les mêmes. On peut entrer Page du Grand-Maître à 12 ans et en sortir à 15, et celui proprement appellé de Majorité, qui se paye par les Chevaliers reçus après 16 ans. Ces droits de Majorité sont de 125 pistoles pour les Chevaliers et les Pages du Grand-Maître, 100 pistoles pour les Chapelains, 115 pour les Servans d'armes, et 30 pour les Donats ou Confrères. Il y en avait ordinairement d'attachés au service des auberges. Produit de 10 ans 2,033447 écus. Produit d'un an 203344 écus, 8 t., 8 g.

ARTICLE IV.

*Dépouilles.*

Les dépouilles consistent dans le produit de tous les effets quelconques qui appartiennent aux Profès lors de leur décès, à l'exception du *quint* ou cinquième dont ils peuvent disposer avec la permission du Grand-Maître. Produit de dix ans 2,475500 écus, 5 t., 9 g. Produit d'une année 247550 écus, 11 g.

ARTICLE V.

*Annates Prieurales.*

Les Grands-Prieurs ayant dans chaque Prieuré la faculté de donner une Commanderie tous les cinq ans, les religieux qui les obtiennent sont tenus de payer au trésor le revenu d'une année de ces Com-

manderies; c'est ce qu'on appelle *Annate Prieurale.* Produit de dix ans 47747 écus. Produit d'une année 4774 écus, 8 t., 8 g.

ARTICLE VI.

*Présens Prieuraux.*

Le produit de cet article provient de l'obligation imposée par les statuts de donner une seule fois à l'église conventuelle de St.-Jean, un présent dont la valeur est fixée à 50 pistoles d'Espagne pour les premiers et à 40 pour les seconds : et comme tous ont la liberté d'acquitter ce devoir en nature ou en espèces, la plupart préfèrent ce dernier moyen; ce qui prive alors l'église de ces présens et les fait tourner au profit de la caisse. Produit de dix ans 5032 écus, 3 t., 5 g. Produit d'une année 503 écus, 2 t., 15 g.

ARTICLE VII.

*Présens.*

On a remis sous ce titre les différens dons que les religieux font quelquefois au trésor. Produit de dix ans 14656 écus, 8 t., 9 g. Produit d'une année 1465 écus, 8 t., 1 g.

ARTICLE VIII.

*Bois.*

Tous les bois de haute futaie qui sont répandus dans les Commanderies de l'Ordre, appartenant au trésor, c'est le produit de leur vente qui forme le revenu de cet article. Il provient presque en entier

de la coupe de ceux qui sont situés dans les Commanderies de France; mais cette ressource, qui autrefois était fort considérable, commence à s'épuiser. Produit de dix ans 479825 écus, 11 t., 8 g. Produit d'une année 47982 écus, 7 t., 8 g.

## ARTICLE IX.

### *Pensions renoncées*

Toutes les pensions étant assujetties aux mêmes droits des *Mortuaires* et *Vacans*, que les dignités et les Commanderies sur lesquelles elles sont établies, il arrivait par les continuelles vacances de celles-ci, que ceux qui possédaient des pensions, éprouvaient le désagrément d'en être entièrement privés pendant la durée du Mortuaire et des vacances.

Pour remédier à ces inconvéniens, le dernier Chapitre général permit aux personnes ayant des pensions sur les Commanderies d'en faire la renonce au trésor, qui, moyennant une retenue de dix pour cent, se chargeait d'en payer le surplus annuellement et sans interruption. Par cet abonnement ils étaient affranchis pour toujours non seulement des droits de mortuaires et de vacances, mais encore n'avaient plus à redouter la négligence des Commandeurs. Cette espèce d'abonnement avait été abolie dans les dernières années. Produit de dix ans 16103 écus, 8 t. Produit d'une année 1610 écus, 4 t., 8 g.

## ARTICCE X.

### *Rentes diverses.*

Cet article est principalement composé des intérêts de plusieurs capitaux placés hors du Couvent par

divers religieux, et qui, depuis leur mort, appar-partiennent au trésor. Il comprend en outre les loyers d'un petit nombre de maisons appartenantes au trésor hors du Convent. Produit de dix ans 299511 écus, 5 t., 10 g. Produit d'une année 29951 écus, 1 t., 15. g.

### ARTICLE XI.

*Fondations diverses*

C'est là réunion au trésor de différentes fondations faites par des Religieux, soit pour l'entretien des galères, de l'hôpital, des fortifications ou autres objets. Les intérêts qu'on en tirait ne suffisant pour remplir l'objet de leur destination, on a versé leur produit annuel dans la caisse générale, qui s'est chargée de suppléer à ce qui manquait pour leur entier accomplissement. Produit de dix ans 61105 écus, 9 t., 6 g. Produit d'une année 6110 écus, 6 t., 19 g.

### ARTICLE XII.

*Fondations réunies au Trésor.*

Elles comprennent quatre fondations faites par *Lascaris*, *Paule*, *Perellos* et *Caraffa*, dont l'administration est confiée au trésor. Tous les biens qui en dépendent sont situés dans l'isle. Produit de dix ans 343024 écus, 7 t., 11 g. Produit d'une année 33302 écus, 5 t., 11 g.

### ARTICLE XIII.

*Maisons du Trésor.*

Cet article est composé des loyers de beaucoup de maisons, de plusieurs magasins et de quelques

jardins que le trésor possède dans l'isle. Produit de dix ans 43330 écus, 1 t., 9 g. Produit d'une année 4333 écus, 2 g.

### ARTICLE XIV.

*Droits de Lazaret.*

Les magasins du Lazaret ayant été construits par le trésor, pour le dédommager d'une dépense aussi considérable, il fut établi que toutes les marchandises qu'on y déposerait pour y faire la quarantaine, payeraient un pour cent environ de leur revenu. Produit de dix ans 13117 écus, 5 t., 18 g. Produit d'une année 1311 écus, 9 t.

### ARTICLE XV.

*Bulle du Pape et Imprimerie.*

Tous les ans on distribue une bulle du Pape * qui permet entr'autres choses de manger des œufs et du beurre, pendant le carême. La vente qui s'en fait jointe au produit de l'imprimerie, située dans le palais magistral et qui appartient au trésor, forme le produit de cet article. Produit de dix ans 105572 écus, 2 t., 13 g. Produit d'une année 10557 écus, 2 t., 13 g.

### ARTICLE XVI.

*Droits de Noblesse.*

Ce sont de petits droits établis par les statuts sur chaque réception que le trésor perçoit à condition

* Cette Bulle, dite de la croisade, se publie en Espagne et en Portugal. L'argent qu'on en tirait était destiné aux armemens et expéditions contre les Infidèles.

de supporter jusqu'à la première sentence de la Rote à Rome, tous les frais du procès relatif en général aux réceptions. Produit de dix ans 4406 écus, 11 t., 10 g. Produit d'une année 440 écus, 8 t., 8 g.

### ARTICLE XVII.

### *Rachat des Esclaves.*

La religion accordant toujours aux esclaves turcs qu'elle a en son pouvoir, la faculté de se racheter, ce sont ces rachats qui font le produit de cet article. Produit de dix ans 166174 écus, 19 g. Produit d'une année 16617 écus, 4 t., 18 g.

### ARTICLE XVIII.

### *Monnayage.*

Il y eut un moment où l'Ordre eut la permission d'acheter des pistoles d'Espagne, sur lesquelles il gagnait 5 pour cent; mais depuis que le gouvernement en a augmenté la valeur de 6 et demi pour cent, il ne convient plus au trésor de les convertir en monnaie de Malte. * Produit de dix àns 25041 écus, 8 t., 6 g. Produit d'une année 2504 écus, 2 t.

### ARTICLE XIX.

### *Loterie.*

Le trésor avait formé une loterie en 1781, mais il fut obligé de la fermer avant l'épuisement des billets. La valeur des prix contenus dans ceux qui

* Le monnayage des espèces d'or est même deveuu quelquefois un objet de dépense.

restèrent se trouva supérieure à celle de ces mêmes billets, d'où il résulta un gain de 2866 écus, 7 t., 19 g. Produit d'une année 286 écus, 8 t.

ARTICLE XX.

*Intérêts d'avances faites par le Trésor.*

Ce sont des intérêts qu'il retire des sommes qu'il prête aux Commandeurs, sous le cautionnement des Langues, dans certains cas qui paraissent l'exiger, pour augmenter ou conserver les revenus des Commanderies. Produit de dix ans 63780 écus, 2 t., 4 g. Produit d'une année 6378 écus, 4 g.

ARTICLE XXI.

*Vente des Immeubles.*

Sous ce titre l'on a compris le produit de la vente de plusieurs immeubles, comme maisons, jardins, etc. Produit de dix ans 45321 écus, 4 t. Produit d'une année 4532 écus, 1 t. 12 g.

ARTICLE XXII.

*Restitutions secrètes.*

Cet article n'a pas besoin d'explication. Produit de dix ans 6537 écus, 7 t., 8 g. Produit d'une année 653 écus, 9 t. 2 g.

ARTICLE XXIII.

*Droits de pavillon.*

Ce sont ceux que payent au trésor les corsaires qui vont en course avec le pavillon de la religion,

Produit de dix ans 500 écus. Produit d'une année 50 écus.

ARTICLE XXIV.

*Rentes diverses.*

L'on a réuni dans cet article plusieurs objets de peu de rapport et qui, par cette raison, ne méritaient pas d'avoir des titres particuliers. Produit de dix ans 1102 écus, 6 t., 6 g. Produit d'une année 110 écus, 3 t., 1 g.

ARTICLE XXV.

*Rentrées extraordinaires.*

Cet article comprend tous les emprunts qui ont été faits pendant dix ans. Produit de dix ans 458425 écus, 6 t., 3 g. Produit d'une année 45842 écus, 6 t., 12 g.

Total de la Recette ordinaire depuis 1778, jusqu'en 1788, 13,152997 écus, 2 t., 2 g. Produit d'une année 1,315299 écus, 8 t., 12 g.

Recette extraordinaire de dix ans 458425 écus, 6 t., 3 g. Produit d'une année 45842 écus, 6 t., 12 g.

Total général de dix ans 13,611422 écus, 8 t., 5 g. Produit d'une année 1,361142 écus, 3 t., 4 g.

# TABLEAU

*De ce que chaque Langue et le Couvent ont fourni à la recette ordinaire.*

| NOMS des Pays et des différentes Langues. | | Écus. | T. | G. | Année commune. Écus. | T. | G. | Total en dix ans. Écus. | T. | G. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| France. | Provence. | 198914 | 8 | 8 | | | | | | |
| | Auvergne. | 71981 | 7 | 4 | 580406 | 1 | 2 | 5,804060 | 10 | 18 |
| | France. | 309509 | 9 | 10 | | | | | | |
| Espagne. | Arragon. | 115056 | 9 | . | 271454 | 10 | 18 | 2,714549 | 1 | 2 |
| | Castille. | 156398 | 1 | 18 | | | | | | |
| Portugal. | | . | . | . | 918-6 | 2 | 10 | 918762 | 3 | 17 |
| Italie. | | . | . | . | 235334 | 1 | 8 | 2,353341 | 1 | 15 |
| Allemagne. | | . | . | . | 40954 | 5 | 8 | 409544 | 6 | 1 |
| Anglo-Bavière. | | . | . | . | 2156 | 5 | 1 | 21564 | 2 | 18 |
| Pologne. | | . | . | . | 6616 | 8 | 9 | 66167 | | 6 |
| Couvent. | | . | . | . | 86500 | 9 | 10 | 865007 | 11 | 5 |
| Total : | | . | . | . | 1,315299 | 8 | 12 | 13,152997 | 2 | 2 |

Les fondations suivantes quoique régies par des administrateurs totalement indépendans du Trésor, doivent cependant être considérées comme fesant partie de ses revenus, puisque, si elles n'existaient pas, les dépenses générales augmenteraient annuellement d'une somme égale à leur produit.

Les deux premières fondations ont été établies par les Grands-Maîtres dont elles portent les noms : la troisième l'a été en 1631 par une femme de Sienne nommée SARPI, et les trois autres par des membres de l'Ordre.

| NOMS des Fondateurs et des Fondations. | FONDATIONS Séparées du Trésor, mais employées dans l'Isle. | LEUR EMPLOI. |
|---|---|---|
| MANOEL. | écus. 10500. | L'entretien du fort Manoel et de sa garnison. |
| COTTONER. | 10800. | Id. de Ricazoli etc. Id. Hôpital des Femmes. |
| INCURABLES. | 1500. | |
| PASSALACQUA. | 2500. | Une partie des dépenses qu'occasionne l'église de St.-Jean. |
| LOMELLINI. | 650. | |
| MARADASI. | 700. | |
| TOTAL | 26650. | |

# FINANCES.

## DÉPENSE GÉNÉRALE.

### ARTICLE PREMIER.

*Ambassadeurs.*

Cet article comprend leurs honoraires, les gratifications qu'on leur accorde quelquefois, les gages de leurs Secrétaires, et quelques autres dépenses qui leur sont bonifiées, et qui varient annuellement. Dépenses de dix ans 380260 écus, 3 t., 4 g. Dépenses d'une année 38026 écus, 7 g.

### ARTICLE II.

*Receveurs.*

Non-seulement on parle ici des honoraires des Agens et des Avocats qui sont établis dans quelques recettes, mais encore des gages des Secrétaires et autres subalternes, des frais de bureau et de voyages relatifs aux affaires générales, et finalement des dépenses qui ont pour objet la poursuite des procès qui concernent les privilèges généraux de l'Ordre. Dépenses de dix ans 664331 écus, 3 t., 18 g. Dépenses d'une année 66433 écus, 1 t., 12 g.

### ARTICLE III.

*Églises Conventuelles.*

Les honoraires et salaires des différentes personnes pour le service de trois églises, de St.-Jean, St.-

Antoine et la Conception, et ce qu'il en coûte annuellement pour leur entretien, forment les dépenses de ci-contre : on y a joint les revenus des trois fondations Passalacqua, Lomellini et Maradasi, qui sont employées à diminuer les frais d'entretien de l'église de St.-Jean. Dépenses de dix ans 115972 écus, 3 t., 14 g. Dépenses d'une année 11597 écus, 2 t., 15 g.

ARTICLE IV.

*Aumônes.*

Sont renfermés sous cette dénomination quelques secours fixes etc. et légers, que l'on donne annuellement à certains Couvens de religieux, tels que les Capucins et Cordeliers : le vestiaire que l'on accorde à tous les Chrétiens qui, ayant gémi dans les fers des Infidèles, passent à Malte au sortir de leur esclavage. Les charités en pain et en argent distribuées à certaines personnes pauvres, qui ont rendu quelques services à l'Ordre ; 1400 écus que l'on accorde aussi aux pauvres de la Floriane, et finalement une distribution de 600 salmes de blé et de 2450 écus en argent, faite à tous les pauvres de l'Isle, par des Commissaires nommés par le Conseil. Ces mêmes Commissaires sont aussi chargés de veiller à une distribution journalière de 400 pains, faite à de pauvres femmes. Dépenses de dix ans 173094 écus, 10 t., 9 g. Dépenses d'une année 17309 écus, 5 t., 18 g.

ARTICLE V.

*Grand Hôpital.*

Tous les habitans des isles de Malte et du Goze, ainsi que tous les étrangers de quelque nation ou

religion qu'ils puissent être, y sont reçus. Les malades coûtent au trésor de 5 à 6 tarins par jour, ou un Shilling. Dans les dernières années la dépense du grand Hôpital avait encore augmenté. Dépenses de dix ans 794760 écus, 1 t., 6 g. Dépenses d'une année 79476 écus, 3 g.

## ARTICLE VI.

### *Hôpital des Femmes.*

Toute la fondation des Incurables, qui rapporte 1500 écus, est employée aussi à son entretien. Dépenses de dix ans 186768 écus, 9 t., 16 g. Dépenses d'une année 18676 écus, 10 t., 12 g.

## ARTICLE VII.

### *Enfans trouvés.*

Parmi ces enfans trouvés il y en a toujours un certain nombre de légitimes qui doivent à la misère de leurs parens d'être confondus avec ceux qui ne le sont pas. Dépenses de dix ans 61468 écus, 1 t., 7 g. Dépenses d'une année 6146 écus, 9 t., 15 g.

## ARTICLE VIII.

### *Gratifications.*

Ce sont celles accordées annuellement à quelques Maltais qui ont bien mérité de l'Ordre par leur attachement et leurs services. Dépenses de dix ans 10700 écus, 8 t. Dépenses d'une année 1070 écus, 16 g.

## ARTICLE IX.

### *Gratifications après Décès.*

C'est une partie des salaires de quelques Écrivains ou autres personnes mortes au service de l'Ordre,

que l'on accorde après leur décès à leurs veuves et quelquefois même à leurs filles. Dépenses de dix ans 23265 écus, 5 t., 1 g. Dépenses d'une année 2326 écus, 6 t., 10 g.

ARTICLE X.

*Religieuses de Ste.-Ursule.*

Ce sont les secours que l'on donne annuellement aux Religieuses Ursulines de Malte, qui sont aggrégées à l'Ordre. Dépenses de dix ans 5194 écus, 5 t., 15 g. Dépenses d'une année 519 écus, 5 t., 8 g.

ARTICLE XI.

*Religieuses de Toulouse.*

Ces Religieuses, que l'on nomme Maltaises, parce qu'elles sont toutes d'extraction noble et suivent les règles de l'Ordre, sous la dépendance des Grands-Maîtres, ont obtenu de tems en tems des secours que requéraient le dérangement de leur fortune. Dépenses de dix ans 7303 écus, 4 t. Dépenses d'une année 730 écus, 4 t.

ARTICLE XII.

*Religieuses de Martel.*

Le Couvent de ces Religieuses est situé dans le Querci; elles sont aussi de notre Ordre et dans les mêmes circonstances de détresse à peu près que celles de Toulouse. Dépenses de dix ans 2952 écus, 9 t., 15 g. Dépenses d'une année 295 écus, 2 t., 7 g.

*Dépenses de la Marine.*

L'on a compris sous ce titre tous les articles qui concernent la marine, pour réunir dans une seule somme la totalité des dépenses relatives à cet objet, qui se montent comme suit à 4,749428 écus, 7 g.

## ARTICLE XIII.

*Galères.*

L'escadre des galères composée de cinq, six et même sept galères avant l'établissement des vaisseaux, a été réduite à quatre. Ses dépenses sont dirigées 1°. Par une congrégation dite des *galères*, chargée des chiourmes et des équipages; 2°. Par un *Provéditeur* chargé du gréement; 3°. Par le *Commandant* de l'Arsenal, chargé de tout ce qui a rapport au radoub. Ces trois administrations différentes et séparées sont soumises à l'inspection du Trésor. Les dépenses extraordinaires de construction sont toujours confiées à un Commissaire qui n'a aucune relation avec les trois administrations dont on vient de parler. Il rend compte directement au Trésor. Ces dépenses pour 6 galères construites dans dix ans, se montent à 2,250435 écus, 4 t., 8 g. et pour une année 225043 écus, 6 t., 9 g.

## ARTICLE XIV.

*Vaisseaux.*

L'escadre des vaisseaux fut établie en 1704. Elle fut portée d'abord à trois et même à quatre vaisseaux; ensuite elle ne consista qu'en un vaisseau de 60 canons, et en trois frégates. Les dépenses des vaisseaux sont

dirigées par une congrégation particulière qui est indépendante du Trésor, auquel elle demande tout l'argent et tous les matériaux, dont elle peut avoir besoin et n'est pas tenue d'en justifier l'emploi, excepté au Conseil, auquel elle présente ses comptes annuellement. Deux frégates ont coûté 236693 écus. On céda en 1781 deux vaisseaux pour la somme de 117221 écus. Dépenses de dix ans 2,358271 écus, 2 t., 9 g. Dépenses d'une année 235827 écus, 1 t., 9 g.

## ARTICLE XV.

*Armemens extraordinaires.*

Dans l'absence des galères et des vaisseaux qui avaient été envoyés à Alger, pour seconder les Espagnols, il parut nécessaire d'armer deux corvettes et deux galiotes pour protéger la navigation du canal de Malte : on arma aussi une tartane en 1779. Ce sont les frais de ces armemens qui sont portés comme suit à 20895 écus, 8 t., 19 g. Dépenses d'une année 2089 écus, 6 t., 18 g.

## ARTICLE XVI.

*Galiotes de Garde.*

Ce sont deux galiotes que l'on entretient pour la garde du port et qui sont toujours prêtes en cas d'évènement. Cette dépense se monte, pour dix ans, à 49145 écus, 4 t., 18 g. et pour une année à 4915 écus, 6 t., 9 g.

## ARTICLE XVII.

*Santé.*

Ce sont les dépenses relatives au bureau de Santé, qui furent beaucoup plus fortes en 1785, à cause

des secours que l'on envoya alors aux habitans de Lampedouze et à l'équipage d'un bâtiment français qui s'y trouvaient affligés de la peste. Dépenses de dix ans 12532 écus, 5 t., 2 g. Dépenses d'une année 1253 écus, 2 t., 18 g.

### ARTICLE XVIII.

*Bassins pour les Bois.*

Les bois de construction étant presque tous placés dans l'eau pour les mieux conserver, les endroits destinés pour les contenir sont appellés bassins, lesquels ayant été fort dégradés, exigeaient les réparations portées en dépenses ci-contre. Pour dix ans 8640 écus, 8 t., 18 g., et pour une année 864 écus, 18 g.

### ARTICLE XIX.

*Recurement du port.*

Ces dépenses s'expliquent d'elles-mêmes. Pour dix ans 46804 écus, 3 t., 3 g., et pour une année 4680 écus, 5 t., 2 g.

### ARTICLE XX.

*Fanal St.-Elme.*

Ce fanal, placé à la pointe de St.-Elme, est destiné à indiquer l'entrée du port aux bâtimens. Il n'est allumé que du premier octobre au premier mai. Dépenses de dix ans 2692 écus, 10 t., 10 g. Dépenses d'une année 269 écus, 3 t., 9 g.

*Troupes de terre.*

L'on a compris sous ce titre tous les articles des dépenses militaires qui concernent la terre, pour pouvoir les réunir et présenter dans une seule somme. Le résultat de ce qu'il en coûte pour cet objet est de 1,730389 ècus, 9 t., 3 g.

ARTICLE XXI.

*Régiment de Malte.*

Il fut créé en 1776 et a été composé pendant les dix ans, année commune, de 1055 hommes effectifs. Dépenses de dix ans 1,276128 écus, 11 t., 3 g. Dépenses d'une année 127612 écus, 10 t., 14 g.

ARTICLE XXII.

*Artillerie.*

C'est ce qu'il en coûte pour tout le corps des Artilleurs, y compris les honoraires du Commandeur de l'artillerie qui en est le Commandant. Dépenses de dix ans 85642 écus, 5 t., 17 g. Dépenses d'une année 8564 écus, 2 t., 19 g.

ARTICLE XXIII.

*Gardes à pied et à cheval.*

C'est une dépense fixe qui est relative à l'entretien d'un certain nombre d'hommes qui doivent faire des rondes à pied et à cheval pendant la nuit dans toute l'isle, pour veiller à la sûreté : elle se monte, pour dix ans, à 3067 écus, 7 t., 17 g., et pour une année à 306 ecus, 9 t., 3 g.

### ARTICLE XXIV.

*Gardes de St.-Julien.*

C'est un poste occupé par les Chasseurs, que l'on a placés en 1777 à la cale St.-Julien pour empêcher la désertion. Dépenses de dix ans 12571 écus, 9 t., 4 g. Dépenses d'une année 1257 écus, 2 t., 2 g.

### ARTICLE XXV.

*Service de la Place.*

Qui comprend les appointemens des Majors, Aides-Majors et Adjudans; ainsi que l'entretien et les réparations de tous les corps de garde destinés au service de la place. Dépenses de dix ans 28263 écus, 2 t., 4 g. Dépenses d'une année 2826 écus, 3 t., 16 g.

### ARTICLE XXVI.

*Fortifications.*

C'est la dépense pour l'entretien des fortifications de Malte et ses dépendances. Dépenses de dix ans 127649 écus, 6 t., 17 g. Dépenses d'une année 12764 écus, 11 t., 1 g.

### ARTICLES XXVII ET XXVIII.

*Châteaux St.-Elme et St.-Ange.*

Les dépenses de ces deux forts qui défendent l'entrée du port, consistent dans la paye des vieux Invalides qui y font le service, dans les frais d'entretien des corps de garde et tout ce qui a rapport

au service desdits châteaux. Dépenses de dix ans pour le château St.-Elme, 19595 écus, 7 t., 18 g. Dépenses d'une année 1959 écus, 6 t., 15 g. Dépenses de dix ans pour le château St.-Ange 8461 écus, 10 t., 15 g. Dépenses d'une année 846 écus, 2 t., 5 g.

### ARTICLE XXIX.

*Goze et Tours de l'Isle.*

Cet article comprend les appointemens du Gouverneur du Goze, de son Lieutenant, des différentes personnes préposées à la garde du château et des tours de cette isle, ainsi que de quelques frais d'entretien relatifs au service des tours de l'isle de Malte. Dépenses de dix ans 14390 écus, 4 g. Dépenses d'une année 1439 écus.

### ARTICLE XXX.

*Artillerie et autres armes.*

La dépense de cet article regarde les achats et la fonte des canons, la fabrication des affuts, l'achat des armes et généralement tout ce qu'il en coûte annuellement pour entretenir l'artillerie et les armes en état. Dépenses de dix ans 154618 écus, 11 t., 4 g. Dépenses d'une année 15461 écus, 10 t., 14 g.

*Constructions et réparations extraordinaires.*

Ceci n'a pas besoin d'explication 31626 écus, 2 t., 18 g.

### ARTICLE XXXI.

*Renouvellement du pavé des rues.*

En 1771 le Trésor fit les avances pour l'entier renouvellement du pavé des rues et des canaux

souterrains que l'on creusa dans toutes par le déblayement des immondices. Les propriétaires des maisons se chargèrent de payer au *prorata* des dépenses qui avaiant été faites ; mais comme presque tous les édifices de la cité Valette appartiennent au Trésor, il lui resta une grande somme à payer pour son propre compte. Dépenses de dix ans 83929 écus, 9 t., 8 g. Dépenses d'une année 8392 écus, 11 t., 15 g.

### ARTICLE XXXII.

*Quais du Port.*

C'est ce qu'il en coûte pour le rétablissement des quais que la mer dégrade continuellement. Dépenses de dix ans 13464 écus, 11 t., 4 g. Dépenses d'une année 1346 écus, 5 t., 18 g.

### ARTICLE XXXIII.

*Arsenal des Galères.*

Ce nouveau bâtiment commencé en 1776 a été terminé en 1783, et coûte 60986 écus. Dépenses de dix ans 49642 écus, 5 t., 13 g. Dépenses d'une année 4965 écus, 2 t., 19 g.

### ARTICLE XXXIV.

*Corderie.*

C'est ce qu'il en coûte principalement pour établir les magasins de chanvre dans la corderie, de laquelle ils étaient auparavant séparés. Dépenses de dix ans 5428 écus, 9 t., 1 g. Dépenses d'une année 542 écus, 10 t., 10 g.

### ARTICLE XXXV.

*Lazaret.*

C'est ce qu'il en a coûté pour les réparations considérables qui ont été faites à la quarantaine du grand port, ainsi que ces travaux des nouveaux magasins que l'on a commencé à construire dans le Lazaret. Dépenses de dix ans 28083 écus, 1 t. 12 g. Dépenses d'une année 2808 écus, 3 t., 15 g.

### ARTICLE XXXVI.

*Magasin des Galères.*

Ce sont les frais des réparations, faites en grand nombre, des magasins que possède le Trésor et qui de tems en tems en demandent d'extraordinaires. Dépenses de dix ans 7156 écus, 10 t., 10 g. Dépenses d'une année 715 écus, 8 t., 5 g.

### ARTICLE XXXVII.

*Moulins à poudre.*

C'est ce qu'il en coûte pour la construction d'un moulin à poudre. Dépenses de dix ans 7966 écus, 1 t., 9 g. Dépenses d'une année 796 écus, 7 t., 7 g.

### ARTICLE XXXVIII.

*Magasins près de la Douane.*

Ce sont quatre magasins placés près de la Douane sur le quai du grand port, lesquels tombaient en ruine, et que, par cette raison, on a été obligé de rebâtir. Ils ont coûté 62016 écus, le loyer montant à

2280

2280 écus, y compris l'estime de celui que l'on a cédé à la congrégation des galères. Il résulte que l'on peut considérer la somme employée à cette construction comme un capital que le trésor aurait placé à un peu plus de 3 et demi pour cent. Dépenses de dix ans 58234 écus, 11 t., 10 g. Dépenses d'une année 5823 écus, 5 t., 19 g.

### ARTICLE XXXIX.

*Conservatorie * et Bibliothèque.*

L'ancien bâtiment où était la bibliothèque étant devenu trop petit pour contenir les livres provenant de la dépouille des religieux, celui de la conservatorie étant dans un état de dépérissement menaçant, celui où était la monnaie appartenant à la langue de France, qui voulait le reprendre pour son usage, on se détermina à entreprendre la construction de ce nouvel édifice, qui contiendra la Conservatorie, la Bibliothèque, la Monnaie, deux Salles, un Magasin pour la Congrégation des galères et 7 boutiques au rez de chaussée, dont on retirera un loyer considérable. Dépenses de dix ans 53483 écus, 1 t., 18 g. Dépenses d'une année 5348 écus, 3 t., 16 g.

### ARTICLE XL.

*Nouveau Cimetière.*

Cette dépense n'est qu'une partie de celle de 8000 écus pour le nouveau cimetière, commencé en 1777,

---

* Lieu destiné à conserver la caisse, l'argenterie, les diamans et autres effets dn Trésor. On donne le nom de *Conservateur* au Religieux chargé de tous ces différens dépôts.

terminé en 1779. Il est placé hors de la ville pour servir de sépulture à ceux qui meurent dans le grand Hôpital. Dépenses de dix ans 528 écus, 5 t., 17 g. Dépenses d'une année 52 écus, 10 t., 4 g.

## ARTICLE XLI.

### *Fanal St.-Elme.*

C'est ce qu'il en a coûté pour renouveller la lanterne de ce Fanal. Dépenses de dix ans 1108 écus, 3 t., 3 g. Dépenses d'une année 110 écus, 9 t., 18 g.

## ARTICLE XLII.

### *Hôpital.*

Cette dépense a été occasionnée par le transport de la lingerie de l'hôpital dans une maison appellée *La Camerata*, ce qui a exigé beaucoup de réparations extraordinaires. Dépenses de dix ans 7225 écus, 5 t., 17 g. Dépenses d'une année 722 écus, 6 t., 12 g.

## ARTICLE XLIII.

### *Palais Magistral.*

Ce sont 200 écus que l'on donne annuellement pour les réparations des palais magistraux ; les honoraires des Auditeurs des Grands-Maîtres et ceux de deux autres attachées au service de son palais. Dépenses de dix ans 5629 écus, 3 t., 15 g. Dépenses d'une année 562 écus, 11 t., 3 g.

## ARTICLE XLIV.

### *Fauconnerie.*

Ce sont les frais de transport et de présentation des faucons que l'on prend dans l'isle, et que l'Ordre

est dans l'usage d'envoyer annuellement aux Rois de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples et au Vice-roi de Sicile. Dépenses de dix ans 10393 écus, 3 t., 8 g. Dépenses d'une année 1039 écus, 3 t., 19 g.

ARTICLE XLV.

*Tables.*

Par les Tables on entend la nourriture que le trésor accorde à tous les Profès et Novices qui se trouvent au Couvent, à l'exception cependant d'un certain nombre de Commandeurs, qui en sont privés lorsque, dans le rang de Chevalier, ils retirent 2000 écus net de revenu de leur Commanderie, et 1000 écus dans celui de Chapelains et Servans d'armes. On passe pour chacun par an 4 salmes de blé, 2 mesures d'huile appellées *cafis*, et 34 écus en argent. Le tout peut être estimé 150 écus.

On a placé ici la dépense de 6000 écus que le trésor donne au Grand-Maître, pour sa table. Elle était portée autrefois à l'article : palais Magistral. Dépenses de dix ans 539373 écus, 5 t., 12 g. Dépenses d'une année 53937 écus, 4 t., 3 g.

ARTICLE XLVI.

*Soldée et Noviciat.*

L'on appelle Soldée et Noviciat ce que le trésor donne annuellement à chaque Profès, et une fois seulement à chaque Novice pour leur vêtement. Cet objet consiste dans 22 écus, que l'on accorde aux Chevaliers; 16 écus et 6 tarins aux Chapelains et Servans d'armes; 12 écus et 6 tarins aux Diacots;

et 7 écus aux Novices, qui n'en perçoivent cependant que 4 et demi, à cause d'une retenue. Dépenses de dix ans 14902 écus, 5 t., 14 g. Dépenses d'une année 1490 écus, 2 t., 19 g.

## ARTICLE XLVII.

*Trésor et Conservatorie.*

Ce sont des frais du bureau général du trésor et de la conservatorie, qui en est une dépendance, et qui consistent dans les honoraires et salaires de toutes les personnes employées dans lesdits bureaux. ainsi que les dépenses pour réparation des bâtimens.

## ARTICLE XLVIII.

*Chancellerie.*

Les salaires des écrivains qui y sont employés; les effets qui s'y consomment, et les réparations qu'elle exige, composent la dépense de cet article. Dépenses de dix ans 16907 écus, 5 t., 7 g. Dépenses d'une année 1690 écus, 8 t., 19 g.

## ARTICLE XLIX.

*Prison des Esclaves.*

Outre les esclaves qui composent la chiourme des galères, et dont l'entretien est compris dans les dépenses desdites galères, il y en a encore un nombre considérable que l'on tient dans la ville, et qui sont enfermés dans un lieu appellé prison des esclaves, où une partie est occupée à fabriquer les toiles de coton nécessaires pour former les voiles des galères et des vaisseaux, et l'autre partie est employée aux

travaux de terre de la religion. La nourriture et le vêtement des uns et des autres forment la dépense de cet article. Dépenses de dix ans 294289 écus, 9 t., 1 g. Dépenses d'une année 29428 écus, 11 t., 14 g.

### ARTICLE L.

*Néophites.*

Ce sont les dépenses relatives aux esclaves baptisés, que l'on tient séparés de ceux qui ne le sont pas. Dépenses de dix ans 88345 écus, 9 t., 2 g. Dépenses d'une année 8834 écus, 6 t., 18 g.

### ARTICLE LI.

*Achats d'Esclaves.*

La quantité d'esclaves que la religion emploie sur terre et sur mer, oblige le trésor d'en acheter annuellement un certain nombre des particuliers, pour ne pas se trouver dans le cas d'en manquer. Dépenses de dix ans 44885 écus, 5 g. Dépenses d'une annuée 4488 écus, 6 t.

### ARTICLE LII.

*Castellanie.*

Ce sont de très-médiocres honoraires que l'on donne annuellement au tribunal de justice de ce nom. Dépenses de dix ans 2227 écus, 4 t. Dépenses d'une année 222 écus, 8 t., 16 g.

### ARTICLE LIII.

*Fontaines.*

Outre les frais des fontaines on rapporte ici toutes les dépenses relatives à la construction et à l'entretien

des citernes publiques situées dans la ville et dans les différens forts ou châteaux. La dépense de 1779 peut être regardée comme extraordinaire, puisqu'elle a servi à terminer la construction d'une très-belle citerne placée dans la Floriane près de l'église de la Conception. Dépenses de dix ans 29204 écus, 9 t., 3 g. Dépenses d'une année 2920 écus, 5 t., 14 g.

### ARTICLE LIV.

*Ports des lettres.*

Ce sont les frais des ports de lettres pour toutes les personnes qui sont dispensées d'en payer; savoir : le Grand-Maître, son Receveur, ses trois Secrétaires aux départemens de France, d'Espagne, et d'Italie, l'Inquisiteur, tous les membres de la Chambre ordinaire composée de six personnes, le Commissaire de la poste et finalement tous les Ambassadeurs et Receveurs. Dépenses de dix ans 203902 écus, 1 t., 8 g. Dépenses d'une année 20390 écus, 2 t., 11 g.

### ARTICLE LV.

*Legs Viagers.*

Ce sont des espèces de pensions viagères qui ont été données en forme de legs par des religieux et ont été établies en mourant sur le quint de leurs dépouilles. Dépenses de dix ans 29718 écus, 2 t., 7 g. Dépenses d'une année 2971 écus, 9 t., 1 g.

### ARTICLE LVI.

*Pensions viagères.*

Cet article renferme les pensions viagères assignées sur le trésor à différentes personnes, par le Conseil

de l'Ordre. Dépenses de dix ans 109309 écus, 7 t., 2 g. Dépenses d'une année 10930 écus, 11 t., 10 g.

## ARTICLE LVII.

*Intérêts de différens emprunts.*

Ce sont les intérêts d'emprunts faits à différentes époques, 1°. à Rome de 1726 à 1762, à 2 et demi pour cent; 2°. en Espagne en 1761, 1762 et 1763, à 2, 2 et un quart et à 2 et demi pour cent; 3°. en plusieurs faits en couvent, à 3 et demi pour cent d'intérêt; ces derniers emprunts ont été destinés en grande partie à remplir les engagemens pris par l'Ordre envers celui de St.-Lazare, concernant le partage définitif des biens de St. Antoine. Dépenses de dix ans 488778 écus, 10 t., 11 g. Dépenses d'une année 48877 écus, 10 t., 13 g.

## ARTICLE LVIII.

*Traites et Remises.*

On sent que le trésor étant obligé de se servir de la voie des traites et remises pour pouvoir disposer de la plus grande partie de ses revenus qui sont déposés dans les recettes, il doit nécessairement s'ensuivre une perte ou un gain, et c'est le résultat des changes de dix ans qui est porté ici à 7687 écus, 4 t., 19 g., et d'un an à 768 écus, 8 t., 12 g.

## ARTICLE LIX.

*Bois de Melicucca.*

On entreprit en 1763 de faire une plantation considérable de bois sur la Commanderie de Melicucca

située en Calabre, dans l'espoir que les bois pourraient servir un jour à la construction des bâtimens de l'Ordre. Jusqu'à présent on n'a encore rien tiré de ces bois. Dépenses de dix ans 18239 écus, 10 t., 3 g. Dépenses d'une année 1823 écus, 11 t., 16 g.

## ARTICLE LX.

*Bibliothèque.*

Elle sera un peu moins coûteuse à l'Ordre depuis une fondation de 300 écus par an, faite pour son entretien, et par la vente des livres doubles, qui deviendra plus considérable par le nombre des volumes qui sont déjà dans la bibliothèque. Elle renferme près de 30000 volumes; depuis 1788 elle avait beaucoup augmenté. On y comptait en 1798 plus de 60000 volumes. Dépenses de dix ans 850 écus, 1 t., 15 g. Dépenses d'une année 85 écus, 3 g.

## ARTICLE LXI.

*Argenterie de l'État.*

C'est l'argenterie appartenante au trésor, mais appliquée au service de plusieurs parties de l'administration générale, telles que le palais Magistral, l'Hôpital, les Galères, les vaisseaux, les Ambassadeurs de Rome et de Paris. On comprend ici les frais de son entretien et des augmentations qu'on y fait de tems en tems. Dépenses de dix ans 32774 écus, 6 t., 6 g. Dépenses d'une année 3277 écus, 5 t., 8 g.

## ARTICLE LXII.

*Collège des Jésuites.*

Après la destruction des Jésuites et leur expulsion de l'isle de Malte en 1769, le trésor perçut les revenus

attachés au collège, qu'ils tenaient, et fournissait à toutes ces dépenses. Les frais surpassaient la recette. Dépenses de dix ans 18477 écus, 3 t., 16 g. Dépenses d'une année 1847 écus, 8 t., 15 g.

## ARTICLE LXIII.

### *Biens de St.-Antoine.*

Ce sont les dépenses faites pour la réunion des biens de l'Ordre de St.-Antoine à ceux de Malte; et celles dont la religion s'est chargée comme pensions viagères à payer aux anciens membres de St.-Antoine, et restera à payer à l'Ordre de St.-Lazare qui, ayant d'abord partagé avec celui de Malte les biens des Antonins, les lui a cédés en totalité, moyennant certains arrangemens. Dépenses de dix ans 732947 écus, 3 t., 4 g. Dépenses d'une année 73294 écus, 8 t., 15 g.

## ARTICLE LXIV.

### *Plan conciliatoire pour les Prieurés de la Langue d'Italie.*

Les Chevaliers Piémontais, qui forment en grande partie le prieuré de Lombardie ayant voulu se séparer entièrement des autres prieurés qui composent la langue d'Italie, il parut nécessaire de s'opposer à cette séparation; s'il n'a pas été possible de maintenir l'union des Prieurés de cette langue aussi entière qu'elle l'était auparavant, on l'a néanmoins conservée pour trois objets essentiels, tels que les dignités, les Commanderies de graces magistrales et les pensions. Dépenses de dix ans 101145 écus, 5 t., 15 g. Dépenses d'une année 10114 écus, 6 t., 12.

## ARTICLE LXV.

*Restitution de l'imposition biennale et triennale faite à la Langue d'Allemagne.*

Les mêmes motifs qui déterminèrent d'accorder à la langue d'Allemagne le décharge d'une partie des *Responsions* qui lui avaient été imposées par le dernier Chapitre général, lui firent obtenir aussi la restitution d'une partie des deux impositions extraordinaires appellées biennale et triennale, qu'elle avait déjà payée presqu'en entier. Dépenses de dix ans 40271 écus, 4 t., 5 g. Dépenses d'une année 4027 écus, 1 t., 13 g.

## ARTICLE LXVI.

*Atteliers et Magasins.*

Ce sont certaines dépenses faites dans plusieurs atteliers, tels que l'artillerie, la corderie, etc. qui ne sont pas susceptibles d'être rapportées à aucun article de dépense ordinaire; ce sont aussi celles qu'entraînent la paye des gages des écrivains et gardiens des magasins, les réparations desdits magasins et le déchet de tous les effets qu'on y conserve. Dépenses de dix ans 182644 écus, 8 t., 1 g. Dépenses d'une année 18264, 5 t., 12 g.

## ARTICLE LXVII.

*Établissement de la Langue Anglo-Bavaroise.*

Ce sont les dépenses faites à l'occasion de l'établissement de cette nouvelle langue en 1782. Dépenses de dix ans 14081 écus, 3 t., 15 g. Dépenses d'une année 1408 écus, 1 t., 11 g.

## ARTICLE LXVIII.

*Recouvrement des biens de Pologne.*

Cette dépense n'est qu'une partie de celle faite pour cet objet, et qui monte en totalité à 72998 écus: mais le Bailli de Sagramoso chargé de cette négociation étant parvenu à toucher une somme de 30115 écus, provenant entièrement des biens de Pologne, il en résulte que celle de 42885 écus est la seule dépense effective faite par le trésor. Dépenses de dix ans 14196 écus, 4 t., 11 g. Dépenses d'une année 1419 écus, 7 t., 11 g.

## ARTICLE LXIX.

*Illumination pour la naissance du Dauphin de France.*

C'est ce qu'a coûté l'illumination faite à l'occasion des réjouissances pour la naissance du Dauphin de France. Dépenses de dix ans 2331 écus, 13 g. Dépenses d'une année 233 écus, 2 t., 5 g.

## ARTICLE LXX.

*Secours donnés en Calabre et à Messine.*

En 1783, d'affreux tremblemens de terre renversèrent Messine et bouleversèrent la Calabre. L'Ordre y envoya à l'instant ses galères pour porter aux habitans de ces malheureuses contrées les secours qui occasionèrent les dépenses de 17038 écus, 7 t., 7 g. Dépenses d'une année 1703 écus, 10 t., 7 g.

## ARTICLE LXXI.

*Dépenses relatives au dernier Chapitre général.*

Ce sont les frais faits pour obtenir la confirmation de tout ce qui avait été statué au dernier chapitre

général. Dépenses de dix ans 5491 écus, 4 t., 15 g. Dépenses d'une année 549 écus, 1 t., 14 g.

### ARTICLE LXXII.

*Achat d'Immeubles.*

Ce fut une petite maison achetée pour le service de l'hôpital. Pour dix ans 1854 écus, 2 t. Pour une année 185 écus, 5 t.

### ARTICLE LXXIII.

*Dépenses diverses.*

Cet article comprend une quantité de petits objets qui ne méritent pas de titres particuliers. Dépenses de dix ans 30908 écus, 7 t., 11 g.

### ARTICLE LXXIV.

*Dèpenses extraordinaires.*

On a porté ici toutes les sommes payées pendant les dix années en remboursement d'une partie des emprunts qui ont été faits par le trésor. Dépenses de dix ans 254005 écus, 10 t., 3 g. Dépenses d'une année 25400 écus, 7 t., 1 g.

Total de la dépense générale de dix ans 12,364595 écus, 1 t., 19 g., et d'une année 1,236459 écus, 6 t., 3 g.

*Récapitulation.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Recette ordinaire . . . . . . | 13,152997 éc., | 2 t., | 2 g. |
| Dépense ordinaire . . . . . | 12,364595 | 1 | 19 |
| Balance . . . . . . . . . . . | 788402 éc., | | 5 g. |
| Recette ordin. et extraord. | 13,611422 éc., | 8 t., | 5 g. |
| Dépense ordin. et extraord. | 12,618601 | | 2 |
| Balance . . . . . . . . . | 992821 éc., | 8 t., | 3 g. |

MALTE

# TABLEAU GÉNÉRAL DE LA DÉPENSE

*Année par année, dans l'espace de 10 ans.*

| N° | Article | 1779 | | | 1780 | | | 1781 | | | 1782 | | | 1783 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. |
| 1 | Ambassadeurs. Rome. | 52162 | 5 | 13 | 30516 | 11 | 2 | 19518 | . | 9 | 14471 | 5 | 9 | 12948 | 1 | 1 |
| | Ambassadeurs. Paris. | 4687 | 6 | . | 9511 | 6 | 16 | 5428 | 2 | 16 | 5943 | 2 | 16 | 4678 | 2 | 16 |
| | Ambassadeurs. Madrid. | 5617 | 5 | 14 | 4353 | 10 | 7 | 3949 | 8 | 19 | 3722 | 2 | 17 | 552 | 7 | 13 |
| | Ambassadeurs. Naples. | 6872 | 4 | 12 | 6872 | 4 | 11 | 15259 | 10 | 10 | 9200 | 2 | 14 | 6800 | 6 | 9 |
| | Ambassadeurs. Palerme. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 2519 | . | 16 |
| 2 | Receveurs. Madrid. | 2460 | 9 | 2 | 2411 | 6 | 19 | 2462 | 5 | 11 | 3318 | 8 | 19 | 3839 | 2 | 11 |
| | Toulouse. | 579 | 10 | 2 | 253 | 3 | . | 245 | . | . | 1497 | 5 | 1 | 608 | 8 | 5 |
| | Auvergne. | 3258 | 5 | 17 | 3444 | 8 | 16 | 3662 | 5 | 19 | 3323 | 3 | 17 | 3397 | 2 | 17 |
| | Marseille. | 4352 | 11 | 15 | 9118 | 3 | 5 | 2631 | 2 | 10 | 4931 | 2 | 5 | 5271 | . | 16 |
| | Aquitaine. | 586 | 8 | . | 519 | 4 | 10 | 496 | 9 | . | 518 | 6 | 13 | 489 | 4 | 15 |
| | Champagne. | 777 | 2 | 5 | 407 | 1 | . | 410 | 6 | 18 | 639 | 1 | 6 | 572 | 11 | . |
| | Arragon. | 749 | 4 | 14 | 738 | 8 | 4 | 1012 | 5 | 15 | 733 | 5 | 10 | 733 | 4 | 8 |
| | Valence. | 117 | 3 | 8 | 117 | 3 | 13 | 117 | 2 | 17 | 119 | 4 | 8 | 116 | 2 | . |
| | Catalogne. | 1618 | 10 | 9 | 607 | 11 | 3 | 1617 | 5 | 13 | 593 | 9 | 18 | 1746 | 10 | 5 |
| | Navarre. | 94 | 10 | 13 | 94 | 10 | 2 | 94 | 10 | 3 | 94 | 10 | 1 | 94 | 10 | 2 |
| | Paris. | 13712 | 1 | 16 | 11160 | . | 5 | 8402 | 5 | 10 | 10960 | 6 | 11 | 13594 | 11 | 3 |
| | Valladolid. | 789 | 5 | 13 | 538 | 5 | 1 | 443 | 11 | 11 | 470 | 1 | 6 | 10962 | 6 | . |
| | Alicante. | . | . | . | 16 | . | 10 | 160 | 5 | . | . | . | . | . | . | . |
| | Majorque. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| | Portugal. | 3770 | 4 | 19 | 2614 | 2 | 1 | 2439 | 7 | 12 | 2386 | 5 | 4 | 2937 | 7 | 8 |
| | Rome. | 3382 | 10 | 12 | 4444 | 6 | . | 5766 | 8 | 9 | 4691 | . | 12 | 4364 | 5 | 4 |
| | Turin. | 1614 | 3 | 11 | 1800 | 6 | 11 | 1960 | 6 | 11 | 276 | 7 | 13 | 3374 | 9 | 8 |
| | Milan. | 373 | 11 | 5 | 553 | 11 | 14 | 331 | 10 | 1 | 338 | 3 | 8 | 332 | 5 | 2 |
| | Gênes. | 3031 | 10 | 11 | 3035 | 6 | . | 5454 | 8 | 14 | 3038 | 3 | 5 | 3049 | 1 | . |
| | Florence. | 1059 | . | 1 | 1051 | 3 | 11 | 923 | 9 | 2 | 1748 | 7 | 6 | 1233 | . | 4 |
| | Venise. | 3387 | 8 | 14 | 3693 | 4 | 9 | 3603 | 11 | 16 | 3420 | 2 | 9 | 3686 | 6 | 17 |
| | Naples. | 6488 | 3 | 11 | 6909 | 11 | 9 | 5058 | 1 | 9 | 8916 | 8 | . | 11142 | 11 | 10 |
| | Palerme. | 3162 | 4 | 14 | 4125 | 4 | 7 | 4343 | . | 12 | 4364 | 8 | 4 | 5327 | . | 5 |
| | Messine. | 636 | 8 | 4 | 608 | 4 | 5 | 597 | 7 | 19 | 608 | 4 | 4 | 597 | 7 | 19 |
| | Allemagne. | 741 | 5 | 7 | 860 | 5 | 13 | 900 | 8 | 19 | 1388 | 10 | 16 | 954 | 9 | 15 |
| | Bohême. | 4796 | 3 | 13 | 4754 | 2 | 16 | 4791 | 2 | 5 | 4842 | 9 | . | 4793 | 6 | 8 |
| | Anglo-Bavière. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 3 | Églises conventuelles. | 12358 | 11 | 11 | 9660 | 2 | 17 | 12583 | 2 | 9 | 12602 | 3 | 4 | 10933 | 4 | 5 |
| 4 | Aumônes. | 15802 | 11 | 2 | 19023 | 5 | 10 | 18351 | 1 | 18 | 16340 | 9 | 2 | 17881 | 6 | 15 |
| 5 | Grand Hôpital. | 79697 | 6 | 2 | 89070 | 10 | 2 | 67842 | 10 | . | 68561 | 9 | 13 | 61487 | 6 | 8 |
| 6 | Hôpital des femmes. | 16764 | 11 | 17 | 20157 | 4 | 2 | 18270 | . | 15 | 17613 | 7 | 11 | 17421 | 9 | 7 |
| 7 | Enfans trouvés. | 5734 | 2 | . | 7478 | 4 | 2 | 5228 | 1 | 4 | 5065 | 5 | 4 | 5176 | 1 | 3 |
| 8 | Gratifications. | 1164 | 2 | . | 661 | 10 | 4 | 635 | 2 | 4 | 540 | 10 | 4 | 540 | 10 | 4 |
| 9 | Gratifications après décès. | 5525 | 7 | 14 | 2291 | 1 | 9 | 2301 | 7 | 18 | 2038 | 5 | 10 | 2182 | 2 | 16 |
| 10 | Religieuses de Ste.-Ursule. | 869 | 9 | 3 | 578 | 7 | 13 | 465 | 2 | 4 | 359 | 2 | 9 | 686 | 10 | 4 |
| 11 | Religieuses de St.-Toulouse. | . | . | . | 750 | . | . | 2386 | 8 | . | 4166 | 8 | . | . | . | . |
| 12 | Religieuses de Martel. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 13 | Dépen. de la marin. Galères. A. | 188582 | 6 | 2 | 239623 | . | 14 | 209059 | 2 | 5 | 229082 | . | 1 | 258764 | 5 | 11 |
| 14 | Vaisseaux. B. | 230319 | 4 | 9 | 193780 | 5 | . | 238965 | 9 | 11 | 270311 | 11 | . | 298821 | 1 | 4 |
| 15 | Armemens extraordinaires. | 305 | 4 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 16 | Galiotes de garde. | 4544 | 7 | 13 | 5551 | 1 | 4 | 5614 | 8 | 11 | 6986 | 11 | 4 | 3678 | 8 | 8 |
| 17 | Santé. | 692 | 7 | 11 | 690 | . | 10 | 1047 | 1 | 10 | 1364 | . | 5 | 265 | 3 | 7 |
| 18 | Bassins pour les bois. | . | . | . | . | . | . | 2062 | 4 | 12 | 3148 | 11 | 11 | 2654 | 2 | 5 |
| 19 | Recurement du port. | 949 | 7 | 17 | 3240 | . | 2 | 1671 | . | 10 | 1316 | 8 | 9 | 6051 | 4 | . |
| 20 | Fanal St.-Elme. | 239 | . | . | 272 | 5 | 17 | 273 | 3 | 9 | 248 | 11 | . | 254 | 2 | . |
| 21 | Troupes de terre. Régiment de Malte. | 117815 | 10 | 7 | 137827 | 4 | 11 | 120820 | 9 | 4 | 125086 | 10 | 4 | 130992 | 7 | 5 |
| 22 | Artillerie. | 8894 | 11 | 19 | 9015 | 10 | 13 | 9058 | 11 | 15 | 8989 | 8 | 8 | 9104 | 8 | 4 |
| 23 | Gardes à pied et à cheval. | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 1 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 |
| 24 | Garde de St.-Julien. | 1346 | 1 | 4 | 1227 | 4 | 1 | 1149 | 8 | 15 | 1778 | 10 | 4 | 1200 | 4 | 10 |
| 25 | Service de la place. | 1960 | 6 | 16 | 3286 | 8 | 5 | 2522 | 7 | 19 | 2926 | 11 | 8 | 2656 | 6 | 11 |
| 26 | Fortifications. | 9712 | 7 | 10 | 6118 | . | 5 | 11127 | 5 | 1 | 12240 | . | 8 | 14869 | 3 | 1 |
| 27 | Château St.-Elme. | 2747 | 10 | 16 | 2565 | 5 | 5 | 2533 | 9 | 4 | 2337 | 6 | 17 | 2077 | . | 12 |
| 28 | Château St.-Ange. | 947 | . | . | 844 | 1 | 9 | 831 | 8 | 12 | 791 | 7 | 8 | 758 | 1 | 6 |
| 29 | Goze et tours de l'isle. | 1396 | 4 | 13 | 1526 | 7 | . | 1807 | 6 | 13 | 1206 | 7 | 14 | 1352 | 10 | 17 |
| 30 | Artillerie et autres armemens. C. | 36293 | 8 | . | 10422 | 3 | 9 | 5272 | 7 | 3 | 13131 | 1 | 10 | 6543 | 11 | 13 |
| 31 | Constr. et rép. Renouvellement du pavé des rues. | 11814 | 4 | 16 | 7045 | 2 | 12 | 11903 | 8 | 12 | 11159 | 3 | 7 | 10948 | 2 | 11 |
| 32 | Quais du port. | 1246 | 10 | 4 | 2274 | 2 | 6 | 424 | 6 | 5 | 1746 | 7 | 10 | 209 | 5 | 17 |
| 33 | Arsenal des galères. | 13827 | 6 | 8 | 14043 | 4 | 3 | 10553 | 7 | 7 | 9698 | 6 | 9 | 1527 | 5 | 6 |
| 34 | Corderie. | 2093 | 9 | 7 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 35 | Lazaret. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 36 | Magasin des Galères. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 3865 | 8 | 5 | 6235 | 8 | 7 |
| 37 | M[illegible] à poudre. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 3741 | 9 | 19 | . | . | . |

| N° | Article | 1784 | | | 1785 | | | 1786 | | | 1787 | | | 1788 | | | Total de la dépense du 1 mai 1779 au 30 avril 1783. | | | Total de la Dépense par an. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. |
| 1 | Ambassadeurs. Rome. | 15405 | 8 | 7 | 19107 | 10 | 8 | [illegible] | 11 | 8 | 14997 | 9 | 4 | 15516 | 2 | 11 | [illegible] | 3 | 12 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| | Ambassadeurs. Paris. | 5428 | 3 | . | 2820 | . | . | 5265 | 5 | . | 4853 | 4 | . | 7010 | 5 | . | 47601 | 2 | 4 | 4760 | 1 | [illegible] |
| | Ambassadeurs. Madrid. | 2489 | 10 | . | 12363 | 2 | 7 | 7179 | 1 | 9 | 11253 | 7 | 14 | 4793 | 9 | . | 56251 | 6 | . | 5625 | . | [illegible] |
| | Ambassadeurs. Naples. | 7052 | 5 | . | 6764 | 2 | 5 | 6535 | 5 | 19 | 6597 | 6 | 12 | 14193 | 11 | 7 | 84176 | 11 | 19 | 8417 | [illegible] | [illegible] |
| | Ambassadeurs. Palerme. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 851 | . | 13 | 3370 | 1 | 9 | 337 | [illegible] | [illegible] |
| 2 | Receveurs. Madrid. | 3082 | 3 | 17 | 4452 | 3 | 11 | 3709 | 8 | 3 | 3401 | 1 | 9 | 5413 | 3 | 19 | 34551 | 6 | 1 | 3455 | [illegible] | [illegible] |
| | Toulouse. | 493 | 8 | 5 | 483 | . | 13 | 472 | 7 | 13 | 619 | 4 | 10 | 477 | 7 | 1 | 5733 | 7 | 13 | 573 | [illegible] | [illegible] |
| | Auvergne. | 3301 | 9 | 17 | 3431 | 9 | 7 | 1731 | 1 | 1 | 1734 | 3 | 17 | 1033 | 1 | 17 | 28350 | 3 | 3 | 2835 | [illegible] | [illegible] |
| | Marseille. | 4465 | 11 | . | 4854 | . | 5 | 5983 | 11 | 10 | 4401 | 7 | . | 4091 | . | 15 | 47244 | 3 | 1 | 4724 | [illegible] | [illegible] |
| | Aquitaine. | 475 | 10 | . | 602 | 5 | . | 490 | 10 | . | 473 | 10 | . | 903 | 10 | 5 | 5559 | 6 | . | 555 | 1 | [illegible] |
| | Champagne. | 637 | 8 | . | 455 | 10 | . | 416 | 8 | . | 3721 | 8 | . | 1368 | 7 | 10 | 9237 | 3 | 19 | 923 | 8 | 1 |
| | Arragon. | 736 | 11 | . | 760 | 6 | 18 | 740 | 6 | 17 | 979 | 1 | 13 | 733 | 10 | 12 | 7922 | 5 | 13 | 792 | 2 | 1 |
| | Valence. | 123 | 3 | 1 | 117 | 8 | 19 | 119 | 10 | 3 | 117 | 1 | 5 | 121 | 4 | 13 | 1185 | 8 | 14 | 118 | 8 | 1 |
| | Catalogne. | 737 | 5 | 19 | 1484 | 7 | 4 | 442 | 11 | 17 | 1791 | 9 | 2 | 1054 | . | . | 11495 | 9 | 10 | 1149 | 6 | 1 |
| | Navarre. | 94 | 10 | 3 | 94 | 10 | 2 | 94 | 10 | 2 | 94 | 10 | 2 | 94 | 10 | 3 | 948 | 3 | 13 | 94 | 10 | [illegible] |
| | Paris. | 4583 | 1 | 10 | 8090 | 5 | 5 | 14300 | 6 | 13 | 12198 | 7 | 1 | 15443 | 4 | | 114248 | 1 | 16 | 11424 | 9 | 13 |
| | Valladolid. | 1504 | 2 | 17 | 1295 | 8 | 15 | 1405 | 2 | 11 | 1874 | 8 | 14 | 1829 | 11 | 12 | 21134 | 4 | . | 2113 | [illegible] | 4 |
| | Alicante. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 176 | 5 | 10 | 17 | 7 | 13 |
| | Majorque. | 205 | 2 | 17 | . | . | . | 68 | 4 | 17 | 54 | 2 | 7 | 54 | 2 | 8 | 342 | . | 9 | 34 | 2 | 9 |
| | Portugal. | 2644 | 2 | 6 | 2383 | 9 | 1 | 2318 | 1 | 17 | 2223 | 4 | 5 | 2443 | 9 | 7 | 26161 | 6 | . | 2616 | 1 | [illegible] |
| | Rome. | 2896 | 5 | 12 | 2762 | 4 | 13 | 3969 | 4 | 11 | 4263 | 1 | 5 | 4959 | 9 | 14 | 38940 | 8 | 12 | 3894 | . | 17 |
| | Turin. | 3048 | 2 | 9 | 1671 | 10 | 12 | 1313 | 7 | 9 | 649 | 6 | 11 | 716 | . | 14 | 16426 | 1 | 9 | 1642 | 7 | [illegible] |
| | Milan. | 338 | 11 | 13 | 744 | 10 | 13 | 763 | 5 | 12 | 758 | 7 | 12 | 754 | 6 | 8 | 5092 | 11 | 8 | 509 | 3 | 1 |
| | Gênes. | 3470 | 9 | 9 | 3064 | 9 | 16 | 3436 | 9 | 1 | 5183 | 2 | 2 | 3064 | 7 | 7 | 31862 | 7 | 5 | 3186 | 3 | [illegible] |
| | Florence. | 1827 | 5 | 8 | 3427 | . | 3 | 4267 | 5 | 16 | 1632 | 11 | 13 | 2123 | 9 | 1 | 19296 | 4 | 5 | 1929 | 7 | [illegible] |
| | Venise. | 3387 | 8 | 14 | 3387 | 8 | 14 | 3703 | . | 12 | 3387 | 8 | 14 | 3393 | 8 | 3 | 34821 | 9 | 2 | 3482 | 2 | 2 |
| | Naples. | 9174 | 11 | 17 | 9043 | 2 | . | 9637 | 7 | 14 | 9823 | 11 | 7 | 14933 | 11 | 10 | 91179 | 8 | 7 | 9117 | 11 | [illegible] |
| | Palerme. | 4451 | 9 | 7 | 4343 | 2 | 10 | 5314 | 5 | 5 | 4362 | 9 | 12 | 4893 | 3 | 17 | 44893 | . | 13 | 4489 | 6 | 1 |
| | Messine. | 597 | 7 | 19 | 475 | 10 | 8 | 732 | 8 | 15 | 473 | 7 | 13 | 432 | 1 | 8 | 5799 | 8 | 14 | 579 | . | 17 |
| | Allemagne. | . | . | . | 1817 | 7 | 18 | 837 | 1 | 2 | 1783 | 6 | 9 | 867 | 9 | 12 | 10233 | 3 | 13 | 1023 | 6 | 11 |
| | Bohême. | 4648 | 9 | 4 | 4773 | 5 | . | 5032 | 6 | 2 | 4671 | 7 | 13 | 4730 | 8 | . | 47777 | . | 1 | 4777 | 3 | 8 |
| | Anglo-Bavière. | 1064 | 7 | . | 532 | 6 | . | 532 | 5 | . | 579 | 10 | . | 610 | 11 | 2 | 3320 | 3 | 2 | 332 | . | [illegible] |
| 3 | Églises conventuelles. | 15305 | 6 | 2 | 11284 | 5 | 15 | 11937 | 5 | 19 | 9923 | 5 | . | 9361 | 6 | 12 | 115972 | 3 | 14 | 11597 | 2 | 1 |
| 4 | Aumônes. | 16324 | 5 | 6 | 17622 | 1 | 3 | 18500 | 2 | 8 | 17729 | . | . | 13219 | 3 | 15 | 173094 | 10 | 19 | 17309 | [illegible] | 15 |
| 5 | Grand Hôpital. | 71612 | 10 | 10 | 80798 | 1 | 14 | 94597 | . | . | 88548 | 3 | 16 | 92643 | 1 | 1 | 794760 | 1 | 6 | 79476 | . | [illegible] |
| 6 | Hôpital des femmes. | 17462 | 1 | 5 | 18109 | . | 6 | 22901 | 6 | 7 | 19319 | 4 | 1 | 18746 | 8 | 5 | 186765 | 9 | 16 | 18676 | [illegible] | [illegible] |
| 7 | Enfans trouvés. | 5211 | 9 | 4 | 6243 | 5 | 4 | 7458 | . | 6 | 7266 | 8 | 10 | 6504 | . | 10 | 61468 | 1 | 7 | 6146 | 9 | 1 |
| 8 | Gratifications. | 3645 | 6 | 9 | 780 | 10 | 4 | 971 | 2 | 9 | 780 | 10 | 2 | 1049 | 4 | . | 10700 | 8 | . | 1070 | . | [illegible] |
| 9 | Gratifications après décès. | 2254 | 8 | 16 | 2336 | . | 4 | 2338 | 9 | 6 | 2064 | 7 | 14 | 2192 | 1 | 14 | 23263 | 3 | 1 | 2326 | 6 | 1 |
| 10 | Religieuses de Ste.-Ursule. | 304 | 4 | . | 458 | 6 | . | 520 | 2 | . | 437 | 2 | 2 | 494 | 8 | . | 5194 | 3 | 15 | 519 | [illegible] | [illegible] |
| 11 | Religieuses de St.-Toulouse. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 7303 | 4 | . | 730 | 4 | . |
| 12 | Religieuses de Martel. | 2952 | 9 | 15 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 2952 | 9 | 15 | 295 | 3 | [illegible] |
| 13 | Dépen. de la marin. Galères. A. | 237399 | 4 | 9 | 257425 | 3 | 11 | 251264 | . | 6 | 202132 | 7 | 9 | 211606 | 1 | 2 | 2,250435 | 4 | 8 | 225043 | 6 | [illegible] |
| 14 | Vaisseaux. B. | 347379 | 10 | . | 291767 | 1 | 9 | 247249 | 8 | 12 | 210221 | . | 17 | 206675 | 11 | 6 | 2,358271 | 2 | 9 | 235827 | 1 | [illegible] |
| 15 | Armemens extraordinaires. | . | . | . | 20590 | 4 | 19 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 20895 | 8 | 19 | 2089 | 6 | [illegible] |
| 16 | Galiotes de garde. | 5183 | 10 | 19 | 4064 | 8 | 9 | 4431 | 7 | 6 | 5962 | 4 | 9 | 5536 | 8 | 15 | 49133 | 4 | 18 | 4913 | 6 | [illegible] |
| 17 | Santé. | 294 | 2 | 10 | 5049 | 1 | . | 727 | 7 | 13 | 1072 | 3 | 2 | 1330 | 1 | 14 | 12532 | 3 | 2 | 1253 | 2 | 1 |
| 18 | Bassins pour les bois. | 775 | 2 | 12 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 8640 | 3 | 18 | 864 | . | [illegible] |
| 19 | Recurement du port. | 5775 | 11 | 6 | 5340 | 7 | . | 8653 | . | 5 | 8454 | 1 | 4 | 5549 | 10 | 10 | 46804 | 3 | 3 | 4680 | 5 | . |
| 20 | Fanal St.-Elme. | 299 | 10 | 12 | 258 | 11 | . | 270 | 1 | 12 | 270 | 6 | . | 303 | 7 | . | 2692 | 10 | 10 | 269 | 3 | . |
| 21 | Troupes de terre. Régiment de Malte. | 126323 | 8 | 9 | 131803 | 5 | 6 | 136032 | 8 | 7 | 122265 | 5 | 14 | 127160 | 1 | 16 | 1,276128 | 11 | 3 | 127612 | 10 | [illegible] |
| 22 | Artillerie. | 8118 | 3 | 17 | 8043 | 5 | 19 | 8036 | 4 | 18 | 8213 | 3 | 2 | 8166 | 9 | 2 | 85642 | 3 | 17 | 8564 | 2 | [illegible] |
| 23 | Gardes à pied et à cheval. | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 3067 | 7 | 17 | 306 | 9 | [illegible] |
| 24 | Garde de St.-Julien. | 1180 | . | . | 1180 | . | . | 1167 | 6 | . | 1158 | 6 | . | 1183 | 4 | 10 | 12571 | 9 | 4 | 1257 | 2 | [illegible] |
| 25 | Service de la place. | 3197 | 1 | 14 | 2198 | 5 | 15 | 2145 | 5 | 17 | 4497 | 5 | 4 | 2871 | 2 | 15 | 28263 | 2 | 4 | 2826 | 3 | [illegible] |
| 26 | Fortifications. | 13836 | 4 | 11 | 15987 | 4 | 5 | 16117 | 1 | 14 | 12217 | 8 | 10 | 15403 | 3 | 12 | 127649 | 2 | 17 | 12764 | [illegible] | 1 |
| 27 | Château St.-Elme. | 1790 | 2 | 10 | 1464 | 11 | 12 | 1374 | 9 | 16 | 1423 | 8 | 2 | 1280 | 3 | 4 | 19593 | 7 | 18 | 1959 | [illegible] | 1 |
| 28 | Château St.-Ange. | 803 | 4 | 8 | 1163 | 8 | . | 734 | 1 | 17 | 808 | 2 | 10 | 776 | 11 | 5 | 8461 | 10 | 15 | 846 | 2 | . |
| 29 | Goze et tours de l'isle. | 1652 | 10 | 10 | 1422 | 2 | 19 | 1458 | 9 | 16 | 1293 | . | 6 | 1293 | . | 6 | 14390 | . | 4 | 1439 | . | . |
| 30 | Artillerie et autres armemens. C. | 55279 | 4 | 12 | . | . | . | 15290 | 8 | 13 | 14937 | 5 | 16 | 13700 | 5 | 9 | 154618 | 11 | 4 | 15461 | [illegible] | [illegible] |
| 31 | Constr. et rép. Renouvellement du pavé des rues. | 7108 | 11 | 12 | 9057 | 11 | 16 | 6685 | 2 | 5 | 1479 | . | 13 | 6729 | 9 | 4 | 83929 | 9 | 8 | 8392 | 1 | [illegible] |
| 32 | Quais du port. | 1441 | 9 | 4 | 2163 | 3 | 2 | 20 | . | . | 2836 | 3 | 11 | 1101 | 9 | 3 | 13464 | 11 | 4 | 1346 | [illegible] | [illegible] |
| 33 | Arsenal des galères. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 49652 | 3 | 13 | 4965 | 2 | . |
| 34 | Corderie. | 548 | 11 | 13 | 2786 | . | 1 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 5428 | 9 | 1 | 542 | [illegible] | [illegible] |
| 35 | Lazaret. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | | | | | | |
| 36 | Magasin des Galères. | 5742 | 3 | . | 10741 | 1 | 9 | 3498 | 4 | 11 | . | . | . | . | . | . | [illegible] | 1 | 12 | [illegible] | 3 | . |
| 37 | M[illegible] à poudre. | 5115 | . | [illegible] | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | [illegible] | 10 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 17 | de la marin. | Santé. | 692 | 7 | 11 | 690 | . | 10 | 1047 | 1 | 10 | 1364 | . | 5 | 265 | 3 | 7 | 294 | 2 | 10 | 5049 | 1 | . | 777 | 7 | 13 | 1072 | 3 | 2 | 1330 | 1 | 14 | 12532 | 3 | 2 | 1253 | 2 | [illegible] |
| 18 | | Bassins pour les bois. | . | . | . | . | . | . | 2062 | 4 | 12 | 5148 | 11 | 11 | 2654 | 2 | 3 | 775 | 2 | 12 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 8640 | 3 | 18 | [illegible] | . | [illegible] |
| 19 | | Recurement du port. | 949 | 7 | 17 | 5240 | . | 2 | 1671 | . | 10 | 1316 | 8 | 9 | 6051 | 4 | . | 5775 | 11 | 6 | 5340 | 7 | . | 8655 | . | 5 | 8454 | 1 | 4 | 5549 | 10 | 10 | 45304 | 3 | 3 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 20 | | Fanal St.-Elme. | 259 | . | . | 272 | 5 | 17 | 275 | 5 | 9 | 248 | 11 | . | 254 | 2 | . | 299 | 10 | 12 | 258 | 11 | . | 270 | 1 | 12 | 279 | 6 | . | 303 | 7 | . | 2592 | 10 | 10 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 21 | Troupes de terre. | Régiment de Malte. | 117815 | 10 | 7 | 137827 | 4 | 11 | 120820 | 9 | 4 | 125086 | 10 | 4 | 130992 | 7 | 5 | 196523 | 8 | 9 | 131803 | 5 | 6 | 136032 | 8 | 7 | 122265 | 5 | 14 | 127160 | 1 | 16 | 1,276128 | 11 | 3 | 127612 | 10 | [illegible] |
| 22 | | Artillerie. | 8894 | 11 | 19 | 9015 | 10 | 13 | 9058 | 11 | 15 | 8989 | 8 | 8 | 9104 | 8 | 4 | 8118 | 3 | 17 | 8043 | 5 | 19 | 8036 | 4 | 18 | 8213 | 3 | 2 | 8166 | 9 | 2 | 85642 | 5 | 17 | [illegible] | 2 | [illegible] |
| 23 | | Gardes à pied et à cheval. | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 1 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 306 | 9 | 4 | 305 | 9 | 4 | 3067 | 7 | 17 | [illegible] | 9 | [illegible] |
| 24 | | Garde de St.-Julien. | 1346 | 1 | 4 | 1227 | 4 | 1 | 1149 | 8 | 15 | 1778 | 10 | 4 | 1200 | 4 | 10 | 1180 | . | . | 1180 | . | . | 1167 | 6 | . | 1158 | 6 | . | 1183 | 4 | 10 | 12571 | 9 | 4 | 1257 | 2 | 2 |
| 25 | | Service de la place. | 1960 | 6 | 16 | 3286 | 8 | 5 | 2522 | 7 | 19 | 2926 | 11 | 8 | 2636 | 6 | 11 | 3197 | 1 | 14 | 2198 | 5 | 15 | 2145 | 5 | 17 | 4497 | 5 | 4 | 2871 | 2 | 15 | 28263 | 2 | 4 | 2826 | 3 | [illegible] |
| 26 | | Fortifications. | 9712 | 7 | 10 | 6118 | . | 5 | 11127 | 5 | 1 | 12240 | . | 8 | 14869 | 3 | 1 | 13833 | 4 | 11 | 15987 | 4 | 5 | 16117 | 1 | 14 | 12217 | 8 | 10 | 15403 | 3 | 12 | 127549 | 2 | 17 | 12754 | 11 | 1 |
| 27 | | Château St.-Elme. | 2747 | 10 | 16 | 2565 | 5 | 5 | 2533 | 9 | 4 | 2537 | 6 | 17 | 2077 | . | 12 | 1799 | 2 | 10 | 1464 | 11 | 12 | 1374 | 9 | 16 | 1423 | 8 | 2 | 1280 | 3 | 4 | 19595 | 7 | 18 | 1959 | [illegible] | [illegible] |
| 28 | | Château St.-Ange. | 947 | . | . | 844 | 1 | 9 | 831 | 8 | 12 | 791 | 7 | 8 | 758 | 1 | 6 | 833 | 4 | 8 | 1163 | 8 | . | 734 | 1 | 17 | 808 | 2 | 10 | 776 | 11 | 5 | 8461 | 10 | 15 | 846 | 2 | [illegible] |
| 29 | | Goze et tours de l'isle. | 1396 | 4 | 15 | 1526 | 7 | . | 1807 | 6 | 13 | 1206 | 7 | 14 | 1352 | 10 | 17 | 1672 | 10 | 10 | 1422 | 2 | 19 | 1458 | 9 | 16 | 1293 | . | 6 | 1293 | . | 6 | 14390 | . | 4 | 1439 | . | [illegible] |
| 30 | | Artillerie et autres armemens. C. | 36293 | 8 | . | 10422 | 3 | 9 | 5272 | 7 | 3 | 13131 | 1 | 10 | 6543 | 11 | 13 | 35279 | 4 | 12 | . | . | . | 13293 | 8 | 13 | 14937 | 3 | 16 | 13700 | 5 | 9 | 154618 | 11 | 4 | 15461 | [illegible] | [illegible] |
| 31 | Constr. et réparat. extraord. | Renouveilement du pavé des rues. | 11814 | 4 | 16 | 7045 | 2 | 12 | 11903 | 8 | 12 | 11159 | 3 | 7 | 10948 | 2 | 11 | 7108 | 11 | 12 | 9057 | 11 | 16 | 6683 | 2 | 3 | 1479 | . | 15 | 6729 | 9 | 4 | 83929 | 9 | 8 | 8392 | 11 | [illegible] |
| 32 | | Quais du port. | 1246 | 10 | 4 | 2274 | 2 | 6 | 424 | 6 | 5 | 1746 | 7 | 10 | 209 | 5 | 17 | 1441 | 9 | 4 | 2163 | 3 | 2 | 20 | . | . | 2836 | 3 | 11 | 1101 | 9 | 5 | 13464 | 11 | 4 | 1346 | [illegible] | [illegible] |
| 33 | | Arsenal des galères. | 13827 | 6 | 8 | 14043 | 4 | 3 | 10555 | 7 | 7 | 9698 | 6 | 9 | 1527 | 5 | 6 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 49652 | 3 | 13 | 4965 | 2 | [illegible] |
| 34 | | Corderie. | 2093 | 9 | 7 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 548 | 11 | 13 | 2786 | . | 1 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 5428 | 9 | 1 | 542 | 10 | [illegible] |
| 35 | | Lazaret. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 5865 | 8 | 5 | 6235 | 8 | 7 | 5742 | 3 | . | 10741 | 1 | 9 | 3498 | 4 | 11 | . | . | . | . | . | . | 28083 | 1 | 12 | 2808 | 3 | [illegible] |
| 36 | | Magasin des Galères. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 5741 | 9 | 19 | . | . | . | 1415 | . | 11 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 7156 | 10 | 10 | 715 | 6 | 3 |
| 37 | | Moulins à poudre. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 6538 | 11 | . | 1427 | 2 | 9 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 7966 | 1 | 9 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 38 | | Magasins près de la Douane. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 270 | 1 | 18 | 5951 | 5 | 7 | 8800 | 2 | 8 | 12148 | 9 | 6 | 9849 | 4 | 1 | 9405 | 5 | 7 | 11811 | 9 | 3 | 58234 | 11 | 19 | 5823 | [illegible] | [illegible] |
| 39 | | Conservatorie et Bibliothèque. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 505 | 5 | 10 | 2113 | 7 | 12 | 14963 | 5 | 14 | 13149 | 4 | 13 | 22739 | 1 | 16 | 53483 | 1 | 18 | 5348 | 3 | [illegible] |
| 40 | | Nouveau cimetière. | 528 | 5 | 17 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 528 | 5 | 17 | 52 | 10 | [illegible] |
| 41 | | Fanal St.-Elme. | 1108 | 5 | 3 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 1108 | 5 | 3 | 110 | 9 | [illegible] |
| 42 | | Hôpital. | 7223 | 5 | 17 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 7223 | 5 | 17 | 722 | 6 | [illegible] |
| 43 | | Palais magistral. | 518 | . | . | 967 | 4 | . | 518 | . | . | 518 | . | . | 518 | . | . | 518 | . | . | 517 | 7 | 16 | 518 | 3 | 19 | 518 | . | . | 518 | . | . | 5329 | 3 | 15 | 532 | 11 | 3 |
| 44 | | Fauconnerie. | 1272 | . | 18 | 1154 | 11 | 7 | 766 | 1 | 11 | 852 | . | 2 | 1184 | 9 | 13 | 989 | 2 | 2 | 842 | 5 | 16 | 945 | 7 | 6 | 1215 | 9 | 19 | 1172 | 2 | 14 | 10393 | 3 | 8 | 1039 | 3 | [illegible] |
| 45 | | Tables. | 50996 | 8 | 3 | 50533 | 9 | 7 | 55169 | 11 | 16 | 51350 | 11 | 7 | 57151 | 9 | 5 | 50627 | 8 | 10 | 56461 | 1 | . | 56018 | 3 | 1 | 53375 | 7 | 14 | 51837 | 5 | 9 | 533573 | 5 | 12 | 53357 | [illegible] | 3 |
| 46 | | Soldée et noviciat. | 1371 | 4 | . | 1495 | 6 | 2 | 1499 | 6 | 1 | 1445 | . | 2 | 1538 | 6 | 10 | 1500 | 11 | 19 | 1692 | 4 | 12 | 1500 | 1 | 10 | 1542 | 1 | 3 | 1515 | 11 | 13 | 14102 | 5 | 14 | 1410 | 2 | 16 |
| 47 | | Trésor et conservatorie. | 6569 | 2 | 4 | 7734 | 10 | 12 | 8311 | 3 | 13 | 8223 | 5 | 2 | 7999 | 3 | 7 | 8723 | 1 | 3 | 8529 | 3 | 9 | 8488 | 6 | 15 | 8701 | 2 | 14 | 9593 | 3 | 2 | 83875 | 8 | 1 | 8387 | 6 | 15 |
| 48 | | Chancellerie. | 1496 | 8 | 5 | 1487 | 5 | 10 | 1504 | 1 | 19 | 2153 | 3 | 2 | 2894 | 4 | 8 | 1366 | 3 | 16 | 1497 | 3 | 7 | 1528 | 7 | 1 | 1642 | 7 | 1 | 1334 | 8 | 8 | 15997 | 3 | - | 1599 | 8 | [illegible] |
| 49 | | Prison des Esclaves. | 22389 | 11 | 13 | 29233 | 6 | 16 | 33648 | 6 | 13 | 26141 | 7 | 5 | 22833 | . | 16 | 26776 | 4 | 11 | 33338 | 7 | 18 | 39230 | 6 | 8 | 32161 | 1 | 2 | 25492 | 3 | 17 | 294289 | 9 | 1 | 29428 | 11 | [illegible] |
| 50 | | Néophites. | 9608 | 7 | 11 | 10917 | 3 | 14 | 9723 | 3 | 9 | 8594 | 4 | 16 | 8260 | 5 | 19 | 7572 | 4 | 11 | 7908 | 10 | 7 | 10174 | 11 | 18 | 8582 | 10 | 9 | 7370 | 6 | 8 | 88343 | 9 | 2 | 8834 | 6 | 18 |
| 51 | | Achats d'Esclaves. | 4557 | 11 | 4 | 7536 | 9 | . | 4654 | . | . | 753 | . | . | 2800 | . | 12 | 20000 | . | 7 | 2546 | 10 | 12 | 1749 | . | . | 187 | 2 | . | 105 | 2 | 10 | 44833 | . | 5 | 4483 | 6 | . |
| 52 | | Castelanie. | 269 | 10 | . | 217 | 6 | . | 217 | 6 | . | 217 | 6 | . | 217 | 6 | . | 217 | 6 | . | 217 | 6 | . | 157 | 6 | . | 277 | 6 | . | 217 | 6 | . | 2227 | 4 | . | 222 | 3 | 16 |
| 53 | | Fontaines. | 10293 | 6 | 8 | 3743 | 4 | 18 | 1648 | 4 | 16 | 1399 | 5 | 14 | 2308 | 10 | 12 | 1663 | 7 | 1 | 950 | 6 | 1 | 1114 | 6 | 9 | 1422 | 1 | 9 | 4633 | 3 | 15 | 29204 | 9 | 3 | 2920 | 5 | [illegible] |
| 54 | | Ports de lettres. | 17372 | 1 | 18 | 16033 | 6 | 14 | 17253 | 4 | 13 | 18674 | 4 | 6 | 21436 | 2 | 14 | 16139 | 8 | 5 | 24638 | 10 | 8 | 24039 | 4 | 15 | 23811 | 4 | 7 | 24341 | 1 | 10 | 203962 | 1 | 8 | 20396 | 2 | [illegible] |
| 55 | | Legs viagers. | 3065 | . | . | 3065 | . | 13 | 3023 | 6 | 3 | 4101 | 3 | 8 | 2993 | 1 | 4 | 3117 | . | 16 | 2333 | 5 | 7 | 2394 | . | 7 | 2630 | . | 7 | 2373 | 8 | 2 | 29718 | 2 | 7 | 2971 | 9 | - |
| 56 | | Pensions viagères. | 6658 | 2 | 4 | 7243 | 9 | 14 | 7113 | 9 | 14 | 7045 | 3 | 15 | 13809 | 2 | 16 | 12257 | 3 | 18 | 12658 | 5 | 6 | 14243 | 11 | 18 | 14313 | 11 | 18 | 13985 | 5 | 19 | 109309 | 7 | 2 | 10930 | 11 | [illegible] |
| 57 | | Intérêts de différens emprunts. | 48277 | 4 | 14 | 43877 | 2 | 1 | 42108 | 5 | 12 | 41126 | 5 | 16 | 37558 | 6 | 1 | 41317 | 8 | 2 | 43457 | 11 | 8 | 48094 | 3 | 1 | 52431 | . | 2 | 50329 | 11 | 14 | 488778 | 10 | 11 | 48877 | 10 | 13 |
| 58 | | Traites et Rimesses. ( D ). | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 3494 | . | 1 | 16315 | 8 | 2 | 21531 | 6 | 7 | . | . | . | 23836 | . | 6 | . | . | . | [illegible] | 1 | 19 | [illegible] | 8 | [illegible] |
| 59 | | Bois de Melicucca. | 2405 | 7 | 12 | 1482 | 6 | 18 | 2043 | 4 | 13 | 2424 | 2 | 8 | 7127 | 11 | 17 | 465 | 5 | 16 | 633 | 4 | 10 | 445 | 5 | 16 | . | . | . | 1211 | 8 | 13 | 18239 | 10 | 3 | 1823 | 11 | 10 |
| 60 | | Bibliothèque. ( E ). | . | . | . | . | . | . | 702 | 4 | 7 | 154 | 9 | 18 | 347 | 1 | 19 | 209 | 1 | . | . | . | . | 393 | 1 | 10 | . | . | . | 589 | 2 | 3 | [illegible] | 1 | 15 | [illegible] | . | 3 |
| 61 | | Argenterie de l'Etat. ( F ). | 5628 | 5 | 16 | 13128 | 5 | 7 | 7567 | 4 | 10 | 1587 | 1 | 17 | 8549 | 9 | 8 | 295 | 8 | 13 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 748 | 3 | 9 | 32774 | 6 | 6 | 3277 | 3 | [illegible] |
| 62 | | Collège des Jésuites. | 2343 | 2 | 3 | 2066 | 11 | 11 | 1961 | 10 | 11 | 1961 | 10 | 11 | 1738 | 2 | 6 | 1603 | 10 | 11 | 1603 | 10 | 11 | 1603 | 10 | 11 | 1774 | 4 | 11 | 1819 | 2 | 10 | 18477 | 3 | 16 | 1847 | 8 | [illegible] |
| 63 | | Biens de St.-Antonin. ( G ). | 67113 | 2 | 19 | 23933 | 1 | 14 | 39753 | 10 | 15 | 111069 | 1 | 18 | 120458 | . | 13 | 203550 | 7 | 13 | 1970 | 10 | 8 | 148993 | 3 | . | . | . | . | 21609 | . | . | 732947 | 3 | 4 | 73294 | 8 | 13 |
| 64 | | Plan conciliatoire pour les Prieurés de la Langue d'Italie. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 16394 | 6 | 5 | 24177 | 8 | 1 | 50862 | 9 | 16 | 7336 | 10 | 17 | 546 | 9 | 6 | 1319 | 10 | 10 | 506 | 11 | . | 101145 | 5 | 15 | 10114 | 6 | 12 |
| 65 | | Restitution de l'imposition biennale et triennale, faite à la Langue d'Allemagne. | . | . | . | 19620 | 11 | 6 | 20650 | 4 | 19 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 40271 | 4 | 5 | 4027 | 1 | 13 |
| 66 | | Ateliers et Magasins. | 16662 | 2 | 4 | 21403 | 8 | 13 | 14348 | 9 | 9 | 16864 | 11 | 8 | 9685 | 2 | 1 | 17548 | 2 | 12 | 15139 | 11 | 2 | 11859 | 3 | 11 | 19785 | 2 | 8 | 39347 | 2 | 13 | 182644 | 8 | 1 | 18264 | 5 | [illegible] |
| 67 | | Établissement de la Langue Anglo-Bavière. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 6081 | 3 | 15 | 8000 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 14081 | 3 | 15 | 1408 | 1 | 11 |
| 68 | | Recouvrement des biens de Pologne. | 14196 | 4 | 11 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 14196 | 4 | 11 | 1419 | 7 | [illegible] |
| 69 | | Illumination pour la naissance du Dauphin de France. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 2331 | . | 13 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 2331 | . | 13 | 233 | 1 | 5 |
| 70 | | Secours donnés en Calabre et à Messine. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 16380 | 2 | 4 | 658 | 5 | 3 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 17038 | - | 7 | 1703 | 10 | - |
| 71 | | Dépenses relatives au dernier Chapitre général. | 746 | 4 | . | 4745 | . | 15 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 5491 | 4 | 15 | 549 | 1 | 14 |
| 72 | | Achat d'immeubles. | . | . | . | . | . | . | 1854 | 2 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 1854 | 2 | . | 185 | 5 | . |
| 73 | | Dépenses diverses. | 2322 | 1 | 18 | 3122 | 9 | 16 | 3114 | 2 | . | 3676 | 11 | 19 | 1573 | 6 | 5 | 5521 | 6 | 15 | 2297 | 7 | 15 | 2450 | 11 | 15 | 1105 | 9 | . | 5723 | . | 8 | 30908 | - | 11 | 3090 | 10 | - |
| 74 | | Dépenses extraordinaires. | 10000 | . | . | 36773 | 9 | 17 | 3333 | 4 | . | 133736 | 2 | 7 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 29087 | 6 | . | . | . | . | 21074 | 11 | 19 | 234003 | 10 | 3 | 23400 | - | 1 |
| | | Total de la dépense ordinaire et extraordinaire... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 12618601 | . | 2 | 1,261860 | 1 | 4 |

# TABLEAU GÉNÉRAL DE LA RECETTE

*Année par année, dans l'espace de 10 ans, à compter du 30 avril 1779, jusqu'au 30 avril 1788.*

| | NOMS des Articles qui composent la Recette. | 1779 | | | 1780 | | | 1781 | | | 1782 | | | 1783 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. |
| 1 | Responsions. | 467757 | 5 | 4 | 467757 | 5 | 4 | 467757 | 5 | 4 | 492398 | 8 | 9 | 467757 | 5 | 4 |
| 2 | Mortuaire et vacant. | 298261 | 7 | 15 | 149793 | 11 | 12 | 231988 | 2 | 4 | 150189 | 6 | 16 | 214207 | 7 | 16 |
| 3 | Passage. | 152569 | 11 | 8 | 164770 | 9 | 17 | 196165 | 5 | . | 174761 | 10 | 10 | 190545 | 8 | 16 |
| 4 | Depouilles. | 259353 | 8 | 4 | 216519 | . | 15 | 175861 | 1 | 6 | 196412 | 4 | 8 | 57517 | 6 | 1 |
| 5 | Annates prieurales. | 2000 | . | . | 1500 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 6 | Presens Prieuraux. | 128 | 4 | . | 116 | 8 | . | 116 | 8 | . | 420 | 10 | 2 | 421 | 8 | 5 |
| 7 | Presens. | 10000 | . | . | 1255 | 3 | 17 | 3421 | 4 | 12 | . | . | . | . | . | . |
| 8 | Bois. | 57870 | 9 | 7 | 46085 | 7 | 16 | 56254 | 2 | . | 53476 | 10 | 8 | 24345 | 2 | 3 |
| 9 | Pensions renoncées. | 1141 | 2 | 16 | . | . | . | . | . | . | 2284 | 3 | 15 | 1449 | 3 | 6 |
| 10 | Rentes diverses. | 14247 | 4 | 5 | 37193 | 11 | 9 | 15552 | . | 4 | 57379 | 2 | 14 | 14555 | 1 | 18 |
| 11 | Fondations diverses. | 6956 | 5 | 14 | 4859 | 5 | 13 | 4602 | 11 | 18 | 6260 | 9 | . | 6908 | 6 | 8 |
| 12 | Lascaris. } Quatre Fondations reunies au tresor. | 19841 | 9 | 14 | 17585 | 11 | 19 | 20927 | . | 13 | 23691 | . | 9 | 25964 | . | 12 |
| | Paola. | 4373 | . | 4 | 5417 | 5 | 4 | 6988 | . | 15 | 6950 | 2 | 18 | 6874 | 9 | 5 |
| | Perellos. | 3247 | 1 | 16 | 3403 | 3 | 14 | 3554 | 2 | 15 | 3518 | 8 | 15 | 3671 | 1 | 10 |
| | Caraffa. | 1667 | 1 | 6 | . | . | . | 1837 | 5 | 8 | 1307 | 9 | . | 1793 | . | 7 |
| 13 | Maisons du trésor. | 4203 | 7 | 17 | 5916 | 7 | 3 | 4859 | 5 | 14 | 5070 | 4 | 1 | 3827 | 10 | 17 |
| 14 | Droits de Lazaret. | 1901 | 10 | . | 1004 | 6 | 3 | 1280 | . | . | 810 | . | . | 240 | . | . |
| 15 | Bulle du Pape et Imprimerie. | 4871 | 5 | 2 | 11575 | 6 | 9 | 5715 | . | . | 14331 | 7 | 10 | 10604 | 5 | 6 |
| 16 | Droits de Noblesse. | 305 | . | . | 30 | . | . | 20 | 4 | 18 | . | . | . | 675 | . | . |
| 17 | Rachat des Esclaves. | 8315 | . | . | 6767 | 4 | 14 | 8350 | . | . | 8100 | . | . | 80102 | 6 | . |
| 18 | Monnoyage. | 18258 | 8 | 19 | 59 | 6 | 14 | 2016 | 7 | 1 | 5065 | . | 19 | . | . | . |
| 19 | Loterie. | 2866 | 7 | 19 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 20 | Intérêts d'avances faites pour le trésor. | 9304 | 8 | 9 | 5851 | 11 | 11 | 6359 | 4 | 15 | 8813 | 4 | 17 | 7029 | 5 | 12 |
| 21 | Vente des immeubles. | 4027 | 6 | . | . | . | . | 214 | 6 | . | . | . | . | 20000 | . | . |
| 22 | Restitutions secrètes. | 557 | 5 | 2 | 565 | 7 | 2 | 1043 | . | 11 | 1137 | 1 | 1 | 81 | 2 | 13 |
| 23 | Droits de Pavillon. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 24 | Rentes diverses. | 620 | 5 | 5 | . | . | . | . | . | . | 127 | 8 | 10 | 35 | 5 | 19 |
| 25 | Rentrées extraordinaires. | 3920 | 5 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |

| | NOMS des Articles qui composent la Recette. | 1784 | | | 1785 | | | 1786 | | | 1787 | | | 1788 | | | Total de dix ans. | | | Total d'une année. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. |
| 1 | Responsions. | 467757 | [illegible] | 4 | 492469 | 7 | 6 | 479421 | 8 | 5 | 476326 | 2 | 4 | 472670 | 2 | 19 | 4,752073 | 7 | 3 | 475207 | 4 | 6 |
| 2 | Mortuaire et vacant. | 252415 | 4 | 17 | 205017 | 3 | 6 | 186925 | 6 | 4 | 217302 | 5 | 17 | 261116 | 2 | 5 | 2,147217 | 10 | 12 | 214721 | 9 | [illegible] |
| 3 | Passage. | 176807 | 5 | 11 | 153996 | 2 | 2 | 156621 | . | 5 | 219528 | 8 | . | 267670 | 10 | 1 | 2,033947 | . | . | 203394 | 8 | [illegible] |
| 4 | Depouilles. | 209556 | 2 | 1 | 168522 | 5 | 1 | 96514 | 7 | 4 | 250227 | 10 | 9 | 105415 | 8 | . | 2,475500 | 5 | 9 | 247550 | . | [illegible] |
| 5 | Annates prieurales. | . | . | . | 21940 | . | 14 | . | . | . | 18151 | 11 | 6 | 4555 | . | . | 47747 | . | . | 4774 | 8 | [illegible] |
| 6 | Presens Prieuraux. | 1285 | 11 | 8 | 779 | 7 | . | 721 | 10 | 10 | 320 | 10 | . | 721 | 10 | . | 5052 | 5 | 5 | 505 | 2 | [illegible] |
| 7 | Presens. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 14556 | 8 | 9 | 1455 | [illegible] | [illegible] |
| 8 | Bois. | 62721 | . | 10 | 45136 | 1 | 5 | 52572 | . | 6 | 65541 | 4 | 4 | 11989 | 4 | 8 | 479825 | 11 | 5 | 47982 | [illegible] | [illegible] |
| 9 | Pensions renoncées. | 8?2 | 1 | 18 | 5036 | 2 | 10 | 2052 | 4 | 11 | 1001 | . | 9 | 4152 | 1 | 8 | 15105 | 8 | . | 1510 | 4 | . |
| 10 | Rentes diverses. | 22271 | 10 | 18 | 50058 | 2 | 17 | 25151 | 9 | 8 | 17955 | 4 | 5 | 67855 | 7 | 14 | 299511 | 5 | [illegible] | 29951 | 1 | 1 |
| 11 | Fondations diverses. | 5490 | 2 | 13 | 4951 | 10 | 2 | 9974 | 6 | 0 | 5758 | 2 | 19 | 5290 | 10 | 13 | 61105 | 9 | 6 | 6110 | 6 | [illegible] |
| 12 | Lascaris. | 25295 | 1 | 12 | 20005 | 2 | 6 | 25558 | . | 5 | 24957 | 1 | 18 | 20659 | . | 12 | 278000 | 10 | 15 | 27800 | 1 | [illegible] |
| | Paola. | 6288 | 11 | [illegible] | 6095 | 7 | 10 | 6491 | 5 | . | 8112 | 7 | 11 | 5360 | 6 | 2 | 62792 | 11 | 19 | 6279 | 5 | [illegible] |
| | Perellos. | 3125 | [illegible] | 14 | 3315 | 5 | 5 | 5519 | [illegible] | 16 | 3547 | 6 | 6 | 3076 | 5 | 3 | 34179 | 6 | 15 | 3412 | 11 | [illegible] |
| | Caraffa. | 1775 | [illegible] | 7 | 2849 | 6 | 15 | 2701 | 8 | 19 | 2558 | 8 | 4 | 2769 | 9 | . | 19152 | 10 | 0 | 1915 | 5 | [illegible] |
| 13 | Maisons du trésor. | 4557 | 11 | 14 | 6485 | 9 | . | 5453 | 6 | 11 | 5257 | 10 | . | 1417 | 11 | 18 | 45530 | 1 | 9 | 4553 | . | [illegible] |
| 14 | Droits de Lazaret. | 1524 | 6 | 1 | 2255 | 8 | 5 | 1812 | 7 | 11 | 1409 | 8 | 1 | 807 | 9 | 19 | 15117 | 5 | 18 | 1511 | 9 | [illegible] |
| 15 | Bulle du Pape et Imprimerie. | 10058 | 10 | 1 | 12578 | 7 | 16 | 11147 | 11 | 2 | 12808 | 1 | 16 | 11780 | 9 | 11 | 105572 | 2 | [illegible] | 10557 | 2 | 17 |
| 16 | Droits de Noblesse. | 850 | . | . | 154 | 1 | 5 | 405 | . | . | 1548 | 2 | 5 | 918 | . | . | 4406 | 11 | 1 | [illegible] | 8 | 7 |
| 17 | Rachat des Esclaves. | 1200 | . | . | 5515 | 5 | 2 | 4775 | . | . | 10575 | . | . | 34509 | 6 | 3 | [illegible] | . | 19 | [illegible] | 4 | [illegible] |
| 18 | Monnoyage. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 2187 | 7 | 4 | . | . | . | 25041 | 3 | 6 | 2504 | 2 | [illegible] |
| 19 | Loterie. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 2866 | 7 | 10 | 286 | 8 | [illegible] |
| 20 | Intérêts d'avances faites pour le trésor. | 4557 | 5 | 7 | 6129 | 9 | 5 | 5750 | . | 5 | 4868 | 4 | 7 | 4355 | 4 | . | 65780 | 2 | 4 | 6578 | . | 4 |
| 21 | Vente des immeubles. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 21079 | 1 | . | . | . | . | 45721 | 4 | . | 4572 | 1 | [illegible] |
| 22 | Restitutions secrètes. | 241 | 10 | 11 | 180 | 2 | 5 | 1452 | 7 | 18 | 529 | 5 | . | 915 | 7 | . | 6557 | 7 | 8 | 655 | 9 | 2 |
| 23 | Droits de Pavillon. | . | . | . | 500 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 500 | | | 50 | | |
| 24 | Rentes diverses. | . | . | . | 67 | 7 | 1 | 251 | 5 | 1 | . | . | . | . | . | . | 1102 | [illegible] | 6 | 110 | 5 | 1 |
| 25 | Rentrées extraordinaires. | 151500 | . | . | . | . | . | 294900 | 11 | . | 8098 | [illegible] | 5 | . | . | . | 458425 | 0 | | 45842 | 6 | 12 |
| | Total général de la recette ordinaire et extraordinaire. | | | | | | | | | | | | | | | | 13,611422 | 8 | 5 | 1,361142 | 5 | 4 |

# TABLEAU GÉNÉRAL ET COMPARATIF

*Du Passif et de l'Actif du Trésor, au 30 avril 1779 et 1788.*

| NOMS DES ARTICLES. | Détail de chaque Article au 30 avril 1779. | | | Récapitulation des Articles au 30 avril 1779. | | | Détail des articles au 30 avril 1788. | | | Récapitulation des Articles au 30 avril 1788. | | | Total général au 30 avril 1779. | | | Total general au 30 avril 1788. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. | Écus. | T. | G. |
| Espèces qui se trouvaient dans la caisse. | 659785 | 10 | 12 | 659785 | 10 | 12 | 1140255 | 9 | 7 | 1140255 | 9 | 7 | 2204655 | 11 | 10 | 5080157 | . | 7 |
| Valeur des effets dans les différens magasins. | 1544870 | . | 18 | 1544876 | . | 18 | 1939901 | 3 | . | 1939901 | 5 | . | . | . | . | . | . | |
| *Crédits portant intérêt.* | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Des chevaliers à deux et demi, et trois pour cent. | 101603 | 4 | 16 | 316191 | 9 | 19 | 113378 | 4 | 15 | 507967 | 1 | 10 | | | | | | |
| De l'université, de diverses fondations et dépouilles du mont de piété à 2 et demi et à 3 p. o/o. | 206932 | 8 | 4 | | | | 167121 | 11 | 16 | | | | | | | | | |
| D'autres à cinq pour cent. | 7655 | 8 | 19 | | | | 29466 | 8 | 19 | | | | | | | | | |
| *Crédits sans intérêt.* | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Des responsions. | 621322 | 3 | 11 | | | | 835797 | 10 | 10 | | | | | | | | | |
| Des pensions renoncées. | 22330 | 1 | 4 | | | | 127355 | 6 | 10 | | | | 2166920 | 1 | 13 | 5045005 | 6 | 8 |
| Des Chevaliers [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | | | | [illegible] | 5 | 9 | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Espèces qui se trouvaient dans la caisse. | 659785 | 10 | 12 | 659785 | 10 | 12 | 1140235 | 9 | 7 | 1140235 | 9 | 7 | 2204655 | 11 | 10 | [illegible] | | . |
| Valeur des effets dans les différens magasins. | 1544870 | . | 18 | 1544876 | . | 18 | 1939901 | 3 | . | 1939901 | 3 | . | . | . | . | | | |
| *Crédits portant intérêt.* | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Des chevaliers à deux et demi, et trois pour cent. | 101603 | 4 | 16 | | | | 113378 | 4 | 15 | | | | | | | | | |
| De l'université, de diverses fondations et dépouilles du mont de piété à 2 et demi et à 5 p. o/o. | 206932 | 8 | 4 | 316191 | 9 | 19 | 167121 | 11 | 16 | 307967 | 1 | 10 | | | | | | |
| D'autres à cinq pour cent. | 7655 | 8 | 19 | | | | 29166 | 8 | 19 | | | | | | | | | |
| *Crédits sans intérêt.* | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Des responsions. | 621322 | 3 | 11 | | | | 835297 | 10 | 10 | | | | | | | | | |
| Des pensions renoncées. | 22530 | 1 | 4 | | | | 127355 | 6 | 10 | | | | 2166920 | 1 | 15 | 3045005 | 6 | 8 |
| Des Chevaliers. | 689574 | 2 | 16 | | | | 468655 | 3 | 8 | | | | | | | | | |
| Des Écoliers y compris l'université. | 225235 | 2 | 17 | | | | 239153 | 10 | 4 | | | | | | | | | |
| Des rues, pour avances pour le nouveau pavé. | 41155 | 11 | 17 | 1850728 | 3 | 14 | 72731 | 9 | 12 | 2737038 | 4 | 18 | | | | | | |
| Des commanderies d'Albani. | 88046 | 10 | 7 | | | | 63341 | 1 | 11 | | | | | | | | | |
| Du Collège des Jésuites. | 27574 | 3 | 5 | | | | 46231 | 7 | 1 | | | | | | | | | |
| Des biens des Antonins. | 123805 | 1 | 3 | | | | 856752 | 4 | 7 | | | | | | | | | |
| Des maisons du trésor. | 11674 | 2 | 12 | | | | 27558 | 11 | 15 | | | | | | | | | |
| *Dettes à intérêt.* | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| En France aux Antonins à 8 et 9 pour cent. | 18505 | 11 | 13 | | | | . | . | . | | | | | | | | | |
| A Rome à 2 et demi et 3 pour cent. | 621072 | 8 | 12 | | | | 565135 | 2 | 11 | | | | | | | | | |
| A Palerme à 4 et demi pour cent. | 17700 | 9 | 4 | 1665912 | 6 | 8 | . | . | . | 1870332 | 2 | 8 | | | | | | |
| A Madrid à 2 et demi pour cent. | 708547 | 7 | . | | | | 708547 | 7 | . | | | | | | | | | |
| A Valladolid à 2 et 2 et quart pour cent. | 165219 | 5 | 13 | | | | 163219 | 5 | 13 | | | | | | | | | |
| Au Couvent à 3 pour cent. | 136806 | 2 | 6 | | | | 433430 | 1 | 4 | | | | | | | | | |
| Crédit. | | | | | | | | | | | | | 2166920 | 1 | 15 | 3045005 | 6 | 8 |
| Dettes. | | | | | | | | | | | | | 1665912 | 6 | 8 | 1870332 | 2 | 8 |
| Balance du Crédit sur les Dettes. | | | | | | | | | | | | | 501007 | 7 | 5 | 1174673 | 4 | . |
| Total des Espèces et de la valeur des Effets dans les différens Magasins. | | | | | | | | | | | | | 2705665 | 6 | 15 | 4254810 | 4 | 7 |

## NOTES DU TABLEAU DE LA DÉPENSE CI-DERRIÈRE.

(A) Du total 2,284938. 7. 8. on a déduit 54503. 3. » produit de deux galères vendues en 1785 à sa Majesté Catholique.

(B) Du total 2535492. 3. 8. on a déduit 177221. » 19. produit de la vente en 1781 de deux vaisseaux au roi de Naples.

(C) La totalité des sommes de cet article est de 168871. 6. 5. mais comme il a fallu en déduire 14252. 7. 1. prix des canons et de l'artillerie de deux galères vendues en 1785 au roi d'Espagne, il n'est resté que la somme ci-contre.

(D) La totalité de cet article se monte à 65177. 2. 16. mais comme il est à propos d'en déduire les profits faits pendant les années 1779. 1780. 1781. 1782. 1786. et 1788. il ne reste que la balance ci-contre.

(E) La totalité des dépenses de cet article est de 2577. 8. 19. mais dans les années 1780. 1785. et 1787. les ventes des livres doubles ont fourni au trésor une somme de 1527. 7. 4. que l'on a déduite et il est resté la balance ci-contre.

(F) Les profits de cet article pendant les années 1785. 1786. et 1787. se montent à 2730. 8. 14. étant déduits des dépenses qui se montent à 35505. 3. » il en résulte la balance ci-contre.

(G) On a retiré du total de cet article 740443. 3. » la somme de 7495. 11. 16. de l'excédent de la recette en 1787.

# MALTE ANCIENNE

## ET MODERNE.

## TABLEAU

*Chronologique, Historique et Critique des Grands-Maîtres de l'Ordre Hospitalier et Militaire de St.-Jean de Jérusalem depuis Gérard jusqu'à l'Isle Adam, avec les dates des principaux événemens de leur règne, dont plusieurs sont fautives dans les historiens les plus recommandables.*

Pierre Gérard, premier Grand-Maître, élu en 1099, *Français*, *de Provence.*

Les modernes, par une méprise assez singulière, l'ont nommé *Tum* ou *Tunc*, pour avoir lu dans quelques anciennes chroniques, où il est parlé de lui : *Gerardus*

*Tum*, ou *Gerardus Tunc*; fesant ainsi d'un adverbe un surnom. (1)

Né à Amalfi. (2)

Né à Avênes en Hainault. (3)

Né à St.-Geniez, isle du Martigues en Provence; (4) cette dernière opinion avait prévalu et paraît à peu près démontrée par l'auteur de l'Histoire de Provence.

Son corps fut transféré dans l'église de la Commanderie ou Bailliage de Manosque située dans cette province. (5)

Prise de Jérusalem en 1099.

Bulle du Pape Pascal II, en date du 15 février 1113; qui confirme l'établissement de l'Hôpital de St.-Jean de Jérusalem, et toutes les donations qui lui ont été faites; qui affranchit des dîmes toutes les terres qui lui appartiennent et

---

(1) Art de vérifier les dates, dernière édition. Codice del sacro Ordine mil. Geros. *Erreur.* Vertot, *id.* et Bosio, *id.*

(2) Voyez Sebast. Paolo.

(3) Voyez P. Ant. Paolo.

(4) Art de vérifier les dates.

(5) Bouche, Hist. de Provence, T. 1 page 51. — Cardinal de Vitry.

qu'il fera valoir, et qui établit que le successeur de Gérard sera élu librement par le commun consentement des Frères.

Autre bulle du pape Calixte II du 19 juin 1120, qui supposerait qu'il vivait encore en cette année. (1)

Sa mort généralement rapportée à l'an 1118. (2)

Dans les bulles et autres monumens anciens, on lui donne le titre de Prévôt et de Gardien de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

RAIMOND DUPUY del Puch, de Podio, et di Poggio, second Grand-Maître; *Français, du Dauphiné.*

Quelques auteurs veulent, qu'il soit italien, et de Florence; (3) un écrivain moderne le fait naître à Lucques. (4)

---

(1) Art de vérifier les dates.

(2) Cronografo malleacense.

(3) Cod. del sacr.

(4) Enrico pantaleone, hist. milit. ord. *Err.* Ruge et Gamuzzini, Hist. Genealogi, delle famiglie nobili Toscane e Umbre, tom. 2°. Maimbourg hist. des Croisades. *Erreur.*

Malgré ce qu'en ont dit des historiens, il fut le successeur immédiat de Gérard, et non Fr. Broyaut Roger.

L'Ordre devient militaire et prête serment entre les mains du Patriarche de Jérusalem, ( 1 ) en 1121 au plus tard.

Acte passé le 9 décembre 1125 entre les frères de l'hôpital et le chapitre de l'église de Tripoli. Raimond y est nommé Maître et père de l'hôpital de St.-Jean de Jérusalem. Raimond est le premier à prendre le nom de *Maître de l'hôpital sacré de St.-Jean de Jérusalem.* Il donne un habillement particulier aux hospitaliers, il fait les premiers règlemens de l'Ordre, non dans un chapitre général, mais dans une assemblée particulière du couvent. ( 2 ) Dans les premiers statuts il n'est parlé que de deux classes de Frères, celle de *Clercs* et celle de *Laïques.* ( 3 ) La distinction des Chevaliers d'armes ne fut

( 1 ) Art de vérif.

( 2 ) Art de vérif.

( 3 ) Vertot et le P. Ant. *Err.*

établie que sous le pontificat d'Anastase IV en 1153. (1)

Le Pape Innocent II, ordonne que la bannière sera une croix blanche sur un champ de gueules. (2)

Partage de l'Ordre en sept langues; Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Allemagne et Angleterre.

Les Prieurés, Bailliages et Commanderies sont alors en commun.

Testament d'Alphonse, premier roi d'Arragon, qui délègue ses états aux hospitaliers du St.-Sépulcre, en 1131.

Bulle d'Innocent II, qui met l'Ordre sous la protection du Saint-Siège apostolique, (3) en 1134.

Raimond appelé Grand-Maître par Brompton et Roger de Howeden, historiens anglais et contemporains, les Papes ne lui donnent que celui de maître.

---

(1) Art de vérif.

(2) Art de vérif.

(3) Beaudouin *Err.* met la date de 1137.

Bonnier prétend à tort que Raimond prenait le titre de Grand-Maître. (1)

Èvènemens militaires de ce magistère. Raimond se signale avec ses Chevaliers.

1°. Contre Doldekuvin ou Doldeguin, dit il Gazi, roi de Maredin, en 1123.

2°. Il fait lever le siège de Jaffa, en 1124.

3°. Il contribue à la prise de Tyr.

4°. Il arrête les courses de Borsequin, qui, venu du fond du golphe persique, ravageait la Celesyrie.

5°. Il fait prisonnier un corps de Turcs qui marchait au secours de Damas.

6°. Il emporte le fort de Bésabée, qu'on nomma depuis Gebelet.

7°. Il force le Sultan *Kilidge Arslan* à quitter la Phénicie.

8°. Il contribue à la prise d'Absalon, en 1153.

Ottocerio ou Auger de Balben, troisième Grand-Maître, élu en 1160, *Français, du Dauphiné.*

Il est nommé Otteger dans un diplôme de Baudouin III. Selon Naberat il n'a

---

(1) Recherches sur l'Ordre. *Err.*

laissé d'autres mémoires de son règne que son nom.

Il a soutenu le parti d'Alexandre III contre l'anti-pape Victor. (1)

L'année de sa mort est incertaine. Le successeur qu'on lui donne, Arnaud de Comps de Dauphiné est évidemment un Grand-Maître supposé, quoiqu'en disent tous les historiens (2) modernes de Malte, excepté le père Paciandi.

On le fait vivre jusqu'en 1167. (3)

GERBERT d'Assaly ou Gilbert de Saly, quatrième Grand-Maître, élu en 1162, *de Tyr*.

On ne connaît sa patrie que par la déclaration qu'il en fait dans l'acte d'achat d'un terrain, dont la date est ainsi indiquée : *regnante Balduino rege et regina Milisenda ejus madre*, où il se trouve ensuite ces paroles : *Gilibertus de Tyro*. (4)

---

(1) Seb. Paolo. — Cod. del sacr.

(2) Art de vérifier, et Cod. del sacro.

(3) Vertot. *Err.*

(4) Seb. Paolo.

D. Vaissette, histoire de Languedoc, confond le Grand-Maître avec Gaucelene, Gesselin ou Gausselin d'Assilan, (1) qu'il place Grand-Maître avant Gerbert d'Assaly; l'art de vérifier les dates prouve l'identité de ces deux noms, qui n'en font réellement qu'un.

Il était Grand-Maître en 1163. (2)

Il accompagne le Roi de Jérusalem en Égypte en 1168.

Il contribue à la prise de Balbeis appellé aussi *Pelouse* et Leontopolis. Cette ville vendue aux hospitaliers est évacuée la même année.

Le Grand-Maître donne sa démission, mais pas avant 1170; (3) car il existe un acte de cette année portant donation de deux châteaux dans la cité de Tripoli, où on voit qu'il était alors *Maître de l'hôpital de St. Jean*. (4)

---

(1) Art de verifier.
(2) Cod. del sacr.
(3) Art de vérifier. *Err.* d'un an.
(4) Cod. del sacr.

Il meurt en fesant le trajet de Dieppe en Angleterre le 19 septembre 1183. (1)

Il existe deux lettres de lui écrites dans le tems de son magistère adressées à Louis VII, Roi de France; il prend dans l'une le titre simple de *Magister*, et dans l'autre il ajoute *Custos hospitalis*.

Gastus ou Castus, cinquième Grand-Maître, élu en 1170.

Il s'élève de grands débats sur la validité de son élection; plusieurs religieux prétendent que l'abdication de son prédécesseur ne peut être valable qu'après avoir été approuvée par le Pape. Le Roi et le patriarche de Jérusalem réunis aux évêques appaisent les esprits et on convient de s'en rapporter au souverain Pontife; il est incertain s'il reçut sa bulle d'élection. (2)

On ne connaît ni sa naissance ni sa patrie. Son magistère ne dura qu'un an et quelques mois, et non 4 ans.

---

(1) Voy. Roger Howeden qui lui donne le titre de *Magnus Magister* .

(2) Seb. Paolo. Cod. diplom. Cod. del sacr.

On ignore s'il abdiqua ou s'il mourut dans sa place de Grand-Maître.

Joubert ou Josbert, sixième Grand-Maître, élu en 1173 ou 1174, *de Syrie.*

Son élection ne peut être fixée avant l'année 1173. (1)

Il est nommé régent du royaume de Jérusalem 1172. (2)

Acquisition du château de Margat. (3)

Le Grand-Maître meurt en 1177. (4)

Baudouin et d'autres historiens reculent sa mort jusqu'en 1178 et 1179. (5)

Cette date est démontrée fausse par des chartes rapportées par P. Sebastien Paolo qui parlent de ce Grand-Maître (6) comme ayant cessé de vivre au mois d'octobre 1177.

---

(1) Cod. del sacr.

(2) Art de vérifier. *Err.*

(3) Voy. Hist. univ.

(4) Cod. del sacr.

(5) Bosio *Err.* Vertot *Err.* il la place en 1178. Howeden *Err.*

(6) Ce fut sous son administration que Salahedin ou Saladin Youssouf, fils de Nodgemeddin Ajoub, curde de nation, prit le titre de Soudan d'Égypte.

Roger de Moulins, septième Grand-Maître, élu en 1177, *Français, de Normandie.*

Est qualifié de Maître dans des diplômes de 1173, ce qui ne peut s'expliquer qu'en supposant que dans l'intervalle de l'arrivée de la bulle d'élection, qui confirmait la nomination de Castus, il ait été nommé Maître de l'hôpital. ( 1 )

Querelles des Hospitaliers et des Templiers, jugées en faveur des premiers par le Pape ( 2 ); il oblige ces deux Ordres à conclure une paix entr'eux en 1179.

Plaintes injustes portées contre les Hospitaliers au concile de Latran, tenu au mois de mars 1179.

Le Grand-Maître envoyé en Europe pour solliciter du secours contre Saladin.

Il est tué par les troupes d'Afdal, fils de Saladin, avec tous les Chevaliers qui l'accompagnaient en 1187. ( 3 )

Garnier, huitième Grand-Maître, élu

---

( 1 ) Seb. Paolo, et Cod. del sacr.

( 2 ) Voy. Brompton historien anglais.

( 3 ) Voy. Howeden, et Cod. del sacr.

en 1185, *Syrien de Naplouse l'ancienne Sichem.*

Bataille de Tiberiade, où des auteurs font mourir Garnier en 1187. ( 1 )

Selon Baudouin et plusieurs auteurs il ne règne que deux mois; cependant dans une charte de Guy de Jérusalem on le voit encore Grand-Maître le premier février 1191. ( 2 )

Prise d'Absalon le 4 septembre 1187.

—— de Jérusalem le 2 octobre 1187.

—— de St. Jean d'Acre le 2 juillet après deux ans de siège en 1191.

Ermangard ou Emangard Daps, neuvième Grand-Maître, élu en 1191.

Il ne fait que paraître dans le magistère.

Marulli le fait français, sans citer d'après quelle autorité.

Il n'existe aucun acte public de ce Grand-Maître.

Godefroi de Duisson ou Gausfred de

---

( 1 ) Boysart *Err.* Baudouin *Err.* Bosio *Err.* Marulli *Err.*

( 2 ) Cod. del sacr.

Donium, Donion (1) dixième Grand-Maître, élu en 1191.

Des historiens le font vivre jusqu'en 1192. (2)

La plupart des modernes ne lui donnent que deux ans de gouvernement, mais une charte prouve qu'il était encore en fonction au mois de mai 1201. (3)

Querelle des Hospitaliers et des Templiers, jugée par Innocent III en faveur des premiers en 1199. (4)

ALPHONSE de Portugal ou Pierre de Portugal (5), onzième Grand-Maître, élu en 1202. Il ne peut avoir été élu avant cette date.

La plupart des historiens le font Grand-Maître dès l'an 1194. Il l'était certainement en l'année 1204. (6)

Chapitre général tenu à Margat. Plusieurs des statuts faits alors subsistent encore.

---

(1) Cod. del sacr.

(2) Vertot *Err.* Voy. Bosio.

(3) Seb. Paolo. Tom. 1.

(4) Vertot *Err.*

(5) Voy. Vertot.

(6) Baudouin, Vertot *Err.* Cod. del sacr.

Le Grand-Maître abdique et se retire en Portugal en 1204.

GEOFROI le Rat ou Rath, douzième Grand-Maître, élu en 1204. *Français.*

Vertot place à tort sous son magistère les différens entre les Hospitaliers et les Templiers, terminés par Innocent III ( 1 ).

GUARINO ou Guarin de Montaigu, ou de Monteacuto, treizième Grand-Maître, élu en 1208, *Français*, *d'Auvergne.*

Les Hospitaliers possédaient alors (2) dans l'étendue de la chrétienté 19000 *manoirs*, et les Templiers seulement 9000. Par le terme de *manoir* ou de *manse*, on entendait le labour d'une charrue à deux bœufs.

Il fut élu, selon d'autres auteurs, en 1206. ( 3 )

Il fait briller sa valeur et celle des Hospitaliers au siège de Damiette en 1218.

---

( 1 ) Vertot *Err.*

( 2 ) Voy. Mathieu Paris, historien contemporain, sous l'année 1224.

( 3 ) Voy. Baudouin *Err.*

André, Roi de Hongrie, est associé à l'Ordre des Hospitaliers.

Le Grand-Maître passe en Europe en 1222. Il refuse, de concert avec les Templiers, de prendre les ordres de l'Empereur Frédéric II à raison de l'excommunication dont ce prince était frappé en 1228.

BERTRAND de Texis, quatorzième Grand-Maître, élu en 1230.

Il meurt, contre l'opinion de plusieurs auteurs, au plus tard en 1231. (1)

GUERIN ou Gerin, quinzième Grand-Maître, élu en 1231.

Selon une charte du 26 octobre. (2)

Ce fut à lui et non à son successeur que le Pape Gregoire recommanda les intérêts de Frédéric II. (3)

On fait mourir le Grand-Maître avec 22 des siens dans une bataille donnée contre les Karismiens, mais ces barbares n'entrèrent en Palestine que l'an 1244. (4)

---

(1) Cod. del sacr. Baudouin *Err.*

(2) Voy. Seb. Paolo.

(3) Voy. Vertot *Err.* Bertrand *Err.*

(4) Vertot *Err.*

BERTRAND de Comps, seizième Grand-Maître, élu en 1236, *Français, de Dauphiné.*

Sur la fin de son magistère on comptait 3500 chapelles appartenantes à l'Ordre. (1)

Dans une lettre de ce Grand-Maître, en parlant d'un vaisseau à équiper pour la terre sainte, il est dit de n'apporter aucuns joyaux excepté des chapeaux bordés.

Il ne passa pas l'année 1241. (2)

Des auteurs le font vivre jusqu'en 1248.

PIERRE de Villebrede ou di Villebrida, dix-septième Grand-Maitre, élu en 1241.

Entrée des Karismiens en Palestine à la sollicitation de Nogemedin, Soudan d'Égypte en 1244.

Ils prennent Jérusalem.

Bataille sanglante qui dure deux jours, les 17 et 18 octobre 1244. Le Grand-Maitre y périt, et il n'échappa que seize

(1) Alderic.

(2) Cod. del sacr. Seb. Paolo. Bertrand *Err.* Vertot *Err.*

Hospitaliers

Hospitaliers au fer des infidèles, en l'année 1243. (1)

Seb. Paolo fait mourir le Grand-Maître en 1243 (2), d'après une charte de son successeur; mais il y a certainement erreur dans la date de cette pièce. (3)

Guillaume de Chateauneuf ou Guglielmo di Castelnuovo, dix-huitième Grand-Maître, élu en 1243 (4), *Français.*

Le Grand-Maître rejoint le Roi St. Louis devant Damiette en 1249.

Est fait prisonnier le 5 avril 1250.

Reste 18 mois prisonnier.

Arrive à St. Jean d'Acre le 17 octobre 1251.

Les Hospitaliers contribuent à la rançon de St. Louis.

Nouvelle irruption des Karismiens; leur chef qualifié d'Empereur des Perses sous le nom de Borkakan. (5)

---

(1) Voy. Mathieu Paris dans une lettre du Grand-Maître de Chateauneuf.

(2) Bertrand, *Err.* Cod. del sacr.

(3) Seb. Paolo *Err.*

(4) 1244, Art de vérifier. *Err.* Voy. Mathieu Paris.

(5) Voy. Joinville.

Le Grand-Maître se ligue avec le Soudan d'Alep; ils sont défaits et Chateauneuf est fait prisonnier en 1256.

Il existe une bulle originale de Chateauneuf avec son sceau; il prend le titre de *Gardien des pauvres de Jésus-Christ.*

Nouvelles querelles entre les Hospitaliers et les Templiers.

Combat à outrance entre ces deux Ordres; les Hospitaliers restent vainqueurs, à peine échappe-t-il un Templier pour porter dans les places de son ordre, la nouvelle de cette défaite, 1259.

Jusqu'alors il n'y avait eu aucune distinction entre les Chevaliers de l'hôpital et les Frères servans. Le pape Alexandre IV, par une bulle des ides d'août, ordonne que les Chevaliers, pour les distinguer des autres frères de l'Ordre, porteront des manteaux noirs, *clamydes nigras*, et que, lorsqu'ils iront à la guerre, ils auront des jupons rouges avec les autres ornemens de même couleur, sur lesquels,

ainsi que sur leurs drapeaux, sera cousue une croix d'étoffe blanche. (1)

Il est difficile d'assurer si Chateauneuf ou son successeur reçut cette bulle.

Se trouve à la bataille de Massura en 1259.

UGONE ou Hugues de Revel (2), dix-neuvième Grand-Maître, élu en 1259, *Français, du Dauphiné.*

Quatre-vingt-dix Chevaliers se font tous tuer en défendant le château d'Assur, contre Bibars ou Bondochar, Sultan d'Égypte en 1265.

Jusques à Hugues de Revel, le chef des Hospitaliers n'avait été qualifié que de *Maître* de l'Ordre par les Papes. (3) Clément IV fut le premier qui le qualifia de Grand-Maître par son bref du 18 novembre 1267.

Les Hospitaliers enfermés dans la forteresse de Krat s'y défendent valeureu-

---

(1) Seb. Paolo.

(2) Son nom de *Hugues* est changé en celui de *Guillaume* dans les éditions du Concile de Lyon, ce qui le fait confondre avec son prédécesseur.

(3) Art de vérifier.

sement contre Bondochar, et tous ceux qui s'y trouvent périssent jusqu'au dernier, en 1269.

Le Grand-Maitre passe en Occident, assiste au Concile de Lyon ; il a le rang au dessus de tous les Ambassadeurs et des Pairs de France, 1273. (1)

Chapitre général tenu à Césarée; on met de nouveau des taxes sur chaque maison de l'Ordre, afin de subvenir aux frais de la guerre. On devait en faire passer le montant annuellement au trésor de l'Ordre.

Comme dans les lettres de commission il était dit : nous vous recommandons tel domaine ; *commendamus* ; Vertot en conclut que c'est de là que vient le titre de commanderie et celui de commandeur, mais ces titres sont plus anciens. (2) Il existe une charte de Henri, Comte de Champagne, donnée le 4 juin 1194, où il se voit parmi les témoins, *Frater*

---

(1) Seb. Paolo.

(2) Vertot *Err.*

*Robertus anglicus tunc Commendator domus hospitalis acconensis.* (1) Il est cependant vrai de dire qu'on appellait autrefois plus communément précepteurs ceux qu'on nomme aujourd'hui Commandeurs, et leurs bénéfices *préceptoires.*

Le Grand-Maitre meurt en Palestine, en 1278.

NICOLAS de Lorgue, vingtième Grand-Maitre, élu en 1278.

Mansour, Soudan d'Égypte déclara la guerre aux Chrétiens.

Siège et prise de la forteresse de Margat appartenant aux Chevaliers hospitaliers, en 1284.

Le Grand-Maître passe en Europe, il y meurt à son retour, 1289.

JEAN de Villiers, vingt-unième Grand-Maître, élu en 1289, *Français, de Beauvoisis.*

Siège d'Acre par Acraf ou Seraf, Sultan d'Égypte; sa prise en 1291.

---

(1) Seb. Paolo.

L'Ordre se rend à Limisse ville du royaume de Chypre.

Le Grand-Maître y convoque un Chapitre général; il fut fort nombreux.

Les Rois d'Angleterre et de Portugal regardent l'Ordre comme aboli, et mettent le séquestre sur ses biens; Boniface le fait lever.

Le Roi de Chypre assujettit les Chevaliers hospitaliers à la capitation ; le Pape ne peut obtenir qu'ils en soient dispensés.

On ne sait pas au juste l'époque de la mort du Grand-Maître; on sait seulement qu'il n'a pas vécu au delà de 1295.

Vertot établit sous le magistère de Villiers la forme de l'élection du Grand-Maître, comme elle s'observait de nos jours. (1)

Une bulle en date du 22 septembre 1297, où l'on trouve : *Dilectio filiis I Magistro et fratribus hosp. Sti. Joan. Hieros.*

---

(1) Vertot *Err.* Art de vérifier *Err.*

a induit plusieurs auteurs à interprêter ce grand I par Jean de Villiers, ce qui est démenti par la bulle originale de son successeur qui subsistait encore dans la chancellerie de l'Ordre, avec son sceau et la date du 31 mars 1295. ( 1 )

ODO de Pins, vingt-deuxième Grand-Maître, élu en 1297, *Français, de Provence.*

Sur les plaintes du Couvent il est cité à Rome par le Pape Boniface VIII. Il meurt sur la route en 1300. ( 2 )

GUILLAUME de Villaret, vingt-troisième Grand-Maître, élu en 1300, *Français, de Languedoc.*

Forme le projet de conquérir Rhodes, alors occupée par des grecs révoltés et des corsaires musulmans; il meurt au commencement de 1307. ( 3 )

Son frère lui succède.

FOULQUES de Villaret, vingt-quatrième

---

( 1 ) Cod. del sacr.
( 2 ) Cod. del sacr.
( 3 ) Cod. del sacr.

Grand-Maître, élu en 1307, *Français*, *de Languedoc*.

Il se rend maître de Rhodes le 5 août, à l'aide d'une croisade qu'il obtient du Pape Clément V.

Suppression de l'ordre des Templiers, en 1312.

Réunion de la plupart de leurs biens à l'ordre des Hospitaliers.

Othman, Sultan des Turcs, assiège Rhodes; Amédée V, Comte de Savoie, l'oblige à se retirer, 1315. (1)

Les Chevaliers, assemblés en chapitre, déposent le Grand-Maître. Ils nomment à sa place Maurice de Pagnac. Villaret en appelle à la cour de Rome, le Pape nomme Gérard de Pins, Vicaire général de l'Ordre, en attendant le jugement du procès.

Villaret donne sa démission en 1319, et non en 1321, comme le veulent plusieurs auteurs. (2)

---

(1) Vertot, Bosio *Err.* Cod. del sacr. Osser. sopra i diplomi.

(2) Vertot *Err.* Baudouin *Err.*

Il obtient du Pape le prieuré de Capoue, et d'être exempté de toute soumission aux supérieurs de l'Ordre, et déclaré sujet immédiat du St. Siège; il se retire en Languedoc chez sa sœur et y meurt en 1327. Son corps fut inhumé dans l'église de St. Jean à Montpellier.

ELION ou Helion de Villeneuve, vingt-cinquième Grand-Maître, élu en 1319, *Français, de Provence.*

Il fut nommé Grand-Maître, étant à la cour du Pape Jean XXII.

Le bref qui lui notifie son élection subsiste encore. Il tient un Chapitre général à Montpellier; on y divise le corps de la religion par langue. (1)

Se trouvant en France, il commandait le 3e. bataillon français avec le Sire de Beaujeu, à la bataille de Mont-Cassel, donnée le 23 ou 24 août 1328.

Les Chevaliers de Rhodes s'emparent du château de Smyrne en 1344.

Il meurt en 1346.

---

(1) Cod. del sacr.

Dieudonné de Gozon, vingt-sixième Grand-Maître, élu en 1346, *Français.*

C'est à tort que les historiens ont prétendu que ce Grand-Maître, étant au nombre des électeurs pour nommer le successeur de Villeneuve, se donna lui-même sa voix. Le bref du Pape Clément VI, en date du 18 juin 1346, atteste au contraire que, loin d'avoir recherché le magistère, il ne l'accepta qu'à regret. (1)

Les Chevaliers vont au secours du Roi d'Arménie, dont les états étaient attaqués par les Sarrasins d'Égypte; ils forcent les Infidèles à rendre à ce prince les places qu'ils lui avaient enlevées.

Chapitre général tenu en 1352. (2)

Les statuts originaux subsistent encore.

Gozon demande au Pape la permission d'abdiquer, qui lui est refusée. Le Grand-Maître insiste de nouveau et l'obtient, mais il meurt avant d'en avoir reçu la nouvelle, le 3 décembre 1353.

---

(1) Vertot *Err.*

(2) Cod. del sacr.

L'histoire du dragon tué par ce Grand-Maître dans sa jeunesse, est une fable à mettre au rang de tous les exploits des héros de l'Arioste et du Tasse; il a subsisté de vieilles tapisseries, où ce conte était représenté à côté des hauts faits non moins romanesques de l'Archevêque Turpin. (1)

PIERRE de Cornillan ou de Corneillan, vingt-septième Grand-Maître, élu au mois de décembre 1353.

Le Pape Innocent VI veut obliger les Chevaliers de Rhodes à venir s'établir sur la terre ferme en Europe. Le Grand-Maître meurt au moment de la convocation d'un Chapitre général; on en conservait les actes à la chancellerie de l'Ordre.

Il régna seulement 18 mois et selon quelques auteurs 22 mois, 1355. (2)

ROGER de Pins, vingt-huitième Grand-Maître, élu en 1355, *Français, de Languedoc.*

---

(1) Voy. Vertot.
(2) Cod. del sacr.

Chapitre général; on y propose la conquête de la Morée pour y fixer l'Ordre; la mort du Pape Innocent, auteur de ce projet, le fait avorter.

Vers 1354, Chapitre général tenu à Rhodes; on y défendit de donner la croix aux servans d'armes; on établit des receveurs dans chaque prieuré, pour les responsions ou contributions que chaque commanderie devait fournir à l'Ordre.

Le Grand-Maître meurt le 28 mai 1365.

Raymond Bérenger, vingt-neuvième Grand-Maître, élu en 1365, *Français, de Dauphiné.*

Les vaisseaux de l'Ordre et de Pierre premier, Roi de Chypre, commandés par Bérenger, font une expédition en Égypte.

Prise d'Alexandrie; on l'abandonne au bout de quelques jours.

Grande assemblée de l'Ordre à Avignon, en 1374 (1); Fernandès de Heredia, Lieutenant du Grand-Maître, la préside

---

(1) Vertot 1343, *Err.*

en son absence; on y fait la première collection des statuts de l'Ordre. (1)

Le Grand-Maitre meurt l'année de cette assemblée 1374.

On le fait mourir en 1373. (2)

ROBERT de Juillac, trentième Grand-Maitre, élu en 1374, *Français.*

Mourut le 10 août 1376 (3), et non le 29 juin, comme le prétendent plusieurs historiens. (4)

JEAN Fernandès de Heredia, trente-unième Grand-Maitre, élu en 1376.

Il ramène par mer à Civita-vecchia le Pape Grégoire XI, qui avait séjourné à Avignon.

Il prend, de concert avec les Vénitiens, la ville de Patras.

Il tente, de concert avec eux, la conquête de la Morée; surpris par les Turcs, il est fait prisonnier.

---

(1) Seb. Paolo.
(2) Cod. del secr.
(3) Seb. Paolo.
(4) Bosio *Err.* Bertrand *Err.*

Sa famille le rachète et il retourne à Rhodes en 1381.

Dans le schisme d'Urbain VI et de Clément VII, le Grand-Maître se déclare pour le dernier. Urbain nomme à sa place Richard Caraccioli, qui fut reconnu par les langues d'Italie et d'Angleterre.

Caraccioli meurt à Rome, le 18 mars 1395. C'est à tort que le *Cod. del sacr.* le met au nombre des Grands-Maîtres; le Pape Benoit IX confirme cependant les charges conférées par lui dans une bulle du 8 juin 1395.

Heredia meurt à Avignon au mois de mars 1396.

Philibert de Naillac, trente-deuxième Grand-Maître, élu en 1396, *Français.*

Il entre dans la ligue des princes chrétiens contre Bajazet; il combat à la tête des Chevaliers, à la funeste journée de Nicopoli.

Il achète la Morée, de Thomas Paléologue; le traité ne peut être exécuté par l'aversion des Grecs contre les Latins.

Tamerlan emporte Smyrne d'assaut,

malgré la brave défense des Chevaliers, en 1401.

Le Grand-Maître passe près de dix ans en Europe, assiste au Concile de Pise; il retourne en 1419.

Il meurt en 1421.

ANTOINE Fluviau ou de la Rivière, trente-troisième Grand-Maître, élu en 1421, *Espagnol.*

Il fut médiateur de la paix entre Boursbai, Sultan d'Égypte, et Janus, Roi de Chypre, son prisonnier, 1426.

Chapitre général, où l'on fit d'utiles réglemens pour le maintien de la discipline régulière et militaire, 1428.

Il meurt le 12 octobre 1437.

JEAN de Lastic, trente-quatrième Grand-Maître, élu en 1437, *Français, d'Auvergne.*

Abousardi Jacmac, Soudan d'Égypte, envoie une flotte pour attaquer Rhodes; elle paraît devant la capitale le 15 septembre 1440.

Le Maréchal de l'Ordre défait cette flotte. Nouvelle tentatative des Égyptiens contre Rhodes, au mois d'août 1444.

Ils y débarquent 18000 hommes. Après 40 jours d'attaque, le général des Infidèles se reconnaît vassal de l'Ordre et lui paye un tribut, 1454.

Le 19 mai 1454 le Grand-Maitre meurt.

Suivant P. Antonio Paoli ce fut sous Lastic, que le titre de Grand-Maître devint réellement un titre d'étiquette pour le Chef des Chevaliers de St. Jean.

JACQUES ou Jobert Milly, trente-cinquième Grand-Maître, élu le premier juin 1454 (1), *Français.*

Descente infructueuse des Turcs dans les isles de Lango et de Cos, appartenantes à la religion; en 1457.

Ils débarquent dans l'isle de Rhodes, et ils en pillent et ravagent la campagne.

Selon Bosio le Grand-Maître meurt le 17 août 1461.

Pendant son magistère le Pape Pie II adoucit les règles de l'Ordre concernant les jeûnes, qui étaient de rigueur pour les Chevaliers. Tous les jours de l'avant et

(3) Cod. del sacr.

du

du carême, les Chevaliers ne pouvaient même boire après souper; il leur était aussi défendu de parler à table et au lit, et de se coucher avec de la lumière.

PIERRE Raymond Zacosta, trente-sixième Grand-Maître, élu le 24 juin 1461, *Espagnol, de Castille.*

Chapitre général tenu à Rome, le 23 mars 1462.

Sous son magistère on érige une huitième Langue, qui est celle de Castille, Léon et Portugal.

Le Grand-Maître meurt à Rome, le 21 février 1464.

Le Pape lui donne le titre d'*Excellentissime.*

Son corps fut inhumé par le Pape dans l'église de St. Pierre. (1)

JEAN-BAPTISTE des Ursins, trente-septième Grand-Maître, élu en 1464, *Romain.*

Il envoie du secours aux Vénitiens attaqués par les Turcs, en 1470.

---

(1) Cod. del sacr.

Il meurt le 8 juin 1476.

Pierre d'Aubusson, trente-huitième Grand-Maître, élu le 17 juin 1476, *Français.*

Le Bacha Mischa Paléologue, chrétien rénégat, assiège Rhodes avec une flotte de 160 vaisseaux et 100000 combattans. (1) Le Grand-Maître reçut cinq blessures pendant le siège. Les Turcs se rembarquent le 19 août, après un siège de 89 jours, laissant 9000 morts et emmenant 15000 blessés (en 1480).

Le prince Zizim, frère et rival de Bajazet, arrive à Rhodes en 1482. Au bout de trois mois il passe en France. Il est gardé à vue par des Chevaliers dans le prieuré de Bourgneuf en Poitou; il est remis entre les mains des agens du Pape Innocent VIII, en 1489.

Le Grand-Maître reçoit, par un bref du 14 mars 1489, le chapeau de cardinal.

Il meurt le 3 juillet 1503.

---

(1) Cod. del sacr. Voy. Guillet vie de Mahomet II

EMERI d'Amboise, trente-neuvième Grand-Maître, élu le 10 juillet 1503, (1) *Français.*

Frère du Cardinal d'Amboise; la marine de l'Ordre remporte plusieurs avantages sur celle de Campson Gouri, Sultan d'Égypte.

Le Grand-Maître meurt le 13 novembre 1512.

GUY de Blanchefort, quarantième Grand-Maître, élu hors du Couvent le 22 novembre 1512, *Français.*

Il meurt en se rendant à Rhodes, le 24 novembre 1513.

Il était sur le grand vaisseau de la religion appellé la grande *Caraque* de Rhodes.

FABRICE Caretto, quarante-unième Grand-Maître, élu le 13 décembre 1513, *Italien.*

Il fait un traité d'alliance contre les Turcs, avec Ismael, Roi de Perse; il envoie du secours à Gazelle, gouverneur de Syrie, révolté contre le Sultan Soliman II, en 1520.

---

(1) Cod. del sacr.

Il meurt le 10 janvier 1521.

Philippe Villiers de l'Isle-Adam, quarante-deuxième Grand-Maître, élu en 1521, *Français*.

Il était en France lors de son élection.

Il fournit Rhodes de ce qui pouvait l'approvisionner en tout genre, les Turcs la menaçant d'un siège; il implore vainement le secours des différens princes chrétiens ; le Pape Adrien VI n'offrit lui-même que des prières et des bénédictions.

Arrivée des Turcs devant Rhodes, le 26 juin 1522.

C'est à cette époque que je commence l'histoire des Chevaliers de St. Jean de Jérusalem, et je la continue jusqu'à celle où les Anglais se rendent maîtres de Malte.

---

# LIVRE TROISIÈME.

## CHAPITRE PREMIER.

*Siège de Rhodes par Soliman; belle défense de l'Isle-Adam; punition du Chancelier de l'Ordre, pour crime de trahison; capitulation; désordre commis par les Turcs, promptement reprimés; conservation des armes et des écussons des Chevaliers, sur les édifices publics; Soliman visite le Grand-Maître; sa conversation; embarquement de l'Ordre, de ses archives et des Rhodiens; bulle du Pape prescrivant la réunion des Chevaliers auprès du Grand-Maître; séjour de l'Ordre en Chypre et à Messine; jugement des Chevaliers absens de Rhodes pendant le siège; beau dévouement du Chevalier de Newport, capitaine anglais; peste à Messine; l'Ordre se rend dans les États du Pape.*

LES hommes charitables que les premiers croisés trouvèrent réunis et établis dans

l'hospice de St. Jean à Jérusalem (1099), n'étaient alors seulement que frères hospitaliers; ils devinrent bientôt Ordre religieux et militaire (1113); ils suivirent dans la Palestine la fortune des chrétiens latins (1121) et ne quittèrent ce pays qu'avec eux (1291); ils séjournèrent quelque tems en Chypre, d'où ils conquirent Rhodes (1319); ils y fixèrent leur résidence, la gouvernèrent en souverains et ajoutèrent à leur titre de frères hospitaliers, religieux et militaires de St. Jean de Jérusalem, celui de Chevaliers de Rhodes.

La gloire qu'ils acquéraient journellement sous ce dernier nom et qui rivalisait celle que leur avait méritée leurs premiers exploits dans la Terre Sainte, ne fesait qu'irriter les Infidèles, qui, à différentes reprises, portèrent leurs armes jusques sous les murs de Rhodes; * mais chaque fois ils éprouvèrent une résistance si opiniâtre

---

* Voy. Tab. chron. histor. et critique.

et essuyèrent des pertes si considérables, qu'ils paraissaient avoir renoncé à renouveller leurs attaques, lorsque Soliman, fier de ses premiers succès en Hongrie et offensé d'avoir au milieu de ses mers un tel ennemi, résolut de tout entreprendre pour l'en chasser; jamais il n'avait fait de préparatifs de guerre aussi immenses, et l'on se persuadait à peine qu'ils fussent uniquement destinés contre un aussi petit état que Rhodes. Cependant le 6 juin 1522, une armée de 150000 hommes débarque dans cette isle; peu de jours après le Sultan la joint en personne avec un puissant renfort; la communication libre par mer avec ses états et leur proximité de la place assiégée, lui facilitent les moyens de réparer ses pertes et lui préparent un succès vainement tenté par ses prédécesseurs.

L'Isle-Adam, à peine Grand-Maître depuis un an, n'est point découragé à la vue d'une armée aussi formidable; à la tête de 600 Chevaliers, qui avaient pour principe de ne jamais compter les ennemis

qu'ils avaient devant eux, avec 4500 hommes de troupes réglées, auxquelles se joignent quelques compagnies de bourgeois, il prend la détermination de se défendre jusqu'à la dernière extrêmité.

Un traitre se trouve dans l'Ordre; le conseil le fait arrêter, on instruit son procès; ni son grand âge, ni les anciens services qu'il avait rendus, ni même l'éminence de la place qu'il occupait, étant Chancelier de la religion, ne peuvent le soustraire à la rigueur des lois. Après avoir été dégradé, on le livre selon les statuts à la justice séculière; on lui fait son procès; sa sentence portait peine de mort; elle fut exécutée sur le champ.

Après quatre mois de siège et de la défense la plus glorieuse, la place ne paraissant plus tenable, les habitans de la ville, et surtout les Grecs, pressent le Grand-Maître de capituler; ni leurs plaintes, ni leurs menaces, ni même l'avis du Conseil ne peuvent ébranler sa fermeté. Seul il persiste à s'ensevelir plutôt sous les ruines de la place, que de la livrer

entre les mains des Infidèles. Deux mois se passent encore au milieu des combats les plus sanglans; mais les poudres venant à manquer, par la trahison qu'on avait punie, et Soliman fesant lui-même des propositions admissibles, l'Isle-Adam cède enfin aux instances du grand et du petit Conseil et consent à rendre la place, devant laquelle, d'après l'aveu même du général ottoman, avaient péri plus de 80000 turcs par les armes des Chevaliers, et autant par les maladies.

Quatre mille Janissaires entrent dans la ville pour en prendre possession; plusieurs des leurs, sous prétexte de venir les visiter, se répandent dans les maisons, les pillent, profanent les églises, fouillent jusques dans les tombeaux des Grands-Maîtres, entrent dans les hôpitaux et en enlèvent l'argenterie. Soliman, averti de ce désordre, en est indigné; il fait dire aussitôt à l'Aga des Janissaires que sa tête lui en répondra; dès ce moment toute hostilité cesse, et depuis il n'y eut lieu à aucune plainte; on doit même dire

que les troupes de la nation la plus ennemie des beaux arts, qui a anéanti tant de célèbres monumens de l'antiquité, et dont les généraux par principe de religion, avaient détruit la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, ces troupes, dis-je, auraient cru souiller leur victoire en touchant aux armes et aux écussons des Chevaliers, et les laissèrent subsister tellement dans leur entier, qu'il n'est aucun voyageur qui ne les contemple encore avec vénération.

Le Sultan Soliman voulut parcourir sa nouvelle conquête et rendre hommage au vaincu (25 décembre 1522); il monte au palais du Grand-Maître. L'Isle-Adam le reçut avec toutes les marques de respect dues à un puissant monarque. Soliman, dans une visite aussi extraordinaire pour un Empereur Turc, aborda l'Isle-Adam d'une manière affable, l'exhorta à supporter avec courage ce revers de la fortune; il le fit assurer qu'il pouvait travailler tout à loisir à faire embarquer ses effets, que s'il n'avait pas assez du tems convenu par la capitulation, il le prolongerait vo-

lontiers. En se retirant Soliman se retourna vers son général et lui dit : *Ce n'est pas sans quelque peine que j'oblige ce Chrétien, à son âge, de sortir de sa maison.*

Le premier janvier 1523, 4000 habitans et le peu de Chevaliers qui avait survêcu à ce siège meurtrier s'embarquèrent sur les bâtimens de la religion. Le Grand-Maître après avoir pris congé du Grand-Seigneur, en bon père, qui veillait à la conservation de tous ses enfans, monte le dernier sur son vaisseau, abandonnant ainsi l'isle de Rhodes, où l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem régnait avec tant d'éclat depuis plus de deux siècles. Il emporta avec lui les archives et plusieurs reliques célèbres, depuis long-tems objets de la vénération des fidèles. Le vainqueur à la fleur de l'âge, quoiqu'appellé barbare par les chrétiens, se fit une gloire de rendre aux vaincus les objets qui devait leur rappeller sans cesse et leur valeur et leur piété, donnant ainsi aux généraux des nations les plus éclairées un exemple de générosité et de modération devenu dans

la suite malheureusement trop rare parmi eux.

La flotte de la religion, accueillie d'une tempête affreuse est dispersée et aborde dans différens ports de l'isle de Candie. L'Isle-Adam indigné de la coupable timidité des Vénitiens qui avaient vu tomber avec la dernière indifférence, la place qui servait de boulevard à la chrétienté ainsi qu'à leurs possessions dans les mers du Levant, se hâta de réparer ses vaisseaux et de remettre à la voile. Il fit faire auparavant le dénombrement des personnes, qui suivaient l'Ordre; il se trouva monter à plus de cinq mille ames; plusieurs des habitans des isles, appartenantes à l'Ordre, ayant abandonné leurs demeures pour s'attacher à son sort, étaient venus augmenter le nombre des émigrans, qui ne fut d'abord que de 4000.

Dans une position aussi critique, et au milieu d'une navigation aussi pénible, le Grand-Maître ne négligeait aucun des moyens qui pouvaient conserver l'Ordre; redoutant la dispersion des Chevaliers,

qui se trouvaient sans chef-lieu, craignant aussi une désunion, qui leur deviendrait fatale, par l'appât qu'elle aurait présenté à quelques princes, enchantés d'avoir un prétexte pour s'emparer de leurs grands biens; il ne perdit pas un moment pour dépêcher vers le Pape; il en reçut aussitôt une bulle, par laquelle il commandait à tous les Chevaliers, en vertu de la sainte obéissance, de demeurer unis sous l'autorité du Grand-Maître, et menaçait les réfractaires de toutes les foudres de l'église.

L'Isle-Adam ne voulant pas abandonner les habitans de Rhodes dont la plupart étaient malades, arriva des derniers à Messine, où ses vaisseaux de guerre étaient déjà depuis quelque tems. Il avait été forcé avant d'arriver en Sicile, de toucher à Gallipoli, ville du royaume de Naples dans le golphe d'Otrante; en abordant cette isle hospitalière, il y reçut l'accueil le plus flatteur et le mieux mérité; pour s'en rendre encore plus digne, dès qu'il eût mis pied à terre

( vers la fin d'avril 1523 ) paraissant peu sensible aux honneurs qu'on lui rendait, il établit aussitôt un hôpital dans le palais qu'on lui avait préparé, ainsi que dans les maisons voisines ; il y servait lui-même les blessés, comme tous les autres Chevaliers. Quel spectacle touchant de voir ces hommes si redoutables les armes à la main, animés seulement alors par un esprit de charité, se dévouer aux plus vils ministères, porter des bouillons aux malades, faire leurs lits et ne paraître uniquement occupés que de leur soulagement.

Ces mêmes rivages étaient destinés à revoir plus de deux siècles après, les Chevaliers de St.-Jean, et à admirer encore leurs vertus hospitalières ; ils les exercèrent alors envers les malheureux, échappés aux désastres occasionnés par le tremblement de terre de 1783.

Les devoirs de la charité, si conformes au premier institut de l'Ordre, une fois remplis, on passa à une sévère inquisition contre ceux qui avaient été chargés de

porter des secours à Rhodes. Tous ceux qui furent cités dans le conseil complet, assemblé à ce sujet, s'y présentèrent avec cette confiance qu'inspirent seulement l'innocence et la vérité.

Il fut prouvé que pendant les deux derniers mois du siège, les vents avaient été si opiniâtrément contraires, et la mer si orageuse, qu'il n'y avait eu personne d'assez téméraire pour mettre à la voile, et qu'on savait que le Chevalier de Newport de la langue d'Angleterre, ancien capitaine de marine, qui se flattait, pour ainsi dire, de dompter la mer par sa capacité, s'étant embarqué dans ce tems-là, fut repoussé par la violence du vent contre la pointe du cap *Desert* où son vaisseau périt avec toute sa charge.

Le tribunal n'ayant trouvé aucun coupable : » Dieu soit à jamais loué, s'écria l'Isle-Adam, qui, dans notre malheur commun, m'a fait la grace de connaître qu'on ne pouvait attribuer la perte de Rhodes à la négligence d'aucun de mes Religieux. »

La peste, survenue à Messine en chassa l'Ordre, qui fut jouir quelque tems sur les côtes du royaume de Naples d'un air plus pur. Après un séjour assez court à Bayes et dans les environs de Cumes, il se rembarqua le 7 juillet, et arriva à Civita Vecchia.

---

CHAPITRE

## CHAPITRE SECOND.

*Séjour de l'Isle-Adam à Rome ; on lui propose la Donation de Malte et du Goze ; son voyage en Espagne ; il y devient médiateur entre Charles-Quint et François premier ; réponse heureuse qu'il fait à l'Empereur ; son voyage en Angleterre ; honneurs que lui rend Henri VIII ; riches présens qu'il en reçoit.*

L'Isle-Adam partit sur le champ (1523), pour se rendre à Rome ; il y fût reçu par le Pape de la manière la plus distinguée et la plus flatteuse : il ne le vit qu'une seule fois ; après la mort d'Adrien, la Garde du Conclave fut confiée au Grand-Maître et aux Chevaliers ; le choix des Cardinaux leur fut d'autant plus agréable qu'il tomba sur Clement VII, un de leurs membres, et le premier religieux de l'Ordre, qui fut parvenu au Souverain pontificat. La religion obtint

de lui la permission de s'établir à Viterbe, laissant ses vaisseaux à Civita Vecchia; tous les projets d'établissement qu'on proposa parurent, ou d'une exécution trop difficile, ou renfermer des clauses inadmissibles. Celui qui tenait le plus au cœur de l'Isle-Adam était la conquête de Rhodes; on y avait conservé des intelligences qui semblaient promettre un succès facile, mais elle furent découvertes et il ne fallut plus songer à cette entreprise; enfin on sembla s'attacher à l'offre faite par le Ministre de l'Empereur, qui consentait à céder à l'Ordre les isles de Malte et du Goze, ainsi que la ville de Tripoli et son territoire; mais on y mettait une condition, qui ne pouvait subsister et qu'on esperait supprimer avec le tems; on exigeait que le corps de la religion prêtât serment de fidelité à l'Empereur, comme à son Souverain, ce qui ne pouvait s'allier avec l'institution d'un Ordre, qui n'avait d'utilité que par son indépendance, puisque cette indépendance seule, lui permettait de consacrer tous ses moyens

à défendre également tous les Chétiens contre les infidèles, et qu'il n'avait jamais pris parti contre un Prince chrétien en faveur d'un autre dans les guerres survenues entre eux.

En attendant qu'on put adoucir les termes de cette donation, on dépêcha toujours huit Commissaires pour visiter les nouvelles possessions qu'on destinait à l'Ordre.

Sur ces entrefaites, la régence de France proposa au Grand-Maître d'escorter avec ses galères, la Duchesse d'Alençon, qui se rendait en Espagne pour y voir François I, son frère, qui était alors prisonnier de Charles-Quint; il appareilla à l'instant et arriva promptement à Marseille, d'où il conduisit heureusement en Espagne la Princesse et l'accompagna en personne jusqu'à Madrid.

L'Isle-Adam se montra à la Cour la plus renommée pour sa profonde politique, aussi habile négociateur qu'il avait paru auparavant grand homme de guerre: il eut la gloire d'être le médiateur entre deux puissans monarques, dont les intérêts

étaient extrèmement difficiles à concilier ; il s'agissait de traiter pour un Roi fier et généreux, noble et franc, vis-à-vis d'un Prince hautain et intéressé, orgueilleux et dissimulé, qui, de plus, tenait son ennemi prisonnier.

La Duchesse d'Alençon employa inutilement tous les charmes de son esprit pour vaincre la dureté et l'obstination de l'Empereur, et connaissant le dessein qu'il avait, de la faire arrêter, si elle outrepassait le tems qu'il lui avait fixé par son sauf conduit, signé de Henri VIII, elle se vit obligée de quitter au plus vîte l'Espagne ; des ordres avaient été donnés de la retenir sur la frontière, mais en étant instruite, elle en prévint l'exécution.

Le Grand-Maître resté seul médiateur, quelle position que la sienne ! Privé de ses états, d'un côté il avait à en demander la concession de nouveau pour lui-même, et de l'autre à solliciter la liberté et le retour d'un Roi puissant dans les siens.

Ses soins et ses peines eurent enfin d'heureuses suites ; il amena les deux

Princes à convenir d'un traité, et il les fit consentir à se voir. Cette dernière circonstance lui fournit l'occasion de devenir encore médiateur entre eux dans une affaire bien moins importante à la vérité, mais néanmoins fort délicate. Charles-Quint et François Ier. étant sortis ensemble, au passage d'une porte, Charles déféra le pas au Roi de France ; ce Prince le refusa, sur quoi ils appellèrent le Grand-Maître pour en décider. » Je prie Dieu, » leur dit-il aussitôt, qu'il n'y ait jamais » de différends de plus grande importance » entre vos Majestés, et adressant la pa-» role à François Ier. Personne, Sire, ne » disconvient que l'Empereur ne soit le » premier Prince de la Chrétienté, mais » étant dans ses états et dans son palais, » il me semble que vous ne devez pas » refuser les honneurs qu'il croit devoir » au plus grand Roi de l'Europe. » l'Empereur lui sçut bon gré de sa réponse ; il le laissa partir en l'assurant qu'il rendait le Pape maître de l'inféodation de Malte.

Avant que de quitter l'Espagne, l'Isle-

Adam termina avec le Portugal, une affaire très-importante. Le Roi, depuis la perte de Rhodes, avait cru pouvoir s'emparer des biens de la religion, ou en disposer au préjudice des statuts de l'Ordre. Sur les justes représentations faites au Souverain sur l'envahissement des biens, qui avaient toujours été employés pour protèger les pavillons chrétiens contre les insultes des infidèles, il s'engagea solemnellement à ne plus troubler les Chevaliers dans la jouissance de leurs Commanderies. On obtint de plus une confirmation authentique de tous les droits et de tous les priviléges accordés à l'Ordre par les Rois de Portugal ses prédéçesseurs.

Henri VIII Roi d'Angleterre, sous le même prétexte dont s'était servi le Roi de Portugal, et comme si l'Ordre, par la perte de Rhodes, eut été entièrement eteint, prétendit réunir à son domaine toutes ses Commanderies. A cette nouvelle, l'Isle-Adam, qui était en France, envoye sur le champ une ambassade à

la cour de Londres; elle fut reçue très froidement par un prince altier, qui croyait mériter de la part du Grand-Maître, qu'il lui rendit les mêmes devoirs de civilité qu'il avait rendus aux Rois ses voisins.

L'Isle-Adam, sans consulter ni son âge, ni les rigueurs de la saison (c'était en février 1524), partit pour l'Angleterre. Henri touché du dévouement de ce vénérable vieillard, oublia toute espèce de ressentiment, et lui fit une réception aussi honorable que brillante. Il envoya fort loin au-devant de lui plusieurs des Seigneurs les plus distingués de sa cour; arrivé à son Palais, il lui fit un accueil gracieux, il exigea qu'il prît un appartement superbe, préparé à cette occasion; il y fut servi avec la magnificence convenable à son rang, et à l'estime que le Roi portait à un hôte si illustre.

Henri VIII, en Prince qui se connaissait en belles actions militaires, et qui les aimait, parla souvent dans ses conversations du siège de Rhodes et de sa

brillante défense. L'Isle Adam lui communiqua l'offre que Charles-Quint lui avait faite de l'Isle de Malte et de Tripoli d'Afrique, mais à des conditions incompatibles avec l'indépendance de l'Ordre, les Chevaliers ne pouvant reconnaître un prince particulier pour leur Souverain, sans se rendre suspects aux autres. Après plusieurs conférences, il obtint de Henri vingt mille écus, dont il paya depuis la valeur en canons et armes à feu; il obtint en outre ce qui fesait le principal objet de son voyage, la confirmation de tous les privilèges de son Ordre.

Lorsque l'Isle-Adam prit congé du Roi, pour retourner en Italie, Henri lui envoya de la part de la Reine et de la sienne, un bassin et une coupe d'or, enrichis de pierreries. Dans la suite il furent remis au trésor et en firent un des plus beaux ornemens.

## CHAPITRE TROISIÈME.

*Rapport des Commissaires sur l'état de Malte, du Goze et de Tripoli d'Afrique; leur donation à l'Ordre; passage des Chevaliers à Malte; leur réception; déplorable situation de cette isle; troubles dans le Couvent; destruction de l'Ordre en Angleterre; mort de l'Isle-Adam; traitemens généreux faits aux Chevaliers anglais; la Reine Marie leur rend une partie de leurs biens; Élizabeth les reprend; respect conservé dans l'Ordre pour la Langue anglaise.*

LE rapport des Commissaires envoyés pour prendre connaissance de Malte, du Goze et de Tripoli, fut lu en plein Conseil (1524); il donnait les détails suivans sur ces possessions; que l'isle de Malte n'est autre chose qu'un rocher de pierre de tuf, qui pouvait avoir six à sept lieues de long, sur trois ou quatre de

large; que l'on trouve à peine sur la superficie de ce rocher trois ou quatre pieds de terre encore toute pierreuse, peu propre à produire du blé et d'autres grains, mais abondante en figues, melons et autres fruits; que le principal commerce de cette isle consistait en miel, en coton et en cumin, que les habitans échangeaient contre des grains; qu'à l'exception de quelques fontaines qu'on rencontrait dans le fond de l'isle, on y manquait d'eau vive et même de puits, à quoi les habitans suppléaient par des citernes. Que le bois y était si rare, qu'on le vendait à la livre; que pour faire cuire la viande on était réduit à se servir de la fiente de vache desséchée au soleil, ou de chardons sauvages; que la capitale du pays, appellée *Cité notable* était située au milieu de l'isle sur une colline, que la plupart des maisons en étaient inhabitées, que son enceinte avait au plus 1300 pas de circonférence; que les misérables murailles qui l'environnaient étaient ouvertes dans une étendue de plus de trente pas; que

sur la côte méridionale de l'isle on ne trouvait ni ports, ni golphes, ni calles; que surtout le rivage, en cet endroit, n'était bordé que de grands rochers et d'écueils, mais que du côté opposé, il y avait plusieurs pointes ou capes, avec des endroits en forme de golphes et de calles propres à y pouvoir mouiller; que l'isle avait deux vastes et excellens ports capables de contenir les flottes les plus nombreuses, mais qu'ils n'avaient pour défense qu'un petit château appellé *St. Ange* à demi ruiné, dont l'artillerie ne consistait que dans un petit canon, deux fauconneaux, et quelques mortiers en fer; que la population de l'isle était d'environ 12000 ames, en y comprenant tous les individus; que les habitans étaient pour la plupart pauvres et misérables à cause de la stérilité du territoire et des fréquentes descentes des corsaires qui enlevaient sans pitié les malheureux Maltais qui tombaient entre leurs mains, qu'enfin le séjour de Malte paraissait fort désagréable et presqu'insupportable, surtout pendant l'été.

A l'égard de l'isle du Goze, appellée par ses habitans *Gaudisch*, les commissaires dirent qu'elle n'était séparée de l'isle de Malte que par un canal étroit, nommé *Freo*, d'une lieue et demie de largeur, au milieu duquel étaient placés les petites isles ou rochers appellés *Cumin* et *Cumino*; que le circuit du Goze était d'environ huit lieues, sa longueur de trois et sa largeur d'une et demie; qu'ils n'y avaient trouvé aucun port, que cette isle était environnée de rochers escarpés et d'écueils, de sorte qu'on ne pouvait y aborder qu'avec bien de la difficulté. Cependant le sol leur en avait paru très-fertile; il y avait environ 5000 personnes, hommes, femmes et enfans dispersés en différens villages, et pour leur sûreté contre les corsaires, on y avait bâti un château situé sur une montagne, mais il leur avait paru peu fortifié et de peu d'importance; tout faible qu'il était ils ne croyaient pas qu'il fut de la prudence du Conseil d'accepter l'offre qu'on fesait de l'isle de Malte séparément de celle du Goze, qui

en était trop voisine, et qui pourrait servir un jour de retraite à leurs ennemis.

Outre cette relation, les Commissaires présentèrent plusieurs mémoires particuliers, rédigés par les *Jurats* de Malte et du Goze, qui contenaient des notions détaillées sur tout ce qu'on pouvait désirer ainsi qu'un plan de Malte, où l'on avait pris soin de marquer exactement plusieurs petits golphes ou calles, où se retiraient ordinairement des pêcheurs et quelquefois des corsaires; ils ajoutèrent que la commodité de tant de ports, si favorables aux armemens de la religion, leur fesait croire qu'on ne devait pas rejetter les propositions de l'Empereur, pourvu qu'il ne prétendit pas, par cette donation, les assujettir à tourner leurs armes contre ses ennemis particuliers.

Ces Commissaires ne portèrent pas le même jugement sur la ville et le château de Tripoli; ils représentèrent au Conseil que cette place située sur la côte de Barbarie et éloignée de près de 80 lieues de Malte, n'avait aucunes fortifications, qu'il

était même presqu'impossible d'en construire sur un terrain et un fond sablonneux et plein d'eau. Que les fossés étaient peu larges et encore moins profonds; que le port et le château étaient commandés par une montagne voisine, enfin que cette ville était environnée des possessions du Roi de Tunis, qui n'y souffrirait pas long-tems des chrétiens; que le blé y était encore plus rare qu'à Malte, à cause de la stérilité du terroir, qui ne produit que des dattes; d'où ils conclurent que se chargeant de la défense de cette place, on s'exposerait à perdre tous les Chevaliers qu'on y enverrait.

Quant aux dispositions des habitans, d'abord elles ne furent pas favorables, car les Maltais qui, pendant le siècle qui précéda l'inféodation de leur isle aux Chevaliers, avaient obtenu des Rois d'Aragon, leurs souverains d'alors, de grands privilèges et la promesse solennelle de n'être plus désormais détachés de leur souveraineté, montrèrent beaucoup d'affliction, lorsque Charles-Quint, ne tenant aucun compte

de la parole de ses prédécesseurs à leur égard, voulut les faire passer de nouveau sous une domination étrangère; de fortes remontrances et les plus vives oppositions n'ayant pu changer la résolution de ce prince, celui-ci parvint à les consoler d'une manière analogue à leurs idées religieuses et à leurs intérêts; il leur fit entendre qu'en passant sous le gouvernement des Chevaliers, qui se consacraient entièrement à la défense de la foi, leur isle, par cette raison et par l'avantage de sa situation, deviendrait infailliblement le boulevard de toute la chrétienté. Ces motifs firent la plus vive impression sur les habitans, et on verra bientôt avec quelles démonstrations de joie ils reçurent l'Ordre.

Voici actuellement comment Charles-Quint consentit enfin à cèder Malte et ses dépendances (24 mars 1530). Il donna à perpétuité, tant en son nom que pour ses héritiers et successeurs, au très-Reverend Grand-Maître dudit Ordre et à ladite religion de St. Jean, comme fief noble, libre et franc, les châteaux, places

et isles de Tripoli. de Malte et du Goze avec tout leur territoire et juridictions, haute et moyenne justice, et droit de vie et de mort sans appel au suzerain sur tous les biens, propriétés et personnes des habitans de ces isles, dégageant ceux-ci de leur serment de fidélité, pour le prêter librement entre les mains de leur nouveau prince, à qui il abandonnait domaines, cens, gabelles, et droits appartenant dans ces isles à sa couronne.

Les seules conditions de la donation furent celles-ci : 1°. l'Ordre jura qu'il ne souffrirait jamais que ses nouveaux sujets portâssent aucun tort ou dommage aux états du Roi de Sicile, ou aux sujets de ce Royaume. 2°. Il s'engagea à l'hommage annuel d'un faucon au Roi ou au Vice-Roi de Sicile. 3°. Il abandonna au Roi la nomination de l'Évêque de Malte, sur la présentation à cette place de trois de ses religieux, l'un desquels serait né sujet de la couronne de Sicile. 4°. Il promit que l'Amiral de l'Ordre ou son Lieutenant, étant toujours choisi dans la langue d'Italie, ceux

ceux qui les remplaceraient dans le commandement des escadres seraient des personnes non suspectes au Roi de Sicile. 5°. Il reconnut la nécessité du consentement du Roi de Sicile, dans le cas où l'Ordre voudrait transmettre à une autre puissance la possession de l'isle de Malte. 6°. Enfin il fut convenu qu'on traiterait par des commissaires et à l'amiable, des dédommagemens dûs aux possesseurs des fiefs et arrière-fiefs autrefois concédés dans l'isle de Malte par le Roi à divers particuliers, et que l'Ordre voudrait récupérer. *

Dès que le Grand-Maître et le Conseil eurent reçu le diplôme de donation, ils l'examinèrent, et après en avoir accepté les clauses, on dépêcha au plutôt deux ambassadeurs auprès du Vice-Roi de Sicile; ils prêtèrent entre ses mains le serment de fidélité, ** et en reçurent l'acte d'investiture au nom de l'Empereur; de là ils

---

* Voyez Appendix tome 3, l'acte de donation ( n°. 5 ).

** Voy. Appendix tome 3 ( n°. 6 ).

passèrent à Malte accompagnés de six commissaires nommés par le Vice-Roi de Sicile ; en vertu des pouvoirs qu'ils avaiant du Grand-Maître et du Conseil, ils firent serment en leur nom de conserver aux habitans et au peuple de ces isles leurs droits, coutûmes et privilèges.

Les habitans de Malte et du Goze reçurent les ambassadeurs avec des transports de joie, qui redoublèrent surtout en apprenant que le souverain qu'ils acquéraient devait venir habiter parmi eux, et ils attendirent de sa présence et de ses bienfaits, un bonheur qu'ils avaient cessé d'espérer.

L'Université en signe d'allégresse renonça volontairement, en faveur de l'Ordre, à la créance de 30000 florins, qu'elle conservait pour l'emprunt dont elle avait libéré le Roi Alphonse et la famille *Nava*, à qui le Roi d'Espagne, en récompense de sa fidélité, avait fait don de la Castellanie du château St.-Ange, et elle remit ce fort entre les mains des Chevaliers, sur la simple charge d'une pension à vie pour *Alvare de Nava*, chef de cette famille.

Le Grand-Maître envoya peu aprés deux galères et un galion chargés d'un bon nombre de Chevaliers à Tripoli d'Afrique, pour prendre possession de cette mauvaise place, que Charles-Quint exigea absolument que les Chevaliers se chargeâssent de défendre. Il ne manquait plus pour l'entier établissement de l'Ordre dans Malte, que le passage du Grand-Maître, du Conseil et de tous les Chevaliers dans l'isle. Pour l'effectuer, on embarqua d'abord sur cinq galères, deux grandes caraques et différens vaisseaux de transport, ce peuple de Rhodes qui s'était attaché à la fortune de la religion; on mit dans les vaisseaux les effets et les titres de l'Ordre, avec des meubles, des vivres et des munitions de guerre.

A l'arrivée du Grand-Maître (26 octobre 1530), l'Ordre remit entre ses mains, comme à son chef, son pouvoir monarchique sur ses sujets; ensuite il prit possession de la souveraineté de l'isle; il fut conduit sous un dais, porté par les Jurats à la capitale de l'isle, dont les

portes étaient fermées ; ayant juré sur sa croix de conserver les privilèges des habitans, on lui en présenta les clefs, et il fit son entrée dans la cité notable au milieu des acclamations publiques. Cette cérémonie et le serment qui l'accompagna, se renouvellèrent à l'élection de chaque Grand-Maître.

Le Grand-Maître passa ensuite au Goze, il parcourut cette isle, il y fit passer de l'artillerie avec une compagnie d'infanterie.

On voit Malte sous le gouvernement de la religion prendre à l'instant un aspect nouveau ; de somptueux édifices sont élevés pour le culte et pour le soulagement des pauvres et des malades de tous les pays ; on y admire chaque jour les Chevaliers venant y prier avec leur première ferveur le vrai Dieu des combats, et parcourir les infirmeries, pour rendre aux malheureux les mêmes soins que leur avaient prodigués les premiers hospitaliers.

Une ville régulière et magnifique est bâtie sur un emplacement où l'on ne voyait auparavant qu'un rocher stérile et inégal ;

des villages proprement construits embellissent la campagne, et de superbes maisons de plaisance élevées de toutes parts annoncent un pays florissant.

La seule forteresse de l'isle, où naguères on ne voyait qu'un canon et deux fauconneaux, est bientôt hérissée de batteries. Malte ne tarde même pas à être regardée comme la place la plus forte de la chrétienté. Vingt-un ans après l'arrivée des Chevaliers dans l'isle, le fameux corsaire Dragut, se voit obligé de renoncer au projet de conquête qu'il avait formé, et quinze ans après, toutes les forces ottomanes réunies, viennent échouer devant cette place, qui résista à tous leurs efforts, moins encore par la bonté de ses forteresses que par le courage et la valeur de ses défenseurs. On peut dire, qu'elle existait encore dans toute sa vigueur et dans toute sa pureté, cette valeur si vantée des Chevaliers de St. Jean; on peut même ajouter qu'elle se conserva toujours dans l'Ordre, et si ce feu sacré a paru s'éteindre pour un moment dans quelques

uns de ses membres, attendons-nous à le voir se ranimer de nouveau, et soyons persuadés qu'il ne sortira que plus éclatant de ses débris et ses désastres. *Errare humanum est.*

Tous les soins que demandait l'établissement de l'Ordre dans une place telle que Malte, n'empêchèrent pas les galères de tenter une expédition contre la ville de Modon en 1531. Elle se borna au pillage de cette ville dont on enleva des richesses immenses; entr'autres on y fit esclaves 800 femmes ou filles. *

L'Isle-Adam, après avoir pourvu à la sûreté de sa nouvelle possesssion, après avoir mis dans les finances l'ordre le plus stricte, avoir construit une église, une infirmerie, avoir pourvu à la subsistance

* Une jeune Turque d'une rare beauté tomba entre les mains du Vicomte de Cicala; il en fit sa femme et en eut un fils appellé Scipion Cicala, que différentes avantures conduisirent à Constantinople, et qui, après y avoir pris le turban, parvint par sa valeur, au commandement des armées, et vengea depuis les Turcs du sac de Modon.

des familles rhodiennes, dont l'Ordre n'avait cessé de prendre soin, n'aspirait plus qu'à finir en paix, comblé des bénédictions de tous ceux qui l'environnaient, une vie passée au milieu des agitations les plus violentes et des orages de tout genre; mais il était dit que ce héros devait encore être soumis à des épreuves bien cruelles, et que les plus grandes afflictions étaient réservées pour ses derniers momens.

Des Chevaliers de langues différentes prennent querelle entre eux, (1533) ils en viennent aux mains, et le sang le plus précieux de la chrétienté est versé par des mains chrétiennes; un faux point d'honneur étouffe le véritable. On voit pour la première fois des Chevaliers se faire une guerre sanglante. Le désordre ayant enfin cessé, la loi parle dans toute sa rigueur, douze Chevaliers sont bannis et plusieurs précipités dans la mer. Quelques justes que fussent ces chatimens, l'Isle-Adam vit avec une douleur égale, et le crime et la punition.

Pour mettre le comble aux tribulations

de ce vénérable vieillard, Henri VIII détruit l'Ordre dans ses états, ( 1534 ). Après avoir été injuste, il devient cruel; après avoir été sectaire, il devient persécuteur. Ce Monarque, pour commettre le crime plus facilement, méconnait le Chef de son église, qui ne croit pas que la morale de l'évangile puisse se plier aux caprices des hommes et se soumettre à leurs passions. Il se déclare Chef suprême de sa nouvelle religion, et veut que tous ses sujets l'embrassent. Quoiqu'elle ne semble fondée que sur les principes de l'indépendance et de la tolérance religieuse, Henri fait dresser des échaffauds et ouvrir des cachots. Ceux qui soumis comme sujets aux lois de l'état, se croyent indépendans de celles que les hommes prétendent imposer sur leurs consciences, sont exposés aux plus cruelles persécutions. Parmi les Chevaliers, dont le sang coula pour la foi, nous rappellerons avec complaisance les noms de ceux que l'histoire s'est plue à nous transmettre. Les Chevaliers *Ingley*, *Adrian Forrest*, *Adrian*

*Fortescue*, *Marmaduke*, *Bohus*, refusant de renoncer à leur croyance périssent sous la hache des bourreaux. Les Chevaliers *Thomas Mylton*, *Edouard Waldegrave*, ensevelis dans d'horribles prisons, préfèrent de s'y creuser un honorable tombeau à la honte de recouvrer leur liberté au prix d'un parjure; les Chevaliers *Richard* et *James Bell*, *John Noel*, etc. préfèrent aussi aux illusions trompeuses et passagères des cours, les consolations vraies et solides que donne l'Evangile à ceux qui souffrent pour la foi, et ils finissent leurs jours dans l'exil le plus honorable; enfin plusieurs échappent avec peine aux poursuites de ce monarque, arrivent à Malte sans aucun moyen de subsistance. Le Grand-Maître, comme un bon père, y pourvut avec une charité infinie et tâcha de les consoler; et qui avait plus besoin que lui de consolation?

Ce fut au milieu de tous ces chagrins qu'expira l'Isle-Adam, (22 août 1534;) on grava sur sa tombe ces simples mots qui exprimaient si bien la carrière qu'il avait parcourue:

*Hîc jacet virtus victrix fortunæ.*

C'est ici que repose la vertu victorieuse de la fortune.

Après la mort de l'Isle-Adam, * les Chevaliers Anglais eurent une subsistance assurée dans le chef-lieu de l'Ordre. La vraie charité ne repousse jamais le malheur ; aussi ces Chevaliers vécurent-ils parmi leurs frères, toujours plaints et secourus, toujours aimés et considérés ; on se rappella alors que pour exercer la charité, les premiers hospitaliers ne possédaient point de biens uniquement attachés à telle ou telle langue, que tous furent d'abord en commun, et qu'ils furent consacrés, en totalité et indistinctement, aux besoins des hospitaliers et à ceux des pauvres et des malades.

---

* La maison de l'Isle-Adam subsista toujours ; mais elle tomba dans un tel état d'indigence, que l'on a vu dans ce siècle vers 1730, un gentilhomme de cette famille, qui était réduit à voiturer de la pierre aux environs de Troyes en Champagne, pour faire subsister son père. ( Voy. art de vérifier les dates. )

Les Chevaliers Anglais ainsi dépouillés de leur fortune, conservèrent néanmoins les dignités attachées à leur langue: l'ordre aurait cru se manquer à lui-même que de les en dépouiller ; on porta même le respect pour le malheur, jusqu'à laisser subsister, non-seulement le nom de la langue d'Angleterre, mais encore aucune des autres langues n'osa s'emparer de la dignité de Grand Turcopolier, qui lui était attachée, et ce ne fut que long-tems après sa destruction, que le Pape accorda au Grand-Maître la faculté d'y nommer.

Dans les conseils, dans les élections des Grands-Maîtres, la langue d'Angleterre fut toujours représentée, et le plus ancien profès de l'Ordre était pilier de cette langue.

Deux siècles après, on forma une nouvelle langue ; on lui donna le nom d'Anglo-Bavaroise, ne voulant jamais perdre le souvenir de celle qui fut si long-tems chère à la religion. Au siège de Malte on voit encore la langue d'Angleterre occuper son poste sur le Mole du côté du

bourg, assistée d'une partie des langues de Castille et d'Allemagne.

Les Anglais qui occupaient des places, soit dans le conseil, soit dans le service de terre et de mer, ne les perdirent point; ils conservèrent aussi leurs voix dans les élections des Grands-Maîtres. Ceux qui, fidèles à la religion de leurs aïeux, voulurent dans la suite entrer dans l'Ordre, y furent reçus et devinrent aussi susceptibles que les autres Chevaliers, de parvenir aux commanderies dans les prieurés où ils avaient été admis.

Sous les Grands-Maîtres qui succédèrent à l'Isle-Adam, on voit reparaître quelques Chevaliers anglais sur la scène, et y figurer, malheureusement d'une manière bien différente; l'un, dans un transport de jalousie assassine sa maîtresse; on le livre selon l'usage, à la justice séculière de l'Isle; conformément à la sentence, il est conduit à une mille du port, mis dans un sac, et jetté vif dans la mer; l'autre, appellé *Upson*, commandeur Anglais, et un des plus braves chevaliers de l'Ordre, lors de

la première descente de Dragut dans l'Isle, sous le magistère de Jean d'Omèdes, se présente vaillamment à la tête de 30 chevaliers, et suivi de 400 habitans, il s'oppose au débarquement des infidèles ; il meurt peu après des blessures reçues dans cette action.

Vers la fin du Magistère d'Omèdes, Marie, montée sur le trône d'Angleterre, professant la religion catholique, se dépouilla de tous les biens de l'Ordre réunis par son Père au domaine de la couronne, et elle les rendit aux anciens titulaires. Ce fut le Capitaine Hosmadan, qui apporta cette heureuse nouvelle à Malte. On jugera aisément combien tout l'Ordre et surtout les chevaliers anglais furent sensibles à cet événement ; pour en marquer leur reconnaissance à la Reine, le Grand-Maître et le Conseil conférèrent le Prieuré de St.-Jean de Londres au Chevalier *Richard Seiley*, qui avait beaucoup contribué à la restitution des biens appartenant à l'Ordre. Ce prieuré, indépendamment des grands revenus qui y étaient attachés, jouissait

encore d'une prérogative fort distinguée ; elle donnait le droit à celui qui l'occupait, de sièger au Parlement d'Angleterre, comme premier Baron de ce royaume ; il fallut le consentement de cette assemblée, où la liberté et l'intérêt de la nation triomphent souvent de la majesté du trône, pour rétablir le culte de la religion catholique. Le Cardinal Pole fut revêtu de la dignité et du pouvoir de Légat du Pape Jules III. Il éteignit alors le schisme, mais sans oser exiger ni pénitence, ni restitution des biens écclésiastiques ; il fallut d'abord pardonner sans condition des fautes, qu'il eût été dangereux de punir ; on se contenta des *fières* satisfactions des Anglais : ils reçurent les graces du St. Siège avec une indifférence qui faisait bien voir que le gros de la nation ne les avait pas recherchées. Aussi l'autorité du Pape ne tarda-t-elle pas à être anéantie en Angleterre, et les biens de l'Ordre à lui être enlevés.

Si dans cette occasion l'église eut à regretter de voir se séparer d'elle une nation aussi puissante, l'Ordre n'eût pas moins à gémir de perdre son illustre noblesse.

# CHAPITRE QUATRIÈME.

*Magistère de Pierre du Pont ; Expédition de Charles-Quint en Afrique ; un Chevalier lui remet les clefs de Tunis ; Didier de St. Jaille élu Grand-Maître ; attaque infructueuse de Tripoli ; mauvais succès de Charles-Quint devant Alger ; services que rendent les Chevaliers à son armée ; action mémorable de deux Galères de Malte ; prise d'Africa ; descente des Turcs à Malte ; leur prompt rembarquement ; prise du Goze ; lâcheté et punition du Gouverneur.*

Comme je l'ai dit ci-dessus, Charles-Quint eut bientôt à s'applaudir des concessions, qu'il avait faites à l'Ordre, (1534) ; des corsaires célèbres, qui en exerçant le métier de voleurs et de pirates, apprenaient insensiblement à devenir conquérans, les Barberousse s'étaient rendus maîtres de puissans états sur les côtes d'Afrique. Les

prises qu'ils ne cessaient de faire sur les Espagnols, les descentes fréquentes qu'ils effectuaient sur les côtes d'Italie déterminèrent Charles-Quint à leur déclarer la guerre; il en fit part aussitôt à la religion.

Pierre du Pont, successeur de l'Isle-Adam, envoya à son secours l'escadre de l'Ordre, ayant à bord des troupes de débarquement, ( 1535 ). L'Empereur soutenu de ce renfort, remporta une victoire complète sur les troupes de Barberousse, puis il résolut d'attaquer Tunis; il n'ignorait pas que ce corsaire y avait renfermé ses trésors. En approchant de cette ville, il fût très-étonné de voir le Chevalier de Malte *Simeoni*, venir au-devant de lui accompagné de 6000 braves chrétiens, qui comme lui avaient rompu leurs chaînes et s'étaient emparés de Tunis; l'Empereur fut à sa rencontre, l'embrassa et lui dit : » Ami Chevalier, bénie soit à jamais » la courageuse résolution qui vous a fait » rompre vos chaînes, faciliter ma con- » quête et augmenter la gloire de votre » Ordre. »

A Pierre du Pont * succèda Didier de St. Jaille ; il s'était distingué au siège de Rhodes. *Chasse-Diable*, un de ces corsaires conquérans, et rival de Barberousse par sa valeur, mais qui le surpassait beaucoup par sa férocité, tenta une attaque contre Tripoli ; la blessure qu'il y reçut, en remplissant, au pied de la brèche, les devoirs d'un vaillant chef, sauva pour un moment cette place, et l'empêcha pour lors de tomber entre les mains des infidèles ; car les troupes de ce corsaire s'appercevant de l'accident arrivé à leur chef, perdent courage, se débandent, et laissent au pied des murailles de la forteresse nombre des leurs, qui y avaient été tués. **

* Mort le 12 novembre 1355. Art. de vérifier les dates.

** Sous son régne le Chevalier de Bourbon, Grand Prieur de France, fit faire une magnifique tapisserie, où sur un fond de soie, rehaussé d'or, on voyait les portraits de tous les Grands-Maîtres, représentés au naturel et tirés d'après d'excellens originaux, qu'on avait apportés de Rhodes. Lorsque ce meuble fût achevé il l'envoya à Malte, et le consacra à l'ornement de la principale église de cette ville. Bosio livre 8, et Vertot livre 10.

Après la mort de Didier de St. Jaille, * d'Omèdes fut élu Grand-Maître par la faction espagnole, qui, à raison de la protection accordée à l'Ordre par Charles-Quint, commençait à vouloir dominer dans le Couvent. Nous dirons d'abord les troubles qu'elle occasionna sous ce Magistère, et ensuite ceux auxquels elle donna encore lieu sous le Magistère de la Cassière; tant il est vrai, et on ne peut assez le répéter, que l'indépendance est la base fondamentale de l'Ordre, et que sans elle, il ne peut exister d'une manière utile à la chrétienté.

Charles-Quint ayant à se plaindre d'Alger, fit un armement immense; il semblait qu'il eut l'intention d'anéantir absolument les puissances infidèles, établies sur la côte de Barbarie. Il demanda en conséquence les plus grands secours à Malte. Dès qu'on y connût les intentions de l'Empereur, tous les Chevaliers se présentèrent

* Arrivée à Montpellier le 26 septembre 1536. Art de vérifier les dates.

pour être de cette expédition, mais on ne permit qu'à quatre cents de s'embarquer; chacun d'eux était accompagné de deux valets bien armés. Pour être mieux distingués de leurs ennemis, ils portaient des soubrevestes de damas ou de velours cramoisi, sur lesquelles brillait une croix blanche. Dès la première sortie qui fit la garnisson d'Alger, ils eurent l'occasion de signaler leur valeur, on peut même dire, qu'ils empêcherent une partie de l'armée chrétienne d'être taillée en pièces; les postes avancés avaient été surpris; déjà les infidèles se portaient vers le quartier de l'Empereur, lorsque deux régimens espagnols et les chevaliers de Malte arrivèrent pour arrêter leurs progrès. Villegagnon, Chevalier français s'y distingua de la manière la plus brillante; comme il se précipitait avec l'impétuosité naturelle à sa nation au milieu de ses ennemis, il fut blessé au bras gauche par un cavalier Maure; ayant paré de la main droite un second coup de lance, il saute sur son cheval et le poignarde. Savignac, aussi français, portant l'étendard

de Malte, poursuivit les infidèles jusqu'à la porte d'Alger, et y planta son poignard, comme une preuve qu'il s'en était approché d'aussi près qu'il était possible. Dans les deux premières sorties, la religion perdit 75 chevaliers, et déjà de nouveaux combats se préparaient à être livrés, lorsqu'il s'éleva tout-à-coup une tempête effroyable; la flotte sur laquelle étaient les vivres fut ou détruite ou dispersée. En moins d'une demi heure, il périt quinze galères et 86 bâtimens; rien n'est comparable à l'horrible spectacle qu'offrit le rivage; dans un instant, il fut couvert de débris et de corps morts. Les soldats et matelots qui savaient nager, trouvaient la mort sur les bords où il tentaient d'arriver; les Maures et Arabes répandus dans les campagnes, s'approchèrent du rivage, et massacrèrent impitoyablement tous ceux qui mettaient pied-à-terre. Dans cette journée mémorable par ses désastres, la marine de Malte se couvrit de gloire. Ses galères seules résistèrent aux efforts de la tempête. Quand on vint dire à Charles-Quint, qu'on

appercevait des vaisseaux qui tenaient la mer, il n'y a, s'écria-t-il, que les galères de Malte, qui puissent résister à une telle tempête. La haute opinion qu'il avait de cette marine, se vérifia bientôt, car fort peu de tems après on distingua l'étendard de la religion.

Les matelots d'une vieille galère de l'Ordre ayant tenté de la faire échouer, le Commandeur s'y opposa avec une fermeté invincible. Sur ce qu'ils lui représentèrent qu'on ne fesait pas une grande perte dans ce bâtiment, qui servait depuis vingt-ans: « Cette galère m'a été confiée par la religion, leur dit le Commandant, mettant » l'épée à la main, je tuerai le premier » qui se mettra en disposition de la dé» truire, il faut périr ici en la sauvant. » Une résolution aussi héroïque, le courage et la fermeté de ce Chevalier en imposèrent à son équipage, tout le monde mit la main à la pompe et on parvint à sauver ce mauvais bâtiment. Une autre galère de la religion pensa périr par un accident que la bravoure la plus grande, jointe à l'in-

trépidité la plus remarquable, eurent bien de la peine à surmonter; son timon ayant été rompu, le bâtiment sans gouvernail, poussé au gré des flots, par l'effet de la tempête, allait se briser contre les rochers, mais deux matelots intrépides, attachés avec des cordes, se firent descendre tout nuds dans la mer, et sans outils d'aucune espèce, vinrent à bout de mettre un autre gouvernail.

Dans la retraite désastreuse de cette armée chrétienne, les chevaliers de Malte, quoique blessés pour la plupart, occupèrent cependant selon leur usage, le poste d'honneur; ils composérent l'arrière garde, s'embarquèrent les derniers, et furent vivement poursuivis par la Cavalerie Maure.

Les côtes d'Afrique étaient destinées à revoir bientôt les chevaliers, et la même gloire les y attendait, mais avec des succès bien différens.

Africa, ville puissante et forteresse considérable, où le fameux corsaire Dragut, Souverain d'une grande étendue du pays,

tenait ses principales forces, fut assiégée par les chrétiens, ( 1550 ). Quoique les chevaliers de Malte fussent en possession depuis très long-tems d'être à tête de toutes les attaques, les troupes de l'Empereur commandées par le fils du Vice-roi de Naples, et par le Vice-roi de Sicile, voulurent avoir l'honneur d'emporter seules la place d'assaut et l'attaquèrent sans en prévenir les chevaliers; mais elles furent repoussées avec une perte qui eut été plus considérable, si les troupes de Malte n'eussent accouru promptement à leur secours.

Le Bailli de la Sangle, que nous verrons dans la suite Grand-Maître, les commandait; comme il regardait, même au milieu des dangers de la guerre, l'hospitalité comme le premier de ses devoirs, il avait fait dresser sous ses tentes une espèce d'hôpital et d'infirmerie, où l'on traitait avec soin les malades et les blessés. Les chevaliers, à son exemple les servaient tour-à-tour, et l'armée n'admirait pas moins leur charité que leur valeur. Un second

assaut est livré à la place. Le Commandeur Giou arrive le premier au haut de la brèche, y plante l'enseigne de la religion et y est tué d'un coup de feu ; il est remplacé aussitôt par le Commandeur de *Copier*, qui pendant toute l'action, au milieu du feu et d'une nuée de traits d'arbalêtes, tient toujours cette bannière élevée. Au moment où l'on désespèrait d'emporter la place, et où les troupes impériales semblaient céder, le Commandeur de *Gimeran* pénétra dans la ville; aussitôt elle fut prisse et saccagée. Les soldats de Dragut craignant moins la mort que les reproches de leur chef, coururent la chercher au milieu des armes des chrétiens, et comme aucun ne voulut demander quartier, ils furent tous taillés en pièces.

Ainsi fut prise la place la plus forte qui fut alors sur les côtes d'Afrique. L'Empereur pour conserver la mémoire des guerriers morts devant ses remparts, voulut, lorsqu'il se vit obligé de l'abandonner, que leurs cendres fussent transportées en Sicile,

et déposées dans la cathédrale de Montréal ; elles y arrivèrent dans deux caisses séparées, et le Vice-roi fit ériger un mausolée, sur lequel il fit graver cette épitaphe : » La mort a pu mettre fin à la » vie de ceux dont les cendres reposent » sous ce marbre. Mais le souvenir de » leur rare valeur ne finira jamais ; la foi » de ces héros leur a donné place dans le » ciel, et leur courage a rempli la terre » de leur gloire, de manière que le sang, » qui est sorti de leur blessures, pour une » vie passagère, leur a procuré deux vies » immortelles. »

Dragut, outré de la perte d'Africa, de ses trésors et de ses esclaves qui y étaient renfermés, l'attribuant principalement aux Chevaliers, résolut de s'en venger ; il parut effectivement devant Malte à la tête d'une flotte formidable ; quoique par l'avarice du Grand-Maître, les Chevaliers manquâssent de tout, ils ne se manquèrent cependant ni à eux-mêmes, ni à la religion. Jamais ils n'avaient fait paraître plus de résolution, et leur contenance en

imposa à leur ennemi. Dragut commandait la flotte sous Sinam, général de Soliman ( 1551 ). Ce dernier, voyant la position du fort St. Ange et ses batteries, malgré les instances de Dragut, ne voulut point en hazarder l'attaque.

Les troupes ottomanes se portèrent du côté de la cité vieille, elle était presque sans défense, et de plus elle se trouvait remplie de malheureux paysans, entassés les uns sur les autres, et dont le désespoir annonçait combien peu on devait compter sur de pareils défenseurs. On demande du secours à d'Omèdes, qui en refuse, en disant qu'il a besoin pour lui-même de toutes les forces de la religion. L'envoyé chargé de cette mission, au désespoir de se voir réduit à ne rapporter au commandant de la ville pour tout secours qu'une réponse aussi dure, pria, selon les ordres qu'il en avait reçus, que le Grand-Maître consentit au moins à envoyer le Chevalier Villegagnon, le même dont nous avons cité une action de la plus éclatante valeur.

Ce Chevalier extrêmement flatté de la

haute opinion qu'on avait de son courage, accepta avec autant de modestie que de résignation, la mission périlleuse qu'on lui destinait ; mais il représenta qu'on ne devait pas faire un grand fond sur cette troupe de paysans renfermés dans la place, tous ennemis du péril et qui ne craignaient point la honte attachée à la lâcheté ; que dans la circonstance présente, le Gouverneur avait besoin de gens intrépides, et conduits dans les combats par des motifs de religion et des principes d'honneur; qu'enfin pour sauver la place, il fallait y faire entrer au moins cent Chevaliers. Ce brave guerrier, dont la franchise avait déjà offensé plusieurs fois d'Omèdes, n'en put rien obtenir; fatigué de la force de ses remontrances, le Grand-Maître lui répondit brusquement qu'il demandait dans un Chevalier plus de courage et d'obéissance que de raisons, et que s'il avait peur, il en trouverait assez d'autres qui seraient honorés d'une pareille commission. Villegagnon, piqué d'une réponse qui semblait attaquer son honneur, lui dit :

*Je vous ferai voir, Seigneur, que la peur ne m'a jamais fait fuir le péril;* il part à l'instant accompagné de six Chevaliers français de ses amis, et pour arriver avant le jour, ils se jettent à crû sur des jumens qui paissaient dans les fossés du château; ils s'approchent de la ville assiègée; se glissent à la faveur des ténèbres au pied de la muraille, et après avoir fait les signaux dont on était convenu, par le moyen de cordes qu'on leur jette, ils entrent tous sept dans la place, avec leur guide, sans avoir été apperçus de l'ennemi.

La présence seule de Villegaguon produisit autant d'effet que l'arrivée d'un puissant secours; tous les habitans et les gens de campagne solennisèrent son entrée par des acclamations et des décharges de mousqueterie. Ces démonstrations de joie en imposèrent d'autant plus à l'ennemi, qu'il reçut dans le même instant un faux avis d'une flotte chrétienne mise en mer et fesant voile pour Malte. Sinam donna l'ordre de rembarquer les troupes; cependant pour qu'il ne fut pas dit que son

expédition contre l'Ordre avait manqué en totalité, les Turcs se décidèrent à tenter un débarquement au Goze, qui réussit par la lâcheté du Gouverneur, lâcheté dont il n'y avait pas encore eu d'exemple dans la religion. Un canonnier anglais tira seul contre les Turcs qui avaient mis pied à terre sans rencontrer d'obstacles. Ce vaillant soldat ayant été tué par le feu des batteries ennemies, personne n'osa prendre sa place.

Le Commandeur du Goze, nommé *Galatian* fit demander au Bacha à capituler, mais à des conditions honorables, qu'on n'accorde qu'à ceux qui ont fait une généreuse défense; elles furent rejetées avec mépris. Sinam consentit à donner la liberté seulement à 40 personnes, tandis que Galatian lui avait demandé, outre la sienne, celle de 200 habitans de son choix.

Les Turcs entrèrent incontinent dans le château; le logement du Gouverneur est pillé sur le champ, lui-même est obligé de porter sur ses épaules une partie de

ses meubles jusques dans les vaisseaux des Infidèles. Il y est ensuite dépouillé lui-même de ses habits, et mis à la chaîne comme un esclave: par son infâme lâcheté, six mille chrétiens de tout âge et de tout sexe ont le même sort, et lui reprochent sans cesse d'être la cause de leur infortune.

Un Sicilien établi depuis long-tems au Goze, préférant la mort à la servitude, et en craignant les suites pour sa famille, transporté de jalousie et de fureur, poignarda sa femme et deux jeunes filles qu'il avait eues de son mariage, et pour ne pas leur survivre, il prit un fusil et une arbalête dont il tua deux Turcs; il se précipita ensuite au milieu d'une foule de soldats ennemis, en blessa plusieurs, et finit par trouver la mort qu'il cherchait.

---

## CHAPITRE CINQUIÈME.

*Siège et prise de Tripoli; sa capitulation violée, belle défense d'un Servant d'armes; conduite de l'Ambassadeur de France et du Gouverneur de Tripoli, vivement attaquée par le Grand-Maître d'Omèdes; procès fait au Gouverneur de Tripoli; procédés scandaleux du Grand-Maître pour le perdre, ainsi que l'Ambassadeur de France; résistance courageuse qu'oppose Villegagnon, Chevalier français, aux desseins criminels du Grand-Maître; Henry II, Roi de France, demande et obtient, avec quelque difficulté, la justification de son Ambassadeur; nouvelles fortifications construites à Malte; ravages et accidens singuliers que cause un syphon ou tourbillon dans le port de Malte; Dragut tente une descente; est obligé de se rembarquer.*

ENCOURAGÉS par la prise du Goze, Dragut et Sinam firent voile pour Tripoli;

(1551) cette place, une des plus difficiles à défendre, avait encore été délaissée par d'Omèdes, qui ne voulut jamais envoyer les secours dont on avait besoin; il engagea cependant, mais lorsqu'il n'était plus tems, Gabriel d'Aramont, Ambassadeur de France à Constantinople, à s'intéresser auprès des Généraux turcs, pour les détourner de faire le siège de Tripoli; arrivé au camp des Infidèles il le trouve commencé, et non seulement il ne peut rien obtenir de leurs Commandans, mais encore ils le retiennent près d'eux sous différens prétextes.

A peine les batteries ennemies eurent elles commencé à faire feu contre la place, que des troupes espagnoles et calabroises, envoyées depuis quelques tems par les Vice-Rois de Naples et de Sicile, peu accoûtumées au feu, commencèrent à se mutiner; ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elles furent soutenues par deux ou trois Chevaliers espagnols, et surtout par le Chevalier Errera, qui fesait les fonctions de trésorier. Le Maréchal de l'Ordre, Vallier,

Vallier, de la langue d'Auvergne, Commandant de Tripoli, et généralement estimé pour sa valeur, prend tous les moyens possibles pour appaiser cette sédition. Les autres Chevaliers, à l'exception des espagnols, se joignent à lui; ni les menaces, ni les prières ne peuvent produire le moindre effet; le Maréchal enfin qui avait vu disparaître la dignité de Commandant et le mérite de l'obéissance, se voit forcé d'en venir à une capitulation, dont les articles ne furent point exécutés. Les rebelles espagnols et calabrois, persuadés que cette capitulation leur assurait la liberté, s'empressent d'aller à la rencontre du vainqueur, qui les dépouille, les charge de chaînes, et les réduit en esclavage.

Quelles dûrent être alors vos réflexions Espagnols et Calabrois, auteurs de cette humiliante reddition? Il ne vous resta que la honte et la punition de votre crime; livrés à un vain désespoir, vous n'inspirâtes d'intérêt ni à vos ennemis, ni à vos anciens protecteurs, et ils vous laissèrent sans commisération languir dans des fers

forgés par votre trahison et votre lâcheté.

*Desroches*, frère servant d'armes, commandant d'un petit fort, situé à l'entrée du port, quoiqu'il n'eut que trente hommes avec lui, ne voulut entendre à aucune composition de la part des Turcs; il les obligea de dresser une batterie contre son misérable fort, il fut à l'instant foudroyé; mais pendant la nuit, il eut le bonheur de se sauver avec sa troupe dans une barque et de gagner la haute mer.

L'Ambassadeur de France fut alors assez heureux, pour obtenir la permission de racheter les chevaliers, ce qu'il fit sans distinction de pays: il éprouva de grandes difficultés, qu'il ne pût vaincre qu'à force de présens, et en donnant une grosse somme d'argent de sa propre bourse.

Tous les Chevaliers s'embarquèrent avec lui, et arrivèrent heureusement à Malte; à peine avait-il goûté tout le plaisir de les avoir rendus à l'Ordre, qu'au milieu des bénédictions, qu'il en recevait, il apprend que le Grand-Maître l'accuse d'avoir livré Tripoli aux infidèles. Effectivement,

d'Omèdes fut consterné à la nouvelle de la prise de cette ville, et elle lui causait plus d'inquiétude que de douleur, craignant qu'on ne lui attribuât une perte aussi considérable.

Il n'ignorait pas que dans le couvent on s'était plaint, qu'au lieu de faire travailler aux fortifications de Tripoli, il détournait au profit de ses neveux, les deniers qui y avaient été destinés. La prise de cette ville pouvait faire revivre ces plaintes, qui auraient produit un sévère examen de sa conduite, et peut-être sa déposition. Pour se tirer d'une si fâcheuse situation, il résolut de rendre la conduite de l'Ambassadeur de France suspecte, et de rejetter sur ce ministre et sur le maréchal la perte de cette place. Dès ce moment, ses amis propagèrent de faux bruits sur la conduite de d'Aramont; ils écrivirent secrétement des lettres aux chevaliers, qui étaient en Europe pour l'accuser de s'être entendu avec les Turcs. Les propos qui se tenaient à ce sujet à Malte et qu'on répandait avec malignité, parvinrent à

l'Ambassadeur ; on ne peut exprimer avec quelle surprise il les apprit. Il demanda aussitôt audience au Grand-Maître ; elle lui fut assignée en plein conseil ; il y prit séance auprès du Grand-Maître, et trouvant indigne de son caractère de s'abaisser à réfuter tous ces faux bruits, il pria seulement d'Omèdes, en lui adressant la parole, de se souvenir qu'il n'était passé en Afrique que sur les instances réitérées qu'il lui en avait faites, et dans lesquelles, pour le déterminer, il avait fait entrer l'intérêt de la réligion chrétienne, et même l'affection dont le Roi son maître honorait tout son Ordre ; il lui fit après l'énumération des services qu'il avait rendus à l'Ordre dans une occasion aussi importante. Le grand-Maître lui répondit en peu de mots et avec un air extrêmement froid. D'Aramont crut, que dans la disposition présente des esprits il était inutile de vouloir faire sentir au Grand-Maître son injustice, ni de s'en plaindre. Ainsi il sortit du port peu de jours après, et continua sa route vers Constantinople, prévenant

cependant Henri II, son Souverain de ce qui s'était passé.

Son départ permit au Grand-Maître de perdre le Maréchal. Le Conseil décida qu'il rendrait compte, ainsi que les Chevaliers, des motifs qui les avaient engagés à capituler. On convint qu'il fallait nommer trois Chevaliers, de trois langues différentes, pour procéder aux informotions. Le Grand-Maître n'eût pas de peine à faire tomber cette commission sur ses créatures; mais comme les Commissaires, en qualité de religieux, ne pourraient pas connaître d'un crime capital, et où il y allait de la vie des accusés, il fut arrêté, qu'on leur donnerait pour assesseur et pour chef de la commission un séculier, qui, après l'examen et le rapport des commissaires, prononcerait sur la nature des peines, que méritait la faute des criminels. Le Grand-Maître fit tomber le choix sur un certain Augustin de Combe, officier séculier de l'isle, dont il avait fait la fortune, juge corrompu et capable de tout faire pour de l'argent: enfin il fit

encore choix pour procureur de la commission, d'un autre séculier, espagnol de naissance, qui n'avait d'autre mérite que celui d'être aveuglément dévoué à ses volontés.

Sur la requête du procureur d'office, on commença par arrêter le Maréchal et les Chevaliers *Fauster*, *de Sousa* et *Errera*, qui avaient eu le plus de part, quoique d'une manière différente, à la capitulation.

On commença à recevoir contre le Maréchal des dépositions de scélérats avérés et d'hommes noircis des plus grands crimes. Tous les gens de bien voyaient avec douleur qu'à quelque prix que ce fut, on voulait le perdre. Mais la cabale était si puissante, et on avait même rendu sa cause si odieuse, que personne n'osait ouvrir la bouche en sa faveur.

Le seul Chevalier de Villegagnon fut assez généreux pour prendre sa défense, et il s'en acquitta avec un courage indicible; il publiait hautement, qu'il était bien extraordinaire, que la place n'ayant été perdue que par la négligence, et peut-

être par l'avarice de ceux qui étaient chargés de la fortifier et d'y jetter du secours, cependant on prétendit rendre le Maréchal responsable des fautes d'autrui. Les amis de cet illustre Chevalier, et sur-tout la plupart des Français trouvèrent ces plaintes justes et commencèrent à ouvrir les yeux. Le Grand-Maître qui s'apperçut du changement qui s'opérait dans les esprits, désira qu'on pressât l'affaire. Le procureur d'office, de concert avec lui, produisit encore de nouveaux témoins. Villegagnon découvrit qu'ils avaient été subornés; il en porta ses plaintes aux commissaires, et il leur en administra les preuves. Sur ces représentations, on accorda huit jours pour recevoir et écouter les témoins du Maréchal; plus de soixante personnes, gens d'une intégrité reconnue, se présentèrent dans un si court intervalle et déposèrent en sa faveur, et par leurs témoignages firent tomber la déposition des faux témoins.

Enfin sur le rapport des Commissaires, et ensuite par le jugement du Prévôt, il

fut prononcé en plein conseil, que dans la perte de Tripoli, il n'y était intervenu de la part du Maréchal et des autres Chevaliers, aucune sorte de trahison ni d'intelligence avec les ennemis, que tout le malheur était provenu uniquement de la lâcheté des Calabrois; qu'à la vérité il n'y avait point de constitution impériale ni de loix qui décernassent en pareil cas des supplices contre un Gouverneur et des officiers, mais que par les statuts de l'Ordre, on devait chasser tout Gouverneur, qui sans la permission expresse du Grand-Maître et du Conseil, aurait abandonné une place, dont on lui avait confié la garde. En conséquence de quoi il concluait par un seul et même jugement, à ce que l'habit de la religion et la croix fussent otés au Maréchal, aux Chevaliers Sousa, d'Errera et Fauster, comme complices de la perte de Tripoli.

Le Grand-Maître témoigna par un geste expressif, qu'il n'approuvait pas ce jugement; en effet, il n'avait fait comprendre dans l'accusation les Chevaliers espagnols,

que pour éloigner le soupçon qu'il agit contre le seul Maréchal par une haine de nation, et il se flattait, qu'après l'avoir fait périr, il ne manquerait pas d'occasion et de prétexte pour faire absoudre ses compatriotes. Le Grand-Maître déconcerté du jugement de Prévôt, représenta au Conseil, qu'il lui semblait que dans une affaire aussi importante, les juges avaient un peu trop précipité les différentes sentences et qu'ils auraient dû mettre une grande différence tant entre les fautes de chaque criminel, que dans les diverses peines, dont on devait les punir; qu'il lui paraissait, que pour le présent, on devait s'en tenir au jugement rendu contre le Maréchal et surseoir à celui des officiers, pour les pouvoir juger chacun en particulier.

Le Juge qui comprit par le jugement commun, rendu contre tous les accusés, qu'il avait offensé le Grand-Maître, malgré la sentence qu'il venait de prononcer sans pudeur et sans honte, changea d'avis, et pour appaiser le Grand-Maître, opina de nouveau et tira les officiers espagnols

de la sentence générale, et ajoutant une sorte d'explication, il déclara que, quoiqu'il les eut condamnés à la même peine, leurs fautes étaient bien différentes. Le Bailli de Schelling adressant la parole à ce Juge : » N'êtes-vous pas, lui dit-il avec » indignation, le plus méchant homme » du monde, de changer si légèrement » de sentiment au signe de désapprobation » du Grand-Maître ? Vous venez de pro- » noncer juridiquement, que les accusés » étant tous coupables de la même faute, » devaient subir la même peine, et un » instant après vous prétendez qu'on sépare » les fautes, et qu'on en diffère le ju- » gement ». Il a parlé comme un misérable qu'il est, ajouta le Chevalier Roguez de la langue de Castille, et se tournant vers le Grand-Maître : » Je ne souffrirai » point, lui dit-il, qu'on exécute la sen- » tence contre le Maréchal, si en même » tems, on ne fait subir la même peine » aux autres accusés ».

Toute l'assemblée s'étant réunie à cet avis, le Grand-Maître feignit de s'y rendre,

et il remit l'affaire à une autre fois. Quoiqu'il put faire, il ne parvint pas à le maintenir dans sa place de juge, et lui-même se voyant chargé d'injures, il se désista de cette fonction, sur le prétexte qu'ayant rendu sa sentence, il ne pouvait pas prononcer deux fois sur cette affaire.

Henri II, informé des bruits qu'on avait répandus sur la conduite de son Ambassadeur, dépêcha au Grand-Maître un Gentilhomme ordinaire de sa maison, qui lui rendit une lettre de sa part; il la reçut au moment du premier jugement prononcé contre le Grand-Maréchal.

Le Roi de France se plaignait amèrement des bruits infames qu'on avait répandus contre son Ambassadeur, et priait le Grand-Maître de lui faire savoir nettement si d'Aramont était coupable des crimes qu'on lui imputait.

D'Omèdes, pour ne point se compromettre et pour se tirer d'embarras, porta la lettre du Roi au Conseil; on en fit la lecture, et il demanda aux membres qui le composaient, leur avis sur la réponse qu'on

y devait faire; l'assemblée, d'un consentement unanime, opina qu'il fallait répondre au Prince que la religion, bien loin d'avoir à se plaindre de la conduite de son Ambassadeur, n'avait que des remercimens à rendre à Sa Majesté pour tous les bons offices qu'elle en avait reçus. Le Conseil ordonna en même tems à son Secrétaire de dresser cette lettre au plutôt, de la faire signer par le Grand-Maître, et de la remettre à l'envoyé du Roi, ou au Chevalier Villegagnon, qui devait l'accompagner à son retour.

D'Omèdes se repentit d'avoir porté au Conseil une lettre qui était adressée à lui seul; il chercha tous les moyens d'en retarder la réponse. Ces délais affectés firent soupçonner à Villegagnon, qu'il se tramait de nouveau quelques mauvais desseins; pour s'en éclaircir, il employa tous les moyens possibles; enfin il découvrit que le Grand-Maître avait eu des entretiens secrets avec le juge, qu'il lui avait reproché sa faiblesse, de s'être désisté de sa commission, qu'il lui avait

ajouté qu'il était assez puissant pour lui faire renvoyer la revision du même procès, mais qu'il ne lui pardonnerait jamais, s'il variait une seconde fois dans son jugement, et que pour s'assurer de sa parole, il voulait qu'il s'obligeât à lui payer 500 ducats d'or, s'il ne se conduisait pas dans toute la procédure de la manière qu'il lui prescrivait.

Villegagnon prétend que le Grand-Maître remit au Juge un mémoire contenant des faits et articles sur lesquels il devait interroger l'accusé, et qu'il lui ordonna ensuite, si le Maréchal les niait ou n'y voulait pas répondre, de lui faire donner la question, sûr que par la violence des tourmens, il en tirerait cet aveu : qu'il n'avait rendu Tripoli aux Turcs, qu'à la sollicitation d'Aramont.

Villegagnon, instruit d'un si affreux complot, se rendit au Conseil et demanda, au nom de l'envoyé du Roi, qu'on lui remit la lettre qu'il devait porter à ce Prince; sur les difficultés que le Grand-Maître élevait pour retarder son envoi,

et sur la demande qu'il fit à Villegagnon des motifs qui pouvaient l'engager à vouloir en hâter le départ, l'indignation le saisit, et après quelques explications préliminaires adressées à l'assemblée en général, il se tourna du côté d'Omèdes et lui dit : » Puisque vous m'ordonnez de vous rendre » compte des motifs particuliers que j'ai » eus pour souhaiter qu'on envoyât les » actes en France, je vous le dirai avec » toute la franchise dont je fais profession, » et aussi avec tout le respect que je » vous dois et à l'auguste assemblée devant » laquelle je parle ». Pour lors élevant la voix et s'armant d'une noble fierté : » Il y a déjà quelques jours, Seigneur, » qu'il court un bruit désavantageux à » votre gloire ; on publie que dans une » conférence secrette que vous avez eue » avec de Combe, vous êtes convenu avec » lui qu'il se chargerait tout de nouveau » du procès contre le Maréchal ; que ce » Juge inique s'est engagé de tirer de » lui, par la violence de la torture, la » confession des crimes qu'il n'a point

» commis, qu'il le condamnera ensuite à
» la mort, et qu'après son exécution on
» substituera sa confession à la lettre que
» le Conseil a ordonné qu'on écrirait au
» Roi; tel est, à ce qu'on prétend, l'uni-
» que sujet du retard affecté, que le
» Secrétaire apporte à remettre cette lettre
» à l'Envoyé de ce Prince ».

Le Grand-Maître ne put entendre ce discours sans un vif ressentiment; le feu dans les yeux, et tout bouillant de colère, il le somma de dire tout haut de qui il tenait ces bruits indignes : » Il n'est pas
» encore question du nom de l'auteur,
» répondit modestement Villegagnon, il
» s'agit seulement à présent, que vous
» nous disiez si le fait est vrai ou faux ».
Très-faux, s'écria le Grand-Maître ». Dé-
» clarez donc, Seigneur, devant toute
» l'assemblée, repartit Villegagnon, que
» vous déchargerez votre juge d'une somme
» de 500 ducats d'or, à laquelle il s'est
» obligé envers vous, s'il ne condamnait
» pas le Maréchal à la mort ». A ces terribles paroles la confusion parut d'abord

sur le visage du Grand-Maître, la tête lui tourna entièrement, il ne se posséda plus, et outré de se voir poussé si vivement par un de ses inférieurs, il le chargea d'un torrent d'injures; mais celui-ci content d'avoir donné à tout le Conseil connaissance de ces affreux desseins, se retira de l'assemblée.

Les Grands-Croix et autres membres du Conseil, justement indignés de ces perfides complots, nomment un autre Juge et commandent, sous de grièves peines, au Secrétaire, que toute affaire cessante et dans le jour même, il ait à délivrer à l'Envoyé du Roi de France ou à Villegagnon, la lettre pour Henri II, dans la forme et dans les termes qui lui étaient prescrits. Le Grand-Maître eut encore assez de crédit pour engager le Secrétaire à en altérer le texte. Villegagnon s'en étant apperçu, il la porta sur le champ au Conseil pour s'en plaindre; les membres qui le composaient, honteux de tant de supercheries, dressèrent eux-mêmes le projet de cette lettre, que le Grand-Maître,

après

après ce qui s'était passé, n'osa rejetter. *

Henri II en envoya une copie à tous ses Ambassadeurs pour la publier dans les cours des Princes où ils résidaient, ce qui fit cesser les bruits fâcheux que les ennemis de la France avaient pris plaisir à répandre. Cette nation en fut redevable au zèle et à l'habileté de Villegagnon. Ce Chevalier qui se servait aussi bien de la plume que de l'épée, publia dans Malte et dans toute l'Europe un excellent mémoire latin qui nous reste. ( V. Catal. t. I. art. 16 ).

Le Maréchal fut détenu en prison jusqu'au magistère de la Valette ; mais les Chevaliers espagnols, les vrais coupables, obtinrent peu de tems après leur pardon, tant il est vrai que dans quelque gouvernement que ce soit, celui qui dispose des graces et des dignités ne dispose que trop souvent des suffrages. D'Omèdes, par son crédit, engagea la plupart des Grands-

* Elle est rapportée tout au long par M. de Thou. ( liv. VII de son hist. )

Croix qui composaient le Conseil, à consentir qu'il les mit en liberté.

Ainsi finit cette affaire sur laquelle j'ai cru devoir m'étendre, comme fesant connaître les bases essentielles du gouvernement de Malte. On y voit l'étendue du pouvoir accordé par la loi au supérieur sur son inférieur, et jusqu'où peut aller, sans y déroger, la résistance de l'inférieur contre son supérieur.

Le dernier débarquement des Turcs, joint à la perte de Tripoli, avait fixé l'attention sur la nécessité de fortifier la résidence des Chevaliers, que l'on prévoyait que les Infidèles attaqueraient à la première occasion.

Strozzi, Grand-Prieur de Capoue, et trois autres Commissaires, parcoururent toute l'isle et en observèrent exactement les différentes positions : dans leur rapport au Conseil ils représentèrent que le bourg, résidence ordinaire du Couvent, quoique fortifié par le château St.-Ange, était vu et commandé par le mont St.-Julien, espèce de langue de terre qui s'avançait

dans la mer; qu'il fallait construire sur ce mont un fort qui en défendit l'approche aux ennemis; que le port Marsa Musciet était ouvert et sans défense, et que pour empêcher les flottes ennemies d'y entrer, on ne pouvait se dispenser d'y faire bâtir une nouvelle ville sur le mont *Sceberras*, l'endroit de toute l'isle du plus difficile accès, qu'il faudrait même y transférer un jour le Couvent; et qu'en attendant, pour la sûreté du port de Marsa Musciet, on ne pourrait trop tôt élever, sur la pointe de ce rocher, un fort qui en défendit l'entrée. La conclusion du rapport était d'exhorter le Grand-Maître et le Conseil à fortifier toutes ces pointes de terre plus longues que larges qui, par leurs intervalles, formaient autant de postes.

Le Conseil approuva les projets des fortifications proposées par les Commissaires; mais comme la construction d'une nouvelle ville aurait épuisé le trésor, on s'occupa à l'instant dea autres fortifications, remettant à des époques plus heureuses,

à des momens plus tranquilles, un travail aussi considérable.

L'Ordre fit venir de Sicile des maçons et des ouvriers, et ils travaillaient sans relâche ; les paysans de l'isle servaient à remuer la terre ou à charier et à conduire les matériaux; tous les Chevaliers, pour presser le travail, se rendaient assidûment aux atteliers et se relevaient tour à tour; tous les différens ordres de l'état, Chevaliers, Bourgeois et Paysans s'y rendaient avec tant d'ardeur, qu'en moins de six mois le bourg fut en état de ne point craindre un siège, et qu'on vit élevé et garni d'artillerie, le château du mont *Sceberras* appellé depuis le fort *St.-Elme*, en mémoire d'une des tours qui défendait le port de Rhodes et qui portait le même nom; à l'égard du fort qu'on avait construit sur le mont St.-Julien, il fut appellé le fort St.-Michel.

Je ne puis me dispenser, en parlant de la célérité qui fut apportée à la construction de ces ouvrages, de rendre la justice qui est due au noble désintéressement

de tous les Chevaliers de ce tems-là, tant de ceux qui étaient alors à Malte et au Couvent, que des Commandeurs éloignés; tous, par une désappropriation conforme à leurs vœux, portaient au trésor leur argent monnoyé et leurs vaisselle, et les Chevaliers qui n'avaient pour tout bien qu'une chaîne d'or, espèce d'ornement dont les guerriers se paraient alors, s'en dépouillèrent avec joie pour contribuer au payement des ouvriers. On verra encore dans la suite le même exemple renaître, le même esprit de dévouement s'étant perpétué dans l'Ordre.

On ne peut exprimer la satisfaction et la joie que tous les Chevaliers et les habitans de Malte firent éclater à la vue de ces forts, qui, par la diligence des conducteurs de l'ouvrage, semblaient être sortis, comme par miracle, de dessous la terre et mettaient toute l'isle à l'abri des incursions des Infidèles.

La religion fit une expédition sur les côtes d'Afrique (1552) qui servit plutôt

à faire briller la valeur et l'intrépidité des Chevaliers, qu'elle ne fut profitable à l'Ordre. Le Grand-Prieur de Capoue s'empare de la ville de Zoare, mais il est obligé de l'évacuer après une perte considérable. La crainte que l'étendard de la religion ne tombât entre les mains des Infidèles, donna lieu à un combat des plus sanglans. Les Chevaliers se réunirent pour le défendre et ils se portèrent tous ensemble et en corps au bord de la mer, les Infidèles qui les suivaient de près, les chargèrent avec plus de fureur que jamais. Les Chevaliers toujours intrépides, la pique ou l'épée à la main, leur présentaient toujours un front redoutable; enfin ils furent assez heureux pour gagner, au milieu du feu le plus vif, les chaloupes qui étaient à une certaine distance du rivage. La Cassière, chargé de l'étendard de la religion dans cette action où périt la plus grande partie des Chevaliers, le tint toujours élevé, ce qui ne fesait qu'exciter l'acharnement des Infidèles.

Claude LA SANGLE était à Rome lorsqu'il

fut nommé successeur d'Omèdes. * En passant en Sicile, on lui rendit les honneurs les plus distingués. Le Vice-Roi, de crainte de se compromettre avec sa Cour, consulta un des plus célèbres Jurisconsultes de Messine, pour examiner les droits et privilèges du Grand-Maître, et le rang qu'on devait lui déférer. On trouva que le Grand-Maître de Malte, dans les dignités ecclésiastiques, avait la préséance sur les cardinaux; ** en conséquence le Vice-Roi, et même d'après les intentions de l'Empereur qui lui avaient été portées par un courrier extraordinaire. alla à la tête du Conseil, de tout le corps de la noblesse et des Magistrats de Messine, prendre le Grand-Maître dans la Capitane et jusqu'à la poupe de son vaisseau, et pour lui faire plus d'honneur, quand il fut question d'en sortir, il voulut marcher

---

* Mort le 6 septembre 1553. Il était Français et né en Beauvoisis.

** Voy. (Chassoné). Gloire du monde, article des dignités ecclésiastiques.

seul immédiatement devant le Grand-Maître comme il aurait fait devant son souverain. Ce Prince entra ensuite dans Messine au bruit de l'artillerie ; il trouva la garnison et les bourgeois sous les armes ; on le logea dans le plus magnifique palais de Messine et il y fut reçu et servi, soit à la chapelle soit à table, avec les mêmes honneurs qu'on rendait autrefois aux anciens Rois de Sicile.

L'Empereur fit proposer alors à la religion de s'établir à Africa, ville puissante et forte, dont les environs étaient fort peuplés et très-fertiles, mais le Conseil fut d'avis de rejetter cette offre, et des députés firent agréer cette disposition.

Pendant que Malte enrichissait l'Ordre par des prises continuelles, le Grand-Maître s'occupait à construire de nouvelles fortifications au fort St.-Elme, au bourg et principalement à l'isle St.-Michel. Cette langue de terre qui s'avance dans la mer était ouverte de tous côtés et n'avait qu'un petit château pour défense. La Sangle fit enfermer et clore d'épaisses murailles l'en-

droit de ce château opposé au Coradin; on fortifia ces murailles de boulevards et de bastions, auxquels on ajouta en différens endroits des flancs nécessaires et l'on fit entrer l'eau de la mer dans des fossés creusés à cet effet. Toutes ces fortifications se firent des propres deniers de la Sangle. Ce fut en reconnaissance de ce noble désintéressement et de ses bienfaits, que les Chevaliers donnèrent son nom à cette presqu'ile, qui s'appellait auparavant l'isle de St.-Michel, et qu'on a toujours nommée depuis son magistère, l'isle de la Sangle.

Malte par les généreux soins du Grand-Maître, et par la valeur des Chevaliers devenait tous les jours plus florissante; lorsque le 23 septembre, cette prospérité générale fut troublée par un accident imprévu. Il s'éleva sur les sept heures du soir, un orage furieux, que les marins appellent *tourbillon*, *grain de vent*, et les grecs modernes *Syphon*. Cette tempête causée par la violence et par la contrariété de plusieurs vents opposés, soulève les flots,

abime plusieurs vaisseaux, en jette quelques-uns hors de l'eau et jusques sur le rivage, et met en pièces les brigantins et les galiotes, et ce qui fut plus déplorable, renversa quatre galères, les carènes en haut et exposées à l'air, en sorte que la plupart des officiers, des soldats et la chiourme furent noyés ou écrasés par la pesanteur des bâtimens. Les maisons voisines du port et leurs habitans se trouvèrent en un instant abimés. Le château St.-Ange en fut même ébranlé; l'arbre qui soutenait le grand étendard de la religion qui y était attaché, en fut arraché et porté à un demi mille de distance. La violence du vent, des torrens de pluie, qui tombaient du ciel et les flots irrités de la mer, qui ne présentait que des montagnes d'eau ou des abimes, semblaient menacer Malte d'une entière destruction, lorsqu'en moins d'une demi-heure, cette horrible tempête cessa aussi promptement qu'elle s'était élevée. Le calme et la bonace arrivèrent tout d'un coup, et sans les tristes débris des maisons abatues, des vaisseaux dématés et mis en

pièces, on aurait eu peine à croire, qu'un moment auparavant, le port alors si tranquille, avait été le théâtre d'une si terrible révolution. Plus de 600 personnes, Chevaliers, officiers, soldats, esclaves et forçats avaient été noyés ou écrasés par le renversement des galères.

Le Grand-Maître accouru en personne pour remedier aux plus pressans désordres, entendant un bruit qui partait d'une galère renversée, la fit percer et enlever quelques planches; un singe en sortit le premier, et l'on en tira après le Chevalier de l'Escure, connu depuis sous le nom de Romegas, avec plusieurs autres Chevaliers, qui pendant toute la nuit eurent le corps dans l'eau jusqu'au menton, s'étant attachés avec les mains au fond de la Carène où ils avaient à peine assez d'air pour respirer; ils sortirent de cet état de gêne, pâles et transis de froid, et à peine furent-ils exposés au grand air, que la plupart s'évanouirent; on n'oublia rien pour les secourir, et ils reprirent peu-à-peu leurs esprits.

Les pertes des galères furent bientôt

réparées; le Grand-Maître en fit construire une à Messine, dont le Pape fournit la chiourme. Philippe II, Roi d'Espagne, fit présent à l'Ordre de deux galères bien armées. Du Broc, Prieur de St. Giles, donna à la religion un grand galion que son neveu conduisit à Malte, chargé de provisions de guerre et de bouche, et armé de bons soldats en état de tenir la mer. Presque dans le même tems, François de Lorraine, Grand-Prieur de France arriva dans le port avec deux galères, et offrit ses services au Grand-Maître.

Pendant que la religion était occupée à réparer ses forces de mer, les Corsaires barbaresques infestaient les côtes de Malte et du Goze. Dragut osa même tenter une descente, mais il fut forcé de se rembarquer, abandonnant le butin et les esclaves qu'il avait faits dans la campagne.

Les Galères de Malte ne tardèrent pas à devenir encore la terreur des infidèles. Le Grand-Prieur de France, avec quatre galères, en attaqua six turques devant Rhodes, en contraignit trois à prendre le large,

en coula deux à fond, et s'empara de la dernière; il revint ensuite à Malte, couvert de gloire et de blessures.

Les exploits des chevaliers sur la mer se multipliaient chaque jour, et je regrette infiniment de ne pouvoir les mettre tous sous les yeux de mon lecteur. Je n'omettrai pas cependant le dévouement aussi généreux qu'héroïque d'un chevalier gascon. * Animé dans un combat, par l'exemple de son général, et poussé par sa propre bravoure, il s'élance dans une galère turque; voyant ensuite qu'il ne pouvait échapper, il met le feu aux poudres et la fait sauter avec lui. L'année de ce fait mémorable fut celle de la mort du Grand-Maître de Sangle. ( 17 août 1557 ).

---

* Voy. Brantome.

---

# CHAPITRE SIXIÈME.

*Expédition en Afrique, sous le Magistère de la Valette; exploits des galères; création de l'Ordre de St. Etienne; Concile de Trente; les évêques obligés d'y céder la préseance à l'Ambassadeur de la religion; raisons pour lesquelles aucunes des demandes de l'Ordre ne sont écoutées dans le Concile; prise de Velez, due en grande partie à la marine de l'Ordre; les galères s'emparent d'un gros Gallion Turc, ce qui décide Soliman à faire le siège de Malte.*

A LA mort de la Sangle, tous les suffrages se réunirent en faveur de La Valette. Sous son Gouvernement la religion reprit son ancienne autorité, qui était fort diminuée dans quelques provinces d'Allemagne et dans les états de Venise; il parvint à en retirer les revenus, qui appartenaient au

trésor, et qui depuis long-tems avaient cessé d'y être versés.

Ses premiers soins dans l'intérieur du Couvent, furent donnés à réparer une injustice, qui n'avait subsisté que trop long-tems. Le Maréchal de Villier, ce Gouverneur de Tripoli, que d'Omèdes avait persécuté avec tant d'opiniâtreté, vivait encore. A la vérité, le Grand-Maître La Sangle avait rompu ses fers, et lui avait rendu la liberté, mais différentes considérations ne lui avaient permis de le rétablir dans sa place. La Valette, plus intrépide, convaincu du mérite et de la bonne conduite du Maréchal, se fit un devoir de lui rendre justice. Après une exacte revision de son procès, il le déchargea des injustes accusations, dont ses ennemis avaient taché de le noircir, et lui conféra en même tems le titre de Grand-Bailli de Lango. ( 1559 ).

La religion fournit au Vice-roi de Sicile, sur la demande de l'Empereur, un secours de 400 chevaliers, de 1500 hommes de troupes, et de 200 pionniers. Le premier

projet était de s'emparer de Tripoli, mais contre l'opinion du Grand-Maître, et le plan arrêté, le Vice-roi s'attacha à prendre la petite isle de Galves, sur laquelle il retint son armée, pour y faire construire un fort de son nom. Cette vanité déplacée eut les suites les plus funestes ; heureusement que le puissant détachement fourni par Malte, y était retourné avant la déroute totale de l'armée chrétienne.

Trois galères de Malte, qui étaient encore dans la flotte, furent assez heureuses pour échapper à celle des ennemis. Le Bacha, Kara Mustapha, attaqua la flotte impériale, et remporta sur elle la victoire la plus complette. Le Vice-roi, et Doria, Commandant de la flotte, eurent beaucoup de peine à se sauver. L'Amiral Turc retourna à Constantinople, emmenant avec lui 28 galères espagnoles, 14 vaisseaux de charge, et 12000 prisonniers. Plusieurs Chevaliers périrent de maladie dans cette expédition. Le Vice-roi gagna Malte, et de là, se rendit en Sicile, où il alla cacher sa disgrace et ses malheurs.

Dans

Dans ce siècle, où la méditerranée était couverte d'une multitude innombrable de Corsaires infidèles, aussi habiles qu'entreprenans, le Grand Duc de Toscane voulant se précautionner à l'avenir contre leurs incursions, forma un corps de marine, et pour en attacher les Officiers à sa fortune, il en fit un Ordre de chevaliers qui furent depuis les élèves de ceux de Malte. Ce nouvel Ordre fut institué sous l'invocation de St. Etienne Pape, dont on célèbrait la fête le 12 d'août, jour heureux pour Côme de Médicis, dont peu auparavant les généraux avaient gagné contre les bannis de Florence, la bataille de *Maciano*. Ce Prince ordonna aux Commandans de ses galères, quand ils rencontreraient celles de Malte, de s'y joindre, de voguer ensemble et d'attaquer de concert tous les Corsaires qu'ils rencontreraient.

Peu après, le Général des galères de Malte ayant rencontré quatre galères de Florence, leur général salua le premier la Capitane de la religion ; il vint lui-même à bord et il demanda au Commandant la

permission de le suivre. Dans la course que les galères firent ensemble, le général Toscan prit toujours en personne l'Ordre du Général des galères de la religion. Cette première expédition fut fort heureuse, on reprit plusieurs bâtimens chrétiens, on en sauva aussi quelques-uns poursuivis par les infidèles, et l'on s'empara de plusieurs de leurs Corsaires. Les galères maltaises et Toscanes se séparèrent à la hauteur de Corfou et retournèrent dans leurs ports respectifs, se félicitant réciproquement d'une association si utile à la chrétienté.

Jamais l'Ordre n'avait été si puissant sur mer et jamais il n'avait eu un si grand nombre de marins célèbres. Le Roi d'Espagne en avait sollicité un auprès du Grand-Maître pour commander les galères de Sicile, et tous les Princes chrétiens en avaient à leur service. Tant de titres à l'intérêt général de la chrétienté furent oubliés dans l'occasion, où il eût été le plus important et le plus juste de les faire valoir.

La religion crut qu'un concile étant assemblé pour le bien général de l'Église,

elle avait droit à y envoyer des Ambassadeurs à l'instar des autres puissances chrétiennes. Le sien arriva le dernier à Trente ; les évêques lui disputèrent la préséance, alléguant qu'il n'était pas juste que de simples religieux et les députés d'une société de frères, prissent rang parmi les Ambassadeurs, et eussent en cette qualité le pas sur les évêques. Malgré les remontrances et les protestations des évêques, l'Ambassadeur de Malte se plaça parmi ceux des Princes chrétiens.

Villegagnon, qui avait été nommé pour cette Ambassade, fut retenu à Malte par une maladie, qui lui survint au moment de son départ. Roger de Portalrouge son collègue, fut le seul qui pût se rendre au Concile.

Les demandes que fit l'Ordre par l'organe de son Ambassadeur, ne parurent point au Pape de la compétence du Concile ; en conséquence ses légats employèrent tous leurs soins, à les faire oublier, et ils en écartèrent toujours la discussion.

Ce que sollicitait la religion se bornait

cependant à ce qu'on lui accordât la confirmation de ses immunités, et à ce qu'on maintint l'exécution des réglemens et des statuts concernant l'Ordre dans les différens états de la chrétienté: ce qui pouvait seul lui conserver les moyens d'éloigner des côtes d'Italie, d'Espagne et de Sicile, les corsaires infidèles qui menaçaient sans cesse d'y porter le fer et le feu ; car, tel avait été le discours de l'Ambassadeur, qui après avoir parlé avec les plus grands éloges de l'origine et des exploits héroïques des premiers Chevaliers hospitaliers, ajouta ; » que si les Chevaliers d'aujourd'hui ne » pouvaient les égaler, c'était parceque les » protestans s'étaient emparés d'une partie de » leurs Commanderies, que les Prélats et » les Princes catholiques, contre l'usage » et les privilèges de l'Ordre, se fesaient » souvent pourvoir par les Papes des Prieurés » et des plus riches Commanderies. » Il couclut en priant les pères du Concile, au nom de tout l'Ordre, d'avoir égard à son ancienneté, à sa noblesse et aux services que depuis si long-tems il rendait à

toute la chrétienté, et d'ordonner que les commanderies qu'on avait usurpées, lui fussent rendues et qu'il fut fait un Décret, portant qu'elles ne pussent être possédées à l'avenir que par des Chevaliers selon leur ancienneté de religion; que ce décret fut suivi d'une confirmation solennelle de tous les privilèges accordés à l'Ordre depuis sa fondation.

Le promoteur lui répondit en termes généraux, et au nom du Concile, qu'ils auraient égard à la conservation des Commanderies et des privilèges d'un Ordre si utile à l'église.

Telle fût la réponse à des demandes aussi justes, mais il ne sera pas difficile de s'en rendre raison. On sait le reproche fait de tous tems aux Papes de vouloir étendre leur domination, et de n'avoir pas été fort scrupuleux dans le choix des moyens employés pour enrichir ou leurs neveux, ou leurs créatures; aussi nous ne verrons que trop souvent la plupart d'entr'eux disposer des meilleures Commanderies au détriment de ceux, à qui elles appartenaient

aux titres d'ancienneté et de services rendus à cette même église, dont le chef en dépouillait ainsi les plus zélés défenseurs.

Dans le moment où cette assemblée oubliait les intérêts de l'Ordre, où aucune puissance chrétienne n'osait élever la voix en sa faveur, les Chevaliers de Malte se rendaient maîtres de Pignon de Velez, forteresse, devant laquelle deux ans auparavant, avaient échoué toutes les forces de l'Espagne. Cette place située sur les côtes d'Afrique, à 40 lieues des côtes d'Espagne et réputée imprenable, ne pût tenir contre le feu des galères et d'un Galion de la religion; dans moins de 24 heures, un grand pan de murailles et une partie du donjon furent renversés, et les Chevaliers y entrèrent sans essuyer aucune perte. Toutes les places fortes, qui bordaient les côtes d'Afrique et qui étaient occupées par les Espagnols, avaient été conquises au prix du sang le plus pur de la Chevalerie, et cependant le Ministre d'Espagne se crut dispensé au Concile de Trente de prendre parti pour des alliés aussi généreux.

Quoique le Pape et les puissances chrétiennes ne fissent rien pour un Ordre qui se sacrifiait entièrement pour eux, les chevaliers semblaient redoubler d'efforts contre les infidèles, et vouloir arracher le sentiment de l'admiration à ceux qui leur refusaient celui de la justice. Leur hardiesse et leur intrépidité leur fesaient tout entreprendre avec des galères; sur ces bâtimens dont la principale batterie ne présente que trois canons de calibre, ils attaquaient sans crainte des vaisseaux de haut bord et souvent s'en emparaient.

Giou, général des Galères de l'Ordre, et Romegas, commandant de celles du Grand-Maître, n'hésitent point à présenter le combat à un gros Gallion Turc, chargé des plus riches marchandises de l'Orient; il avait à bord une garnison de 200 Janissaires choisis, tous excellens arquebusiers; ses batteries étaient composées de 20 gros canons de bronze, et de plus de 40 autres de moindre calibre. Après un combat de cinq heures, dans lequel périrent plus de 150 chrétiens et plus de 80 janissaires, le commandant Turc fut obligé d'amener.

La prise de ce vaisseau, qui apparnait au chef des Eunuques noirs du Sérail, fit plus de bruit à Constantinople, que la nouvelle de la perte d'une place importante. Dès qu'elle y fut connue, Soliman jura la ruine de Malte, et destina contre elle, non seulement tous les armemens formidables qui se préparaient depuis long-tems dans ses ports, préparés contre la Hongrie, mais encore il donna des ordres, pour que tous les Corsaires des côtes de Barbarie se joignisssent à la flotte Ottomane, ainsi que le fameux Corsaire, Dragut, à celle d'Alger.

---

## CHAPITRE SEPTIÈME.

*Préparatifs de la Valette pour soutenir le siège dont il est menacé; son exhortation aux Chevaliers; Cérémonie auguste qui la suit; débarquement des Turcs; attaque du fort St.-Elme; mésintelligence entre sa garnison et le Grand-Maître; fermeté et habileté de la Valette; différens assauts; blessure et mort de Dragut; tous les Chevaliers et soldats du fort St.-Elme périssent en le défendant; conduite atroce du Général turc; représailles ordonnées par le Grand-Maître.*

LE Grand-Maître ne fut point épouvanté à la nouvelle qu'il reçut des préparatifs du Sultan, * et dès cet instant il ne

* Quelques critiques ont accusé Vertot de peu d'exactitude dans le récit des événemens qui ont accompagné ce siège mémorable ; leur censure ne m'a pas paru assez fondée pour priver le lecteur de ce

songea plus qu'à la défense de Malte et du Goze ; dès lors les galères furent uniquement occupées à y transporter des vivres, des munitions et des troupes. On voyait aussi arriver par la même occasion

---

morceau précieux de l'histoire de Malte; j'ajouterai même que je me suis fait un devoir de lui en présenter les détails les plus intéressans, lorsque je me suis assuré qu'il n'est aucun des faits matériels, rapportés par notre historien, que je ne puisse justifier sur les pièces les plus authentiques du tems, et dont il avait eu la communication; aussi quand il répondait aux importuns qui assiégeaient sa maison: *mon siège est fait*; ce n'est pas qu'il se refusât à recevoir des documens nouveaux et esssentiels au sujet qu'il avait à traiter, mais c'est qu'il était persuadé que ceux puisés dans les archives de Malte et dans tous les Auteurs contemporains qu'il avait sous les yeux, lui suffisaient, et qu'il savait parfaitement bien que les personnes qui demandaient à l'entretenir, ne le désiraient, comme il l'avait éprouvé plusieurs fois, que pour le solliciter de faire mention de quelques Chevaliers leurs parens, dont ils voulaient qu'on connut la généalogie. Les Auteurs des Siècles Littéraires de la France ( ouvrage publié par N. L. M. Desessarts ) justifient aussi de la manière la plus victorieuse les reproches faits à l'Abbé de Vertot, sur le manque des matériaux suffisans ou nécessaires à la composition de cette partie importante de son ouvrage, et sur l'usage qu'il en a fait.

un grand nombre de Chevaliers qui, dans l'empressement de signaler leur zèle et leur courage, accouraient de toutes parts au secours de la religion; on ne pouvait se promettre aucune aide des puissances chrétiennes. La France était alors trop affaiblie par ses divisions et ses guerres civiles; l'Empereur d'Allemagne semblait toujours craindre pour ses frontières si souvent ravagées et envahies par Soliman. Le Pape Pie IV donna la légère somme de dix mille écus; l'Espagne seule témoignait de la bonne volonté, mais on connaissait et sa lenteur à se décider et ses inquiétudes pour la Sicile, dont cette cour savait que la conquête avait été proposée au Sultan.

Le Grand-Maître sentit donc, que dans un si grand danger, il fallait mettre toute sa confiance dans le Dieu pour lequel il combattait, et dans l'intrépidité des guerriers qu'il commandait. Les périls inévitables qu'il prévit, ne firent qu'irriter son courage. C'était un homme d'une fermeté supérieure aux événemens; une valeur

naturelle lui avait inspiré, sans effort, une noble indifférence pour la vie; il avait passé par toutes les charges de la religion, et ce passage successif à de nouvelles dignités, avait toujours été le témoignage et la récompense d'actions mémorables qui l'avaient enfin élevé à la dignité de Grand-Maître.

Il fit la revue exacte de tout ce qui était en état de porter les armes, et il trouva que les forces sur lesquelles il pouvait compter pour la défense de l'Ordre, consistaient en 700 Chevaliers et 8500 hommes de guerre, tant soldats des galères, troupes réglées à la solde de l'Ordre, que citadins et paysans dont on avait fait des compagnies de milice. Toutes les langues se chargèrent de défendre les postes qui leur seraient assignés, et elles se partagèrent entr'elles les soldats et les milices. On pourvut à la sûreté de la cité notable et du Goze, que plusieurs membres du Conseil étaient d'avis d'abandonner.

Dans l'assemblée des Chevaliers, la Valette, en leur annonçant la grandeur

du péril qu'ils allaient courir, et l'incertitude des secours dont on le flattait, leur dit avec une noble audace : » Une armée » formidable et une nuée de barbares vont » fondre sur cette isle ; ce sont, mes » frères, les ennemis de Jésus-Christ ; il s'agit » de la foi, et de savoir si l'Évangile doit » céder à l'Alcoran. Dieu, dans cette oc- » casion, nous redemande la vie que nous » lui avons engagée par notre profession ; » heureux ceux qui, pour une aussi bonne » cause, consommeront les premiers leur » sacrifice ! mais pour nous en rendre » dignes, allons, mes très-chers frères, re- » nouveller nos vœux aux pieds des autels et » que chacun puise, dans le sang du sauveur » des hommes et dans la pratique fidèle » des sacremens, ce généreux mépris de » la mort, qui peut seul nous rendre » invincibles ».

Il prit en même tems le chemin de l'église, suivi de tous les Chevaliers ; ils y remplirent leurs devoirs de chrétien, approchèrent tous de la sainte table, et en sortirent comme des hommes régénérés.

Après avoir pris le pain des forts, il ne parut plus aucune faiblesse; plus de division, plus de haine particulière, et ce qui était encore plus difficile, on rompit les tendres engagemens si chers au cœur humain. Depuis ce jour, plus de liaison avec les personnes de l'autre sexe, quelqu'innocente qu'elle put être. Tous les Chevaliers s'embrassèrent avec cette tendre effusion de cœur que produit la charité, et tous protestèrent hautement de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la défense de la religion et des autels.

Cette auguste cérémonie terminée, le Grand-Maître distribua à chacun son poste, et continua les dispositions nécessaires pour mettre toutes les parties de l'isle dans le meilleur état de défense.

La flotte turque parut enfin à la hauteur de Malte ( 1565 ); elle était composée de 150 vaisseaux à rames, chargés de 30000 hommes de débarquement, janissaires et spahis, les plus braves soldats de cette nation; un nombre considé-

rable de bâtimens de transport, de vaisseaux de charge suivaient cette flotte, et portaient la grosse artillerie, les chevaux des spahis, et les munitions de guerre et de bouche.

Les Turcs débarquèrent à la côte de St.-Thomas, que d'autres appellent le Port de l'échelle. Ceux qui s'éloignèrent du gros de leurs troupes pour piller dans la campagne, furent tués par les détachemens répandus dans l'isle; plus de 1500 infidèles perdirent ainsi la vie; mais le Grand-Maître qui, dans les premiers momens, avait permis ce genre de combat pour accoûtumer les soldats au feu et aux cris des Turcs, crut devoir y mettre fin et il concentra dès lors toutes ses forces dans les différens forts. Les Généraux de Soliman décidèrent de commencer l'attaque par le fort St.-Elme, situé à l'extrêmité de la pointe de terre qui sépare les deux grands ports. Sa garnison n'était ordinairement que de 60 hommes; sa garde était confiée au Chevalier Broglio, ancien officier piémontais. L'importance de ce poste y avait

fait envoyer le Bailli de Nègrepont avec 60 Chevaliers et une compagnie d'infanterie espagnole. Le Grand-Maître attachait d'autant plus d'importance à la conservation de ce fort, que le Vice-Roi de Sicile ne promettait le secours du Roi d'Espagne, qu'autant qu'il serait entre les mains des Chevaliers.

Les Bachas Mustapha et Pioli, firent tant de diligence, que le 24 mai l'artillerie turque commença à battre en brêche. Dès lors le fort fut foudroyé du côté du de terre par 10 canons, portant 80 livres de balles, deux coulevrines portant 60 livres et un énorme basilic, qui tirait des boulets de pierres de 160 livres. Dans la suite on fit feu du côté de la mer, avec des coulevrines qui incommodaient beaucoup. Peu de jours après, la brêche fut ouverte et il s'y livra les combats les plus sanglans; ils auraient bientôt épuisé une garnison qui consistait tout au plus en 300 hommes, si pendant quelque tems le Grand-Maître n'y eût fait passer des secours. Chaque jour les barques arrivaient du Couvent avec

avec des détachemens et des troupes fraîches, et remportaient pendant la nuit les blessés. Par cette même occasion, *Lacerda*, Chevalier espagnol, fut envoyé pour rendre compte de l'état de la place, et solliciter du secours. Pour l'obtenir, cet officier, que la peur rendait éloquent, exagéra le péril où était le fort. La Valette parut surpris et fut encore plus indigné de ce qu'en présence d'un grand nombre de Chevaliers, il avait été assez impudent pour lui dire, qu'il ne fallait pas qu'il s'attendît qu'on put tenir dans une aussi méchante place plus de huit jours. » Quelle » perte avez-vous donc faite, repartit le » Grand-Maître, pour crier au secours ? » Seigneur, répondit Lacerda, le château » doit être considéré comme un malade » exténué et sans force, qui ne peut se » soutenir que par des remèdes et des » secours continuels. J'en serai moi-même » le médecin, répondit le Grand-Maître » avec un dépit secret, et j'y en conduirai » d'autres avec moi ; s'ils ne peuvent pas » vous guérir de la peur, ils empêcheront

» bien au moins, par leur valeur, que les
» Infidèles ne s'emparent du château ».

Ce n'est pas que ce Prince se flattât de pouvoir le conserver long-tems, et il déplorait dans le fond de son cœur, le sort des Chevaliers qui étaient dans un poste si dangereux; mais le salut de l'isle en dépendait, puisque c'était à son sort qu'étaient attachés les secours du Vice-Roi de Sicile. La Valette résolut de se jetter dans la place et de s'y ensevelir, plutôt que de souffrir que, par une faible défense, on en vint à une composition précipitée. Il se disposait à conduire en personne les secours dans le fort, mais le Conseil et tout le Couvent s'y opposèrent; et il se présenta en même tems un si grand nombre de Chevaliers qui demandaient avec empressement cette commission, qu'il n'y eut d'embarras que dans le choix qu'il en fallut faire. Ce fort pouvait à peine contenir de trois à quatre cents hommes, et ce fut cependant avec cette poignée de héros qu'il fut défendu encore pendant près de quatre semaines.

Les Turcs recevaient chaque jour de nouveaux renforts ; on vit arriver le Renégat Ulucci Aly, fameux corsaire, avec six galères et 900 hommes de débarquement, et peu de jours après Dragut avec 16 galères, 8 galiotes et 1600 hommes de troupes. Le Grand-Seigneur, plein de confiance en sa valeur et sa capacité, avait expressément défendu à ses Généraux de terre et de mer, de rien entreprendre sans sa participation ; il fut reçu au bruit de l'artillerie et avec toutes sortes de marques de déférence et de distinction ; il déploya bientôt ses rares talens dans l'art de diriger et de conduire l'artillerie ; il excellait dans cette partie, qui avait été sa première occupation ; il fit élever plusieurs batteries qui flanquaient le fort, et il en dressa entr'autres sur la pointe qui, depuis ce tems-là, a retenu le nom de *Cap* ou *Pointe Dragut* ; il y fit amener de ses galères quatre coulevrines, qui battaient le flanc du Ravelin, du Cavalier et de tout le côté du fort qui regardait l'occident. Ce guerrier mourut, heureuse-

ment pour Malte, avant l'attaque du bourg et en apprenant la prise du fort St.-Elme; à laquelle il avait puissamment contribué.

Les Turcs surprirent le Ravelin, et le seul assaut qu'ils y donnèrent, leur couta 3000 hommes, et à l'Ordre 20 Chevaliers, et plus de 100 soldats chrétiens; il dura depuis la pointe du jour jusqu'à midi. Grand nombre de Chevaliers et de soldats furent aussi blessés. Bridiers de la Gardampe, Chevalier français, ayant reçu dans l'action un coup de feu dans le corps, et voyant ses confrères se présenter pour le relever : » Ne me comptez plus, leur dit-il, » au nombre des vivans; vos soins seront » mieux employés à défendre nos autres » frères ». Il se traîna ensuite jusqu'à la chapelle du château, et on le trouva mort au pied de l'autel. Les détails de cette affaire furent sus au Couvent par le retour des blessés; le Grand-Maître en fut vivement affecté, mais ce qui lui causa la plus grande indignation, ce fut de découvrir parmi eux Lacerda. Sous le prétexte d'une légère blessure, il s'était mêlé avec ces braves.

Cette lâcheté, dont jusqu'alors il n'y avait point eu d'exemple, affligea sensiblement la Valette, et quoiqu'il eût pitié de la faiblesse de ce Chevalier espagnol, il ne laissa pas de le faire arrêter et de l'envoyer en prison. Quelle différence de conduite dans le Bailli de Nègrepont et le Commandeur de Broglio. Tous deux blessés et fort âgés, ils crurent, pour la première fois, qu'il était permis de désobéir et refusèrent de revenir au Couvent; l'excuse qu'ils donnèrent fut, qu'ils voulaient mourir dans leur poste et au lit d'honneur. Ces Chevaliers si respectables, toujours sous les armes, le visage brûlé et défiguré par l'ardeur du soleil, ne quittaient point les endroits où il y avait le plus de péril, et quoique dans un âge approchant de la caducité, ils portaient eux-mêmes de la terre dans les postes qu'il fallait fortifier, ou secouraient les autres Chevaliers qui, dans un si petit espace, étaient à tout moment blessés. On n'y voyait que des boiteux, des estropiés avec le bras en écharpe, et même des

membres épars, qu'on n'avait pas le tems d'ensevelir. Au milieu d'un spectacle aussi déchirant, ces hommes dont la plupart n'étaient que la moitié d'eux-mêmes, conservaient un courage entier, se traînaient jusques sur les brêches et y présentaient partout un front redoutable.

Les Infidèles méprisant les pertes qu'ils fesaient, poussèrent leurs travaux avec une ardeur sans exemple. La garnison voyant le ravelin pris, tout le fort découvert, la plus grande partie de l'artillerie démontée, les défenses minées, et peu de soldats pour les défendre, députa au Grand-Maître le Chevalier Médran, estimé par sa valeur et dont le rapport ne pouvait être suspect de faiblesse ni d'exagération; elle le priait, vu l'état déplorable de la place et pour empêcher qu'elle ne fut emportée d'assaut, d'envoyer des barques pour pouvoir la repasser au Bourg.

La situation de St.-Elme ayant été connue du Conseil, le plus grand nombre opina pour abandonner une si mauvaise place, qui dévorait ainsi ses défenseurs,

et qui peu à peu sous prétexte de secours, laisserait les autres forts sans ressource. La Valette, malgré de si justes motifs, fut d'un avis contraire; il avoua qu'il ne pouvait même s'empêcher de plaindre le sort des Chevaliers qui étaient exposés dans un poste si dangereux à périr tous les jours, mais il soutint qu'il y avait des occasions où il fallait hazarder les membres particuliers pour sauver le corps, et qu'il était bien averti que si le fort était pris ou abandonné, le Vice-Roi avait déclaré qu'il ne risquerait point, pour la défense du reste de l'isle, la flotte et les troupes du Roi son maître; qu'ainsi le salut entier de Malte dépendant absolument de la durée du siège, quoiqu'il en coûtât à la religion, il fallait le prolonger aussi long-tems qu'on pourrait. Tout le Conseil se rangea de son avis et Médran rapporta à la garnison, qu'elle devait s'ensevelir sous les ruines du fort, dans lequel le Grand-Maître était décidé de se jetter lui-même et d'y mourir avec elle. Médran ayant rapporté cette réponse, plusieurs

Chevaliers et surtout les plus anciens, protestèrent de périr à leur poste, plutôt que de l'abandonner; mais le plus grand nombre et les officiers de la garnison trouvèrent cette réponse dure et cruelle; ils députèrent de nouveau au Grand-Maître et y joignirent une lettre signée de 53 Chevaliers; ils déclarèrent que si on ne leur envoyait pas des barques, pour les tirer d'un lieu où ils allaient tous périr, ils ne prendraient alors conseil que de leur désespoir, qu'ils tenteraient une sortie l'épée à la main, et qu'ils se feraient plutôt tuer jusqu'au dernier, que de se laisser écraser sous des ruines; qu'ils savaient que les Turcs avaient poussé une mine bien avant sous les fortifications et qu'ils se préparaient à y mettre le feu; qu'ils ne pouvaient non plus souffrir l'idée de périr égorgés comme des animaux, ou exposés aux tourmens que la cruauté ingénieuse des Barbares saurait bien inventer, dès que le fort serait emporté d'assaut. La Valette, qui intérieurement ne cessait de gémir de se voir dans une position aussi

cruelle, ranimant ce courage qui le montra toujours supérieur aux plus fâcheux événemens, leur écrivit que pour mourir avec honneur, comme ils le prétendaient, il ne suffisait pas de périr les armes à la main, mais que c'était de plus sous le mérite de l'obéissance qu'ils lui devaient, et dans les postes qu'il leur confiait; qu'ils n'avaient rien à craindre des mines dans un fort construit partout sur le roc. Cherchant à les rassurer, ou pour mieux dire à gagner du tems, il envoya trois Commissaires chargés de lui faire un rapport fidèle de l'état de la place et de déclarer combien de jours elle pouvait encore tenir.

Deux des Commissaires, gens sages et habiles, voulant amener à leur avis les Chevaliers mécontens, assurèrent qu'ils ne comprenaient pas de quelle manière on avait pu tenir si long-tems dans un fort si petit et si ruiné, qu'il ne paraissait plus que le cadavre défiguré d'une place de guerre, mais ils ajoutèrent qu'ils ne désespéraient pas que de si braves Chevaliers, ne trouvâssent, dans leur valeur, des ressources

pour s'y maintenir encore quelques jours, et pour donner au Vice-Roi le tems de les venir dégager et de faire lever le siège. Le troisième Commissaire, Constantin Castriot, descendant du fameux Scanderberg, le héros de l'Albanie, soutint hautement que la place n'était point réduite à une si grande extrêmité, qu'il ne fut possible de s'y maintenir encore quelque tems. Les Chevaliers auxquels ce discours s'adressait le prirent pour une unjure. De là survinrent de fâcheuses contestations qui auraient pu avoir de funestes suites; pour les appaiser dans des cœurs toujours ouverts à l'honneur et qui ne s'égaraient que par l'extension qu'ils lui donnaient, le commandant de St.-Elme fit sonner l'alarme, qui fit courir à l'instant tous les Chevaliers à leur poste.

A leur retour au Bourg, les Commissaires déclarèrent franchement qu'ils ne croyaient pas que la garnison put soutenir un assaut. Castriot au contraire, soit pour ne pas se désister de son premier avis, soit peut-être aussi par ressentiment de ce qui

s'était passé entre lui et les Chevaliers, prétendit que la place n'était pas hors de défense, et il offrit au Grand-Maître de s'y rendre lui-même et de s'y maintenir. La Valette, qui savait à quoi s'en tenir, accepta ses offres. Castriot rassemble à l'instant nombre de gens de bonne volonté qui s'enrôlent à l'envi ; on annonce à la garnison de St.-Elme, qu'une milice de nouvelles levées va la remplacer. » Revenez » au Couvent, leur écrivit le Grand-Maître, » vous y serez plus en sûreté, et de notre » côté nous serons plus tranquilles sur la » conservation d'une place importante et » d'où dépend le salut entier de l'Isle et » de notre Ordre. » Les Chevaliers mécontens, sentirent vivement l'indifférence et même le mépris que ce peu de mots renfermait ; humiliés du choix des troupes qu'on leur substituait, et pensant aux reproches qu'ils auraient à essuyer de tout l'Ordre, s'ils souffraient qu'un pareil changement eut lieu, ils résolurent de se faire tous tuer plutôt que de céder leur poste à cette milice ou d'abandonner la place aux Turcs.

Le commandant fit part de leur résolution; c'était à ce repentir que La Valette attendait les chevaliers, dont il connaissait les sentimens délicats et élevés ; quoiqu'il l'eût prévu et même préparé par l'émulation et la jalousie, qu'il avait excitées dans les esprits, il ne laissa pas d'abord de rejetter ces offres, et il écrivit qu'il préférerait toujours une milice bien disciplinée à de vieux guerriers, qui prétendaient se rendre eux-mêmes les arbitres de leur devoir. Les chevaliers consternés de sa fermeté, lui demandèrent grace dans les termes les plus soumis; alors il se laissa fléchir et il voulut bien être appaisé.

Pendant ces mouvemens, on préparait toujours les moyens de se défendre contre un ennemi qui jour et nuit employait les siens à attaquer : les assiégés inventèrent une espèce nouvelle d'artifices, qui produisit de grands effets, dans les assauts que livrèrent dans la suite les Infidèles ; c'était des cercles d'un bois très-léger qu'on trempait d'abord dans de l'eau-de-vie ou qu'on frottait avec de l'huile bouillante ;

on les couvrait ensuite de laine ou de coton qu'on imbibait d'autres liqueurs combustibles, melées de salpètre et de poudre à canon: après que cette préparation était refroidie, on recommençait jusqu'à trois fois la même opération, et dans un assaut, quand les cercles étaient enflammés, on les prenait avec des pincettes et on les jettait au milieu des plus épais bataillons. Souvent deux ou trois soldats se trouvaient embarassés dans ces cercles brûlans, et ils étaient exposés eux-mêmes à brûler tout vifs, à moins qu'ils ne se précipitassent dans l'eau et qu'ils n'y restâssent jusqu'à l'extinction du feu.

Le Bacha honteux d'être arrêté si longtems devant une si misérable place, et piqué des mauvais succès de toutes ses attaques particulières, se détermina à donner un assaut général; le 16 juin il vint en personne et suivi de toutes ses troupes : pendant la nuit son artillerie n'avait point cessé de tirer, et avait rasé la muraille jusqu'au roc sur lequel elle avait été construite.

Les Turcs au son de leurs instrumens

militaires, entrèrent dans le fossé qu'ils avaient presque comblé, et le signal de l'assaut ayant été donné par un coup de canon, ils y coururent avec un courage déterminé; ils étaient favorisés par 4000 archers ou arquebusiers, qui de la tranchée, tiraient continuellement contre ceux qui paraissaient sur la brêche. Elle était bordée par plusieurs rangs de soldats chrétiens, mais pour les soutenir et les encourager, on avait placé dans ce rang et entre trois soldats, un Chevalier. C'était l'unique force et toute la ressource du château. Ces généreux guerriers armés de piques et d'espontons, composaient comme une nouvelle muraille impénétrable à tous les efforts des ennemis; on en vint bientôt aux mains. Depuis le commencement du siège il ne s'était point fait encore d'attaque si vive. Souvent les Chrétiens et les Turcs après avoir essuyé le feu l'un de l'autre, brisé leurs épées et rompu leurs piques, se prenaient corps-à-corps, et alors le poignard décidait du plus vigoureux ou du plus adroit. Le feu de l'artillerie et celui de la mousqueterie

continuait des deux côtés, et de part et d'autre, en lançant des feux d'artifices. Ce fut en cette occasion que les Chevaliers se servirent utilement de ces cercles enflammés dont je viens de parler; ils les jettaient au milieu des ennemis, et la plupart de ceux qui s'y trouvèrent pris, furent brûlés tout vifs. Les cris de ces malheureux, ceux des combattans, les plaintes des blessés et des mourans, le tonnerre, le bruit du canon et de la mousqueterie, tout cela répandait de part et d'autre une espèce de terreur, sans cependant que les Turcs reculâssent, et aussi sans que les Chevaliers eussent encore abandonné un pouce de terrein.

Du château St.-Ange, et même du bourg qui n'était éloigné du fort St.-Elme que de la largeur du port, on découvrait distinctement tout ce qui se passait dans cette action si terrible et si meurtrière. Les Chevaliers et le peuple spectateurs de ce furieux combat, inquiets et agités pour son issue, se passionnaient, comme s'ils eussent eux-mêmes soutenu l'assaut, et l'on distinguait

tour-à-tour dans leurs cris et dans les différens mouvemens de leurs visages, une image naturelle des avantages ou des pertes de l'un et de l'autre parti. Le Grand-Maître surtout, auquel la grandeur de son courage et son habilité ne permettaient pas d'être spectateur inutile, faisait tirer continuellemeut contre les assiégeans, des batteries du fort St.-Ange, du Bourg et de la Sangle; il fit même échouer une tentative faite par 30 officiers des galères turques; dans l'espoir de se rendre maîtres d'un boulevard, qui était moins défendu, ils posèrent des échelles au pied du parapet, et gagnèrent sans obstacle la pointe de ce bastion; deux canons braqués contre eux, leur tuèrent 20 personnes, de la première décharge; les dix autres épouvantés se jettèrent dans la tranchée.

Les Turcs n'eurent pas un succès plus heureux au grand Cavalier, qui couvrait la tête du fort; ils l'avaient battu longtems avec toute leur artillerie, sans avoir pû ébranler cette masse énorme de terre qui se soutenait par son propre poids.

Lorsqu'ils

Lorsqu'ils se présentèrent à l'escalade, ils furent vivement repoussés; enfin les Chevaliers, après avoir soutenu un assaut pendant six heures entières, quoique couverts de blessures, brûlés par l'ardeur du soleil et épuisés par une si longue résistance, eurent la consolation de voir les Turcs abandonner les premiers l'attaque. Le Bacha, après y avoir perdu plus de 2000 hommes, fut contraint à la fin de sonner la retraite. Les Chrétiens en poussèrent mille cris de joie, auxquels le peuple du bourg servit d'écho et répondit par de vives acclamations. Un si heureux succès dont on n'eût osé se flatter dans une si mauvaise place, fut uniquement dû au généreux désespoir de la plupart des Chevaliers, qui s'étaient en quelque manière dévoués à la mort, et ils vainquirent parceque pendant le combat ils cherchaient moins à vaincre qu'à venger leur mort par celle de quelque ennemi. Dix-sept Chevaliers furent tués sur la brêche, et plus de 300 soldats périrent ou furent mis hors de combat. Le Grand-Maître envoya un

renfort de 150 hommes. L'héroïsme et le dévouement étaient si grand dans le Couvent, qu'il ne choisit même pour défendre un poste si dangereux et si meurtrier, que les officiers et les soldats qui s'y offrirent volontairement.

Le Bacha s'appercevant que les recrues qui filaient continuellement du Bourg au Fort, pourraient faire durer le siège autant de tems qu'il y aurait des Chevaliers dans l'isle, résolut de tout tenter pour interrompre et couper cette communication : malheureusement il en vint à bout ; par le conseil de son ingénieur, il fit faire une espèce de chemin couvert derrière la tranchée qui était au-dessous de la contrescarpe, et qu'on poussa ensuite jusqu'au rivage et au bord de la mer qui regarde la Rénelle ; on garnit cette ligne d'un grand nombre d'arquebusiers, en sorte que par cet ouvrage auquel les Turcs travaillèrent jour et nuit, le fort se trouva à la fin investi et enfermé de tous côtés, sans qu'il put approcher aucune barque, qui ne fut aussitôt arrêtée ou coulée bas.

Les Turcs, après avoir fini ces travaux, ne songèrent qu'à donner de nouveaux assauts à une place qui n'avait d'autre défense que la valeur d'environ 300 combattans. Le 21 juin ils revinrent en foule à l'assaut ; toute leur armée était dans les tranchées ou au pied des murailles. Le Bacha espérant d'emporter la place, ne ménagea point ses soldats ; ils trouvèrent dans toutes les attaques le même courage et la même résistance de la part des assiègés. Les Infidèles quittèrent et reprirent jusqu'à trois fois ce terrible assaut ; un grand nombre de chevaliers périrent dans ces combats continuels, et si la nuit qui survint ne les eut fait cesser, ils n'étaient plus en état de soutenir les efforts de cette foule d'ennemis dont ils étaient pressés.

Cette nuit, qui leur procura un peu de relâche, leur fit voir en même-tems la grandeur de leur perte ; ils la passèrent parmi les gémissemens de ceux qui se mouraient et à panser les plaies les uns des autres. Le Bailli de Nègrepont, Lamirande, Dumas, et les principaux chefs, par les

secours charitables qu'ils donnaient aux soldats, s'acquittèrent dignement et en véritables hospitaliers, des devoirs de leur profession.

Dans cette extrémité, pour ne manquer encore à rien de ce qui pouvait contribuer à leur salut, ou du moins différer leur perte, ils se servirent d'un excellent nageur, qui traversa le port et qui arriva jusqu'au Grand-Maître, et lui représenta l'état déplorable du Fort.

Il fut moins surpris d'une si triste nouvelle qu'il avait bien prévue, qu'il ne fut touché de compassion pour la perte que l'Ordre allait faire de ses plus braves guerriers ; il chercha encore tous les moyens de leur faire passer quelques secours ; par son ordre on arma cinq grandes barques, où un grand nombre de chevaliers tous brûlans de zèle et de courage, se jettèrent en foule ; mais malgré tous leurs efforts, il fut impossible de pénétrer jusqu'au fort.

Ceux qui le défendaient ayant perdu tout espoir, ne songèrent plus qu'à finir leur vie en bons chrétiens et en véritables reli-

gieux. Pendant la nuit tous s'y préparèrent par la participation aux sacremens de l'église; après s'être tendrement embrassés et n'ayant plus qu'à rendre leur ame à Dieu, chacun se retira à son poste pour mourir au lit d'honneur et les armes à la main. Ceux que les blessures empêchèrent de marcher, se firent porter dans des chaises jusques vers le bord de la brêche, et armés d'une épée, qu'ils tenaient à deux mains, ils attendaient avec une fermeté héroïque, que des ennemis qu'ils ne pouvaient aller chercher, vinssent les attaquer.

Les Turcs, dès la pointe du jour, montèrent à l'assaut avec de grands cris et comme allant à une victoire qu'on ne pouvait plus leur disputer; mais le soldat chrétien se défendait avec un courage invincible, il semblait même que la certitude, qu'il avait d'une mort prochaine et commune avec ses chevaliers, les eut rendus égaux en courage et en valeur; les uns jettaient des pierres et des feux d'artifices, d'autres s'avançaient fièrement au devant des ennemis et avec la même audace que s'ils eussent

été victorieux; ceux qui ne pouvaient marcher se battaient à coups de mousquet; enfin après un assaut soutenu pendant quatre heures entières, ils se virent réduits, pour défendre la brêche, à soixante personnes, mais cette poignée d'hommes par un généreux mépris de la mort, fesait encore trembler ses ennemis. Lamirande se voyant près d'être forcé, rappella quelques soldats qui s'étaient maintenus jusqu'alors sur le cavalier qu'on avait construit au-devant du Fort.

Le Bacha voyant la brêche renforcée de ce petit secours, fit cesser tout d'un coup l'assaut, comme s'il eut été encore rebuté par une résistance si opiniâtre, et il feignit de se retirer, mais ce ne fut que pour faire occuper par des Janissaires, non seulement le cavalier qu'on venait d'abandonner, mais encore tous les postes supérieurs à la brêche et qui voyaient le dedans du fort à découvert.

Les assiégés employèrent ce moment de relâche à bander leurs plaies, moins pour conserver un reste languissant de vie, que

pour pouvoir combattre encore quelques momens avec plus de force. A onze heures du matin ils virent revenir les Turcs à l'assaut, avec une nouvelle fureur, et les Janissaires du haut du cavalier et des autres postes, choisissaient ceux qu'ils voulaient tuer; la plupart des chevaliers périrent par le feu de l'ennemi, et ce qui leur restait de soldats, accablé par la multitude, se fit tuer sur la brêche; ce terrible assaut ne finit que faute de combattans, et par la mort des derniers Chevaliers.

Le Bacha entrant dans le Fort et jugeant par la petitesse de cette place, combien le Bourg lui donnerait de peine, s'écria: » Que ne fera pas le père, puisque le fils » qui est si petit, nous coûte tant de braves » soldats. » On convient en effet que les Turcs dans le siège particulier de ce fort, perdirent au moins 8000 hommes; mais la perte qu'avait faite la religion, était par le fait encore plus grande; elle se montait à 300 chevaliers et à plus de 1300 hommes.

Mustapha naturellement cruel et san-

guinaire, pour s'en venger et pour intimider en même tems les Chevaliers, qui étaient dans le bourg et dans les autres forteresses de l'Isle, fit prendre ceux qu'on trouva parmi les morts, et qui respiraient encore; il ordonna qu'on leur ouvrit l'estomac, et après leur avoir arraché le cœur par une cruauté et une barbarie qui n'avait point d'exemple, et pour insulter à l'instrument de notre salut, dont ils portaient la marque, on fendit leurs corps en croix; on les revêtit de leur soubreveste, et après les avoir attachés sur des planches, ils furent jettés dans la mer, espérant, comme il arriva, que la marée les porterait au pied du château St.-Ange et du côté du bourg.

Un spectacle si triste et si touchant tira des larmes des yeux du Grand-Maître. La colère et une juste indignation succédèrent à sa douleur; par représailles et pour apprendre au Bacha à ne pas faire la guerre en bourreau, il commanda d'égorger sur le champ tous les prisonniers, et par le moyen du canon, leur têtes toutes sanglantes arrivèrent jusques dans son camp.

## CHAPITRE HUITIÈME.

*Siège du Bourg et du Fort St.-Michel ; réponse aux propositions du Bacha ; transport par terre d'une flotille turque, attaque du côté du grand port ; prodiges de valeur du Vice-roi d'Alger et de son Lieutenant Candelissa ; assauts continuels pendant plusieurs jours ; mort du neveu de La Valette.*

TOUT le tems qu'avait duré le siège du fort St.-Elme, le Grand-Maître n'avait cessé de solliciter le secours promis par le Vice-roi de Sicile, mais ce fût toujours en vain; la position du Vice-roi était difficile, car il n'avait point d'ordre, ni même assez de forces pour livrer une bataille, et il répondait sur sa tête de la conservation de la Sicile.

La Valette, dans la crainte, que la perte que venait de faire la religion ne produisit quelqu'effet fâcheux dans l'esprit des trou-

pes, les rassembla, et parcourant leurs rangs: » Nous sommes soldats de Jésus-Chrit, » comme vous, mes camarades, leur disait- » il, et si par malheur vous nous perdiez » et tous vos officiers, je suis bien per- » suadé, que vous n'en combattriez pas » avec moins de résolution, et qu'alors » vous sauriez bien prendre l'ordre de » votre seul courage. » Ces paroles prononcées avec fermeté et une douce familiarité, inspirèrent à chacun les sentimens les plus généreux; il fut décidé qu'on ne ferait plus de prisonniers, non seulement pour apprendre aux Turcs, qu'il existait des vengeurs des cruautés exercées sur les chevaliers de St.-Elme, mais encore pour ôter aux soldats et aux habitans, dans quelque extrémité qu'ils fussent réduits, toute espérance de composition, et pour leur faire sentir qu'il n'y avait pour eux de salut que dans le salut même de la place.

Le Bacha sur ces entrefaites, propose de se rendre; La Valette ordonne de faire pendre à l'instant son envoyé, qui était un malheureux esclave septuagénaire, qu'en

cette occasion on avait détaché de ses fers. Comme on savait que l'ordre du Grand-Maître n'avait été donné que dans le dessein d'intimider le député, on le renvoya après lui avoir proposé inutilement sa liberté. Le chevalier, chargé de le reconduire, le fit passer au milieu de plusieurs files de soldats, à qui il avait fait prendre les armes à cet effet, et quand il fut à la contrescarpe, il lui montra les différentes fortifications, et surtout les fossés profonds de la place; » Voilà, lui dit-il, le seul endroit » que nous voulons céder au Bacha, et » que nous réservons pour l'y ensevelir avec » tous ses Janissaires. »

Le Bacha sentit bien par les réponses de son parlementaire, qu'il n'y avait que la force des armes qui pût le rendre maître de l'Isle.

Neuf batteries sont incessamment dressées contre la Sangle, St.-Michel et le Bourg; soixante et dix pièces de gros canon commencèrent à battre en brèche; on ouvrit ensuite la tranchée et dans les endroits ou l'on rencontrait le roc trop vif, les Turcs

élevaient des murailles de pierre sèche. Les infidèles s'occupèrent surtout à couper toute espèce de communication aux chrétiens soit du côté de la mer, soit du côté de la terre. Avant que celle de terre fut fermée, il y entra un foible secours, composé de quarante chevaliers ou gentilshommes de diverses nations; ils étaient débarqués fort heureusement dans l'anse de la pierre noire; ils gagnèrent à la faveur d'un brouillard épais, le Port ou plutôt la Cale de l'échelle, où ils trouvèrent des barques, qui les amenèrent en sûreté sur le rivage du bourg. Les galères, qui les avaient conduits, avaient été détachées par le Vice-roi de Sicile, pour savoir si le fort St. Elme tenait encore. Leur commandant apprit, par un mensonge officieux, qui lui fut fait par une des personnes, qu'il avait débarquée, qu'il n'y avait plus rien à espèrer pour St.-Elme, s'il n'était promptement secouru.

Les plus grands efforts des Turcs se portèrent d'abord sur la Sangle et son château; ils étaient foudroyés principalement

par une batterie placée sur le Coradin, endroit qui les domine.

Les assiégés n'avaient plus de communication que du côté de la mer, et pour les en priver, le Bacha entreprit une de ces opérations hardies, dont l'histoire nous a conservé peu d'exemples. Son exécution exigeait le transport par terre des barques du port *Marsa Musciet* dans le grand port; il était impossible qu'elles y pussent pénétrer autrement, parcequ'elles devaient passer sous les batteries du fort St.-Ange, qui les auraient coulé bas. La désertion d'un certain Lascaris, officier turc, et de l'illustre maison de ce nom découvrit le dessein des infidèles, et rendit un grand service à l'Ordre, car on ne se serait jamais douté qu'on dût avoir une attaque à soutenir sur ses flancs du côté de la mer.

Le Grand-Maître, revenu de l'étonnement que lui avait causé la connaissance d'un projet aussi hardi et aussi difficile que celui de l'Amiral, s'occupa d'en prévenir l'exécution; il fortifia à l'instant tous les endroits du côté du port, où les Infidèles,

à la faveur de leurs barques, pouvaient faire une descente; il était question surtout d'empêcher les Turcs d'approcher de la muraille de St.-Michel; pour atteindre ce but, on décida que depuis le rocher du Coradin jusqu'à la pointe de l'isle, il fallait, avec des pieux enfoncés dans la mer, former une estacade, et pour les lier ensemble, attacher sur la tête de ces pieux des anneaux de fer, et passer au travers une longue chaîne; que dans les endroits du roc où on ne pouvait enfoncer des pieux, il fallait pour y suppléer clouer de longues antennes et des mâts de navires, qui avec la chaîne rendraient le passage impraticable; on construisit encore des estacades particulières pour empêcher qu'on ne put aborder du côté des postes d'Angleterre, d'Allemagne ni au pied de la grande infirmerie. Quoique l'artillerie des Turcs ne permit pas de s'occuper de ces travaux pendant le jour, il furent cependant heureusement terminés dans le court espace de neuf nuits.

Le Bacha fut bien surpris de voir tant

d'ouvrages sortis, pour ainsi dire, tout-à-coup du fond de la mer, et qui formaient un obstacle au passage des barques et à la descente de ses troupes ; mais comme c'était un homme d'un grand courage et de beaucoup d'habileté, il ne se relâcha en rien de son premier projet ; il se flatta de pouvoir enlever les pieux de l'estacade et d'ouvrir par cet endroit un passage à sa petite flotte ; dans cette vue et par son ordre, des Turcs, qui savaient nager, ayant une hache à leur ceinture, gagnèrent la palissade, montèrent sur les antennes et travaillèrent avec beaucoup d'ardeur à les couper. Au bruit qu'ils fesaient on eût bientôt découvert ce qui se passait, on leur lâcha d'abord plusieurs coups de canon et de mousquet ; comme on tirait de haut en bas, ces coups ne portèrent point avec justesse, et produisirent peu d'effet : mais l'Amiral de Monti, qui commandait dans l'isle, leur opposa un pareil genre d'adversaires. Des soldats maltais, excellens nageurs, l'épée dans les dents et tous nuds, joignirent les Turcs, les renversèrent de dessus l'estacade, en

tuèrent ou blessèrent une partie et poursuivirent les autres, qui prirent la fuite, et qui ne gagnèrent le rivage, qu'avec beaucoup de difficulté. Le lendemain, avant qu'on les eut apperçus, ils attachèrent des cables aux mâts et aux antennes, qui formaient la palissade, et avec des cabestans, placés sur le rivage, ils tâchaient d'ébranler et d'enlever ces grosses pièces. Mais dans Malte tous les habitans étaient, pour ainsi dire, nageurs, et on n'eût pas plutôt découvert cette nouvelle espèce d'attaque, que plusieurs Maltais se jettèrent dans l'eau, coupèrent avec des sabres tous les cables et rendirent inutile cette seconde tentative du Bacha. Ces escarmouches sur la mer étant finies, Mustapha commença à faire tirer en même tems toutes ses batteries. Les fortifications avancées du bourg et de St.-Michel, offrirent bientôt plusieurs brèches, mais les généraux turcs ne voulurent pas encore tenter l'assaut, jusqu'à l'arrivée de Hascen, Vice-roi d'Alger, qui ne tarda pas à débarquer dans l'isle avec 2500 hommes, tous vieux soldats d'une valeur

déterminée,

déterminée, qu'on appellait communément les braves d'Alger. Ce jeune Musulman était fils de Barberousse et gendre de Dragut; fier de ces grands noms et pour illustrer le sien, il pria le Bacha de lui confier l'attaque du fort St.-Michel, et il se vanta de l'emporter l'épée à la main. Le Bacha, vieux général, et qui n'eût pas été fâché que ce jeune audacieux apprit à ses dépens, combien l'épée des chevaliers était tranchante, lui répondit obligeamment que ne doutant pas du succès, il consentait volontiers à lui en laisser tout l'honneur auprès du Sultan. Pendant que les Turcs, au travers des ruines, que causait leur artillerie, cherchaient à s'ouvrir un passage dans l'isle, leurs esclaves et la chiourme de leurs galères, à force de bras, avaient transporté à travers le mont Suberras et du port *Marsa Musciet*, dans le grand port, un nombre prodigieux de barques, dans lesquelles, après les avoir remises à flot, le lieutenant de Hascen avait fait entrer une partie de ses braves. Son nom était *Candelissa*; c'était un renégat grec, cruel, sanguinaire, mais

grand homme de mer ; aux troupes d'Alger se joignirent aussi deux mille hommes choisis parmi les meilleurs soldats du Bacha.

Cette flotte bien armée s'avança au bruit des tambours et autres instrumens barbares ; elle était précédée d'une longue barque, remplie de prêtres et de religieux mahometans, dont les uns, par leurs prières et leurs chants, imploraient le secours du ciel, pendant que d'autres, en tenant des livres ouverts, y lisaient des imprécations contre les chrétiens. Cette cérémonie fit place à des attaques plus redoutables. Les Turcs s'avancèrent fièrement jusqu'à l'estacade ; ils tentèrent inutilement de la rompre ou de s'en servir comme d'un pont ; pour cet effet ils avaient apporté des planches, qui se trouvèrent trop courtes et ne purent, des dernières palissades atteindre au rivage. Les batteries chrétiennes pendant ce temslà fesaient un ravage terrible parmi eux, plusieurs de leurs barques furent coulées bas et d'autres obligées de s'éloigner.

Candelissa rallia bien vîte les siens, et

appercevant un endroit où l'estacade ne couvrait pas entièrement la pointe de l'isle, il tenta d'y aborder. On y avait fait un retranchement, et de plus il y avait au bout de cette langue de terre, une batterie de six canons. Guimeran, ancien Chevalier, y commandait ; il laissa approcher les barques ennemies, mais il ne les vit pas plutôt à portée, que fesant feu de son canon et de sa mousqueterie, il coula bas plusieurs barques. On prétend qu'il y eut près de 400 turcs tués dans cette occasion.

Candelissa, élevé, pour ainsi dire dans le feu, et accoûtumé aux dangers de la guerre, pendant que les canoniers chrétiens rechargeaient, mit pied-à-terre, et à la tête de ses Algériens, gagna le rivage ; il y trouva de nouveaux périls. Guimeran, fesant feu de son artillerie, s'était réservé deux canons chargés à cartouches, et ils tirèrent alors contre les Turcs avec un tel succès, qu'il en périt un grand nombre. Le général, toujours intrépide, voyant une partie de ses soldats ébranlés, et que plusieurs se disposaient à se jeter dans leurs

barques, par prières, par menaces et surtout par son exemple et sa fermeté, les arrêta sur le rivage, et pour leur ôter tout espoir de retraite, il fit éloigner toutes ses barques. C'était dire à ses soldats qu'il fallait vaincre ou mourir. Aussi vit-on dans cette occasion que le désespoir va souvent plus loin que le courage et les forces ordinaires de la nature. Les Algériens qui avaient la tête de l'attaque, le sabre d'une main et une échelle de l'autre, s'efforcèrent de monter sur le retranchement; ils se pressaient à l'envi l'un de l'autre, d'occuper un poste si dangereux, et tous s'y présentèrent avec un entier mépris de la mort. Ces barbares à la fin s'abandonnèrent avec une telle fureur, qu'après plus de cinq heures de combat, ils gagnèrent le haut de ce retranchement et y plantèrent sept enseignes.

A la vue de ces étendards, quoique les chevaliers fussent réduits à un petit nombre, une honte salutaire jointe à une noble émulation, les ramena à la charge. L'Amiral de Monti se mit à leur tête, attaqua de nouveau, mais il était à craindre

que par la mort des uns et l'épuisement des autres, le succès ne répondit pas à leur courage, lorsque le Grand-Maître, qui était présent pour ainsi dire, à tous les combats, envoya des troupes à leur secours. Le Commandeur de Giou, qui les commandait, la pique à la main, s'avance aussitôt à leur tête, charge les Infidèles, arrache leurs enseignes, pousse tout ce qui s'oppose à l'effort de ses armes, et force enfin l'ennemi à abandonner le haut de ce rempart, où il se disposait déjà à faire un logement.

Les Algériens et les Turcs, pressés par les Chevaliers qui leur tenaient l'épée dans les reins, se précipitent du haut en bas du rempart. Candelissa, leur commandant, s'enfuit des premiers, quoique jusqu'alors il eut fait paraître un courage déterminé; mais en perdant l'espérance de se maintenir dans le poste dont on le chassait, il perdit toute son intrépidité, et la crainte de tomber entre les mains des Chevaliers, qui ne donnaient pas de quartier, l'obligea de rappeller ses barques, et il s'y jetta le premier.

Cependant ces braves Algériens quoique abandonnés de leur chef, se battaient encore en retraite, avec beaucoup de valeur. Des Chevaliers irrités d'une résistance si opiniâtre, accompagnés de quelques soldats, sortirent d'une casemate, l'épée à la main, surprirent et chargèrent si brusquement les Infidèles, qu'après en avoir tué plusieurs, les autres ne songèrent plus qu'à se rembarquer. La mer ne leur fut pas plus favorable que la terre, leurs barques étaient foudroyées par le feu des batteries; envain quelques-uns se jettaient aux genoux des vainqueurs et démandaient la vie; ils n'eurent pour toute réponse, que ce qu'on appellait *la paye de St.-Elme*, et en représailles, ils furent tous taillés en pièces. De 4000 hommes embarqués pour cette expédition, à peine en échappa-t-il cinq cents, et encore la plupart étaient couverts de blessures. La religion, sans compter les simples soldats, eut à pleurer la perte de cent Chevaliers ou Gentilshommes séculiers, que le zèle pour la foi avait amenés à Malte; on regretta surtout le fils du

Vice-roi de Sicile, jeune Chevalier, que le Grand-Maître, par considération pour son père avait toujours retenu auprès de sa personne; mais ayant appris l'extrêmité où étaient réduits les Chevaliers, il s'échappa, courut dans l'endroit le plus exposé, et y fut tué d'un coup de canon. Dans cette journée mémorable, il ne fut pas possible au Grand-Maître, de faire retirer dans l'infirmerie plusieurs chevaliers blessés; ils aimaient mieux rester dans l'endroit où ils avaient reçu leurs blessures, que d'aller se faire panser.

Il n'y eut pas moins de sang répandu de part et d'autre à l'attaque du Vice-roi d'Alger. Après avoir fait donner le signal de l'assaut par un coup de canon, il s'avança fièrement à la tête de ses troupes, vers toutes les brêches que l'artillerie avait faites du côté de Burmola et du château St.-Michel. Il avait donné la pointe de l'attaque à ceux de ces braves d'Alger, qu'il avait retenus auprès de lui; ils s'y présentèrent avec tant d'ardeur et de résolution, qu'on vit bientôt leurs enseignes

arborées le long des parapets. Le mestre de Camp, *Robles*, personnage fameux par sa valeur et surtout par son expérience dans la guerre, commandait dans cet endroit; il opposa à la première impétuosité des infidèles, tout le feu de son artillerie, qu'il avait fait charger à cartouches et qui, tirant à travers les plus épais bataillons des ennemis fit d'abord un terrible massacre. Les Algériens ne pouvant résister à un feu si violent, se couchent le long du parapet et arrivent à une brèche où, d'après le rapport des déserteurs, ils espéraient trouver moins de résistance. Les Commandans de cet endroit furent mis hors de combat et remplacés par l'Amiral de Monti. Comme il ne pouvait parvenir avec les forces qui lui restaient, à déloger les ennemis, il appella à son secours les Chevaliers qui venaient de repousser si courageusement Candelissa. Ils accoururent à la tête d'une troupe de braves chrétiens, et comme si le premier avantage qu'ils venaient de remporter, eut été un gage assuré de la victoire, leur présence fit changer de

face au combat. Le peu de Chevaliers et de soldats qui étaient restés dans ce poste, à la vue de ce secours reprirent courage, et tous se battaient avec une valeur si déterminée, que le Vice-roi d'Alger n'en pouvant plus soutenir les efforts, et après avoir perdu à ses côtés la plupart de ses braves, fut obligé de faire sonner la retraite et de se retirer.

Le Bacha qui n'espérait plus de vaincre les chevaliers que par la lassitude et l'épuisement de leurs forces, pour ne point leur donner de relâche, après cinq heures de combat, fit continuer l'assaut et occuper la place des Algériens par les Janissaires d'élite, que le Grand-Seigneur lui avait donnés pour cette expédition. Ces soldats qui sont la principale force de l'Empire Ottoman, s'y portèrent avec ce courage qui ne connait point le péril. Ce fut contre de pareils ennemis qu'il fallut que les chevaliers, accablés de fatigues et exténués de soif et de chaud, reprissent les armes. Les premières décharges faites de part et d'autre, ils se présentèrent de face et à découvert, et

joignirent les Janissaires l'épée à la main. Chacun s'attachait à l'ennemi qu'il avait en tête ; et au milieu d'un combat général il se fesait autant de combats particuliers, qu'il y avait de combattans. Les Janissaires ne montraient pas moins d'intrépidité que les Chevaliers, et ne se ménageaient pas davantage. La fureur et le péril étaient égaux des deux côtés. Un Turc voyant le carnage que le Chevalier de Quincy fesait de ses camarades, s'aprocha de lui, et content de périr, pourvu qu'il pût le tuer, il lui tira à bout portant, un coup de mousquet et lui cassa la tête ; dans le même instant un chevalier perça ce turc d'un coup d'épée : mais la mort de ce soldat ne dédommagea pas l'Ordre de la perte d'un si brave chevalier.

Le Chevalier de Simiane, à la tête d'une troupe d'habitans, hommes, femmes et enfans qui jettaient des pierres et des feux d'artifice, obligea les Turcs d'abandonner une des brêches dont ils étaient maîtres, et pour la réparer il fit avancer sur le champ des pionniers, qui, par son

ordre et en sa présence, portèrent sur la brèche des barriques et des sacs de laine, et ouvrirent derrière cette barrière des coupures fortifiées de bons retranchemens. Comme il était occupé d'un travail si pressant et si nécessaire au salut de la place, et qu'il songeait peu à sa propre conservation, il eut la tête emportée d'un coup de canon; plus de 40 Chevaliers et environ 300 soldats périrent à cette dernière attaque.

Le Bacha, qui ne se rebutait ni par la grandeur du péril, ni par le nombre des difficultés, fit construire une espèce de pont élevé, par le moyen duquel ses troupes devaient monter facilement à l'assaut. On tenta deux fois pendant la nuit d'y mettre le feu, mais ce fut inutilement; il fut convenu de l'attaquer de jour. Le Grand-Maître, pour faire voir qu'il ne ménageait pas plus ses plus proches parens que les autres Chevaliers, donna cette commission à Henri de la Valette, son neveu. Ce jeune Chevalier, plein de feu et d'ardeur, accompagné du Chevalier

de Polastron, son ami particulier, et à la tête d'un bon nombre de soldats, sortit en plein jour. Leur projet était d'attacher des cables et de grosses cordes aux principales pièces de bois qui soutenaient le pont et ensuite, à force de bras, de les tirer de leur place et de faire tomber tout l'ouvrage. Les soldats s'y portèrent d'abord avec beaucoup de résolution; mais comme ils travaillaient à découvert, ils se virent tout d'un coup foudroyés par la mousqueterie et ils se retirèrent jusques sous les défenses du château, pour y chercher un abri contre un feu si terrible. Le jeune la Valette et Polastron emportés par leur courage, prirent leur place, sans regarder s'ils étaient suivis. A peine étaient-ils descendus au pied du pont, qu'ils furent frappés l'un et l'autre de deux coups de mousquet, qui les tuèrent sur le champ. Comme le Bacha avait mis la tête de tous les Chevaliers à prix, quelques Janissaires s'avancèrent aussitôt pour couper celles de la Valette et de Polastron; les soldats chrétiens, au

désespoir d'avoir abandonné leurs officiers, aimèrent mieux se faire tuer à leur exemple, que de rentrer dans la place, sans y apporter du moins leurs restes. Pour décider à qui se rendrait maître de ces deux corps morts, il en coûta la vie à plusieurs soldats des deux partis. Les Chrétiens furent à la fin ou les plus forts ou les plus opiniâtres dans ce combat particulier, et avec ce triste avantage ils rentrèrent dans la place.

Le Grand-Maître supporta la mort de son neveu avec beaucoup de constance, et il ajouta cette vertu aux autres grandes qualités qu'il fit éclater pendant tout le siège. Sur ce que plusieurs anciens Chevaliers entreprenaient de le consoler de sa perte : » Tous les Chevaliers, leur dit-il, me » sont également chers, je les regarde tous » comme mes enfans, et la mort de » Polastron m'est aussi sensible que celle » de la Valette ; après tout, ils n'ont fait » que nous précéder de quelques jours ». Tels étaient les sentimens de ce grand homme si digne de sa place, dont la présence fesait la principale force de l'isle.

Cependant il se ménageait moins qu'un autre, et après avoir été reconnaître lui-même l'endroit où son neveu avait péri, il fit ouvrir la muraille vis-à-vis du pont; ayant ensuite placé une pièce d'artillerie dans cette ouverture, le canon tira si heureusement qu'il fut bientôt renversé, et la nuit suivante on y mit le feu.

---

## CHAPITRE NEUVIÈME.

*Nouveaux plans d'attaques concertés entre les Généraux turcs; assauts livrés le 2 et le 7 d'août; les femmes y déployent la plus grande valeur; l'hôpital turc pris et saccagé par la garnison de la cité vieille; le 18 août assaut fort meurtrier; le bourg est en danger d'être emporté; fermeté inébranlable du Grand-Maître; sa résistance à toute représentation pour mettre sa personne en sûreté; le 19 août nouveaux assauts; machine énorme remplie de poudre et de mitraille, lancée parmi les Chevaliers et rejetée avant son explosion; la Valette est blessé; bravoure du Gouverneur de Bosnie; sa mort; assauts livrés le 21 et le 23 d'août; la Valette s'oppose à ce qu'on abandonne le bourg.*

LE Bacha, pour que le Grand-Seigneur ne put lui imputer le mauvais succès du siège, assembla un Conseil de guerre

extraordinaire. Après un mûr examen il fut résolu que Mustapha, avec le Vice-roi d'Alger, continuerait l'attaque de la Sangle, que l'Amiral Piali ferait le siège du grand bourg et du château St.-Ange, et que Candelissa tiendrait la mer avec 80 galères, pour intercepter tout secours extérieur.

En exécution de ce projet, chacun des généraux turcs fit un feu continuel sur les points qui lui avaient été destinés.

Le 2 août, le Bacha fit donner un assaut au fort St.-Michel; l'attaque dura six heures; les officiers turcs ramenèrent leurs soldats jusqu'à cinq fois à l'assaut, mais ils furent toujours reçus avec la même intrépidité. Cinq jours après on recommença l'assaut au fort St.-Michel. Tandis que pour opérer une diversion, on menaçait d'attaquer le bastion de Castille, les Janissaires, qui avaient la tête de l'attaque véritable, s'avancèrent fièrement et en poussant à leur ordinaire de grands cris; on ne leur répondit que par un feu terrible, qui leur tua beaucoup de monde, avant qu'ils eussent

eussent pû approcher du pied de la muraille. Malgré la mort qu'ils voyaient de tout côté, ils passèrent avec intrépidité par-dessus les corps de leurs camarades et gagnèrent le haut de la brèche; on s'y battit pendant quatre heures entières. Parmi les chrétiens, dans ce jour mémorable, tout jusqu'aux femmes se signala contre les infidèles; pendant que l'habitant de la campagne et le citoyen défendaient la patrie, leurs femmes et leurs enfans fesaient des efforts, qui égalèrent en quelque sorte la valeur déterminée des chevaliers, et si l'amour paternel ou conjugal fit trouver à ces hommes, dans leur courage et dans leurs forces, des ressources qu'ils avaient ignorées jusques-là, il se rencontra aussi des femmes courageuses, qui, pour secourir leurs enfans, leurs frères et leurs maris, s'exposèrent généreusement aux plus grands dangers.

Les unes apportaient aux combattans des pierres, des flèches, de la nourriture et des rafraîchissemens; d'autres plus hardies, se mêlaient même parmi eux et jet-

taient sur les Turcs des feux d'artifices, de l'eau bouillante et de la poix fondue ; et la crainte de perdre leurs hommes et leur liberté, si elles tombaient entre les mains des infidèles, l'emportait dans ces femmes fortes sur toutes les horreurs d'une mort prochaine. Les Turcs toujours féroces, indignés qu'on opposât à leur courage de si foibles ennemis, ne les épargnaient point ; plusieurs périrent par leurs armes ou par des feux d'artifices, dont ils avaient appris à se servir.

Le Bacha de son côté, du pied de la brèche où il s'était placé, exhortait, priait, menaçait ; il tua même de sa main deux janissaires qui, pressés par des chevaliers, s'étaient précipités du haut de la brèche. Au moment où le Grand-Maître n'était pas sans inquiétude sur le succès de l'assaut, au grand étonnement des chrétiens et même des Turcs, Mustapha fait sonner la retraite. On apprit depuis que le gouverneur de la cité vieille avait fait une sortie, s'était emparé de l'hôpital des Turcs, et y avait fait un horrible massacre. Ceux qui le gardaient

et qui purent s'échapper, publièrent que c'était l'avant-garde de l'armée de Sicile qui était débarquée et s'avançait pour faire lever le siège. Cette nouvelle parvint promptement jusqu'au Bacha, et comme dans une épouvante générale la raison ne sert souvent qu'à augmenter la frayeur, et à faire regarder comme réel un péril imaginaire, ce général, quoique grand homme de guerre, se laissa séduire par un bruit public, et ce fût ce qui l'obligea d'ordonner la retraite et de marcher à la rencontre d'un ennemi qui ne tenait pas la campagne.

Cependant le Grand-Maître apprit par des voies sûres, qu'enfin le Vice-roi de Sicile s'était décidé à partir avec sa flotte, et qu'elle serait en mer vers la fin du mois. Quelques rassurantes que fussent ces nouvelles, La Valette ne relâcha rien de ses soins et de son attention. Un grand danger menaçait la place, plusieurs endroits en étaient ruinés, et malgré tous les efforts de la garnison, on n'avait pû éventer en totalité les mines qui avaient été pratiquées.

Mustapha et Piali, désespérés de ce qui

s'était passé, dans une entrevue qu'ils eurent ensemble, convinrent de périr au pied des brèches ou d'emporter chacun les places qu'ils attaqueraient. Si les historiens du tems n'en fesaient foi, on aurait peine à croire qu'un si petit nombre de guerriers ait pû résister aussi long-tems à un si grand nombre d'attaques, à tant de veilles et à tant de fatigues.

Les généraux Turcs ne se séparèrent qu'après avoir pris pour dernière détermination de donner un nouvel assaut, de le continuer, s'il le fallait, pendant plusieurs jours et même pendant la nuit, et de vaincre au moins les chevaliers par la lassitude et l'épuisement de leurs forces, s'ils ne pouvaient triompher de leur valeur.

Pour l'exécution de ce dessein, le 18 du mois, sur l'heure de midi et dans la plus grande chaleur du jour, qu'ils croyaient trouver les chevaliers assoupis et retirés à l'ombre et à l'abri de leurs retranchemens, ils avancèrent chacun à la tête de leurs troupes.

Le Bacha fit donner ses soldats à la brè-

che St.-Michel, et l'Amiral Turc au bastion de Castille.

Quelques heures auparavant, les infidèles ouvrirent la scène au fort St.-Michel, par un feu si terrible, qu'il n'y eut ni muraille, ni fortifications, ni retranchemens qui y pussent résister. Ce Bacha fit ensuite marcher ses soldats à l'assaut. Comme c'était la fleur de ses troupes, qu'ils avaient de la valeur et qu'ils combattaient sous les yeux de leur général, ils firent des efforts extraordinaires. Les chevaliers leur opposèrent leur intrépidité accoûtumée, et quoiqu'accablés de fatigues et la plupart blessés, jamais ils n'avaient fait paraître tant de mépris pour les plus grands périls. Après un combat de plus de six heures, ils repoussèrent l'ennemi, à la vérité plutôt par la grandeur de leur courage, que par leurs forces.

L'attaque que l'Amiral Turc donna au bastion de Castille, ne fut ni moins dangereuse, ni moins meurtrière; il l'avait différée, espérant qu'on le dégarnirait pour porter du secours au fort St.-Michel. Comme

il n'apperçut aucun déplacement de soldats, il ordonna de faire mettre le feu à une mine dans un endroit dont on se défiait le moins, et après l'effet de ce fourneau qui avait fait tomber un pan de muraille, les assiégeans préparés à l'assaut, en poussant de grands cris, montèrent aussitôt sur la brèche, et la place était perdue, si les chevaliers de garde en cet endroit, eussent été susceptibles du moindre découragement.

Le frère Guillaume, Chapelain de l'Ordre, appercevant les étendards des Turcs arborés au pied du parapet, courut tout épouvanté au Grand-Maître, en lui fesant signe de loin de se retirer promptement dans le château St.-Ange; mais cet intrépide vieillard se contentant de mettre un léger morion sur sa tête, sans même se donner le tems de prendre sa cuirasse, s'avança fièrement au devant des infidèles, et suivi des chevaliers qui se trouvèrent auprès de lui, les chargea avec une telle impétuosité, que n'en pouvant soutenir les efforts, et voyant venir au secours du Grand-Maître une foule

d'habitans, ils commencèrent à se replier quoiqu'en fesant toujours grand feu de leur mousqueterie. Tout ce qui environnait le Grand-Maître le conjurait de se retirer; un chevalier fut même jusqu'à mettre un genou en terre pour l'obtenir; alors La Valette montrant les enseignes des Turcs, qui flottaient au gré du vent, lui répondit qu'il voulait auparavant abattre les trophées des Infidèles. Ce qu'il y avait auprès de lui de chevaliers s'y précipita aussitôt; ce fût un nouveau combat où les plus braves des deux partis périrent; enfin, les étendards turcs furent renversés, et les infidèles contraints de se retirer dans le plus grand désordre.

Malgré ce succès, le Grand-Maître ne voulut jamais abandonner ce poste, et après avoir remercié les chevaliers des marques d'intérêt qu'ils lui témoignaient: » puis-je, » leur dit-il, à l'âge de 72 ans, finir ma » vie plus glorieusement, qu'avec mes frères » et mes amis, pour le service de Dieu » et la défense de notre sainte religion? »

Les Turcs, comme l'avait bien prévu

La Valette, revinrent la nuit même à l'assaut, qui se passa seulement en feu de canon et de mousqueterie. Les Turcs rebutés, sans avancer d'un pas, frappaient sur leurs boucliers, pour en imposer au Bacha; il ne fut pas long-tems leur dupe; réuni à ses officiers, il employa inutilement les prières et les coups; rien ne pût les décider à marcher en avant, et il fut forcé de remettre au jour la continuation de l'attaque.

Effectivement, dès le lendemain, Mustapha, par une décharge générale de ses batteries, donna le signal d'un assaut aux deux attaques. Les Turcs se présentèrent au fort St.-Michel, avec une nouvelle ardeur. Ce qui leur inspirait la plus grande confiance, c'était qu'un de leurs ingénieurs avait fait une machine en forme d'un long baril lié et couvert de cercles de fer, et l'avait remplie de poudre à canon, de chaînes de fer, de clous, en un mot de toute sorte de ferrailles, et y avait attaché une mèche compassée; il trouva le moyen de la faire tomber sur le ravelin et au milieu des che-

valiers, qui le défendaient. Ces guerriers voyant cette machine fumante, avant qu'elle eût pris feu, la rejettèrent brusquement sur les ennemis, qui se présentaient en foule pour monter sur la brèche. Au moment où elle éclata, elle fit un ravage affreux parmi les assaillans, et y causa un tel désordre, qu'ils s'enfuirent au plus vîte.

L'attaque de Piali, au boulevard de Castille, fut plus dangereuse, et dura plus long-tems. Les Infidèles repoussèrent d'abord tout ce qui se présenta devant eux, gagnèrent le haut du parapet et y plantèrent des enseignes. Au bruit que fesaient les Turcs, qui se croyaient déjà maîtres de la place, le Grand-Maître qui n'était pas loin de cet endroit, accourut l'épée à la main et chargea les ennemis avec fureur; il était trop au milieu du feu pour n'être pas frappé, il fut blessé dangereusement à la jambe, d'un éclat de grenade. Tant que le combat dura, il dissimula sa blessure; par ses paroles et encore plus par son exemple, il fesait combattre de simples soldats, avec autant de bravoure que des officiers et des

hommes enflammés de l'amour de la gloire. Le zèle pour la religion diminuait les horreurs de la mort parmi les paysans et les bourgeois, et rendait, pour ainsi dire, tous les combattans égaux. Plusieurs chevaliers trouvèrent dans un endroit si périlleux une fin honorable. De l'un et de l'autre parti on fesait passer continuellement de nouveaux secours aux combattans, ce qui prolongea cette action jusqu'à la nuit; enfin les chevaliers qui combattaient sous les yeux du Grand-Maître, firent de si puissants efforts, qu'ils reprirent le parapet et en chassèrent les Infidèles.

Le Bacha, qui ne donnait de relâche ni à ses ennemis, ni à ses propres troupes, revint à l'assaut dès le lendemain, à la tête de 8000 hommes; ils avaient une espèce de morion sur leur tête, qui descendait jusqu'aux épaules; quoique faits d'un bois léger et assez mince, ils étaient à l'épreuve du coup de mousquet; les soldats ne purent les supporter; ils se défirent bientôt d'un fardeau si incommode et s'avancèrent à découvert avec beaucoup de

résolution, à l'attaque du fort; ils avaient à leur tête le Sangiac ou Gouverneur de Bosnie. Ce vieux guerrier, qui avait promis au Bacha d'emporter cet ouvrage, s'avança fièrement revêtu d'une veste superbe et habillé magnifiquement; il commanda à l'officier qui portait son enseigne de la tenir élevée, mais cet officier fut bientôt tué et l'enseigne renversée; le Sangiac la fit relever à l'instant, et quoique dans un poste si exposé, plusieurs turcs eussent été tués successivement, il la fit toujours relever pour la tenir haute à la vue des combattans; enfin le dernier qui la portait ayant eu le sort de ses camarades, il la prit lui-même, et la saisissant d'une main et son sabre de l'autre, il combattit et fit combattre ses soldats avec un courage qui tenait de la fureur. Ayant été reconnu à son habillement magnifique, et encore plus à sa valeur et à son intrépidité, un page du Grand-Maître le tua d'un coup de mousquet; un officier turc se mit aussitôt à sa place et exhorta ses soldats à venger la mort de leur général.

Ils s'y portèrent d'abord avec quelque résolution, mais après un combat assez long, pour avoir le corps du Sangiac, les Turcs contens d'en être restés les maîtres, quittèrent le camp de bataille. Parmi nombre de chevaliers de différentes nations, qui périrent les armes à la main, on compta le Commandeur Lacerda ; il y avait déjà long-tems que pour réparer la faiblesse qu'il avait témoignée à la défense du fort St.-Elme, il cherchait pour ainsi dire la mort de tous côtés ; il la rencontra dans cette occasion, et se fit tuer courageusement sur la brèche.

Tant d'assauts si meurtriers commençaient à rebuter les soldats turcs ; le Bacha leur donna deux ou trois jours de répit ; un billet jetté dans le bourg avec ce seul mot, *jeudi*, donna suffisamment à entendre ce que signifiait ce terme. Le jeudi suivant, les mêmes attaques eurent lieu au fort St.-Michel et au bastion de Castille ; elles durèrent jusqu'à la nuit, avec des succès long-tems balancés. Les Turcs étaient enfin parvenus à établir une plate-forme

plus haute que le parapet du boulevard de Castille, d'où leurs mousquetaires tiraient continuellement sur les assiégés, et balayaient tout ce qui paraissait sur la brèche ou le long du parapet.

Dans un état si déplorable, le Conseil de l'Ordre s'assembla pour délibérer sur le parti qui restait à prendre. Le bourg était miné de tous côtés, ses défenses ruinées, l'ennemi maître de ses dehors et la brèche comme bloquée par cet espèce de cavalier, qui touchait à la muraille. La plupart des grands croix proposèrent à La Valette d'abandonner ce poste, d'en faire sauter ce qui restait de fortifications et avec les vivres et les munitions de guerre, de se retirer de bonne heure dans le château St.-Ange, qui était encore en son entier. Le Grand-Maître rejetta cet avis avec une espèce d'horreur, et comme s'il se fut agi de livrer l'isle aux infidèles; il fit voir entr'autres choses que le château St.-Ange ne pourrait contenir les soldats, les habitans, et tout le peuple qu'il faudrait tirer du bourg; que la citerne du château ne

pourrait fournir assez d'eau pour leur boisson, et que la disette seule d'une chose dont on ne pouvait se passer, les réduirait en peu de jours, ou à mourir tous de soif, ou à ouvrir aux Turcs les portes de la place.

Sur ce que les membres du Conseil insistaient pour que le Grand-Maître s'y transportât de sa personne avec les reliques et les archives, La Valette inébranlable dans ce qu'il avait une fois résolu, et qui voyait que le transport des effets de la religion dans le château St.-Ange, ferait pressentir aux soldats qu'on ne les croyait pas en sûreté dans le bourg, rejetta encore ce second avis, et adressant la parole à toute l'assemblée : » C'est ici, mes frères, » leur dit-il, qu'il faut que nous mourions » tous ensemble, ou que nous en chassions » nos cruels ennemis. » En quittant l'assemblée, il fut lui-même ordonner qu'on fit des retirades, des coupons et des retranchemens derrière les endroits endommagés. Ce qui l'inquiétait le plus, c'était la plate-forme dons nous avons parlé. D'après

l'avis d'habiles ingénieurs, il fit ouvrir la muraille avec le moins de bruit possible; ce travail fut conduit avec tant d'habileté, qu'on surprit les soldats, à qui la garde en avait été confiée, on s'en empara, et l'on s'y fortifia de manière, que les Turcs n'osèrent renouveller l'attaque de ce côté.

---

# CHAPITRE DIXIÈME.

*Dernière attaque le 7 septembre ; tentative infructueuse des Turcs sur la cité vieille ; arrivée de l'armée de secours ; embarquement précipité des Turcs ; leur défaite après un nouveau débarquement ; joie générale que cause dans la chrétienté la nouvelle de la levée du siège de Malte ; présens que reçoit le Grand-Maître ; il fait incendier l'arsenal de Constantinople ; il jette les fondemens de la cité Valette ; Cérémonies observées à cette occasion ; monnaie de confiance frappée pour en accélérer les travaux ; rebellion de plusieurs Chevaliers espagnols ; leur procès ; leur fuite ; tracasseries et injustice de la cour de Rome ; mort de la Valette ; honneurs que lui rend son successeur Pierre de Monte.*

LE Bacha fesait sans cesse recommencer ses attaques au fort St.-Michel ; ses troupes s'étaient

s'étaient emparées de presque tous les bastions de ce fort. Ce ne fut qu'après qu'on eut combattu long-tems avec une fureur égale, que le courage invincible des Chevaliers l'emporta enfin sur l'opiniâtreté des Turcs. Le Bacha vit bien que pour se rendre maître de la place, il ne lui restait que l'espérance de réduire par la faim ceux que, jusques là, il n'avait pu réduire ni par la force ni par la ruse.

Mais il ne fut pas long-tems sans apprendre qu'il avait encore plus à craindre que les Chevaliers, de la disette des vivres : ses munitionnaires lui firent savoir qu'il ne leur restait au plus que pour 25 jours de farine, et les officiers d'artillerie lui déclarèrent qu'ils étaient à la veille de manquer de poudre. Dans des contretems si fâcheux, et surtout dans la crainte que le Sultan ne lui fît payer de sa tête le malheureux succès de cette expédition, il résolut de faire ses derniers efforts contre la cité vieille; il se flatta que s'il pouvait s'en rendre maître et en emmener les ha-

bitans en esclavage, l'éclat de cet avantage appaiserait Soliman.

Dans cette vue, le dernier août (1565) il partit du camp avec 4000 Janissaires et Spahis; on lui avait représenté cette place comme peu fortifiée; ainsi il se flatta de l'emporter par escalade; mais la force des places consiste moins dans les boulevards et les bastions qui les environnent, que dans la valeur des troupes et l'habileté des généraux qui les défendent: et celle-ci, sans aucun moyen réel de résistance, en opposa une apparente qui suffit pour la sauver et immortaliser ses défenseurs.

Le Commandeur Mesquito, ce brave portugais, le même qui avait surpris l'hôpital des Turcs, était Gouverneur de la ville. Quoiqu'il eut peu de monde avec lui, aux premières approches de l'ennemi, il affecta une contenance fière et résolue. Tous les remparts étaient bordés de canons et de soldats; ceux-ci paraissaient d'autant plus nombreux que les habitans de la campagne étaient mêlés parmi eux, ainsi que des femmes qui avaient pris des vê-

temens d'hommes. Les ingénieurs du Bacha, intimidés par un si formidable appareil, dirent unanimement qu'on ne pouvait tenter l'escalade contre une forteresse aussi bien garnie de troupes et d'artillerie. Le Bacha revint au camp, outré de chagrin, sans savoir quel parti prendre ni de quel côté tourner ses armes; pour dernière ressource ses ingénieurs construisirent une tour en bois fort élevée, qu'à force de rouleaux on poussa jusqu'au bord de la brêche du fort St.-Michel. Pendant la nuit on ouvrit dans la muraille et directement vis-à-vis une canonnière; on y plaça une coulevrine chargée de chaînes de fer, et dès la première décharge la tour fut brisée et on l'eût bientôt détruite.

Le premier septembre, la flotte du Vice-roi de Sicile avait mis à la voile; le rendez-vous général était à la petite isle de Linose, où l'on trouva des lettres de La Valette, qui marquaient que du côté de Muggiaro et vers la plage de la Melleha, la descente était sûre et qu'on y trouveroit un bon fond. Il s'éleva la nuit un grand

vent, mêlé de pluie et d'orage, qui sépara l'avant-garde du reste de la flotte, et le Vice-roi retourna en Sicile, où il fit incontinent débarquer ses troupes; mais un tumulte s'éleva parmi les soldats, et ils vinrent demander à grands cris qu'on remît incessamment à la voile. Les officiers ne furent pas fâchés dans cette occasion, que le soldat plus hardi et qui n'avait rien à ménager, fut l'interprête de leurs sentimens. Le Vice-roi le démêla aisément dans l'air de leur visage et même par le silence qu'ils gardaient dans un tumulte excité par leurs propres soldats. Il se rendit au vœu général; on se rembarqua le 6 septembre, et le même jour après midi, la flotte parut à la vue de Malte. Tous les soldats et les équipages jettèrent de grands cris de joie en entrant dans le détroit ou le canal du Goze. Le Vice-roi ne voulant point le soir et pendant la nuit, hazarder une descente, sa flotte par son ordre, jetta l'ancre et se rangea proche les petites isles du Cumin et du Cumino (7 septembre). Le lendemain matin, les vaisseaux entrèrent dans

l'anse ou cale de la Melleha, et débarquèrent toutes les troupes, les armes, les munitions de guerre et de bouche, qui composaient le secours. Le Vice-roi mit lui-même pied-à-terre pour en faire la revue, et après leur avoir vu prendre le chemin de la cité notable, suivant les ordres du Roi d'Espagne, il se rembarqua pour la Sicile.

Mustapha et Piali, qui sur le rapport de leurs espions, s'étaient toujours imaginés que le projet du Vice-roi était d'attaquer la flotte Ottomane et de faire entrer le secours par le grand port, y avaient porté toutes leurs forces de mer, en avaient barré l'entrée par une chaîne d'antennes, de pieux et de barques, et depuis que la flotte chrétienne avait paru la première fois près de Linose, l'Amiral Turc, avec toute l'armée navale, se tenait continuellement sur le fer et devant le grand port, pour en défendre l'entrée.

Le débarquement du secours dans un endroit tout opposé, consterna les deux généraux, et sans s'informer du nombre des

troupes de débarquement, ils levèrent le siège précipitamment, retirèrent leur garnison du fort St.-Elme, abandonnèrent même lour grosse artillerie, et se rembarquèrent avec une célérité peu différente d'une fuite ouverte.

Le Bacha ne fut pas plutôt sur un vaisseau, qu'il eût honte de s'être laissé surprendre par une terreur si subite. Comme il craignait pour sa tête, et que le Sultan ne lui reprochât de s'être retiré devant un ennemi aussi foible, il assembla le Conseil de guerre. L'avis d'un nouveau débarquement ne l'emporta que de deux voix. Le Bacha outré contre lui-même d'avoir levé le siège si brusquement, résolut de vaincre, ou de se faire tuer à la tête de ce qui lui restait de troupes, plutôt que de courir les risques à son retour, de périr par la main infame d'un bourreau.

Il se fit mettre aussitôt à terre; ses troupes fatiguées et harassées par un siège aussi long et aussi meurtrier, ne se portèrent au débarquement qu'avec beaucoup de répugnance ; il fallut, pour ainsi dire, les arra-

cher de leurs navires. Les Turcs marchèrent du côté de la cité notable, où il espèraient rencontrer les chrétiens. Le Viceroi d'Alger resta au bord de la mer avec 1500 hommes pour faciliter la retraite et le rembarquement, si le succès ne répondoit pas à leur attente. La Valette fit prévenir l'armée chrétienne du mouvement des ennemis; on délibéra pour savoir, si l'on irait au devant des Infidèles, ou si on les attendrait dans la position avantageuse, où l'on s'était retranché. Le général était de ce dernier avis; celui d'une attaque prévalut. Le Bataillon de Malte se mit aussitôt en marche pour aller à la rencontre de l'ennemi. De Sande, officier de grande réputation, à la tête des Chevaliers, chargea brusquement les Infidèles. Ascagne de la Corne, ce général des troupes de débarquement, qui avait été de l'avis de se tenir sur la défensive, fit voir, que ceux qu'on accuse souvent de trop de circonspection dans les conseils, ne sont pas les moins braves dans l'action; car il se mêla parmi les chevaliers, et on le vit toujours dans les en-

droits les plus périlleux. La victoire ne fut pas long-tems disputée ; le soldat Turc qu'on avait traîné malgré lui au combat, bien loin de faire de son côté tous les efforts pour vaincre, à peine voulut se battre. Dès qu'ils eurent fait leur première décharge de mousqueterie, se sentant pressés par le bataillon de Malte, ils se débandèrent et s'enfuirent honteusement ; le Bacha, qui se vit abandonné, de peur de tomber entre les mains des ennemis, fut réduit malgré son courage à la triste nécessité de suivre des lâches ; il tomba deux fois de cheval, et deux fois il aurait été pris sans le secours de quelques officiers, qui aux dépens de leurs vies ou de leur liberté, tinrent ferme pour lui donner le tems de remonter à cheval. Les chevaliers animés à la poursuite des Turcs, et enivrés de leur victoire, ne gardaient plus ni ordre, ni rang ; plusieurs s'étaient défaits de leur cuirasse, pour atteindre plus facilement les fuyards. Lorsqu'ils arrivèrent près de l'endroit où devaient se rembarquer les infidèles, le Vice-roi d'Alger, qui était couvert par la pointe d'un rocher,

sortit à la tête de ses troupes de cette embuscade, et voyant ainsi débandés les chevaliers et les soldats chrétiens, tomba sur eux, en tua plusieurs, et fit quelques prisonniers. Heureusement, de Sande survint pendant ce combat, avec quelques bataillons, il les fit donner tête baissée contre les Algériens; ils poussèrent tout ce qui se trouva devant eux, et délivrèrent les prisonniers; les Turcs ne cherchèrent plus alors qu'à se rembarquer. On vit en cette occasion un nouveau genre de combat; l'Amiral Piali, pour favoriser la retraite des Turcs, fesait un feu continuel de ses vaisseaux, mais il ne pût empêcher les chevaliers et les soldats chrétiens, déchaînés à la poursuite des infidèles, de les suivre jusques dans la mer, et d'en atteindre un grand nombre.

L'Amiral après avoir embarqué les foibles débris d'une armée, auparavant si formidable, mit à la voile et prit la route de Sicile. Le Vice-roi, du haut du château de Syracuse, la vit passer, et apprit ainsi sans courier, l'heureux succès du secours et la levée du siège.

Dès que La Valette avait vu le premier embarquement des Turcs, il avait fait à l'instant combler leur tranchées et ruiner tous leurs ouvrages. Les habitans, hommes, femmes et enfans, les chevaliers même y avaient travaillé jour et nuit, avec cette joie et cette promptitude que mettent des prisonniers à briser leurs fers. Le Grand-Maître avait envoyé dans le même tems, une garnison pour occuper le fort St.-Elme, et les Turcs, de leurs vaisseaux, avaient eu la douleur et la confusion d'y voir flotter au loin les enseignes de St.-Jean.

Ainsi finit ce siège mémorable, où près de 25000 infidèles furent tués, et où la chevalerie eût à regretter la perte de 260 chevaliers et de plus de 7000 soldats ou habitans. Quand les Turcs se retirèrent, à peine restait-il dans le bourg et dans le château de St.-Michel, en comptant même les chevaliers, 600 hommes portant les armes, et encore la plupart couverts de blessures. Pendant que l'armée du secours, pour se rafraîchir après la fuite des Turcs,

s'était retirée auprès de la cité notable, les principaux chefs et tous les chevaliers de cette armée, se rendirent dans le bourg pour y saluer La Valette; ils furent reçus par ce Prince, par les Chevaliers de la place et tous les habitans, comme leurs libérateurs. Les chevaliers s'embrassèrent avec de grands témoignages d'amitié et de tendresse, mais quand les uns et les autres vinrent à s'apercevoir de la perte qu'ils avaient faite des plus illustres et des plus braves chevaliers de la religion, qu'ils considérèrent l'état déplorable des forts qui avaient été assiégés, les murailles et les fortifications détruites, l'artillerie presque entièrement démontée, les maisons abattues ou prêtes à tomber, les magasins sans poudre et sans provisions de guerre et de bouche, l'habitant hâlé et défiguré, les chevaliers et le Grand-Maître même, la barbe et les cheveux négligés, les habits sales et en désordre, comme des gens qui depuis quatre mois ne s'étaient, pour la plupart point deshabillés, et plusieurs d'entre eux, avec ces bandages ho-

norables qui couvraient leurs blessures; un spectacle si touchant fit répandre bien des larmes aux uns et aux autres, soit par le souvenir de tant de malheurs, soit aussi de la joie de ce que Malte était enfin sauvée, et ce fut pour conserver la mémoire des grandes actions qui venaient de se passer, qu'on donna au Bourg, qui en avait été le principal théatre, le nom de *Cité Victorieuse*, qu'il a conservé jusqu'à ce jour, et qu'il méritait si bien.

La nouvelle de la levée du siège de Malte se répandit par toute la chrétienté; elle excita une joie publique à Rome: elle y fut annoncée par une décharge générale de l'artillerie du fort St.-Ange et célébrée par des feux et des illuminations. Ce furent les mêmes démonstrations dans toute l'Italie, la Sicile et l'Espagne. Les souverains s'empressèrent de féliciter la Valette sur un succès aussi éclatant. Le roi d'Espagne lui envoya une épée et un poignard dont la garde était d'or massif et enrichie de diamans. Phi-

lippe II, en lui fesant remettre ce présent, lui fit dire par son envoyé dans une espèce de harangue qu'il lui adressa en plein Conseil, que le roi, son souverain, le regardant comme un des plus grands capitaines de son siècle, il le priait de se servir de ces armes pour la défense de toute la chrétienté.

Le Pape Pie IV lui offrit le Chapeau de Cardinal, comme la faveur la plus distinguée qu'il put lui accorder. D'Aubusson, qui avait si glorieusement défendu Rhodes, l'avait accepté autrefois, mais cet exemple n'empêcha pas La Valette de refuser cette dignité; il fonda son refus sur ce qu'il craignait de confondre ensemble la Grande-Maîtrise et le Cardinalat; deux grands titres, disait-il, qui exigeaient différentes fonctions et qui au lieu de se soutenir réciproquement ne feraient que s'embarrasser mutuellement. Il paraît que le Grand-Maître, se considérant justement comme souverain indépendant, avait appréhendé d'avilir ce grand titre par une dignité subalterne. Toutes ces démons-

trations flatteuses de la part des souverains et de leur peuple ne rassuraient point le Grand-Maître contre une juste crainte de l'avenir. Les nouvelles de l'Orient annonçaient que le Grand-Seigneur, indigné des mauvais succès de ses armées sous ses Généraux, avait déclaré, qu'il viendrait lui-même au printems prochain à la tête d'une armée formidable attaquer Malte. Si l'on considère l'état déplorable dans lequel les Turcs avaient laissé l'isle, on verra qu'elle se trouvait dans un danger presque aussi éminent que pendant le siège même. La campagne était sans habitaus, la plupart des *casaux* ou villages étaient brûlés; le bourg, la résidence du couvent, les forts St.-Elme et St.-Michel étaient sans murailles, les fortifications ruinées, l'artillerie démontée les canons ou crevés ou brisés, les maisons abattues, les citernes épuisées, les magasins vides; on manquait de vivres et d'argent pour en acheter : enfin peu de soldats et encore moins de Chevaliers restaient pour se défendre contre l'ennemi le moins formidable.

Dans une situation si désespérée, plusieurs membres du Conseil étaient d'avis d'abandonner Malte, mais la Valette excité par la gloire qu'il venait d'acquérir en la défendant, prit le parti de s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de l'abandonuer. L'extrêmité où il se voyait réduit lui fournit une de ces ressources que le désespoir seul pouvait justifier, et à laquelle bien des Généraux auraient fait scrupule de recourir. Sachant que Soliman ne pouvait tenter une expédition contre Malte sans une puissante flotte, il fait incendier l'arsenal de Constantinoble, et détruit, par ce moyen, un grand nombre de bâtimens destinés à servir contre lui. L'auteur de cette entreprise fut long-tems ignoré et l'Ordre en profita. *

Le Grand-Maître se voyant en sûreté

---

* Un historien prétend que ce ne fut qu'en représailles de l'embrasement de l'arsenal de Constantinople, qu'avânt de commencer la guerre de Chypre, Soliman II, fils de Soliman, fit mettre le feu à celui de Venise.

du côté de Soliman, au moins pour la campagne suivante, résolut de profiter de ce tems, pour relever les fortifications que les Turcs avaient ruinées; il sentit toute l'importance du fort St.-Elme et il fit commencer sur le champ à y travailler. Comme on s'était apperçu qu'il était trop petit, on forma le dessein de l'aggrandir et d'y ajouter de nouveaux ouvrages. On décida en même tems de construire, sur la même langue de terre, une ville revêtue de toutes les fortifications que l'art pourrait inventer, et d'y transporter ensuite le Couvent et la résidence des Chevaliers; on jugea qu'ils y seraient plus en sûreté que dans le bourg, qui était commandé de tous côtés par les rochers et les collines dont il était environné.

Une si grande entretreprise ne pouvait réussir sans secours. La Valette députa à tous les princes chrétiens, et leur fit passer le plan de la nouvelle ville. Tous applaudirent à ce projet. Le Pape promit 15000 écus; le Roi de France 150000 livres

livres tournois, dont il assura le payement sur les décimes de son royaume; Philippe II accorda 90000 livres tournois; le Roi de Portugal 30000 cruzades, et la plupart des Commandeurs, par un noble désintéressement, se dépouillèrent de leurs biens, et même de leurs meubles les plus précieux, dont ils firent passer la valeur à Malte.

La Valette, encouragé par ce secours, fit venir des ingénieurs et des ouvriers de différens endroits d'Italie, et après qu'on eut pris les alignemens nécessaires, ce Prince en habit de cérémonie, accompagné du Conseil et suivi de tous les Chevaliers, se rendit au mont Sceberras, où il posa la première pierre * de la cité nouvelle, sur laquelle on avait gravé en latin le décret du Conseil, conçu à peu près en

* Elle fut posée et maçonnée de la main du Grand-Maître, sur la pointe du boulevard St. Jean; on jetta dessus diverses médailles d'or, d'argent et de bronze, sur lesquelles étaient inscrites des sentences et différens *Motto*. La meilleure était celle portant l'inscription: *Immotam colli dedit.*

ces termes : » L'illustrissime et révéren-
» dissime frère Seigneur Jean de la Valette,
» Grand-Maître de l'Ordre hospitalier et
» militaire de St.-Jean de Jérusalem,
» considérant tous les périls auxquels les
» Chevaliers et son peuple de Malte ont
» été exposés par les Infidèles au dernier
» siège, de concert avec le Conseil de
» l'Ordre, et pour s'opposer à de nouvelles
» entreprises de la part des Barbares,
» ayant formé le dessein de construire une
» ville sur le mont Sceberras : aujourd'hui
» 28 du mois de mars de la présente
» année 1566, après avoir invoqué le
» Saint nom de Dieu et demandé l'inter-
» cession de la Sainte Vierge, et de St.
» Jean-Baptiste, patron titulaire de l'Ordre,
» pour attirer la bénédiction du ciel sur
» un ouvrage si important, le Seigneur
» Grand-Maître en a posé la première
» pierre, sur laquelle on a gravé ses armes,
» qui sont de gueules avec un lion d'or, et
» la nouvelle ville, par son ordre, a été
» nommée la cité de la Valette ».

Pour conserver à la postérité la plus re-

culée, la mémoire de cet événement important, on jetta dans les fondemens un grand nombre de médailles d'or et d'argent, dont deux représentaient l'isle de Malte, avec ces inscriptions : *Melita renascens* et *immotam colli dedit*; à l'exergue était l'année et le jour de la fondation de la ville. * Deux autres avaient pour légendes : *Dei propugnatoris sequendæ victoriæ* et *perpetuo propugnaculo Turcicæ obsidionis*. Un cinquième représentait David vainqueur de Goliath, avec l'inscription : *Unus decem millia*.

Un travail assidu et dont personne ne se dispensait, suivit cette cérémonie; chacun à sa manière et sans distinction du riche citoyen ou du pauvre habitant, s'y employait avec joie, et avec l'empressement que l'on a pour un ouvrage d'où dépend le salut public. Dans cette répu-

---

* Le Conservateur conventuel fit au peuple une largesse de sequins et écus d'or, et de monnaies d'argent d'un, deux, trois et quatre tarins pièces; toutes étaient à l'effigie du Grand-Maître.

blique militaire tout agissait, tout travaillait; le Grand-Maître surtout, pendant près de deux ans, ne quitta point les ouvriers; il y passait des jours entiers. On voyait ce prince au milieu des travailleurs y prendre ses repas comme un simple artisan, et souvent même y donner ses audiences et ses ordres.

Le Commandeur de la Fontaine, fort estimé par sa capacité dans l'art des fortifications, avait la principale direction et comme la surintendance de tous les travaux. * Le manque d'argent se fit bientôt sentir; pour y suppléer, l'Ordre fit frapper de la monnaie de cuivre, à laquelle il attacha une différente valeur selon sa grandeur. D'un côté on voyait deux mains entrelassées qui se touchaient, et de l'autre les armes de la Valette, écartelées avec celles de la religion, et pour légende ces mots latins : *Non æs sed fides.*

L'exactitude avec laquelle on payait du

* On dépensait chaque jour de 1500 à 2000 écus.

moment que l'on recevait de l'argent du continent, établit si solidement la confiance parmi le peuple, qu'il n'y eut jamais la moindre plainte contre l'usage d'une semblable monnaie, et que le travail ne fut jamais ni discontinué ni même rallenti.

Les derniers momens de la Valette, comme l'avaient été ceux de l'Isle-Adam, furent accompagnés de troubles intérieurs dans le Couvent et de désagrémens extérieurs, relatifs à la conservation des biens de la religion.

De jeunes Chevaliers espagnols, qui se croyaient tout permis par la joie que causait la défaite des Turcs, menaient une vie peu régulière et se permettaient des chansons satyriques contre la réputation des plus braves Chevaliers, et l'honneur des principales dames maltaises. Ces chansons devinrent bientôt publiques et l'on en porta des plaintes au Grand-Maître. Ce Prince, sévère observateur de la discipline, n'apprit ces excès qu'avec une juste indignation; il ordonna aussitôt au Conseil et aux principaux officiers de la

religion d'en informer. Les auteurs de ces libelles diffamatoires furent découverts; on instruisit leur procès. Pendant qu'on y travaillait en plein Conseil, cette jeunesse effrénée, sans respect pour le Grand-Maître qui le présidait, entra en foule dans la salle où il se tenait, arracha avec violence des mains du Vice-chancelier la plume dont il écrivait la sentence qui venait d'être prononcée contre les criminels, et jetta son écritoire par la fenêtre. Ces mutins, favorisés par leurs complices secrets et leurs amis, se retirèrent brusquement, gagnèrent le bord de la mer, s'embarquèrent dans de légères felouques et se sauvèrent. La Valette, irrité d'une rebellion aussi scandaleuse, les priva de l'habit, et les condamna, s'ils étaient arrêtés, à finir leurs jours dans une prison. Il envoya en Sicile pour les réclamer comme déserteurs. Ils connaissaient trop bien le caractère ferme et inflexible du Grand-Maître, pour s'y arrêter, et chacun d'eux se retira dans son pays.

Une affaire si fâcheuse et d'un si dan-

gereux exemple, n'était pas encore assoupie, que le Grand-Maître éprouva un nouveau sujet de chagrin. Un Florentin établi à Malte, y avait épousé une jeune personne d'une rare beauté, descendante de ces fidèles Rhodiens qui avaient suivi l'Isle-Adam; poussé par le démon de la jalousie, il assassine sa femme, et malgré toutes les précautions, il échappe au glaive de la loi et passe en Italie, c'est-à-dire, dans un pays où les meurtres de cette espèce étaient plus souvent dissimulés que punis.

Le Papé, que nous avons vu offrir le chapeau de Cardinal à la Valette, lui avait aussi promis par différens brefs qu'il ne troublerait point l'Ordre dans la jouissance de ses droits; néanmoins le Grand-Prieuré de Rome étant venu à vaquer, il se permit d'en disposer en faveur de son neveu. Le Pape et ses ministres ne trouvèrent pas assez mesurés les termes dont se servait le Grand-Maître, dans les plaintes qu'il porta sur une violation aussi manifeste des promesses antérieures de sa Sainteté. Pour le mortifier et le punir, la

cour de Rome ajouta l'outrage à l'injustice, et défendit à l'ambassadeur de l'Ordre d'y paraître à l'avenir.

Toutes ces contrariétés affligèrent vivement la Valette et le jettèrent dans une profonde mélancolie; pour la dissiper, il eut recours au plaisir de la chasse; mais cet exercice lui devint funeste, car il y fut frappé à la tête d'un coup de soleil, et trois semaines après il termina la vie la plus agitée par la mort la plus paisible (22 août 1568).

Du moment que de Monte * fut élu au magistère, ses premiers soins furent de rendre les derniers devoirs au corps de son prédécesseur. Il avait été déposé dans l'église de notre Dame de Philerme; par ordre de la religion, il fut embarqué sur sa capitane désarmée, tirée par deux autres galères armées, parées de drap noir; elles traînaient jusques dans l'eau des enseignes

* Son nom était Guidalotti, mais comme du côté des femmes, il se trouva petit neveu du Pape Jules III, il en avait pris le nom et les armes.

et des bannières aux armes des Turcs et des autres infidèles qu'il avait vaincus. Deux galères qui avaient appartenu à La Valette suivaient, aussi couvertes de drap noir, et avec des ornemens lugubres.

Le Grand-Maître régnant, les Seigneurs du Conseil, les Commandeurs et les principaux Chevaliers, montèrent ces deux galères. La pompe funèbre sortit du grand port avec ce triste cortège, et entra dans le port Musciet : la maison du mort, ses officiers et ses domestiques tous en grand deuil, descendirent les premiers à terre; la plupart avaient des flambeaux à la main et d'autres portaient les étendards pris sur les Turcs. Le clergé marchait après la maison du Prince et portait son corps en chantant les prières de l'église. Le Grand-Maître, les membres du Conseil venaient immédiatement après et ils étaient suivis du gros des Chevaliers. Le corps de la Valette fut porté dans la chapelle de Notre Dame de la Victoire; elle avait été construite à ses dépens dans la cité

et il l'avait choisie pour le lieu de sa sépulture; il y fut mis en terre avec toutes les cérémonies de l'église et tous les honneurs qui étaient dûs à la mémoire d'un aussi grand homme.

---

# LIVRE QUATRIÈME.

## CHAPITRE PREMIER.

*Établissement de l'Ordre de la cité Valette ; destruction d'une grande partie de l'escadre des galères ; bataille de Lepante ; les Dames hospitalières du Monastère de Sixène rentrent sous la discipline de l'Ordre ; son origine ; Magistère de la Cassière ; son caractère ; trouble excité par les Inquisiteurs ; droits de patente ; prétentions des Évêques de Malte ; les familiers de l'Inquisiteur accusés d'avoir voulu assassiner le Grand-Maître ; mésintelligence entre Malte et la république de Venise ; commencement du mécontentement des Chevaliers contre la Cassière ; punition de quelques Chevaliers Espagnols.*

DE Monte, jaloux de terminer les travaux de la cité Valette, y donnait tous ses soins ; il y employait ses propres

deniers ; trois ans après la mort de La Valette cette nouvelle ville fut achevée ; on y transféra le couvent, et on y établit la résidence du gouvernement ( 1571 ).

Sous son magistère l'escadre des galères fut surprise par celle de Ucchi-Ali, fameux corsaire ( 1570 ); celui-ci avec des forces infiniment supérieures l'attaqua et prit trois galères; il força la Capitane d'échouer au pied de la tour de Monchiano dans l'isle de Sicile ; ce funeste événement empêcha l'escadre de la religion d'être fort nombreuse à la bataille de Lepante ( 1571 ); elle n'était composée que de trois galères, mais elles s'y couvrirent de gloire. Trois galères turques pressaient vivement la St.-Étienne, et elle courait le plus grand danger d'être prise; la Capitane accourut sur le champ à son secours, elle eut bientôt forcé deux de ces bâtimens à se rendre et le troisième était sur le point d'amener, lorsqu'Ucchi-Ali vint lui présenter le combat avec quatre galères ; alors commença une action des plus chaudes, mais après la

défense la plus obstinée, qui coûta la vie au baron de Spar, général des troupes de terre, la Capitane tomba enfin entre les mains des Infidèles. Ils réunirent à l'instant leur 7 galères délabrées et la remorquèrent ainsi en triomphe. Ce succès ne fut pas de longue durée; un spectacle aussi désespérant ranima tellement le courage des Chevaliers et de leurs équipages que les bâtimens de la religion ne craignirent point d'attaquer Ucchi-Ali; jamais on ne mit autant d'acharnement à conserver un vaisseau, ni plus d'opiniâtreté à le reprendre; aussi avant que le pavillon de St.-Jean ne flottât sur la Capitane, Ucchi-Ali avait-il vu tomber à ses côtés les plus braves des siens, et appris la mort de son lieutenant Caragiali. Dans cette journée mémorable les Turcs perdirent 30000 hommes; leur Général fut tué, et deux de ses enfans furent faits prisonniers avec 5000 officiers ou soldats; 20000 esclaves chrétiens recouvrèrent la liberté; on prit aux Infidèles 140 galères, sans compter celles qui furent ou brûlées

ou coulées bas. Les Chrétiens de leur côté y perdirent 7600 hommes et 14 capitaines de galères.

Avant sa mort le Grand-Maître, eut la consolation de voir son autorité reconnue dans la maison royale des Dames hospitalières de Sixène, qui depuis longtems avaient méconnu celle de l'Ordre. Je dirai ici quelque chose de l'illustre origine de cet établissement, un des plus célèbres de ce genre.

Sanche, fille d'Alphonse, roi de Castille, et femme d'Alphonse II dit le chaste, roi d'Arragon, pénétrée de la perte de la terre sainte, et apprenant la dispersion et les malheurs de ses habitans, avait fondé dans ses états un monastère de filles nobles de l'Ordre de St.-Jean, pour conserver la mémoire de tant d'illustres Chevaliers du même Ordre, que Saladin venait de détruire (1189). La Reine Sanche, sa fille, forma aussi le dessein de fonder un monastère d'hospitalières à Sixène, bourgade située entre Saragosse et Lérida, et dépendante du Grand-Prieuré d'Arragon. La maison qu'elle fit construire

était plutôt un palais qu'un monastère, mais prévoyant qu'elle pourrait lui servir de retraite, et dans la suite à d'autres princesses de la maison royale, elle n'oublia rien de ce qui pouvait contribuer à la magnificence, à la commodité des bâtimens, ou à l'étendue de l'enclos, et elle pourvut surtout à la grandeur et à la solidité des revenus. Par la fondation on devait recevoir sans dot dans cette maison royale, 60 demoiselles nobles; et celles qui étaient du royaume d'Arragon ou de la Catalogne devaient être d'une extraction si illustre et si avérée, qu'elles n'eussent pas même besoin de faire leurs preuves.

Le monastère de Sixène devint bientôt le plus célèbre du royaume; le roi y attacha de grands biens; le Pape Célestin III assujétit ces religieuses, à l'exemple des hospitalières, à la règle de St.-Augustin (1195). Leur habillement était composé d'une robe d'écarlate ou de drap rouge avec un manteau noir à bec, sur lequel était la croix blanche à huit pointes placée du côté du cœur; elles portaient

à l'église des rochets de toile fine, et en mémoire de la reine leur fondatrice pendant l'office et le service divin, elles tenaient à la main un sceptre d'argent. La Prieure présentait aux bénéfices vacans et pouvait même donner l'obédience aux prêtres qui desservaient leur église; elle se trouvait aux Chapitres provinciaux de l'Ordre en Arragon, y avait voix et séance après le Grand-Prieur ou le Châtelain d'Emposte.

La Reine Sanche, après la mort de son mari, se retira dans ce monastère avec une des princesses ses filles, et on prétend qu'elles embrassèrent l'une et l'autre la profession religieuse. Cette communauté qui avait toujours subsisté avec le plus grand éclat et sous les premiers règlemens, avait prétendu vers la fin du quinzième siècle se soustraire au gouvernement et à la discipline particulière des Grands-Maîtres, pour passer sous celle du Pape en 1569. La dame Hieronime Olibo, Grande Prieure de cette maison royale, du consentement de toutes

toutes les religieuses hospitalières rentra sous l'autorité de la religion et renonça à ne relever que du St. Siège ; elle en écrivit à Malte, où l'on reçut cette nouvelle avec une joie d'autant plus grande qu'elle était moins attendue.

De Monte mourut le 26 janvier 1572, à 72 ans. Quoiqu'âgé de près de 70 ans la Cassière fut fait grand-Maître ; il dut son élévation à sa valeur, aux services qu'il avait rendus à l'Ordre, à sa piété et à sa prudence. Cependant son gouvernement ne fut point tranquille ; il joignit à de grandes vertus des défauts qui causèrent en partie ses malheurs ; il était opiniâtre, aigre et violent ; dans les emportemens de sa colère, il lui échappait quelquefois des paroles injurieuses contre les Membres les plus distingués dans l'Ordre ; il eut de puissans ennemis intérieurs à combattre, qui conspirèrent plusieurs fois contre lui.

Un des plus dangereux pour lui et pour ses successeurs fut l'Inquisiteur. Anciennement le souverain conseil de l'Ordre prenait seul connaissance de tout ce qui

pouvait intéresser la foi et la religion ; cette autorité si légitime dans un souverain ne laissa pas d'être attaquée par les évêques de Malte. Ils obtinrent successivement à Rome, que cette connaissance leur fut renvoyée: l'Ordre s'en trouvant offensé eut recours au Pape Grégoire XIII qui était alors sur la chaire de St. Pierre: il consentit d'envoyer à Malte un Inquisiteur, qui déciderait sur la juridiction de l'évêque. Veillant à la conservation de son autorité, le Conseil de l'Ordre exigea du Souverain Pontife, que l'officier de la Cour de Rome ne pourrait procéder que conjointement avec le Grand-Maître, l'Évêque, le Prieur de l'église et le Vice-chancelier de l'Ordre, en sorte que l'autorité de ce nouveau tribunal fut partagée entre l'inquisiteur et les principaux officiers de la religion ; mais un si sage tempérament ne subsista pas longtems. Les Inquisiteurs, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire, par une espèce d'émulation si ordinaire entr'eux, sous prétexte de maintenir l'autorité du St.-Siège, pour devenir

maîtres absolus de leur tribunal, se donnèrent de nouveaux assesseurs, et s'efforcèrent de former dans l'isle une domination qui souvent lutta contre la légitime. Voici les moyens qu'ils employèrent: tout Maltais qui désirait se soustraire à l'autorité de l'Ordre, s'adressait à l'office de l'Inquisiteur, où on lui délivrait à l'instant un brevet d'indépendance appellé *Patente*. Ceux qui en prenaient s'appellaient *Patentats* de l'Inquisiteur, c'est-à-dire qu'en vertu de leur patente, ils étaient placés, eux et toute leur famille, sous la protection immédiate du St. Siège, de sorte que toutes les causes civiles et criminelles de ces *Patentats* étaient jugées en première instance à Malte par le tribunal de l'Inquisiteur, et en dernier ressort à Rome par celui de *la Rote*, lorsque la partie condamnée jugeait à propos d'y former l'appel. Leurs personnes d'ailleurs n'ayant plus rien à démêler avec le gouvernement de l'Ordre, ne pouvaient plus être emprisonnées, ni exposées à aucune punition de sa part.

L'Évêque s'était aussi formé une juridiction particulière. La simple tonsure, donnée à un Maltais, le rendait indépendant du Grand-Maître, en sorte que tous les prêtres et les simples tonsurés n'étaient justiciables qu'au tribunal particulier de l'Évêque, qui, comme celui de l'Inquisiteur, prononçait sur toutes les causes civiles et criminelles de ces privilégiés, lesquels avaient le choix de l'appel de ce tribunal au Métropolitain de Palerme ou à Rome. Ils portaient tous l'habit ecclésiastique, et il devenait difficile de distinguer à Malte un prêtre d'un père de famille.

Frère Gargalla, Évêque de Malte, et Cressin, Prieur de l'église, tous deux d'un esprit inquiet, commencèrent à exciter la tempête qui s'éleva alors contre le Grand-Maître, leur bienfaiteur.

Le premier prétendit faire la visite juridique de l'hôpital de la cité notable. Les administrateurs, qui ne connaissaient d'autre autorité que celle du Grand-Maître et du Conseil, s'y opposèrent ; l'Évêque

les excommunia, et il fut soutenu par son clergé. Il se cotisa pour les frais de la démarche à faire auprès de l'Archevêque de Palerme. Cette affaire souffrit de grandes difficultés et fut renvoyée au St.-Siège. Les privilégiés de l'Évêque crurent devoir s'armer ; ils maltraitaient les citoyens, qui persistaient dans l'obéissance qu'ils devaient à leur légitime souverain. L'Ordre décida, pour réprimer ces désordres, d'établir une garde de 50 hommes, qui contint ces mutins (1579).

Il paraît que l'Inquisiteur poussa encore plus loin que l'Évêque ses mauvaises intentions contre le Grand-Maître. Trois familiers de l'Inquisiteur furent arrêtés, et avouèrent qu'ils avaient le projet d'assassiner La Cassière ; ils accusèrent aussi de cet attentat plusieurs Chevaliers Espagnols et Italiens. Lorsqu'on instruisait leur affaire, ils prennent le parti désespéré d'entrer tumultueusement dans le Conseil, y insultent le Grand-Maître et, sans respect pour sa dignité, le somment de déclarer, quelle preuve il avait qu'on

eût conspiré contre sa vie. Ils exigèrent ensuite que la religion envoyât des Ambassadeurs au Pape, pour leur faire rendre la justice qui leur était due. Les Chevaliers, nommés pour remplir une mission aussi épineuse, se dispensèrent de ce voyage sous différens prétextes. Le tems ralentit ensuite la chaleur et l'animosité des plus emportés. Pendant ces troubles intérieurs qui agitaient le couvent, la république de Venise fut sur le point de déclarer la guerre à Malte. Il s'agissait de quelques mauvaises marchandises appartenantes à des Juifs établis dans ses terres, et arrêtées sur des bâtimens pris par la marine de l'Ordre; mais on en vint à un accomodement, et Malte oublia, comme on le verra bientôt, toutes les petites tracasseries de cette république, pour lui porter sans cesse des secours en Candie une de ses plus belles possessions. Selim II fesait des préparatifs immenses, et on craignait beaucoup pour Malte (1573); quoiqu'on s'y occupât de tous les moyens de défense, on reprocha au Grand-Maître

et au Conseil de demeurer dans une inaction préjudiciable à la religion ; on apprit peu après que l'Empereur Turc avait tourné ses armes contre la Goulette et Tunis, dont il se rendit maître.

L'archiduc Venceslas, prince de la maison d'Autriche, de la branche d'Allemagne, obtint, à la prière du roi d'Espagne, d'être nommé aux Grands-Prieurés de Castille et de Léon, et au Bailliage de Lora ( 1577 ) ; on exigea seulement qu'il fît ses vœux. Le Grand-Maître et le Conseil crurent ne pouvoir refuser cette grace, en considération de la puissante protection que la religion recevait du roi d'Espagne ( 1578 ) ; cette condescendance pensa avoir des suites fâcheuses, et ne fut qu'un prélude des mécontentemens que nous verrons bientôt éclater.

Des Chevaliers castillans se plaignirent amèrement de l'indulgence du Grand-Maître et du Conseil, comme leur ayant fait tort et à toute leur langue par le consentement qu'ils avaient donné à la nomination de l'Archiduc Venceslas aux

grands bénéfices, dont nous venons de parler: les mécontens étaient poussés secrétement par plusieurs Grands-Croix, qui fomentaient la sédition. Le Grand-Maître se vit forcé d'avoir recours au Pape, qui fit citer les mutins à comparaître devant lui; ils reconnurent leur faute et sous prétexte qu'étant sans commanderies, sans patrimoine et sans argent, ils ne pouvaient pas entreprendre un pareil voyage, le Grand-Maître en obtint la dispense du Pape, mais ils furent obligés de se présenter devant lui en plein Conseil, chacun un cierge à la main, pour lui faire réparation ainsi qu'à tout le Conseil; ils demandèrent pardon, et ils ne l'obtinrent qu'après une sévère réprimande que leur fit La Cassière. Ces désordres ne furent pas les seuls, qu'eût à punir le Couvent; il eut à faire justice du crime le plus atroce. Six Chevaliers Portugais, masqués avec de fausses barbes, entrèrent chez un de leurs compatriotes, le Chevalier Carera; à la faveur de leur déguisement, ils s'introdui-

sirent dans son appartement et l'assassinèrent. Un si grand forfait ne resta pas longtems impuni ; les coupables ſurent promptement reconnus, arrêtés et livrés à la justice séculière ; ils ſurent condamnés à être jetés dans la mer, enfermés dans un sac, et leur sentence fut aussitôt exécutée.

---

# CHAPITRE SECOND.

*Insurrection des Chevaliers contre le Grand-Maître; les Chevaliers espagnols en sont les premiers auteurs; Romégas, Chevalier français, se met à leur tête; son caractère; conduite déplacée du Prieur de l'église; déposition du Grand-Maître dans une assemblée de Chevaliers; son emprisonnement; Romégas nommé Lieutenant du magistère; refus du Grand-Maître d'être mis en liberté par le Général des galères; les Chevaliers envoyent des députés à Rome; le Grand-Maître instruit le Pape de ce qui lui est arrivé; le Roi de France insiste pour que le Pape prononce un jugement dans cette affaire.*

LES troubles qui s'étaient manifestés, et qu'on avait cherché à arrêter par des châtimens exemplaires, loin d'appaiser les

esprits ne fesaient que les aigrir, * et semblaient n'être que le prélude de plus grands et de plus sérieux. Les Espagnols surtout fomentaient la sédition; ils avaient dans leur parti les Chevaliers italiens, ils y entraînèrent les Allemands, et eurent l'adresse de diviser les Français et d'en faire entrer une partie dans leur complot.

---

* On trouve dans les mémoires de littérature de l'Académie des belles lettres, tome treizième, un mémoire de M. de Saussure fort intéressant sur cette affaire. Les principaux faits sont tirés des dépêches de M. de Foix, mort Archevêque de Toulouse et alors Ambassadeur de Henri III à Rome. L'ouvrage est imprimé à Paris, 1628, in-4°. Ceux qui, avant Vertot, ont écrit l'histoire de Malte, n'ont point parlé de cet événement, parce qu'ils l'ont tous, comme de concert, terminée à l'époque fameuse de la levée du siège en 1565. L'Abbé de Vertot a fini la sienne à la mort de la Valette arrivée en 1569. Il s'est contenté d'y ajouter les annales sommaires de l'Ordre jusqu'en 1725. Il y a rendu compte de la révolte excitée contre la Cassière avec plus d'étendue et d'élégance de style, que ne semblait l'exiger le titre d'*Annales sommaires*, qu'il a donné à cette partie de son ouvrage; mais il n'a point parlé des suites de cette affaire. On peut faire le même reproche à M. de Thou (voyez le livre 14 de son histoire); le récit qu'il en donne n'est ni fort étendu, ni exempt de fautes.

Maturin Lescurs de Romégas, Chevalier français, jouissait d'une grande considération dans l'Ordre par sa valeur et par les emplois importans dont il était revêtu. Grand-Prieur de Toulouse et d'Irlande, il avait été fait Général des galères en 1575. Grand homme de mer, il avait rendu son nom redoutable dans celle du Levant; mais il était dévoré d'ambition, brave à la vérité et heureux dans ses courses, mais féroce et cruel à l'égard de ses ennemis. Les Espagnols corrompaient Romégas en le flattant de l'espérance de parvenir à la grande maîtrise; leur intention n'était pas de contribuer à son élévation; quels avantages auraient-ils trouvé à dépouiller un français d'une place, qu'ils auraient donnée à un autre Chevalier de la même nation? Le désir des Espagnols, qui étaient très-unis, se bornait à semer la division parmi les Chevaliers français et d'en profiter. Aussi Romégas, aveuglé par son ambition, servait les vues secrettes de la politique espagnole sans les pénétrer.

Quoique réellement chef de la conspi-

ration, il ne se déclara cependant pas ouvertement contre le Grand-Maître. Quatre Chevaliers, de concert avec lui, se montrèrent à découvert. Cressin, Prieur de l'église, nommé à ce poste par la Cassière, fut le plus cruel ennemi de son bienfaiteur. Différens motifs avaient irrité les esprits des factieux contre le Grand-Maître. Il avait défendu ( et avec raison ) aux Chevaliers des diverses langues, de prendre parti en faveur des souverains dont ils étaient nés sujets; il avait eu l'intention de réprimer, par cette défense, l'orgueil et l'ambition des Espagnols, qui, fiers de la puissance à laquelle Charles-Quint avait élevé la maison d'Autriche, voulaient que l'Ordre entier pliât sous elle. Avec encore plus de raison, la Cassière avait chassé les courtisanes du bourg et de la cité Valette, et il leur avait ordonné de se retirer dans les villages éloignés de la résidence du Couvent ou de quitter l'isle. Il paraîtra incroyable que de vieux Chevaliers se soient servis d'une défense aussi louable, pour irriter les jeunes Chevaliers

contre le Grand-Maître; tant il est vrai que dans les conspirations tous les moyens deviennent bons aux chefs de parti. Enfin quelques Grands-Croix qui aspiraient à la grande maîtrise, voyant que la Cassière, quoique très-âgé, jouissait d'une parfaite santé, et craignant de ne point lui survivre, résolurent de rendre vacante sa dignité, en le déposant.

Quelques jours avant la révolte, le Grand-Maître, sans s'écarter jamais des règles de la justice, avait soutenu les droits et les privilèges de la langue d'Auvergne et du Maréchal de l'Ordre, qui était de cette langue, dans un différent qu'ils avaient eu pour le mot du guet, avec les Chevaliers italiens et espagnols. On lui fit un crime de sa conduite dans cette affaire, et on chercha à y trouver une partialité marquée en faveur de sa nation. Les Espagnols semblaient favoriser les vues secrettes de leur cour, qui, pour les soutenir, avait envoyé depuis peu à Malte trois galères de Sicile, qui devaient être suivies de cinq autres. Le motif apparent était

de mettre l'isle à couvert des insultes des Turcs qui avaient une armée en Barbarie; mais le motif réel était de seconder les projets des Chevaliers espagnols.

Les rebelles, croyant avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire réussir leur dessein, tiennent une assemblée tumultueuse, dans laquelle ils se plaignent du gouvernement et du Grand-Maître; ils lui reprochent de dissiper le patrimoine sacré de la religion, de négliger les affaires de l'Ordre, de ne point remplir les magasins de Malte, de négliger de mettre cette isle en état de défense contre les entreprises des Turcs et des corsaires de Barbarie; ils portent la calomnie et l'impudence jusqu'à l'accuser d'avoir des intelligences secrettes avec les ennemis du nom chrétien; ils l'attaquent aussi du côté des mœurs, ils ajoutent qu'il était aisé de juger par sa conduite, que sa vieillesse le mettait hors d'état de gouverner, et qu'en effet il dormait toujours dans les Conseils.

Le résultat de cette assemblée séditieuse

fut d'envoyer des députés au Grand-Maître pour lui proposer de se nommer un Lieutenant, sur lequel il put se décharger des affaires du gouvernement, dont sa vieillesse ne lui permettait plus de soutenir le poids. La Cassière, ayant rejeté cette proposition (6 juillet 1588), une seconde assemblée fut tenue chez Cressin. Un Chevalier siennois y porta la fureur jusqu'à crier que si on ne leur donnait un Grand-Maître, il fallait tuer tous les Grands-Croix; on n'eut égard ni à ses cris, ni à ses menaces, et l'on se contenta d'élire Romégas pour Lieutenant du Magistère. La faction espagnole crut devoir préférer Romégas à un Chevalier de sa nation, y trouvant l'avantage d'attacher encore plus étroitement les Français à son parti.

Le Vice-Chancelier signa cette délibération du Conseil; il y fut inséré contre la vérité, que la délibération avait été prise du commun consentement de toutes les langues, dont tous les procureurs avaient été entendus; car il y en avait parmi eux qui n'avaient point eu de procuration

à

à cet effet, et entre ceux qui en étaient munis, il s'en trouva qui s'opposèrent à la délibération. Cet acte portait en définitif, que *l'extrême vieillesse et la décrépitude du Grand-Maître* avaient obligé l'Ordre de créer un Lieutenant.

La Cassière jouissait d'une si bonne santé, qu'il avait encore assez de vigueur pour faire tous les jours le tour de la ville à pied; l'acte de délibération ne contenait qu'une simple création d'un Lieutenant (8 juillet); mais il parut insuffisant, et dans une autre assemblée il fut ordonné que pour mettre en sûreté la personne du Grand-Maître, il serait constitué prisonnier dans la tour du fort St.-Ange; en conséquence les conjurés se rendirent au palais, se saisirent de la personne du Grand-Maître, qui les reçut avec un visage intrépide, et malgré les menaces par lesquelles ils tâchaient de lui inspirer de la terreur, il ne fit rien d'indigne de son rang et de sa dignité; il leur reprocha même en face leur révolte et leur perfidie. Il fut mis dans une chaise dé-

couverte qui était environnée de soldats, et conduit comme un criminel au château St.-Ange. Pendant le chemin de la cité Valette au château, il essuya les cris et les outrages de plusieurs jeunes Chevaliers, et de ces infames créatures qu'il avait éloignées, qui l'insultaient et lui adressaient des reproches sanglans, reproches qui, devant des juges éclairés, fesaient son éloge et tournaient à sa gloire.

Deux jours après son emprisonnement, Chabrian, Général des galères, rentra dans le port; on n'osa lui refuser la permission de voir le Grand-Maître; il lui offrit de le rétablir dans sa dignité et de le ramener dans son palais. Le généreux vieillard lui répondit avec sagesse, qu'il attendait son rétablissement de l'autorité du souverain Pontife.

Les révoltés avaient envoyé à Rome trois Ambassadeurs pour rendre compte au Pape de ce qu'ils avaient fait, et pour lui demander son approbation. Le Grand-Maître avait aussi trouvé le moyen de faire tenir des lettres au souverain Pontife et

à Monsieur de Foix, Ambassadeur de France; dès le vingt-quatre juillet on sut à Rome ce qui s'était passé à Malte; cette nouvelle échauffa et divisa tellement les Chevaliers, que le 30 de ce même mois dans la grande place de St.-Pierre et à la vue même de la garde du Pape, le Chevalier *Bozio*, piémontais, tua le Chevalier Guimarra, qui lui reprochait de prendre le parti du Grand-Maître. *Bozio* trouva le moyen de s'évader et ne put être arrêté.

Le Pape témoigna une grande indignation contre les auteurs de l'arrestation du Grand-Maître ( 31 juillet ); il établit une congrégation de Cardinaux, pour prendre connaissance de cette affaire. Il fut aussi résolu que le Pape enverrait à Malte Visconti auditeur de Rote, pour faire des informations sur tout ce qui s'était passé, et les expédier à Rome; il devait aussi, s'il le pouvait sans exciter de sédition, rétablir tout de suite le Grand-Maître et le reconduire dans son palais.

Muni de ces instructions, Visconti étant

parti pour Malte, les Chevaliers que les factieux avaient envoyés à Rome n'ayant pu le suivre, présentèrent au Pape, aux Cardinaux et Ambassadeurs un mémoire contre le Grand-Maître qui contenait 53 articles, et entr'autres le récit de différentes affaires, dans lesquelles ils prétendaient que la Cassière avait désobéi au Saint Siège, et exercé des violences contre Sa Sainteté.

De son côté le Grand-Maître envoya au Pape, aux Cardinaux et Ambassadeurs, un mémoire justificatif.

Le Roi de France Henri III, instruit des menées secrètes de la cour de Madrid, prit cette affaire fort à cœur; il en écrivit à Monsieur de Foix, son ambassadeur, pour qu'elle fut poursuivie avec toute la chaleur possible; il envoya aussi à Malte le Commandeur de Chaste, qui, du moment qu'il y arriva, communiqua au Conseil de la religion, les ordres menaçans dont il était chargé par le Roi son maître.

Les Chevaliers français en furent intimidés, et ceux de la faction d'Espagne

commencèrent à se repentir de l'attentat qu'ils avaient commis, et se réunissant aux autres restés fidèles, ils allèrent trouver le Grand-Maître dans sa prison, le supplièrent de reprendre les marques de sa dignité, et de vouloir bien oublier ce qui s'était passé; mais la Cassière inébranlable dans sa résolution de poursuivre sa justification, déclara qu'il ne sortirait point que le Nonce ne fut arrivé.

---

## CHAPITRE TROISIÈME.

*Arrivée du nonce du Pape à Malte; le Grand-Maître et Romégas se rendent à Rome; arrivée des galères de Sicile à Malte; leur renvoi; réception distinguée faite au Grand-Maître sur la route et à Rome; magnificence du Cardinal d'Est; audience du Pape; conduite de l'ambassadeur de France, de Romégas et de ses adhérens; Romégas meurt de désespoir; mort de La Cassière; différents entre Venise et Malte; exclusion des Chevaliers de justice des places d'Évêque de Malte et de Grand-Prieur de l'église.*

L'ENVOYÉ de la Cour de Rome, Visconti, avait pris sa route par la Sicile et n'arriva à Malte que le 8 septembre 1581, jour d'une fête solennelle en l'honneur de la Vierge, en vertu d'une fondation faite par le Grand-Maître, de La Valette, pour rendre graces à Dieu

de ce qu'à pareil jour était arrivé dans l'isle le secours qui avait forcé les Turcs de lever le siège de la ville. On demanda sur le champ au Nonce, s'il jugeait à propos que Romégas, en qualité de Lieutenant du Magistère, portât selon l'usage l'épée de La Valette à la procession. Visconti, qui ne voulait point donner de préjugés en faveur d'aucun parti, ordonna que la procession serait remise à un autre jour.

Il employa les premiers momens à s'instruire de ce qui s'était passé; il trouva les esprits si animés contre le Grand-Maître, qu'il jugea ne pouvoir, sans exposer sa vie à un danger évident, exécuter les ordres que le Pape lui avait donnés de le rétablir.

Il commença donc par assembler un Conseil, dans lequel il lut le bref du Pape qui le nommait son Nonce et l'établissait son vicaire pour les affaires présentes de l'Ordre, et qui commandait aux Chevaliers de lui obéir. Romégas, aussitôt après la lecture de ce bref, remit entre les mains

de Visconti la lieutenance du Magistère, en lui protestant qu'il ne l'avait acceptée que par obéissance pour ceux qui l'avaient élu.

Au sortir du Conseil, le Nonce se rendit au château St.-Ange, d'où il fit sortir le Grand-Maître et le ramena dans son palais, où il donna un bref par lequel le Pape lui marquait qu'il cédait aux instances, qu'il lui avait faites pour obtenir la permission de venir à Rome, et l'assurait qu'il y serait très-bien reçu.

La Cassière s'embarqua dès le 14 septembre, mais il fut retenu jusqu'au 19 au port St.-Paul par les vents contraires: il prit trois des galères de la religion et se fit accompagner du Maréchal de l'Ordre, du Général des Galères et de 300 Chevaliers. Le Nonce remit aussi un bref à Romégas et à ceux de son parti, par lequel le Pape ordonnait à lui et à plusieurs Chevaliers, ses adhérens, de se rendre à Rome; entr'autres au Vice Chancelier et au Chevalier Siennois, dont on a parlé.

Romégas accompagné de ses partisans s'embarqua sur la quatrième des galères de l'Ordre, que le Grand-Maître lui avait laissée; il arriva à Rome la nuit du 15 au 16 d'octobre; il vit le même jour M. de Foix, Ambassadeur de France, et tâcha de justifier sa conduite.

Aussitôt que le Grand-Maître eût quitté Malte, Visconti ordonna de faire sortir de l'isle les galères et les troupes espagnoles qui y avaient été envoyées; le général Pompeo Colonna, qui les commandait fit d'abord quelques difficultés d'obéir; il représenta qu'il ne prétendait point empêcher que comme Nonce il ne geuvernât l'Ordre en vertu du pouvoir qui lui avait été donné par le Pape, mais que l'isle de Malte appartenant au roi d'Espagne, il avait le droit d'en garder les forteresses dans des tems de troubles. Le Nonce lui répondit qu'à la vérité l'Ordre la tenait de la libéralité de Charles Quint; mais que par le don, qu'il en avait fait, elle était devenue le domaine d'un corps composé de membres, tirés de tous

les états de la chrétienté ; que son maître n'était pas en droit d'y prendre d'autre intérêt que celui qui était commun avec tous les souverains de l'Europe, dont elle fesait la sûreté, et que ses sujets ne pouvaient se dispenser d'obéir aux ordres du Pape qui était le chef de la chrétienté en général et celui de l'Ordre en particulier. Il fallut céder, et les Espagnols abandonnèrent Malte avec beaucoup de regret.

Le Nonce continuait toujours ses informations, d'après lesquelles il écrivit au Pape que les Espagnols avaient été les auteurs de la révolte, qu'ils avaient mis des obstacles à tous les arrangemens qu'il avait voulu faire pour remédier au désordre et qu'il l'avaient empêché de prendre le parti, qui aurait été le plus conforme aux intentions de sa Sainteté.

Le Grand-Maître, débarqué sur les côtes du royaume de Naples, était tombé malade; il fut obligé de s'arrêter à Pouzoles. Le Vice-roi et le Nonce se rendirent auprès de lui et le firent consentir à venir se reposer à Naples, ou il fut logé dans

le palais du Vice-roi. Partout où il passa, il reçut les plus grands honneurs et fit son entrée à Rome le 26 d'octobre: il y parut, non en criminel dépouillé de ses dignités, mais en souverain dans la plénitude de sa puissance. Le Pape ordonna que son entrée eut lieu avec tout l'éclat et toute la pompe imaginables; il fit avertir tous les Cardinaux et tous les Ambassadeurs d'y envoyer leur maison, et commanda à tous les Référendaires et à douze Évêques de s'y trouver. Huit cents Chevaliers vinrent au devant du Grand-Maître qui marchait entre le Patriarche de Jérusalem et l'évêque d'Imola, *maître d'hôtel de sa Sainteté*. Il était escorté par les Suisses du Pape et par sa garde à cheval; en passant devant le château St.-Ange, il fut salué par l'artillerie de ce fort, de là *il alla descendre à Monte Jordano* chez le Cardinal d'Est, qui vint avec M. de Foix le recevoir au haut de son escalier. Ce Cardinal était le prince le plus magnifique de son siècle; il défraya le Grand-Maître pendant son séjour

à Rome et reçut chez lui les trois cents Chevaliers qui l'avaient suivi ; l'on remarqua que ce Cardinal avait alors plus de mille personnes logées dans son palais.

Le Grand-Maître alla le 28 octobre au Vatican à l'audience du Pape, accompagné des trois cents Chevaliers, qui l'avaient suivi ; sa marche ressemblait à un triomphe ; il fut présenté à sa Sainteté par le Cardinal d'Est, qui était accompagné de douze Cardinaux. Le Grand-Maître se jetta aux genoux du Pape, il lui baisa les pieds ; après un discours fort éloquent, le S. P. lui dit qu'il était fort content de le voir, et qu'il n'avait jamais ajouté foi à tous les crimes, dont ses ennemis l'accusaient ; il le consola, et l'ayant fait relever par les officiers de la chambre, il le fit asseoir après les quatre premiers Cardinaux, qui assistaient à l'audience ; il s'ensuivit une conversation familière, qui roula principalement sur son voyage, et le Grand-Maître prit congé du Pape.

Le lendemain de cette audience M. de

Foix en eut une particulière du Pape, dans laquelle sa Sainteté lui dit que la conduite de la Cassière n'avait pas été tout-à-fait exempte de reproches, et qu'il était bon de l'avertir de se comporter à l'avenir avec plus de modération; il ajouta que Romégas était un homme de mérite et qu'il ne prétendait pas empêcher le rétablissement de La Cassière dans sa dignité. Le Pape finit en disant qu'il trouvait fort mauvais, que Romégas et ceux de son parti n'eussent pas été rendre leurs respects au Grand-Maitre, depuis qu'il était à Rome.

M. de Foix voulut engager Romégas à aller voir le Grand-Maitre; * il n'était pas fort éloigné de faire cette démarche, mais la seule crainte de trouver chez lui quelques Chevaliers indiscrets qui n'auraient pas pour lui tous les égards qu'il croyait mériter, le retenait. L'Ambassadeur

---

* Vertot se trompe quand il dit que le Pape exigea que Romégas se dépouilla de la lieutenance du magistère. Il l'avait déjà quittée.

tâcha de le rassurer, en lui disant qu'un homme comme lui se ferait toujours respecter partout. Romégas se voyant abandonné de tout le monde, cette espèce de solitude lui fit sentir toute l'énormité de son crime et lui causa un chagrin mortel. Il fut attaqué d'une fièvre continue à laquelle il succomba au bout de sept jours ( 4 novembre ).

Tous les Chevaliers opposés au Grand-Maître furent obligés d'aller lui présenter leurs hommages. Le Commandeur Sacquenville, confident de Romégas, s'étant approché de lui et s'étant contenté de lui demander sa main à baiser, le Cardinal de Montalte lui cria : *à genoux, Chevalier rebelle; sans la bonté de votre digne Grand-Maître, il y a plusieurs jours qu'on vous aurait coupé la tête dans la place Navonne.*

Par une faveur marquée, le Pape envoya à Malte un bref qui défendait au Nonce et au Conseil de pourvoir aux charges, aux prieurés, aux commanderies et aux bénéfices vacans, voulant réserver

au Grand-Maitre, par une nouvelle grace, le droit de faire ces nominations lorsqu'il aurait été rétabli dans sa dignité. Tout le monde à Malte étant rentré dans l'ordre, la Cassière se prépara à y retourner pour jouir de son autorité ; mais Dieu en disposa autrement, et il mourut à Rome, le 21 décembre 1581. Dans sa maladie, qui fut fort courte, le Pape lui avait permis de disposer de 10000 ducats par testament au delà de la somme portée par les statuts de l'Ordre. Dans ses derniers momens, la Cassière avait aussi prié le Pape d'ordonner sa pompe funèbre. Sa Sainteté voulut que le convoi fut magnifique. Sa maison et celle des Cardinaux et Ambassadeurs y assistèrent; son corps fut porté à l'église de St. Louis, où il demeura en dépôt jusqu'au tems où il fut transporté à Malte; son cœur resta dans cette église. Le Pape fit mettre sur sa tombe une inscription latine, composée par le célèbre Marc-Antoine Muret, qui fut aussi chargé de faire son oraison funèbre. La cérémonie de ses funérailles se

fit avec toute la pompe et la dignité convenables.

Aussitôt après le décès de la Cassière, le Pape envoya un bref à Malte, ( 4 janvier 1582 ), par lequel il défendait aux Chevaliers de procéder à la nomination d'un nouveau Grand-Maitre, et leur prescrivait de ne rien innover jusqu'à ce qu'ils eussent reçu ses ordres. Le Pape avait la prétention de pouvoir, comme supérieur de l'Ordre, ou nommer d'office un Grand-Maitre, ou faire procéder à une élection par les Chevaliers qui se trouvaient alors à Rome. Il ne voulut cependant point prendre ce parti, qu'il n'eut été informé de la manière dont ses ordres avaient été reçus à Malte, dans la crainte qu'une double élection ne donnât lieu à un schisme. Il se contenta de faire préparer les galères, qui avaient amené la Cassière à Rome, et de faire avertir les Chevaliers de se tenir prêts à partir au premier ordre. Le 14 de janvier ils quittèrent Rome, et s'embarquèrent le 21.

Le Chevalier dépêché par le Pape avec les

les brefs de sa Sainteté, en présenta d'abord un, qui portait : » qu'attendu la mort du » Grand-Maître à Rome, et l'état présent » des affaires de l'Ordre, le Pape qui en » est le Supérieur, *avait le droit de lui » nommer un successeur*, *et que les Souve- » rains Pontifes, ses prédécesseurs, en » avaient usé ainsi dans de semblables cir- » constances;* que cependant voulant donner » à l'Ordre des marques de sa tendre af- » fection, et conserver ses privilèges, il » voulait bien consentir, qu'on procédât » à l'élection d'un nouveau Grand-Maître » à la manière accoutumée. » Les Chevaliers s'assemblèrent selon l'usage, et lorsque les électeurs du Grand-Maître furent choisis et réunis, le Nonce leur présenta un second bref qu'il avait tenu secret jusques là. Par ce bref, sa Sainteté *témoignait* le desir qu'elle avait, qu'ils eussent à élire un des trois * Chevaliers qui y étaient nommés. Ces trois Chevaliers étaient français et de

* Vertot et de Thou disent 4 Chevaliers.

la langue de Provence, et se nommaient Pavisse, Chabrillan et Loubenx de Verdale. Les électeurs obéirent aux ordres du Pape, et leurs suffrages se réunirent en faveur de Loubenx de Verdale. ( 1562 ). Le Conseil fut fort content de cette élection, à laquelle les ennemis de la Cassière ne concoururent point, n'étant pas arrivés à tems pour donner leurs voix.

L'élection de Verdale fut publiée dans l'Isle, avec de grandes acclamations de joie, excepté de la part des Chevaliers espagnols, qui aussitôt après se retirèrent de l'Isle de Malte. Si l'élection avait été entièrement libre, on ne doutait pas que le choix ne fut tombé sur le Prieur de Naples, qui était Italien.

Verdale était âgé de 55 ans ; il avait rempli avec distinction les principales places de l'Ordre, entr'autres celle d'Ambassadeur de l'Ordre à Rome, où il avait résidé long-tems ; il était d'un caractère doux, aimant la paix, et haïssant le trouble ; dès qu'il fut élu, il fit refaire les sceaux sur le modèle de ceux, dont on avait accou-

tumé de se servir, et il forma sa maison, dans laquelle il reçut indifféremment les plus modérés de l'un et de l'autre parti.

Verdale rendit les plus grands honneurs aux cendres de celui dont il remplissait la place ; il ne voulut point prendre possession qu'on n'eût restitué à cet illustre mort la couronne et les autres ornemens de sa dignité, dont il avait été dépouillé par des factieux ; le Cardinal d'Est les avait fait placer sur le corps, qu'il avait envoyé à Malte avec un grand cortège.

L'Ambassadeur de France sollicita vivement, au nom du Roi, un jugement solennel, qui justifiât la mémoire de la Cassière, de tout ce qui lui avait été imputé.

Le Nonce, Visconti, arriva enfin à Rome et présenta au Pape les informations qu'il avait faites à Malte, qui contenaient les dépositions de plus de cinq cents témoins. Le Pape lui ordonna d'en faire un extrait, de le lui apporter, et chargea le Patriarche de Jérusalem de faire le rapport de ces informations.

Son travail ne fut fini que le 23 de juillet ; il en fit le rapport dans la congrégation de la juridiction, à laquelle le Pape avait renvoyé cette affaire pour lui en donner son avis. Cette congrégation était composée de cinq cardinaux et de plusieurs autres personnes choisies. Leur avis fut de déclarer toutes les procédures faites contre le Grand-Maître, la Cassière, nulles et iniques ; de décharger sa mémoire de toutes les imputations qui avaient été faites contre lui, de punir, mais modérément, les plus coupables de ceux qui avaient eu part à la révolte, de déclarer par un décret, que le droit de juger et de déposer le Grand-Maître n'appartenait pas aux Chevaliers, mais était réservé au Pape, et d'ordonner que tous ceux qui entreraient dans l'Ordre, et qui y obtiendraient des dignités, feraient profession de foi. Les suffrages des cinq Cardinaux se réunirent sur tous ces articles, à l'exception de celui qui regardait le jugement et la déposition du Grand-Maître ; car il y en eut deux qui n'étaient pas d'avis du décret proposé par les trois autres. Le

Pape approuva ce qui avait été décidé à la pluralité des voix. Le trois septembre 1582, ce jugement fut publié dans un consistoire ; il fut généralement applaudi par l'assemblée, dans laquelle il fut cependant arrêté que l'on ferait un décret particulier sur l'article qui concernait la profession de foi, parce qu'il n'avait aucune connexité avec le procès de la Cassière. On peut dire que ce fut la France qui détermina le Pape dans ce jugement, dont les historiens de Malte, malgré son importance, n'ont point parlé.

La joie que l'on avait fait éclater au moment de l'élection de Verdale, tenait plus aux circonstances, qu'à l'affection particulière, qu'on lui portait; et il tenta inutilement de gagner la confiance de tous les partis.

Le chapitre général, qu'il tint (en 1582), aboutit à une nouvelle répartition des taxes imposées sur tous les biens de l'Ordre. Les actes de justice qui furent exercés sur le général des galères, Avogarde, et sur

Sacconay, Maréchal de l'Ordre, ne firent qu'augmenter le nombre de ses ennemis.

Le Pape exclut les Chevaliers de pouvoir parvenir à la dignité d'Évêque de Malte, ou de Prieur de l'église ( 1577 ): le Couvent reçut le bref avec soumission, et la plupart des membres de l'Ordre y applaudirent, comme devant leur attacher davantage les Maltais qui, occupant presque toutes les places de Chapelains conventuels, devenaient capables d'occuper ces deux premières dignités de l'Ordre.

Le Commandeur Jean-Antoine Fossan, qui s'était occupé de rassembler les matériaux nécessaires à l'histoire de Malte, n'ayant point achevé un travail aussi intéressant, le Grand-Maître confia le soin de le terminer à Jacques Bosio, ( 1589 ); il était difficile de le remettre en de meilleures mains, et si l'ouvrage qu'il nous a laissé, n'est pas le plus agréable à lire, il sera toujours consulté, comme le plus exact qui ait été écrit sur l'histoire de l'Ordre.

L'esprit de sédition régnait encore dans le Couvent, et s'il semblait s'appaiser, ce

n'était que pour un moment. Verdale ayant épuisé tous les moyens pour ramener le calme, prit le parti de se rendre à Rome (1587). Le Pape l'accueillit de la manière la plus distinguée, et espéra en imposer aux mutins par le chapeau de Cardinal, qu'il lui accorda.

De retour à Malte, le Grand-Maître éprouva que la nouvelle dignité que lui avait conférée le Souverain Pontife ne pouvait arrêter l'humeur inquiète et séditieuse des mécontens. Ce Prince fatigué de leurs murmures et des plaintes continuelles qu'ils fesaient, repassa encore à Rome, où il mourut de chagrin, le 4 mai 1595.

Les désordres intérieurs qui agitaient le Couvent, ne furent pas les seuls maux qui troublèrent Malte ; cette isle fut désolée par la peste (1592) ; elle y étendit ses ravages de toutes parts, et y causa une grande mortalité parmi ses habitans. La même année, l'Évêque Gargallo, cherchant à s'étayer d'un corps puissant pour lutter avec plus d'avantage, contre l'Ordre, appella les Jésuites près de lui ; ils eurent

bientôt l'ascendant qu'ils prenaient partout où ils s'établissaient ; cependant on doit convenir qu'ils refusèrent souvent de se prêter aux vues ambitieuses des évêques et des inquisiteurs.

---

## CHAPITRE QUATRIÈME.

*Court règne de Garzez ; Vignacourt lui succède ; expéditions différentes des galères dans le Levant ; descente des Turcs à Malte ; troubles causés par l'Évêque et l'Inquisiteur ; Chapitre général ; refus de la langue d'Allemagne de recevoir Chevalier un fils bâtard de la maison de Lorraine ; construction d'un aqueduc magnifique et de nouvelles fortifications ; Vasconcellos, Grand-Maître seulement pendant six mois ; punition sous le Grand-Maître Antoine de Paule, de deux Chevaliers, l'un pour meurtre, l'autre pour péculat ; accusation et justification du Grand-Maître ; mécontentement des Chevaliers Italiens ; nouvelles prétentions du Pape ; chapitre général ; principaux articles qui y sont traités ; revers et succès des escadres de la religion ; plaintes des Vénitiens ; réponse énergique du Grand-*

*Maître; dénombrement des habitans de Malte et du Goze.*

AUX magistères orageux de la Cassière et de Verdale, succèda celui de Garzez, ( 1596 ) qui ne fut troublé que par quelques tracasseries d'inquisiteurs. Ce fut un Prince sans favoris, sans partialité, et dont le gouvernement fut agréable aux chevaliers et au peuple. Il mourut le 16 fevrier 1601. Les fortifications du Goze et de son château furent finies avec le 16$^{me}$. siècle.

Le règne de Vignacourt fut aussi long que brillant ; les Chevaliers formèrent des entreprises de la plus grande hardiesse ; ils en firent sur les villes de Patras et de Lepante. Les galères de la religion s'emparèrent sur les côtes d'Afrique, de la ville de Mahomette, ( 1602 ). Cette expédition, formée avec beaucoup de prudence, fut exécutée avec une pareille valeur ; elles ravagèrent aussi l'isle de Lango ( 1609 ), autrefois si chère aux chevaliers, quand ils résidaient à Rhodes. On y fit 165 esclaves. La forteresse de Lajazzo, située dans le

Golphe de ce nom, fut surprise par les Chevaliers Fresnet, Mauros et Gaucourt (1610); ils y entrèrent à la faveur d'un pétard, qui fit sauter la porte, et y firent un riche butin; et après en avoir rasé les fortifications, ils emmenèrent plus de 300 esclaves. L'année suivante (1611) les galères de la religion pillent et saccagent la ville de Corinthe; elles ne cessent de porter la terreur dans le Levant, quoiqu'environnées des flottes nombreuses des Turcs et des Barbaresques, qui naviguaient dans ces mers. Tous ces succès attirèrent encore les forces des Turcs, devant Malte (1615); 60 galères y débarquèrent 5000 hommes, mais ils furent obligés de se rembarquer au plus vîte, et ne purent faire d'esclaves par la précaution des habitans, qui s'étaient retirés dans les places fortes. Les galères de la religion, qui tenaient continuellement la mer, firent un coup de main, qui demandait autant d'habileté que de résolution, (1620). La forteresse de Castel Torneze, qui était comme le magasin de la Morée, est emportée par les troupes qu'elles débar-

quèrent; le général des galères ayant été averti par un grec que si ses gens ne se retiraient promptement, ils allaient être coupés par un corps de 4000 Turcs, qui n'était pas éloigné, fit sonner à temps la retraite. Le Commandeur Saint Pierre, qui commandait les troupes de débarquement, ayant reçu le même avis, fit une retraite si belle, qu'il gagna le bord de la mer avec le butin et les prisonniers qu'il avait faits. Les troupes de terre de l'Ordre qui étaient sur les côtes d'Afrique, et servaient dans l'armée catholique, reçurent un échec considérable devant Suza ( 1619 ) ; on tenta en vain de s'emparer de cette place, et cette expédition coûta la vie à plusieurs Chevaliers.

Au milieu de toutes ces entreprises, le Grand-Maître éprouvait toujours les plus grandes contrariétés de la part des inquisiteurs et des Papes. L'inquisiteur Vetelli, soutenu ouvertement par Clément VIII, voulut prendre connaissance des affaires du Gouvernement ; l'évêque de Malte, de son côté, agissait fréquemment contre l'au-

torité du Grand-Maître et du Conseil; il alla à Rome pour soutenir ses prétentions, laissant pour le remplacer un Grand-Vicaire aussi brouillon que lui. Les jeunes Chevaliers de toutes les langues ne pouvant soutenir l'audace de cet ecclésiastique, furent le chercher chez lui pour le jetter à la mer; Vignacourt parvint à se le faire rendre, et il l'envoya à Rome avec les pièces de son procès. Le Pape fut irrité de ce procédé, au point d'ordonner à son Inquisiteur d'en informer, menaçant le Grand-Maître des fondres de l'église ; le Grand-Maître et le Conseil furent obligés de céder et l'affaire fut ainsi terminée.

Sous le Magistère de Vignacourt, on tint un chapitre général ( 1603 ) ; les principaux articles, dont on s'y occupa furent, de la manière de faire les preuves , pour être reçu Chevalier de justice dans les différentes langues, et de l'administration économique de quelques parties du trésor.

Les Chevaliers de la langue d'Allemagne montrèrent à quel point ils étaient jaloux

de la stricte observation de leurs réglemens pour recevoir un chevalier parmi eux. Charles, Comte de Brie, fils naturel de Henri Duc de Lorraine, fut présenté pour être reçu dans la langue d'Allemagne; comme on insistait pour qu'il fut admis, les Allemands se mutinèrent, arrachèrent de dessus la porte de l'auberge, les armes du Grand-Maître et celles de la religion, pour n'y laisser que les armes de l'Empereur.

On peut mettre au nombre d'un des plus beaux et des plus utiles monumens qui ait été élevé par aucun Souverain, celui construit par Vignacourt pour procurer de l'eau à la cité Valette ( 1616 ); elle coule d'abord dans un canal souterrain et elle est ensuite portée par un aqueduc de 7478 cannes de long, jusques sur la place qui est devant le palais du Grand-Maître; on construisit dans la suite sur la même place, une assez belle fontaine, et on creusa des canaux pour la distribuer dans les différentes parties de la ville. Ce monument ne fut pas le seul qu'éleva le Grand-Maître. Par ses soins, on fortifia

plus régulièrement la cale de St. Paul, de Marsa Sirocco, de Marsa Scala, et la petite isle du Cumin, située entre Malte et le Goze. Ce fut au milieu de tous ces travaux aussi utiles qu'honorables, que Vignacourt étant à la chasse, et poursuivant un lièvre dans la plus grande chaleur du mois d'août, fut frappé d'une attaque d'apopléxie, dont il mourut quelques jours après ( 14 septembre 1622 ).

A peine son successeur, Mendez Vasconcellos, jouit-il pendant six mois de sa nouvelle dignité; le peu de temps qu'il survécut à Vignacourt, fut employé à confirmer les sages dispositions, qu'il avait faites: il mourut le 7 mars 1623.

Deux actes de rigueur et en même-tems de justice, signalèrent le commencement du Magistère d'Antoine de Paule. Jean Fonseca, novice portugais, convaincu de vol et d'assassinat, eût la tête tranchée à Malte, dans la grande place du Palais. Le Prieur de Capoue ayant été convaincu d'avoir détourné de la recette de Naples, 15000 ducats, de celle de Rome 2000 écus, et

de la dépouille du Grand-Maître Mendez, 15000 ducats, fut condamné à une prison perpétuelle, où il mourut.

Le Grand-Maître eut à se justifier lui-même auprès du Pape ( 1626 ). Des ennemis et des gens qui, à la faveur de leur effronterie, se flattent de faire passer pour des vérités les plus noires calomnies, présentèrent à sa Sainteté un mémoire dans lequel ils disaient que de Paule était un homme déréglé dans ses mœurs, grand simoniaque, et l'accusaient d'avoir acheté, *comptant*, sa dignité. Le Commandeur de Polastron, Chevalier d'une vie exemplaire, fut envoyé à Rome, où il triompha avec beaucoup de gloire des accusations intentées contre le Grand-Maître. A peine était-il sorti de cette affaire, qu'il lui en survint une autre, qui n'était pas moins difficile, en ce qu'elle avait le Pape Urbain VIII pour juge et partie ( 1625 ). A l'exemple de ses prédécesseurs, Paul V, et Grégoire XIV, il disposait de toutes les commanderies qui venaient à vaquer dans la langue d'Italie. Dans peu de tems ces différens Papes

Papes en avaient donné plus de 20 à leurs parens ou amis.

Toutes les représentations ayant été inutiles, les Chevaliers de la langue d'Italie refusèrent de faire leurs caravanes, de monter les vaisseaux ou les galères de la religion, et la plupart se retirèrent dans leurs maisons et dans le sein de leurs familles. Le Grand-Maître, pour prévenir ce désordre, convoqua le Conseil, et d'un commun avis, on dépêcha un envoyé extraordinaire au Pape, pour lui porter les justes plaintes de la religion. Comme on comptait peu sur la réussite de sa mission, on envoya trois autres ambassadeurs aux principaux Souverains de la chrétienté; savoir, un à l'Empereur, un au Roi de France, et un au Roi d'Espagne.

Indépendamment des remontrances dont nous avons parlé, ils étaient encore chargés de représenter à ces princes l'abus de certaines dispenses, qu'on accordait à Rome, entr'autres de celles, par lesquelles il était permis aux Chevaliers, de disposer de leurs effets au préjudice du trésor

commun, ce qui diminuait considérablement les revenus de la religion et par conséquent les moyens d'être utile.

Le Pape, malgré les remontrance du Grand-Maître et du Conseil, continua non seulement de donner à ses parens les commanderies de la langue d'Italie, mais encore il publia une ordonnance *motu proprio*, par laquelle il changeait l'ordre, qui s'était observé jusqu'alors dans l'élection des Grands-Maîtres. L'année qui précéda la tenue du Chapitre général, il voulut en détruire les anciens usages, en s'arrogeant le droit d'en nommer le président et d'en fixer la durée; aussi du moment qu'il fut convoqué, l'Inquisiteur se présenta pour le présider, avec pouvoir de le suspendre et même de le proroger.

Le Grand-Maître fit assurer le Pape qu'il était très-disposé à obéir; mais que le corps de la religion souffrirait impatiemment, qu'on prétendit introduire dans le gouvernement une personne étrangère à l'Ordre, avec le titre et l'autorité de

Président. Le Pape n'ayant eu aucun égard à toutes ces remontrances, le Conseil crut devoir céder ( 1631 ) ; mais afin d'éviter les saillies et les vivacités de la jeunesse, on l'embarqua pour l'envoyer en course pendant la tenue du Chapître général. Le Chapitre ayant remis, selon l'usage, entre les mains de 16 commissaires toute son autorité, ils se retirèrent avec l'Inquisiteur dans le conclave, qui s'assembla dans la salle de la tour du palais. L'Inquisiteur, comme je l'ai dit et suivant l'intention du Pape, y présida, mais sans avoir de suffrage et sans être en droit de faire aucune ouverture. Ce fut Boisrigault, Grand-Hospitalier, qui, comme le plus ancien des seize, proposa les affaires qui devaient être examinées ; Imbrolt, Prieur de l'église, en qualité de procureur du Grand-Maître, Abela, Vice-chancelier, et frère de Pierre Turamini, secrétaire du commun trésor, intervinrent dans cette assemblée. On s'y occupa premièrement des moyens de réunir dans des maisons particulières et séparées, les novices de

chaque langue, et on destina pour les bâtir, l'argent qui proviendrait des passages de minorité, ce qui n'a jamais été exécuté, le trésor ayant toujours disposé de cet argent pour d'autres objets plus pressans.

On chargea plusieurs Chevaliers, à la tête desquels était le Prieur de l'église, de réunir en un seul volume » les statuts, » ordonnances capitulaires, et de les traduire » tous en italien, sans y ajouter rien de » nouveau ; de retrancher tout ce qui » paraîtrait inutile ou révoqué, de n'y » laisser que ce qui serait utile et néces» saire, de rapporter et distribuer sous » chaque titre les nouveaux statuts, qui » auraient le plus de connexité, et de » joindre aux établissemens perpétuels cer» taines ordonnances, auxquelles l'usage ou » l'observation ont donné force de loi ». Ce volume devait être fait dans un an, être présenté au Grand-Maître et au Conseil complet, être imprimé et traduit ensuite en *beau latin*, sous le bon plaisir néanmoins et avec la confirmation de N.

S. P. le Pape et du Saint Siège apostolique.

On s'occupa de régler plusieurs articles du titre de la réception des Frères ; il fut décidé entr'autres choses, que nul Frère ne serait admis à l'habit, ni à la profession, sans le consentement du Grand-Maître et du Conseil, décrété par le scrutin des balotes, et que les deux tiers ne fussent en faveur du prétendant. On ajouta que jamais le Grand-Maître, ni le Conseil ne seraient tenus de déclarer la cause de leur refus ; les mêmes formes doivent être observées pour l'admission d'un chapelain ou servant d'armes ; on convint des preuves à exiger des Chevaliers de justice ; la langue d'Allemagne obtint, que suivant l'ancienne et louable coûtume qui y avait été observée de tout tems, personne n'y serait reçu, qu'il ne fut né d'un légitime mariage, fut-il fils d'un prince souverain. Dans les autres langues on recevait les bâtards des têtes couronnées, des princes du sang, et des autres princes souverains. Par le titre III, intitulé *de l'Église*, on confirma aux

vénérables langues la distribution des chapelles, qui leur avaient été assignées dans la grande église conventuelle de St. Jean-Baptiste. On stipula, que si l'Angleterre rentrait jamais au giron de la Sainte Église catholique et romaine, le Conseil pourrait pourvoir de chapelle la vénérable langue de cette nation suivant ses anciennes prééminences.

On accorda au Grand-Maître et au Conseil complet la permission, en cas d'appréhension de siège, d'imposer une somme de 122,000 écus sur tous les biens de l'Ordre et on fixa les droits de passage pour les différentes classes de l'Ordre.

Sur la proposition faite par le procureur du Grand-Maître, que son intention n'était point de se charger de l'administration du trésor, on ordonna que cette administration et toutes ses dépendances continueraient d'être régies par le vénérable Grand-Commandeur et les Procureurs du trésor; on ordonna de plus » que le Grand-Maître » d'alors et ceux qui lui succèderont, » soit qu'ils ayent, ou qu'ils n'ayent pas

» le maniement du trésor, pourraient
» envoyer leur sénéchal ou tel procureur,
» qu'il leur plairait de nommer, pour
» avoir séance au tribunal du trésor, à
» l'audience, à l'examen et au jugement
» des comptes, aux traités et à la défi-
» nition de toutes sortes d'affaires quelles
» qu'elles fussent, avec voix délibérative,
» active et passive, suivant leur degré de
» prééminence et d'ancienneté, et d'y faire
» tout ce que le Grand-Maître aurait jugé
» à propos de leur ordonner ».

Comme on indiquait un nouveau chapitre général pour l'année 1641, on enjoignait au conseil complet de nommer, aussitôt que les citations seraient envoyées, un commissaire de chaque langue pour faire le rôle public et revoir le compte du trésor, avec ses procureurs, le conservateur conventuel et le secrétaire, pour représenter au chapitre général l'état réel des affaires de la religion. Le procureur du Grand-Maître, le vénérable trésorier général, ou son lieutenant, et le vice-chancelier doivent assister à leurs conférences.

On nomma une commission pour instruire du cérémonial à observer dans la réception des Grands Seigneurs et autres étrangers, qui pourraient arriver à Malte.

On confirma au Grand-Maître la donation de six mille écus à 12 tarins pièce, qui devaient lui être délivrés par le trésor en argent comptant, ou en denrées évaluées à juete prix, pour les tables des Frères et *afinqu'il eût de quoi s'entretenir suivant son état, laquelle pension ne serait jamais augmentée, diminuée, ni changée par qui que ce soit.* Le Chapitre général déchargea aussi le trésor *de l'entretien, réparations et augmentations du Palais et bâtimens affectés au Magistère dans les villes de la Valette, Cité notable, mont Verdale et du parc du bosquet, d'y faire des portes, des fenêtres, des vitres et autres choses, de faire racommoder les tapisseries, les tapis, la vaisselle d'or et d'argent, la batterie de cuivre ; pour toutes lesquelles choses* le trésor fournissait seulement deux cents écus de 12 tarins pièce.

On statua que dorénavant les chevaliers

et frères servans d'armes seraient obligés de faire en personne et non *par autrui*, comme il était permis autrefois, quatre caravanes sur les galères de la religion, avant d'être capables de posséder des commanderies quelconques.

On arrêta que dans le nouveau recueil des statuts, on ajouterait à l'article 12, qui traite du procureur général en la cour de Rome les mots suivans; *Ambassadeur de sa sainteté notre seigneur et procureur général en la Cour de Rome.*

On défendit d'imposer sur les commanderies plus du quint ou cinquième de leur revenu ; cette restriction devait avoir lieu aussi pour les commanderies magistrales.

On accorda au Grand-Maître la liberté de faire arrêter et mettre en prison, sans aucune délibération du conseil, le Chevalier accusé d'un crime, qui mériterait la privation de l'habit, mais il devait ensuite nommer des commissaires pour lui faire son procès, lequel était jugé par le Grand-Maître et le Conseil. On régla que les prisonniers, qui s'évaderaient avant

jugement seraient tenus pour convaincus du crime, dont on les aurait accusés, et condamnés sans autre forme de procès, et que le Chevalier, prévenu d'un crime atroce, pourrait être privé de l'habit par les Conseils ou les Égards sur des indices graves et des présomptions. Selon les mêmes règlemens, si le crime paraissait mériter une punition grave, l'accusé était remis entre les mains du bras séculier, c'est-à-dire à la Châtellenie ou cour du Grand-Maître, où son procès était examiné de nouveau et jugé sans avoir égard aux sentences rendues dans les tribunaux de l'Ordre; on n'y renvoyait pas cependant les religieux, qui avaient reçu les ordres sacrés, ou qui avaient servi l'église avec l'habit et la tonsure ecclésiastiques. Dès qu'on leur avait ôté l'habit de l'Ordre, on les remettait à la cour de l'évêque, et à ceux qui étaient en droit de les juger, pour en faire justice conformément aux décrets faits par le vénérable conseil, touchant ceux, qui, après avoir été privés de l'habit, devaient être renvoyés au bras séculier.

On s'occupa aussi de réprimer les duels, on renouvella les anciennes lois et on ordonna de procéder avec la plus grande rigueur contre tous les novices et profès, *qui se battraient hors des portes de la ville de la Valette ou sur ses murs ou bastions*, ce qui fesait que les chevaliers se battaient ordinairement dans l'enceinte de la ville, dont il n'était pas fait mention dans le texte de la loi. Plusieurs voyageurs ont parlé d'une rue, où l'on se battait assez fréquemment et ont ajouté faussement, qu'elle jouissait d'une immunité particulière * : sa position, ouverte de tous côtés, la fit d'abord choisir comme offrant les plus grandes chances aux combattans pour être séparés et comme

* Voy. Brydone lettre XVI : entr'autres erreurs ( je ne relèverai que celle-ci qui est suivie d'une contradiction singulière de la part d'un écrivain qui vise à l'esprit et même au sarcasme ) il dit: *Malte est peut-être le seul pays ou le duel soit permis par la loi*, et quatre lignes après il ajoute en parlant des duellistes : *les combattans sont obligés de décider leurs querelles dans une rue partculière de la ville ; et s'ils osent se battre ailleurs, ils sont sujets à la rigueur de la loi.*

supposant une rencontre et non un rendez-vous ; et on la préféra ensuite par habitude. Les croix, qui se voyaient tracées sur les murs des maisons de cette rue, l'étaient par les Maltais, qui les peignaient d'après un ancien usage, près de l'endroit où ils croyaient que quelqu'un était mort : ils imaginaient par là faire une action agréable à Dieu, et ils le priaient pour celui à l'intention de qui ils avaient dessiné ce signe vénéré des Chrétiens.

Enfin on fit de longs règlemens sur les galères, leur administration et leur armement, laissant cependant la liberté au Grand-Maître et au conseil de les changer ou corriger, dans les occasions où il serait à propos de le faire.

J'ai cru devoir m'étendre un peu sur la tenue de ce chapitre général, dont les règlemens et statuts ne furent point renouvellés jusqu'en 1775, où la plupart furent maintenus et constamment observés par l'Ordre. Les détails, que j'en ai donnés, expliqueront plusieurs de nos usages, qui n'étant point connus, rendent quelquefois

obscurs certains passages de notre histoire.

Les Chevaliers continuaient toujours de faire une guerre maritime fort meurtrière aux Infidèles, mais avec des succès divers. L'Ordre attaqua l'isle de St.-Maure occupée par les Turcs ( 1625 ); cette expédition ne réussit point, et douze Chevaliers y furent tués sans compter un plus grand nombre de blessés. Dans un combat de mer des plus obstinés, la religion perdit deux de ses galères, le St.-Jean et le St.-François ( 1633 ). La religion qui n'avait entretenu jusqu'alors que cinq galères, en eut six par celle que le Grand-Maître donna. Elles prirent auprès de l'isle de Zante quatre bâtimens chargés de 630 Maures ou Nègres, qu'on envoyait de Barbarie à Constantinople. Dans la même campagne elles livrèrent un combat contre les Corsaires de Tripoli, sur lesquels on fit 338 esclaves et on délivra 60 Chrétiens.

Les Vénitiens voulant plaire aux Turcs, qui n'attendaient qu'une occasion favorable, pour les chasser des mers du Levant, se plai-

gnirent amèrement que les galères de l'Ordre fesaient des prises dans ces mers et sur les terres du domaine de la république, et firent redemander les esclaves qu'on leur avait faits. L'Ambassadeur de Malte, par Ordre du Grand-Maître, leur répondit, que la religion rendrait volontiers les sujets du Grand-Seigneur pris dans le Golphe; mais qu'à l'égard des corsaires, il les ferait pendre comme des scélérats, ennemis de toutes les religions et de toutes les nations.

La terreur des armes de la religion était si grande dans le Levant, que les Franciscains d'Europe, qui avaient la garde du St.-Sépulcre, du Calvaire de Bethléem et des autres saints lieux de la Palestine, s'étant plaints au Pape, que les Grecs de l'Orient et Schismatiques s'étaient mis à leur place, Sa Sainteté, dans cette occasion eut recours au Grand-Maître et au Conseil, pour trouver un moyen de les faire repentir de leur usurpation; on décida sur le champ à Malte, de n'épargner aucun bâtiment grec et schismatique, tant que ceux de leur religion remplaceraient les Franciscains dans la garde des saints

lieux. Ce moyen eut le succès le plus complet, et les Grecs préférèrent la sûreté de leur commerce à une prétention de pure ostentation.

Au milieu des pertes journalières, qu'entraînaient les expéditions continuelles de l'Ordre sur terre et sur mer, il semblerait que le nombre de ses sujets aurait dû considérablement diminuer; il en était cependant autrement, et graces aux bienfaits répandus successivement sur eux, aux soins paternels de l'administration la plus vigilante, la population de Malte augmentait dans uue proportion sans exemple dans l'histoire d'aucun peuple. On fit en 1632 le dénombrement de tous les habitans des isles de Malte et du Goze; outre les religieux de l'Ordre, les ecclésiastiques, et ce qu'on appellait *les familiers de l'inquisition*, il s'y trouva 51750 hommes, femmes et enfans. Qu'on se rappelle actuellement qu'en 1569, après la levée du fameux siège de Malte, l'isle comptait environ 10000 habitans, et l'on verra dans le court espace de 73 ans l'exemple inoui d'une population quintuplée.

## CHAPITRE CINQUIÈME.

*Lascaris, Grand-Maître ; disette à Malte ; l'Ordre observe la plus exacte neutralité entre la France et l'Espagne ; les batteries de ses forts font feu sur les vaisseaux du Roi de France ; suites de cette affaire ; le Grand-Seigneur déclare la guerre à la religion ; préparatifs de défense ; zéle du Comte d'Arpajon et de quelques Seigneurs, pour la secourir ; récompense qu'elle leur accorde ; siège de Candie ; secours continuels que l'Ordre y envoye ; jonction des galères de Malte avec la flotte Vénitienne ; nouvelles prétentions du Pape et de l'Inquisiteur ; l'Ordre accorde ses galéres au Souverain Pontife, dans une guerre contre un Prince de Parme ; Jésuites expulsés de l'Isle ; nouvelles fortifications ; acquisitions faites par l'Ordre en Amérique ; il ne les conserve que peu de tems ; pré-*

*séance*

*séance disputée par l'Ambassadeur de Toscane à celui de l'Ordre; contestation avec Gènes, pour le salut des galères.*

LASCARIS, issu des Comtes de Vintimille, et sorti des Empereurs de Constantinople, succéda à Antoine de Paule, mort le 7 juin 1636. Dès le commencement de son Magistère, il eût à fournir Malte de grains. Ce qui rendait son approvisionnement moins aisé, c'est que le Vice-Roi de Sicile fesait des difficultés, pour en laisser sortir des places où la religion avait ses magasins, et d'où elle en tirait ordinairement. Le Général des galères obtint cependant du Vice-Roi d'en emporter six mille salmes franches et quittes de toute imposition, et des droits de sortie. L'année suivante, les besoins en grains augmentèrent d'autant plus, que le Gouvernement de Sicile, non seulement refusa la traite des grains, mais ordonna d'arrêter dans les ports de l'isle tous les vais-

seaux de Malte qui y entreraient. La mauvaise humeur des officiers du Roi d'Espagne en Sicile, venait de ce que les deux couronnes de France et d'Espagne étant actuellement en guerre, les Chevaliers français, qui montaient des vaisseaux ou des galères de France, avaient fait des prises considérables à l'entrée des ports de Malte; le Grand-Maître avait cependant défendu à tous les Chevaliers de prendre les armes contre les princes chrétiens; il en avait même écrit au Roi de France en termes très-forts, lui représentant que des chevaliers, naviguant sous sa bannière, venaient d'enlever des vaisseaux Siciliens sur les côtes de l'Isle, ce qui interrompait le commerce nécessaire entre la Sicile et Malte, et aigrissait l'esprit des ministres du Roi d'Espagne, qui publiaient que les armemens se fesaient de concert avec le Conseil de l'Ordre. Tant que dura cette malheureuse guerre, entre la France et l'Espagne, le Grand-Maître se trouva dans le plus grand embarras; on voulut arrêter deux galères de la religion à Syracuse (1637); le

Gouverneur de cette ville fit même feu sur elles, au moment où elles sortaient du port. Cette conduite des Espagnols, témoins des services rendus à leur Souverain pour la défense de ses états, scandalisa toute l'Europe, et on disait sur-tout dans les cours d'Italie, que les galères de Malte n'avaient jamais essuyé de coups de canon, que de la part des corsaires et des infidèles. Le Duc de Montalte, Vice-Roi de Sicile, craignant que ces bruits et les justes plaintes du Grand-Maître, ne parvinssent à son Roi, désavoua le Gouverneur de Syracuse, blâma son action, et pour donner à l'Ordre une satisfaction plus entière, il permit de laisser sortir des grains pour être transportés à Malte (1640), ce qui n'empêcha pas la famine de s'y faire sentir. On força un bâtiment flamand, chargé de 2000 salmes de bled, qui s'y était réfugié pendant un très-gros tems, de vendre sa cargaison, ce qui procura un soulagement momentané. Le refus le plus sensible à l'Ordre, fut celui de laisser faire en Sicile du biscuit pour ses vaisseaux et bâtimens

de guerre. Heureusement que Dom Juan d'Autriche leva promptement cette défense.

Cependant les Ministres espagnols, irrités de plus en plus des prises continuelles que fesaient des vaisseaux français, commandés la plupart par des Chevaliers de cette nation, ordonnèrent le séquestre de tous les biens qu'ils possédaient en Sicile, avec une nouvelle défense de fournir à Malte aucune provision, ni d'en souffrir les vaisseaux dans ses ports.

Le Grand-Maître et le Conseil, surpris d'une conduite si rigoureuse, tachèrent d'adoucir l'esprit du Roi d'Espagne, et renouvellèrent la défense à tous les Chevaliers de se trouver dans les armemens qui se feraient contre les Princes chrétiens; et les agens de la religion à la cour de France, renouvellèrent encore leurs instances, afin que les vaisseaux français ne vinssent point attaquer ceux des Espagnols, dans le canal de Malte et proche les côtes de la Sicile. On intima les défenses les plus précises à tous les Commandans dans les ports des deux isles de Malte et du Goze, d'en

laisser approcher les armateurs et de souffrir qu'aucun y séjournât. En conséquence de ces ordres, le Chevalier de la Carte, commandant un bâtiment français, après un rude combat dans le travers du Goze, s'étant présenté à la cale de Marsa Sirocco, fut obligé, à l'aspect des batteries qu'on avait dressées, de s'en éloigner ( 1661 ). La nouvelle de cette conduite, qui pouvait avoir les suites les plus sérieuses, étant parvenue à la connaissance de Dom Juan d'Autriche, généralissime du Roi d'Espagne, il rétablit la liberté du commerce entre Malte et la Sicile.

La cour de France déjà fort mécontente de la conduite du Grand-Maître, pour avoir défendu qu'on donnât *pratique* dans ses ports aux vaisseaux du Roi, le fut bien davantage, lorsqu'elle apprit, qu'une flotte française s'étant trouvée dans le canal de Malte, très-maltraitée par une furieuse tempête, ne put, non seulement obtenir un abri dans les ports de l'isle, mais même eut à essuyer le feu de ses batteries. Tout le monde traita à la cour de France, cette

action de lèze-majesté; on ne parla pas moins que de réunir aux domaines de la couronne, tous les biens que la religion possédait dans le royaume. Le Grand-Maître s'excusa sur les engagemens que ses prédécesseurs avaient pris, du consentement des Rois de France, avec Charles-Quint, et il envoya en cour l'acte d'inféodation de l'isle de Malte. Cette affaire s'accomoda par l'habileté du Bailli de Souvré * et par le crédit de Monsieur de Loménie, secrétaire-d'état, dont un des enfans avait été reçu depuis peu, de minorité, et auquel le Grand-Maître, par reconnaissance, conféra de grace la Commanderie magistrale de la Rochelle.

A des affaires aussi difficiles et aux ravages de la famine, s'était joint le manque

* On prétend que le Roi dit à l'Ambassadeur de l'Ordre : je veux bien tout oublier, mais qu'une autre fois on ne tire pas aussi droit ; fesant allusion au premier coup de canon tiré par les batteries de l'Isle, qui avait coupé en deux le bâton, qui soutenait le pavillon français.

d'argent ; pour y suppléer, Lascaris fit frapper une nouvelle monnaie, avec laquelle on paya les ouvriers qui travaillaient continuellement aux nouvelles fortifications de la cité Valette. Le soin en était confié à l'Ingénieur Florian. Le Grand-Maître voulant récompenser son zèle et ses talens, l'honora de l'habit de l'Ordre ( 1630 ). En même tems, le Commandeur de Charolt, Général des galères, étant en course, tomba en vue de trois vaisseaux de guerre de Tripoli, qui escortaient vingt bâtimens marchands ou de transport. Sans s'amuser à les canonner, il se disposa à aller à l'abordage, et fit signal à ses galères de les attaquer séparément ; le combat fut sanglant ; les infidèles se défendirent avec une opiniâtreté sans égale. L'Amiral de cette petite flotille était un certain *La Becasse*, renégat de Marseille, qui avait servi long-tems de pilote sur les vaisseaux de la religion, et dont la femme et les enfans étaient encore à Malte. Ayant été fait prisonnier par les Tripolitains, il se fit Mahométan, prit parti dans les armemens

des infidèles, et par sa valeur et sa capacité, parvint à la charge d'Amiral. Il portait le nom d'Ibrahim Rais, et avait sur ses vaisseaux 450 soldats turcs, tous gens d'élite. Chateau-neuf, Commandant le St.-Pierre, s'attacha à le combattre. Marcel de Chateau-neuf, son frère, monte le premier à l'abordage; il est suivi à l'instant d'un bon nombre de chevaliers; ils entrent dans le vaisseau le sabre à la main, font main-basse sur les soldats turcs, Chateau-neuf se saisit de *La Becasse*, le traîne et le conduit à son frère, à qui il avait autrefois servi de pilote. Les autres Commandans n'eurent pas un succès moins favorable. Toute cette petite flotte fut prise sans qu'il en échappa un seul bâtiment; on fit 312 esclaves, et le Général des galères rentra victorieux dans le port de Malte, avec 20 bâtimens chargés d'un riche butin. La religion perdit plusieurs Chevaliers des plus braves dans le combat, entr'autres les Chevaliers de Viontessancourt, de Malmaison, de Sauboïin, de Riaucourt, d'Isnard, de Piccolomini, de Sousa... Les blessés furent

encore en plus grand nombre, parmi des guerriers qui ne savaient ce que c'était que de ménager leur vie.

Le Prince de Hesse Darmstadt, Général des galères, eut la hardiesse d'aller enlever six vaisseaux corsaires, dans le port même de la Goulette ( 1640 ). Boisbaudran, qui les commanda ensuite, voyant une des galères de la religion, qui par la foiblesse de sa chiourme, était sur le point de tomber entre les mains des Barbaresques, plutôt que de la laisser prendre, s'exposa à être enveloppé par huit galères ennemies; il leur fit lâcher prise et rentra heureusement à Malte, où il fut reçu comme le méritait son généreux dévouement.

Trois galères eurent à essuyer un combat des plus redoutables ( 1644 ) : elles eurent affaire à un gros gallion, qui pour attirer les chevaliers, dissimula ses forces et masqua son artillerie. La Ste. Marie, qui avait sa chiourme en meilleur état, eut bientôt dévancé les deux autres, et sans considérer la disproportion d'une seule galère contre un si grand vaisseau, le Chevalier

de Piancourt, qui la commandait, fut droit à l'abordage; les autres galères avancèrent à son secours, et après un combat de sept heures, les infidèles, qui avaient vu tuer leur Capitaine et leurs principaux Officiers, consentirent à se rendre; la religion y perdit neuf Chevaliers, entr'autres le Général Boisbaudran, le Chevalier Piancourt, les frères Robert et Nicolas de Boufflers, deux novices de la plus grande espérance. Les Turcs eurent 600 hommes de tués; parmi les prisonniers, il se trouva une Dame du sérail, qui par dévotion s'en allait à la Mecque avec un jeune enfant qu'on disait fils du Grand-Seigneur Ibrahim. Cet enfant *qu'on disait fils du Grand-Seigneur Ibrahim*, entra dans la suite, dans l'Ordre de St.-Dominique, où il porta le nom de Père Ottoman. Ibrahim ayant appris la perte de son grand gallion, enlevé avec toutes les richesses, dont il était chargé, envoya un Hérault déclarer la guerre au Grand-Maître et à l'Ordre (1645).

On travailla aussitôt à mettre les forces de la religion en état de résister à la puis-

sance formidable du Grand-Seigneur; on envoya chercher de tous côtés, des secours et des munitions de guerre et de bouche. Dès qu'on sçut dans la Chrétienté, que Malte était menacée, plusieurs Seigneurs firent de puissantes levées d'hommes pour les offrir à l'Ordre. Louis, Comte d'Arpajon, se distingua sur-tout dans cette occasion; il fit prendre les armes à tous ses vassaux, leva deux mille hommes à ses dépens, chargea plusieurs vaisseaux de munitions de guerre et de bouche, et accompagné d'une troupe nombreuse de gentilshommes, de ses parens et de ses amis, il mit à la voile, se rendit à Malte, et présenta lui-même au Grand-Maître ce secours qu'il n'aurait osé espérer de plusieurs Souverains. Lascaris ne crut pouvoir mieux reconnaître un service si important qu'en lui déférant le généralat des armes, avec le pouvoir de se choisir lui-même trois Lieutenans Généraux pour commander sous ses ordres, dans les endroits où il ne pourrait se transporter.

La guerre annoncée par les Turcs n'était

qu'une fausse allarme. Le Grand-Seigneur s'attacha à l'isle de Candie, assiégea et prit la Canée. Lorsque le Comte d'Arpajon prit congé du Grand-Maître, ce Prince, de l'avis du Conseil, par une bulle expresse, lui donna la permission pour lui et son fils aîné, de porter la croix d'or de l'Ordre; elle disait de plus, qu'un de ses cadets ou de ses descendans, serait reçu de minorité, quitte et franc des droits de passage; qu'après sa profession il serait honoré de la grande croix; que les chefs et les aînés de leur maison pourraient porter la croix dans leur écu et dans leurs armes. Le même privilège fut encore accordé aux deux frères Gisle et Jean-François de Fay, Comte de Maulevrier de la province de Normandie et au Seigneur François Bollo, Napolitain, qui avaient amené au secours de Malte, un bon nombre de soldats levés à leurs dépens.

On peut dire que la guerre de Candie devint celle de Malte, car l'Ordre ne manqua jamais de mettre annuellement son escadre en mer, pour la défense de cette isle.

Les Vénitiens qui, sous les plus légers prétextes mettaient le séquestre sur les biens de la religion, qui venaient à peine de lever le dernier, virent son escadre arriver la première, au secours de Candie. Cette place était défendue par Mocenigo, Capitaine général, Morosino, Provediteur, et le Commandant des armes; le Commandeur Balbiano, Général des galères de Malte, à cause de sa grande expérience, était appellé dans tous les Conseils; il fut alors question d'une demi-lune au bastion de Bethléem, dont les Turcs s'étaient emparés, et cette prise pouvait avoir de grandes conséquences pour le reste de la place; on y agita de s'en rendre maître. Balbiano s'offrit de reprendre cet ouvrage, ce qui lui fut accordé; à l'instant il se mit à la tête de trente chevaliers et de cent des plus braves soldats de la Capitane, commandés par le Chevaliers de Sales, neveu du St. Évêque, connu sous le nom de St. François de Sales. L'attaque commence de nuit: les chevaliers, à la faveur des ténèbres, montent sur le haut de la demi-lune,

tuent tout ce qui s'oppose à leur passage ; les Turcs surpris, se réveillent, font feu, se défendent d'abord avec assez de vigueur, mais n'étant pas en assez grand nombre pour résister aux chevaliers, la plupart prennent la fuite, sautent par-dessus le parapet et abandonnent la demi-lune ; leur Général honteux d'une telle déroute, reproche à ses troupes leur lâcheté, et remet au lendemain d'attaquer les Chrétiens ; pour faciliter le succès de cette entreprise, il fit mettre le feu à un fourneau. Plusieurs Chevaliers sautent par son explosion, et entr'autres, de Sales, qui retombe dans la mine et est presqu'enterré ; il ne se décourage point et les Turcs trouvent l'ouvrage si bien défendu, qu'ils n'osent tenter de l'emporter de vive force.

Les galères de la religion ne rendaient pas moins service à la république de Venise par mer ; chaque année elles se réunissaient à leur flotte ; elles se distinguèrent particulièrement dans les deux combats livrés aux Dardanelles ( 1657 ), où les Vénitiens remportèrent les avantages les plus signalés

contre les Turcs ; leur Général attribua le succès du dernier, à la manœuvre hardie et à la valeur sans égale de l'escadre de Malte ; il envoya même un brigantin exprès pour l'en féliciter.

Le Pape, l'Évêque et l'Inquisiteur, continuèrent à vouloir étendre leur juridiction. L'Évêque donna la tonsure et les quatre mineurs à tous les jeunes garçons de l'isle, qui se présentaient ; ces nouveaux ecclésiastiques se dispensaient ainsi de paraître dans les Compagnies, où ils étaient enrôlés, et de faire aucune des fonctions militaires, auxquelles le Grand-Maître et le Conseil avaient assujetti les habitans. Le Roi d'Espagne et le Pape furent obligés de s'interposer dans cette affaire, et blâmèrent hautement la conduite de l'Évêque.

Urbain VIII, le Pape le moins favorable à l'Ordre, qui ne cessait chaque jour de violer ses réglemens, qui en dernier lieu venait d'accorder aux Commandeurs la permission de tester, ce qui ruinait entièrement le trésor commun, en le privant de leur dépouille, fit une demande au Grand-

Maître, qui aurait dû être refusée sans hésiter, mais qui fut au contraire accordée sur le champ, quoiqu'avec des restrictions insuffisantes pour justifier cette complaisance blâmable à tous égards.

Le Pape, ayant découvert qu'il s'était formé une ligue entre plusieurs Souverains d'Italie, dont le but était de l'empêcher d'envahir les états du Duc de Parme, demanda au Grand-Maître, qu'on lui envoyât les galères de la religion, ce qu'on fit aussitôt : mais les Princes alliés, pour s'en venger, et je dis plus, agissant avec autant de justice que de raison, firent saisir dans leurs états, tous les biens de l'Ordre, et on ne put en obtenir la main levée, qu'en leur fesant voir qu'on avait été contraint de déférer aux ordres du Pape, le premier supérieur de la religion, mais que les chefs et les commandans des galères avaient des ordres secrets de se tenir sur la défensive, selon l'esprit de l'Ordre, qui avait toujours respecté le pavillon de tous les Princes chrétiens ; quelque tems après, on refusa à ce même Pape, une grace, qu'il

qu'il eut été bien moins important de lui accorder que la première, qui, selon moi, est la plus grande faute politique que l'Ordre ait pu commettre ; heureusement elle fut la seule; car, je ne cesserai de le répéter, son essence est de servir également toutes les puissances qui lui fournissent et des chevaliers et des revenus; au moment où il en abandonne une seule, celle-ci a le droit de lui refuser et son sang et son argent.

Le Pape, appuyé des Ministres d'Espagne, demanda au Grand-Maître la grande croix, en faveur de Dom Philippe, fils du Roi de Tunis, qui s'était fait chrétien ( 1646 ) ; le Conseil s'y opposa hautement par la répugnance de voir un Maure, dont la conversion était fort équivoque, remplir une des premières dignités de la religion.

Une affaire ecclésiastique d'un genre différent de celles ci-dessus, avait occupé un moment le Conseil ( 1639 ). Quelques Chevaliers, qui sortaient des pages du Grand-Maître, dans les jours du Carnaval, se masquent sous l'habit de Jésuites. Ces pères,

portent leurs plaintes à Lascaris, qui fait arrêter quelques-uns de ces jeunes gens. Leurs camarades enfoncent la porte de la prison et les délivrent ; ils vont tous au Collège, en jettent les meubles par les fenêtres, et forcent le Grand-Maître à consentir que les religieux soient transportés hors de l'Isle ; onze Jésuites furent sur le champ embarqués ; quatre seulement, cachés dans la cité Valette, y restèrent. Le Conseil et les anciens ne parurent pas trop fâchés de l'exil de ces pères, qui, à leur préjudice, étaient en possession de gouverner le Grand-Maître. *

Malgré la disette d'argent qui avait forcé de battre la monnaie de convention, et la famine qui avait ravagé l'Isle, Lascaris bâtit le fort St. Agathe, sur la côte de la Me-

---

* Il faut cependant convenir qu'il est bien extraordinaire que l'expulsion des Jésuites à Malte, ait eu une cause pareille, et que la turbulence de quelques jeunes gens, ait produit un effet aussi marquant : cette conduite me parait peu honorable pour le Grand-Maître, qui dans cette occasion, ne le fut que de nom. *Note de l'éditeur.*

lecca ( 1653 ) ; il le fournit d'armes, de vivres, et de tout ce qui était nécessaire pour s'opposer aux descentes des corsaires, que l'on pouvait encore redouter de ce côté : la religion construisit aussi une septième galère.

Elle acquit dans l'Amérique, une possession dont elle s'empressa de se défaire, son entretien lui étant devenu bientôt à charge ( 1653 ). Le Chevalier de Poincy, Commandant de l'Isle de St. Christophe, dont une compagnie de marchands était propriétaire, sous la protection de la couronne de France, engagea le Grand-Maître à en faire l'acquisition. Monsieur de Souvré, alors Ambassadeur de l'Ordre à Paris, conduisit cette affaire avec tant d'habileté, que l'Isle St. Christophe fut vendue à l'Ordre par contrat, passé à Paris et ratifié à Malte. On demanda aussi de faire marché pour les isles de la Guadeloupe et de la Martinique.

L'achat de St. Christophe se fit à deux conditions ; la première, que l'Ordre s'obligerait de payer aux habitans de l'Isle, tout

ce que la Compagnie des marchands propriétaires pouvait leur devoir; la seconde, qu'il donnerait aux vendeurs une somme de 120000 livres tournois. Dans ce marché, on comprenait, non-seulement la propriété et la seigneurie de St. Christophe, et des isles voisines, comme St. Barthélemi, St. Martin, Ste. Croix, mais encore les habitations, terres, esclaves noirs, marchandises, munitions et provisions, ce qui fut confirmé par les lettres patentes de Louis XIV. A la mort du Bailli de Poincy, l'Ordre crut devoir renoncer à une possession aussi considérable, qui pouvait à peine couvrir toutes les dettes qu'avait contractées ce Chevalier, pour se soutenir dans son gouvernement, et elle fut vendue à une compagnie de marchands français, qui sous la protection du Roi, s'y établirent en 1665. Qui pouvait prévoir, que 130 ans après, il y aurait nombre de propriétaires dans ces mêmes isles, qui auraient pu, avec le seul revenu d'une année d'une de leurs habitations, payer et au-delà, ce qu'on avait donné pour l'acquisition entière de leur territoire.

La puissance des Grands Ducs de Toscane, et leurs alliances avec des têtes couronnées, avaient élevé leurs prétentions au point, que lors de l'entrée de l'Ambassadeur de l'Empereur à Madrid, l'Abbé Icontri, leur ambassadeur, résolut de disputer le pas au Bailli Dom Juan de Tordesillas, Ambassadeur de Malte (1653); celui-ci s'y opposa avec vigueur, et présenta un mémoire au Roi Catholique, dans lequel il fesait voir, que de temps immémorial, les ministres de l'Ordre de Malte, avaient précédé tous ceux, qui n'étaient pas députés par des Rois, et qui n'avaient point entrée, quand le Roi d'Espagne tenait Chapelle. Cette contestation fut décidée en faveur de l'Ambassadeur de Malte.

L'Ordre eut vers le même tems, un différent avec les Génois, qui pensa avoir des suites sérieuses. Ces républicains firent attaquer dans leur port, cinq galères de la religion, qui, en y entrant, s'étaient contentées de saluer la ville et la capitane du Roi d'Espagne. Celles de Gênes prétendaient le salut. Sur le refus des Chevaliers

de l'accorder, les magistrats firent dire au Commandant, qu'ils allaient foudroyer ses galères et les couler à fond. Le Général des galères, pour sauver son escadre, fut réduit à leur donner satisfaction.

Au sortir du port, il rencontra un vaisseau Génois, qu'il envoya aussitôt reconnaître ; sur ce qu'il apprit, que ce n'était qu'un vaisseau marchand, il se contenta d'en déchirer le pavillon, marqué aux armes de cette république, en attendant qu'il put rencontrer des galères ou des vaisseaux de guerre, sur lesquels il put se venger de l'insulte qu'il venait d'essuyer.

Du moment qu'on connut à Malte le procédé de la république de Gênes, le Conseil déclara qu'il ne serait reçu aucun Gênois dans l'Ordre, jusqu'à ce qu'on eut eu satisfaction de la violence exercée contre l'escadre de la religion ( 1656 ).

## CHAPITRE SIXIÈME.

*Opposition inutile de l'Inquisiteur à l'élection de Redin; tours construites le long des côtes de l'Isle; court magistère de Clermont; les deux fréres Cotoner sont élus successivement Grands-Maîtres; leur caractère; les galères accompagnent l'escadre française sur les côtes d'Afrique; expéditions brillantes des Chevaliers de Cremville, de Trémicourt et d'Hocquincourt; mort sublime du jeune Trémicourt; privilèges accordés aux Chevaliers, par la république de Venise; prise de Candie par les Turcs; construction de nouvelles fortifications; ravages causés par la peste.*

A PEINE Lascaris avait rendu le dernier soupir ( 14 août 1657 ), que l'Inquisiteur voulut troubler l'élection du nouveau Grand-Maître; il exhiba un bref du

Pape, du 9 décembre 1656, par lequel Sa Sainteté lui ordonnait en cas de mort du Grand-Maître Lascaris, de déclarer privés de voix active et passive, tous les Chevaqui seraient convaincus de brigues, et d'avoir employé de l'argent, des promesses ou des menaces pour faire élire ou pour exclure quelqu'un, et que le Pape interdisait notamment au Bailli de Redin, Vice-Roi de Sicile, le droit de suffrage, comme à un *méchant* et à un *simoniaque*. L'Inquisiteur prétendait bien par cette déclaration, faire manquer l'élection de Redin, mais elle produisit un effet tout contraire. Les Chevaliers de son parti se crurent obligés pour leur honneur, de persister dans leur première disposition. Malgré toutes les déclarations de l'Inquisiteur, qui fit signifier par son secrétaire, que Redin était exclus de l'élection, comme un ambitieux, qui avait employé d'indignes moyens, pour parvenir à la grande Maîtrise, ce Seigneur eut le plus grand nombre des suffrages et fut proclamé Grand-Maître.

L'Inquisiteur Odi, au désespoir, fit des

protestations contre la validité de cette nomination, et s'empressa de les faire passer à Rome. Redin, pour en éluder l'effet, envoya au Pape un procès-verbal de son élection, et il y joignit une déclaration portant, que si sa personne n'était pas agréable à Sa Sainteté, il était prêt de renoncer au Magistère. Le Pape, ne voulant pas partager la passion de son Officier, et fâché qu'il eut compromis son autorité contre un chevalier, Ministre du Roi d'Espagne, estimé et appellé par le plus grand nombre des Chevaliers, envoya à Odi un bref approbatif de l'élection du Grand-Maître; il reçut l'ordre de le lui porter lui-même, et de déclarer au Conseil, que Sa Sainteté le reconnaissait pour légitime Prince de Malte. Ainsi celui qui s'était opposé avec le plus de fureur à son élection, eut la mortification de le proclamer lui-même.

Pendant le court Magistère de Redin, ( mort le 6 fevrier 1660 ), on mit les côtes de l'Isle à l'abri des invasions de nuit, que tentaient encore quelquefois les

corsaires infidèles ; à cet effet, on fit construire le long des côtes, et de distance en distance des tours, où se retiraient les paysans de chaque canton, qui montaient la garde. Le Grand-Maître fit même un fond de ses propres deniers, pour la subsistance de ceux qui y seraient employés, et qui y passeraient la nuit.

Le Magistère de Clermont ( mort le 2 juin 1660 ), fut encore plus court que celui de Redin; car trois mois après son élection, il emporta au tombeau les regrets et l'estime générale de son Ordre. Son nom était *Chaites*, *Gessan*, *Annet de Clermont*.

La religion, sous Raphaël Cotoner, ne cessait d'envoyer des secours en Candie ; ses galères escortaient continuellement les bâtimens qui s'y rendaient de toutes parts. Louis XIV y fit passer un Général et plus de trois mille hommes; les secours destinés ponr cette place, auraient ésé beaucoup plus considérables, auraient même, selon les apparences, sauvé l'isle, si une discussion de pure cérémonie, ne l'avait

impitoyablement sacrifiée. Les Gênois offraient un puissant renfort d'hommes et d'argent, à la seule condition d'être traités d'égaux par les Vénitiens. Comme il y avait long-tems que ces deux républiques étaient en contestation sur un point si délicat, les Vénitiens jaloux de la supériorité à laquelle leurs rivaux voulaient prétendre, refusèrent de la partager au prix des secours qu'ils leurs offraient. Le Bataillon de Malte se distingua principalement à l'attaque du poste *Santa Veneranda*, près de la Suda, et seconda les efforts de l'armée chrétienne qui combattit les infidèles avec des succès souvent balancés; elle ne put cependant reprendre la Canée, qui était la place d'armes des Turcs.

Pour la seconde fois, on vit dans l'Ordre le frère d'un Grand-Maître, lui succéder dans cette éminente dignité; elle fut successivement possédée par Raphaël (mort le 20 octobre 1663), et Nicolas Cotoner.

Je vais tracer ici le caractère de ces deux personnages célèbres dans l'Ordre.

Le premier fut un prince digne de sa

place, sage, pieux, magnifique, et qui n'eut jamais d'autre objet, que la défense des chrétiens, l'honneur de son Ordre, l'utilité et le soulagement de ses religieux. Les Chevaliers de sa langue, lui firent ériger un magnifique mausolée dans la chapelle d'Arragon.

Le second, qui par son habileté avait procuré la grande maîtrise à son frère, ne dût son élévation qu'à son mérite; il se soutint par une supériorité de génie, qui le fit toujours respecter de ceux qui l'approchaient; habile dans les négociations, hardi dans ses entreprises, et prudent dans le choix des moyens propres à réussir, il eut tous ses frères pour amis; il ne fit jamais part de ses desseins, qu'à un très petit nombre d'entre eux; il n'eut point de confident, et se prépara ainsi un règne glorieux.

Les Corsaires de Barbarie ayant étendu leurs brigandages jusques sur les côtes de Provence, Louis XIV, dans toute sa puissance, avec les forces maritimes, qui étaient à sa disposition, crut cependant que

pour faire la guerre à ces Barbaresques, il avait besoin de l'escadre de la religion, et il la demanda au Grand-Maître; elle joignit la flotte française à Mahon, en 1664.

Pour reprimer plus efficacement l'audace des Corsaires d'Afrique, on conseilla au roi de France d'établir une colonie sur les côtes de Barbarie, et d'y construire une place et un fort où ses vaisseaux trouvâssent un asile, et d'où l'on put être averti du départ des escadres ennemies. Le village de Gigéri parut propre à remplir l'objet que l'on se proposait; il est situé près de la mer entre les villes d'Alger et de Bugie à 15 milles de l'une de l'autre. A une très-petite distance il y avait un vieux château bâti sur le sommet d'une montagne, et d'un abord presqu'inacessible. Louis XIV nomma pour l'exécution de ce projet le Duc de Beaufort, Grand-Amiral de France. Les deux escadres s'étaient jointes à Mahon, elles arrivèrent promptement à l'endroit désigné et y débarquèrent leurs troupes sans y trouver d'obstacles. On jetta aussitôt les

fondemens du fort qu'on avait ordre de construire. Les Maures allarmés d'une entreprise, dont ils sentirent que le but tendait à les assujétir, prirent les armes et ruinèrent à coups de canon les ouvrages commencés. Le Duc de Beaufort, n'étant pas en force pour résister aux nombreux ennemis qui fondaient sur lui de toutes parts, prit le parti de se rembarquer, mais il ne put le faire si secrétement, que les Maures n'en fussent avertis, et 400 hommes qui formaient l'arrière-garde furent presque tous tués ou faits prisonniers. Tel fut le succès d'une expédition aussi mal conçue qu'exécutée*. Cette malheureuse campagne fut suivie d'actions de valeur de la part de plusieurs Chevaliers; leurs succès ren-

* Quelques années après ( 1673 ) les Commandans Français et les Chevaliers eurent une dispute au sujet du salut : cette négociation délicate vis-à-vis d'un Souverain aussi jaloux de ses droits que Louis XIV, fut menée avec autant de prudence que d'habileté par l'Ambassadeur de Malte, qui parvint à faire prononcer ce Monarque contre lui-même, et décider sur le salut, des droits de l'Ordre, que depuis, aucune puissance ne lui a contestés.

dirent chaque jour le pavillon de Malte redoutable aux Infidèles.

Les Chevaliers de Cremville et de Trémicourt, commandant l'un un vaisseau de 40 canons et l'autre une frégate de 22, naviguant dans les mers du Levant, rencontrèrent une flotte qui fesait route d'Alexandrie à Constantinople, forte de dix vaisseaux et de douze saïques. Le nombre et les forces des ennemis ne firent qu'allumer le courage de ces deux Chevaliers. Ils se jettèrent au milieu de cette petite flotte, en coulèrent bas quelques vaisseaux, en prirent quatre des plus riches, deux des plus petits, et dispersèrent le reste.

Le Chevalier d'Hocquincourt fit dans le même tems une action, qui éternise sa mémoire, et dont le récit est à peine croyable. Ce Chevalier était dans le port de l'isle Dauphine ; il fut investi par 33 galères du Grand-Seigneur, qui portaient des troupes en Candie. L'Amiral qui commandait cette flotte, mit à terre, et fit avancer ce qu'il avait de meilleurs arquebusiers, qui tiraient continuellement

contre le vaisseau maltais, en même tems que les galères turques le foudroyaient avec toute leur artillerie. Les Infidèles après avoir mis en pièces les manœuvres de ce vaisseau, s'avancèrent pour monter à l'abordage ; les uns s'attachèrent à la poupe, d'autres l'attaquèrent par la proue. Le Chevalier, comme s'il eut été invulnérable, fesait feu de tous côtés, et quoique son vaisseau fut criblé en plusieurs endroits, et qu'il eut perdu beaucoup de soldats, il précipitait autant de Turcs qu'il s'en présentait à l'abordage. Le Général ennemi indigné d'une si longue résistance, et honteux du peu d'effet que fesaient de près ses galères, leur ordonna d'ouvrir leurs rangs et de lui laisser un passage pour joindre lui même ce vaisseau : en même tems il poussa contre lui sa capitane avec toute sa chiourme ; mais l'effort jetta heureusement ce vaisseau hors du port, et un vent favorable s'étant levé, d'Hocquincourt gagna le premier port chrétien, après avoir coulé à fond plusieurs galères et tué plus de 600 soldats.

Cette

Cette action d'une valeur si déterminée méritait un sort plus heureux que celui qu'éprouva peu après cet illustre Chevalier; car la même campagne, montant le même vaisseau, un coup de vent le jetta contre un écueil proche de l'isle Scarpanto; le vaisseau fut brisé et ce héros chrétien y périt.

Un sort aussi fatal attendait le vaillant Trémicourt; il était frère de celui dont nous avons déjà parlé, et il courait les mers sous le pavillon de la religion; après avoir pris aux Turcs un bâtiment de 40 canons, il l'arma de nouveau et se rendit avec un autre vaisseau de conserve, commandé par le Chevalier de la Barre, dans les mers d'Alexandrie; il y découvrit deux Sultanes chargées de marchandises ( 1669 ): il se porta en avant pour les empêcher de gagner le port. Comme son vaisseau était meilleur voilier que sa conserve, il s'attacha à la sultane la plus avancée, et après lui avoir fait essuyer sa bordée, se disposant déjà à monter à l'abordage, il reçut un coup de mousquet à la tête, qui ne l'empêcha

pas, quoique renversé sur le tillac, d'exhorter ses officiers et ses soldats à continuer le combat; les infidèles voyant qu'il n'échapperaient pas aux chrétiens, qui les avaient accrochés, par un coup de désespoir mirent le feu à leurs poudres, pour les faire périr avec eux. Le Chevalier de la Barre, prêt à se rendre maître de la seconde sultane, voit le péril de son ami, abandonne le vaisseau ennemi, court à son secours, sauve celui de Trémicourt, qui expire dans ses bras.

Le Chevalier de Trémicourt semblait n'avoir survêcu à son frère, que pour venger sa mort et surpasser ses exploits. Cinq gros vaisseaux de Tripoli l'attaquent (1672), il se défend avec tant de courage et d'intrépidité, qu'après en avoir dématé deux et tué beaucoup de soldats, les Infidèles désespérant de pouvoir le prendre, abandonnent le combat.

Un si beau triomphe devait, hélas ! être suivi d'une mort encore plus glorieuse. Ce chevalier, peu après cette action mémorable, fut assailli d'une horrible tempête;

jetté sur les côtes de Barbarie, son vaisseau y fut brisé et lui même fait prisonnier. Les Maures, ravis d'avoir entre leurs mains un guerrier aussi fameux, le conduisirent d'abord à Tripoli, où il n'était question que du combat qu'il avait soutenu contre l'escadre de cette régence, et delà, ils le firent passer à Andrinople, où il fut présenté au Sultan.

Mahomet IV régnait alors. Trémicourt amené devant lui, *est-ce toi*, lui dit le Grand-Seigneur, *qui seul as combattu cinq de mes gros vaisseaux de Tripoli? moi-même*, répondit-il. *De quel pays est-tu? Français. Tu es donc un déserteur*, continua Mahomet, *car il y a une paix solennelle entre moi et le Roi de France. Je suis français*, reprit Trémicourt, *mais outre cette qualité, j'ai celle d'être Chevalier de Malte, profession qui m'oblige à exposer ma vie contre tous les ennemis du nom chrétien.*

Le Grand-Seigneur, frappé de la noblesse et de la fierté de ce jeune homme, qui avait à peine vingt-deux ans, tenta tous les moyens de séduction pour l'attirer

à son service. L'endroit où il fut renfermé méritait à peine le nom de prison; on l'y traitait avec la plus grande douceur et avec les égards les plus distingués; on lui offrait tous les partis avantageux qui pouvaient flatter et séduire un guerrier de son âge. On lui promettait, s'il voulait changer de religion, de le marier à une princesse de la maison ottomane, de le faire Bacha ou Grand-Amiral. Ces offres furent rejettées avec indignation; il y résista avec le même courage, qui l'avait fait si souvent triompher des armes des Infidèles.

Mahomet, irrité de sa fermeté, imagina qu'il réussirait peut-être mieux par la voie de la rigueur; on jette Trémicourt dans un affreux cachot; pendant quinze jours on le maltraite à coups de bâton; on le met à la torture; on mutile même ses membres, sans que ce généreux confesseur de Jésus-Christ fit autre chose, que de l'invoquer et lui demander la grace de mourir pour la gloire de son nom; enfin on lui trancha la tête. Son corps ne demeura pas au lieu de son

supplice, car le Grand-Seigneur, pour le dérober à la vénération des Chrétiens, commanda qu'il fut jetté dans la rivière qui passe à Andrinople ( 1672 ).

Les galères de la religion étaient toujours occupées de la guerre que fesaient les Turcs en Candie. Les Vénitiens avaient été si satisfaits des services continuels, qu'ils recevaient de l'Ordre, qu'ils déclarèrent que soit à Venise, soit dans tous les autres pays de sa domination, il serait permis aux Chevaliers d'y paraître en armes; ce qui était défendu aux sujets naturels de la république. Les puissances chrétiennes envoyaient de leur côté de puissans secours en Candie. Le Duc de Navailles y amena 7000 Français (1669); 4500 Allemands y arrivèrent d'un autre côté; le Comte de Valdeck y conduisit 3000 combattans; l'Ordre Teutonique fournit une compagnie choisie et bien armée de 150 combattans; Malte y porta un bataillon de 400 hommes.

Le Grand Vizir, Achmet, fatigué de voir cette guerre se prolonger aussi long-

tems, prit le parti de passer lui-même en Candie. Il y amena un corps considérable de troupes et mit le siège devant la capitale de l'isle ; elle ne put résister à l'effort de ses armes, et fut prise le 16 septembre 1669. Le bataillon de Malte, après avoir perdu beaucoup de monde, songea à se retirer d'une place qui, en peu de jours, consumait tous les secours qui lui arrivaient du dehors, et on parvint avec peine à en sauver les débris.

La prise de l'isle de Candie, et la paix que les Vénitiens venaient de conclure avec les Turcs, firent craindre au Grand-Maître qu'ils ne tournâssent leurs armes contre lui. Pour mettre Malte en état de résister à tous leurs efforts, ce Prince et son Conseil demandèrent au Duc de Savoye un Ingénieur habile, appellé Valpergue, qui vint par son ordre à Malte; il ordonna de nouvelles fortifications; la première fut nommée *Cotoner* : elle consistait dans une grande enceinte de bastions, destinée à y recevoir les

habitans de l'isle en cas d'invasion des Turcs; on ajouta ensuite de nouveaux ouvrages à la Floriane, avec une fausse braye et deux boulevards, l'un du côté du port Musciet et l'autre vers le grand port; pour en défendre entièrement l'entrée, on y construisit le fort appellé *Ricasoli*, du nom du Commandeur, qui donna à l'Ordre 30000 écus pour cet ouvrage. Le Grand-Maître dans la suite fit une fondation de ses propres deniers pour l'entretien de cette forteresse. On établit aussi le Lazaret dans le port de Marsa Musciet; il a toujours été regardé comme un des établissemens les plus complets en ce genre, et peutêtre le mieux administré.

Nous avons vu plus haut, que l'Angleterre auait changé de culte, que ses souverains avaient dépouillé l'Ordre de ses possessions, avaient persécuté ses membres : tous ces procédés auraient dû naturellement inspirer le plus profond ressentiment, mais ceux qui répandent leur sang pour Jésus-Christ, pour cette religion qui prêche le

pardon des injures, oubliant tout, excepté leur devoir, volèrent au devant des désirs de Charles II, qui venait de déclarer la guerre aux Tripolitains ( 1675 ). Les ports, les arsenaux de Malte furent ouverts aux Anglais et à leurs vaisseaux; tous les secours en vivres et munitions furent offerts à leurs équipages. En débarquant sur cette isle hospitalière, ils rencontrèrent à chaque pas des monumens élevés à la gloire de leurs ancêtres, ou consacrés à rappeller des exploits dont ils avaient partagé les hazards et recueilli les lauriers; ils y trouvèrent aussi que la langue d'Angleterre, loin d'avoir été détruite dans l'Ordre, y était toujours représentée par des membres choisis parmi les autres, et que le tems n'avait pu, ni affaiblir les regrets causés par la séparation d'une partie si précieuse de la religion, ni diminuer l'espoir de la voir rentrer dans son sein et y reprendre sa première place.

Charles II fut fort sensible au bon accueil, qu'avait reçu sa flotte: on conserva pareillement la lettre qu'il écrivit à ce

sujet au Grand-Maître, et on n'oublia jamais les termes obligeans et flatteurs, qu'elle contenait. Depuis l'établissement de l'Ordre de Malte, si la nécessité de la mettre à l'abri de toute insulte de la part des Infidèles avait obligé de porter tous ses soins du côté de sa défense, on n'avait pas négligé, par les règlemens les plus sages, d'en éloigner un ennemi non moins dangereux: malheureusement le Lazaret que l'on bâtissait, n'était point encore achevé, ni assez bien fermé pour empêcher la peste d'y pénétrer et de se répandre dans la campagne; elle fit les plus terribles ravages dans toute l'isle (1676), et même dans le couvent, car les galères qui avaient toujours à leur bord, avant ce fléau, au moins 20 Chevaliers, n'en eurent plus que neuf et la capitane seulement onze.

Cotoner mourut le 29 avril 1680, âgé de 73 ans; il eut pour successeur Caraffa, Chevalier Napolitain. Depuis 128 ans les Italiens n'avaient point eu de Grand-Maître de leur Langue.

*FIN DU TOME SECOND.*

## TABLE DES MATIÈRES

*CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.*

### TABLEAU

CHAPITRE SIXIÈME.



CHAPITRE SEPTIÈME.



CHAPITRE HUITIÈME.

## LIVRE QUATRIÈME.

### CHAPITRE PREMIER.



### CHAPITRE SECOND.

CHAPITRE TROISIÈME.



CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.



CHAPITRE SIXIÈME.



*FIN DE LA TABLE.*

